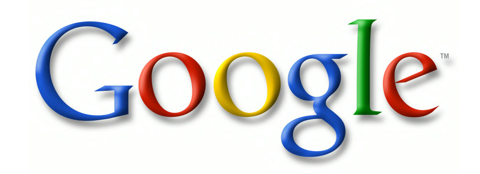
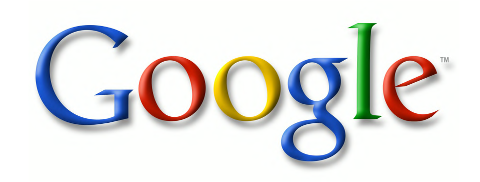
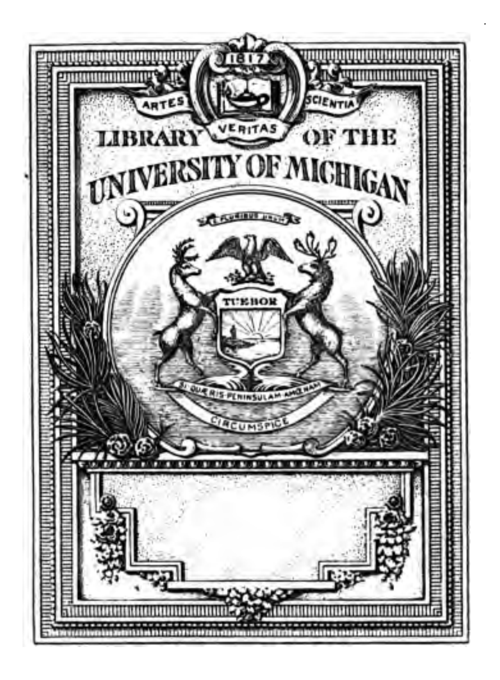





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

[illegible]

RECUEIL

DE

PIÈCES AUTHENTIQUES

SUR

LE CAPTIF DE SAINTE-HÉLÈNE.

TOME QUATRIÈME.

AVIS.

Le Recueil que nous offrons au public ne contient que des pièces authentiques, et nous pouvons affirmer en outre que celles qui portent la date de Longwood ont toutes été dictées par l'empereur Napoléon. Le Recueil se composera de 5 volumes in-8° de 450 à 500 pages chacun, plus d'un volume composé de la Vie de l'empereur Napoléon, et de Notices biographiques sur ses fidèles compagnons d'infortune.

Il paraîtra un volume de mois en mois.

IMPRIMERIE DE P. DUPONT.



Le Comte Bertrand,

Lieutenant-g^{al} du génie Grand Maréchal du Palais de l'Empereur Napoléon.

Modèle plus admirable qu'imité, de dévouement et de constance.

RECUEIL

DE

PIÈCES AUTHENTIQUES

SUR

LE CAPTIF DE SAINTE-HÉLÈNE,

DE MÉMOIRES ET DOCUMENS

ÉCRITS OU DICTÉS

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON;

SUIVIS DE LETTRES

DE MM. LE GRAND-MARÉCHAL COMTE BERTRAND, LE COMTE LAS CASES, LE GÉNÉRAL BARON GOURGAUD, LE GÉNÉRAL COMTE MONTHOLON, LES DOCTEURS WARDEN, O'MEARA ET ANTOMMARCHI; — AVEC DES NOTES DE M. REGNAULT WARIN; — ET ACCOMPAGNÉS DE LA VIE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON, ET DE NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR MM. BERTRAND, LAS CASES MONTHOLON ET GOURGAUD, PAR M. JAY.

Je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. NAPOLÉON.



A PARIS,

CHEZ ALEXANDRE CORRÉARD, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N° 258.

1822.

AVERTISSEMENT.

Les deux morceaux qui suivent, Treize Vendémiaire et Retour d'Italie, ont été dictés par l'empereur Napoléon. Leur authenticité est incontestable. Le comte de Las Cases les a écrits; Napoléon les a corrigés de sa main; et c'est sur cette copie que nous les avons imprimés. Nous mettrons en *italique* toutes les corrections faites par lui. Ces morceaux, ainsi que les pièces justificatives, aussi précieux par le fond même des événemens qu'ils retracent, que piquans par leur rédaction, n'ont encore paru que dans l'intéressant mais volumineux recueil intitulé: *Choix de rapports et discours prononcés à la*

tribune nationale; ouvrage également important par les matériaux qu'il offre à l'historien, et par la sagacité du rédacteur à en faire le choix.

RECUEIL

DE

PIÈCES AUTHENTIQUES

SUR

LE CAPTIF DE SAINTE-HÉLÈNE.

TREIZE VENDÉMIAIRE,

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON.

LA chute de la municipalité du 31 mai, du parti de Danton, de Robespierre, amenèrent la chute des jacobins et la fin du gouvernement révolutionnaire.

« Depuis, la convention fut successivement gouvernée par des factions, qui ne surent acquérir aucune prépondérance; ses principes variaient chaque mois. Une épouvantable réaction *affligea* l'intérieur de la république; les domaines cessèrent de se vendre, et le discrédit des assignats croissant chaque jour, les armées se

trouvaient sans solde; les réquisitions et le *maximum* y avaient seuls maintenu l'abondance; les magasins se vidèrent, le pain même du soldat ne fut plus assuré. Le recrutement, dont les lois avaient été exécutées avec la plus grande rigueur sous le gouvernement révolutionnaire, cessa. Les armées continuèrent d'obtenir de grands succès, parce que jamais elles n'avaient été plus nombreuses; mais les armées éprouvaient des pertes journalières; il n'y avait plus de moyen de les réparer. Le parti de l'etranger, qui s'étayait du prétexte du rétablissement des Bourbons, acquérait chaque jour de nouvelles forces. Les salons étaient ouverts; on y discourait sans crainte; les communications étaient devenues plus faciles avec l'extérieur: la perte de la république se tramait publiquement.

« La révolution était vieille; elle avait froissé bien des intérêts: une main de fer avait pesé sur les individus. Bien des crimes avaient été commis; ils furent tous relevés avec acharnement, et chaque jour davantage on excita l'animadversion publique contre tous ceux qui avaient gouverné, administré, ou participé d'une manière quelconque aux succès de la révolution.

« Pichegru avait été gagné: c'était le premier général de la république. Fils d'un laboureur de

Franche-Comté, et frère minime dans sa jeunesse au collége de Brienne, il se vendit au parti royal, et lui livra les succès des opérations de son armée.

« Les prosélites des ennemis de la république ne furent pas nombreux dans l'armée; elle resta fidèle aux principes de la révolution pour lesquels elle avait versé tant de sang et remporté tant de victoires.

« Tous les partis étaient fatigués de la convention; elle l'était d'elle-même. Sa mission avait été l'établissement d'une constitution : elle vit enfin que le *salut de la patrie*, le sien propre, exigeait que sans délai *elle remplît sa principale mission :* elle adopta la constitution connue sous le titre de Constitution de l'an 3. Le gouvernement était confié à cinq personnes, sous le nom de directoire; la législature à deux conseils, dits des cinq-cents et des anciens. Cette constitution fut soumise à l'acceptation du peuple réuni en assemblées primaires.

« L'opinion était généralement répandue qu'il fallait attribuer la chute de la constitution de 91 à la loi de la constituante, *qui excluait ses membres de la législature.* La convention *ne tomba pas* dans la même faute; elle joignit à la constitution deux lois additionnelles, par lesquelles elle prescrivit que les deux tiers de la

tre la convention; et *plusieurs* de ces orateurs en montrèrent beaucoup.

« La capitale fut ainsi mise en fermentation. *Après le 9 thermidor, on avait organisé* la garde nationale : on avait eu *en vue d'éloigner* les jacobins; mais on était tombé dans l'excès contraire, et les contre-révolutionnaires s'y trouvaient en assez grand nombre.

« Cette garde nationale était de plus de quarante mille hommes armés et habillés; elle partagea toute l'exaspération des sectionnaires contre la convention, et les lois additionnelles furent rejetées dans Paris. Les factions se succédaient à la barre de la convention, et y transmettaient hautement leur opinion. La convention cependant croyait encore que toute cette agitation se calmerait aussitôt que les provinces auraient manifesté leur opinion par l'acceptation de la constitution et des lois additionnelles; elle croyait pouvoir comparer cette agitation de la capitale à ces commotions si communes à Londres, et dont Rome avait si souvent donné l'exemple au temps des comices. Elle proclama, le 23 septembre, l'acceptation de la constitution par la majorité des assemblées primaires; mais, dès le lendemain, les sections de Paris nommèrent des députés pour former une assemblée centrale d'électeurs qui se réunirent à l'Odéon.

voter à la fois sur l'ensemble de la constitution et ses lois additionnelles. La convention ne devait vouloir que ce que voulait le peuple. Pourquoi ne le laissait-elle pas voter séparément sur la constitution et les lois additionnelles? C'est qu'elle savait que ces lois additionnelles seraient unanimement rejetées. Quant à la constitution en elle-même, elle était préférable sans doute à tout ce qui existait, et sur ce point tous les partis étaient d'accord. Les uns, il est vrai, eussent voulu un président au lieu de cinq directeurs; les autres auraient désiré un conseil plus populaire; mais, en général, on vit cette nouvelle constitution avec plaisir. Quant au parti de l'étranger, qui était dirigé par des comités secrets, il n'attachait aucune importance à des formes de gouvernement qu'il ne voulait pas maintenir; il n'étudiait dans la constitution que le moyen d'en profiter pour opérer la contre-révolution, et tout ce qui tendait à ôter l'autorité des mains de la convention et des conventionnels lui était agréable.

« Les quarante-huit sections de Paris se réunirent; ce fut quarante-huit tribunes dans lesquelles accoururent les orateurs les plus virulens, La Harpe, Serisy, Lacretelle jeune, Vaublanc, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, etc. Il fallait peu de talent pour exciter les esprits con-

Les sectionnaires occupaient les fenêtres des maisons de cette rue. Plusieurs de leurs bataillons se rangèrent en bataille dans la cour du couvent, et la force militaire que commandait le général Menou se trouva compromise.

« Le comité de la section s'était déclaré représentant du peuple souverain dans l'exercice de ses fonctions ; il refusa d'obéir aux ordres de la convention, et, après une heure d'inutiles pourparlers, le général Menou et les commissaires de la convention se retirèrent par une espèce de capitulation, sans avoir désarmé ni dissout ce rassemblement.

« La section demeurée victorieuse, se constitua en permanence, envoya des députations à toutes les autres sections, vanta ses succès, et pressa l'organisation qui pouvait assurer sa résistance. On se prépara à la journée du 13 vendémiaire.

« Le général Bonaparte, attaché depuis quelques mois à la direction des mouvemens des armées de la république, était dans une loge à Feydeau, lorsque de ses amis le prévinrent de la scène singulière qui se passait. Il fut curieux d'observer les détails d'un si grand spectacle. Voyant les troupes conventionnelles repoussées, il courut aux tribunes de l'assemblée pour y

juger l'effet de cette nouvelle et suivre les développemens de la couleur qu'on y donnerait.

« La convention était dans la plus grande agitation. Les représentans auprès de l'armée, pour se diculper, se hâtèrent d'accuser Menou. On attribua à la trahison ce qui n'était dû qu'à la malhabileté : il fut mis en arrestation.

« Alors différens représentans se montrèrent successivement à la tribune; ils peignirent l'étendue du danger. Les nouvelles, qui à chaque instant arrivaient des sections, ne faisaient voir que trop combien il était grand. Chacun des membres proposa le général qui avait sa confiance. Ceux qui avaient été à Toulon, à l'armée d'Italie, et les membres du comité de salut public, qui avaient des relations journalières avec le général Bonaparte, le proposèrent comme plus capable que personne de les tirer de ce pas dangereux par la promptitude de son coup-d'œil et l'énergie de son caractère. On l'envoya chercher dans la ville.

« Bonaparte, qui avait tout entendu et savait ce dont il était question, délibéra près d'une demi-heure avec lui-même sur ce qu'il avait à faire. Une guerre à mort éclatait entre la convention et Paris, qui se disait parler au nom de toute la France. *Était-il sage de se déclarer?* Qui oserait descendre seul dans l'arène pour se faire

le champion de la convention? La victoire même aura quelque chose d'odieux, tandis que la défaite voue à l'exécration des races futures.

« Comment se dévouer ainsi à être le bouc émissaire de tant de crimes auxquels on fut étranger? Pourquoi s'exposer bénévolement à aller grossir en peu d'heures le nombre de ces noms qu'on ne prononce qu'avec horreur?

« Mais, d'un autre côté, si la convention succombe, que deviennent les grandes vérités de notre révolution? Nos nombreuses victoires, notre sang si souvent versé, ne sont plus que des actions honteuses; l'étranger, que nous avons tant vaincu, triomphe, et nous accable de son mépris; une race incapable, un entourage insolent et dénaturé, reparaissent triomphans, nous reprochent nos crimes, exercent leur vengeance, et nous gouvernent en îlotes par la main de l'étranger. Ainsi la défaite de la convention ceindrait le front de l'étranger et scellerait la honte et l'esclavage de la patrie.

Ces sentimens, vingt-cinq ans, la confiance en sa force, sa destinée, le décidèrent. Il alla se présenter au comité, auquel il peignit vivement l'impossibilité de pouvoir diriger une opération aussi importante avec trois représentans, qui, dans le fait, exerçaient tous les pouvoirs et gênaient toutes les opérations du général. Il ajouta

qu'il avait été témoin de l'événement de la rue Vivienne; que les commissaires avaient été les plus coupables, et s'étaient pourtant trouvés au sein de l'assemblée des accusateurs triomphans.

« Frappé de ces raisons, mais dans l'impossibilité de destituer les commissaires sans une longue discussion dans l'assemblée, le comité, pour tout concilier, *car on n'avait pas de temps à perdre*, détermina de prendre le général dans l'assemblée même. Dans cette vue, il proposa Barras à la convention comme général en chef, et donna le commandement à Bonaparte, qui par là se trouvait débarrassé des trois commissaires, sans qu'ils eussent à se plaindre.

« Aussitôt que le général Bonaparte se trouva chargé du commandement des forces qui devaient protéger l'assemblée, il se transporta dans un des cabinets des Tuileries, où était Menou, afin d'obtenir de lui les renseignemens nécessaires sur les forces et les positions des troupes et de l'artillerie. L'armée n'était que de cinq mille hommes de toutes armes, avec quarante pièces de canons alors aux Sablons, sous la garde de quinze hommes. Il était une heure après minuit. Bonaparte expédia aussitôt un chef d'escadron du vingt-unième chasseurs (Murat), avec trois cents chevaux, pour se rendre en toute diligence aux Sablons, et ramener l'artillerie au

jardin des Tuileries. Un moment plus tard il n'était plus temps. Cet officier arrivant à deux heures aux Sablons, s'y trouva avec la tête d'une colonne de la section Lepelletier, qui venait saisir le parc; mais il était à cheval. On était en plaine; la section se retira, et, à six heures du matin, les quarante pièces entrèrent aux Tuileries.

« Depuis six heures jusqu'à neuf Bonaparte courut tous les postes, et plaça cette artillerie à la tête du pont Louis XVI, du Pont-Royal, de la rue de Rohan, au cul-de-sac Dauphin, dans la rue Saint-Honoré, au Pont-Tournant, etc. etc. Il en confia la garde à des officiers sûrs. La mèche était allumée partout, et la petite armée distribuée aux différens postes, ou en réserve au jardin et au Carrousel.

La générale battait partout Paris, et les gardes nationales se formaient à tous les débouchés, cernant ainsi le palais et le jardin. Leurs tambours portaient l'audace jusqu'à venir battre la générale sur le Carrousel et sur la place Louis XV.

Le danger était imminent. Quarante mille gardes nationales bien armées, organisées depuis long-temps, se présentaient animées contre la convention. Les troupes de ligne chargées de la défendre étaient peu nombreuses et pouvaient être facilement entraînées par le sentiment de la population qui les environnait.

La convention, pour accroître ses forces, donna des armes à quinze cents individus dits *les Patriotes de* 89. C'étaient des hommes qui depuis le 9 thermidor avaient perdu leurs emplois, et quitté leurs départemens, où ils étaient poursuivis par l'opinion. On en forma trois bataillons, que l'on confia au général Berruyer. Ces hommes se battirent avec la plus grande valeur; ils entraînèrent la troupe de ligne et furent pour beaucoup dans le succès de la journée.

Un comité de quarante membres, sous la présidence de Cambacérès, et composé des comités de salut public et de sûreté générale, dirigeait toutes les affaires. On discutait beaucoup, on ne décidait rien, et le danger devenait à chaque instant plus pressant.

Les uns voulaient qu'on posât les armes, et qu'on reçût les sections comme les sénateurs Romains avaient reçu les Gaulois: d'autres voulaient qu'on se retirât sur les hauteurs de Saint-Cloud, au camp de César, pour y être joint par l'armée des côtes de l'Océan. D'autres voulaient qu'on envoyât des députations aux quarante-huit sections *pour leur faire diverses propositions*. Pendant ces vaines discussions, à deux heures après midi, un nommé Lafond déboucha sur le Pont-Neuf, venant de la section Lepelletier, à la tête de trois ou quatre bataillons, dans le temps

qu'une autre colonne de même force venait de l'Odéon à sa rencontre. Ils se réunirent sur la place Dauphine.

« Le général Carteaux, qui avait été placé au Pont-Neuf avec quatre cents hommes et quatre pièces de canon, ayant l'ordre de défendre les deux côtés du pont, quitta son poste et se replia sous les guichets. En même temps un bataillon de gardes nationales venait occuper le jardin de l'Infante : il se disait affectionné à la convention, et pourtant saisissait ce poste sans ordre. D'un autre côté, Saint-Roch, le théâtre Français et l'hôtel de Noailles étaient occupés en force par les gardes nationales. Les postes opposés n'étaient séparés que de douze à quinze pas ; les sectionnaires envoyaient des femmes à chaque instant, ou se présentaient eux-mêmes, sans armes et les chapeaux en l'air, pour fraterniser avec la ligne.

« A chaque instant les affaires empiraient. A trois heures, Danican, général des sections, envoya un parlementaire sommer la convention d'éloigner les troupes qui menaçaient le peuple, de désarmer les terroristes. Ce parlementaire traversa les postes les yeux bandés, avec toutes les formes de la guerre. Il fut introduit ainsi au milieu du comité des quarante, qu'il émut beaucoup par ses menaces. On le renvoya vers les quatre heures : la nuit approchait et il n'était pas

douteux qu'elle ne dût être favorable aux sectionnaires, vu leur grand nombre. Ils pouvaient se faufiler de maison en maison dans toutes les avenues des Tuileries, déjà étroitement bloquées. A peu près à la même heure on apporta dans la salle de la convention sept cents fusils, des gibernes et des cartouches, pour armer les conventionnels eux-mêmes, comme corps de réserve; ce qui en alarma plusieurs, qui ne comprirent qu'alors *la grandeur* du danger où ils étaient.

« Enfin à quatre heures un quart, des coups de fusil furent tirés à l'hôtel de Noailles, où s'étaient introduits les sectionnaires. Les balles arrivaient jusqu'au perron des Tuileries. Au même moment, la colonne de Lafond déboucha par le quai Voltaire, marchant sur le Pont-Royal.

« Alors on donna l'ordre aux batteries de tirer : une pièce de huit, au cul-de-sac Dauphin, commença le feu, et servit de signal pour tous les postes. Après plusieurs décharges Saint-Roch fut enlevé. La colonne Lafond, prise en tête et en écharpe par l'artillerie placée sur le quai à la hauteur du guichet du Louvre, et à la tête du Pont-Royal, fut mise en déroute. La rue Saint-Honoré, celle Saint-Florentin et les lieux adjacens furent balayés. Une centaine d'hommes

essayèrent de résister au théatre de la République; quelques obus les délogèrent en un instant. A six heures tout était fini. Si l'on entendait *dans la nuit*, de loin en loin, quelques coups de canon, c'était pour empêcher les barricades, que quelques *habitans* avaient cherché à établir avec des tonneaux.

« Il y eut environ deux cents tués ou blessés du côté des sectionnaires, et presqu'autant du côté des conventionnels; la plus grande partie de ceux-ci, aux portes de Saint-Roch.

« Trois représentans, Périn, Louvet, et Sieyes, montrèrent *de la résolution*.

« La section des Quinze-Vingt, faubourg Saint-Antoine, est la seule qui ait fourni deux cent cinquante hommes à la convention, tant ses dernières oscillations politiques lui avaient *indisposé toutes les classes*. Toutefois, si les faubourgs ne se levèrent point en sa faveur, du moins ils n'agirent pas non plus contre elle.

« Il est faux qu'on ait fait tirer à poudre au commencement de l'action : cela n'eût servi qu'à enhardir les sectionnaires et à compromettre les troupes. Mais il est vrai que, le combat une fois engagé, le succès n'étant pas douteux, alors en effet on ne tira plus qu'à poudre.

« Il existait encore des rassemblemens dans la section Lepelletier, le 14 au matin. Des co-

lonnes débouchèrent contre eux par les boulevards, la rue de Richelieu et le Palais-Royal. Des canons avaient été placés aux principales avenues. Les sectionnaires furent promptement délogés, et le reste de la journée fut employé à parcourir la ville, à visiter les chefs-lieux de section, ramasser les armes, et lire des proclamations. Le soir tout était rentré dans l'ordre, et Paris se trouvait parfaitement tranquille.

Lorsqu'après ce grand événement les officiers de l'armée de l'intérieur furent présentés en corps à la convention, celle-ci, par acclamation, nomma Bonaparte général en chef de cette armée, Barras ne pouvant cumuler plus long-temps le titre de représentant avec des fonctions militaires.

« Le général Menou fut traduit à un conseil de guerre; on voulait sa mort. Le général en chef le sauva en disant aux juges que si Menou méritait la mort, les trois représentans qui avaient dirigé les opérations et parlementé avec les sectionnaires la méritaient aussi; que la convention n'avait qu'à mettre en jugement les trois membres, et qu'alors on jugerait Menou. L'esprit de corps fut plus puissant que la voix des ennemis de Menou.

« La même commission condamna plusieurs individus à mort par contumace, *entre autres*

Vaublanc. Le nommé Lafond fut le seul exécuté. Ce jeune homme avait montré beaucoup de courage dans l'action; la tête de sa colonne, sur le Pont-Royal, se reforma trois fois sous la mitraille, avant de se disperser tout-à fait. C'était un émigré. Il n'y eut pas moyen de le sauver, quelque désir qu'on en eût; l'imprudence de ses réponses déjoua constamment les bonnes intentions de ses juges.

« Après le 13 vendémiaire, Bonaparte eut à réorganiser la garde nationale, qui était un objet de la plus haute importance, comptant alors jusqu'à cent quatre bataillons.

« Il forma en même temps la garde du directoire, et *réorganisa* celle du corps législatif. Ces mêmes élémens se trouvèrent précisément dans la suite une des causes de son succès à la fameuse journée du 18 brumaire. Il avait laissé de tels souvenirs parmi ces corps, qu'à son retour d'Égypte, bien que le directoire eût recommandé à ses soldats de ne point lui rendre d'honneurs militaires qu'il ne fût en grand uniforme, rien ne put les empêcher de battre aux champs de quelque manière qu'il parût.

« Le peu de mois que Bonaparte commanda l'armée de l'intérieur se trouvèrent remplis de difficultés et d'embarras : ce furent l'installation

d'un gouvernement nouveau, dont les membres étaient divisés entre eux, et souvent en opposition avec les conseils; une fermentation sourde parmi les anciens sectionnaires, qui composaient la majorité de Paris; la turbulence active des jacobins qui se reformaient sous le nom de société du Panthéon; les agens étrangers du royalisme, qui formaient un parti puissant; le discrédit des finances et du papier-monnaie, qui mécontentait les troupes à l'extrême; mais, plus que tout cela encore, l'horrible famine qui, à cette époque, désola la capitale. Dix ou douze fois les subsistances manquèrent, et les faibles distributions journalières que le gouvernement avait été contraint d'établir, furent interrompues. Il fallait une activité, une dextérité peu communes pour surmonter tant d'obstacles et maintenir le calme dans la capitale, en dépit de circonstances si fâcheuses et si graves. La société du Panthéon donnait chaque jour plus d'inquiétude au directoire : sa police n'osait aborder cette société de front. Le général en chef fit mettre le scellé sur le lieu de ses assemblées, et ses membres ne bougèrent plus, tant qu'il demeura présent. Ce ne fut qu'après son départ qu'ils parurent de nouveau sous l'influence de Babeuf, Antonelle et autres, et qu'ils éclatèrent au camp de Grenelle.

« Il eut souvent à haranguer à la halle, dans les rues, aux sections et dans les faubourgs; et une remarque singulière à ce sujet, c'est que de toutes les parties de la capitale, le faubourg Saint-Antoine est celui qu'il a toujours trouvé le plus facile à entendre raison, et à recevoir des impulsions généreuses.

« Ce fut pendant le commandement de Paris que Bonaparte fit la connaissance de madame de Beauharnais.

« On avait exécuté le désarmement général des sections. Il se présenta à l'état-major un jeune homme de dix ou douze ans, qui vint supplier le général en chef de lui faire rendre l'épée de son père, qui avait été général de la république. Ce jeune homme était Eugène de Beauharnais, depuis, le vice-roi d'Italie. Bonaparte touché de la nature de sa demande et des grâces de son âge, lui accorda ce qu'il demandait. Eugène se mit à pleurer en voyant l'épée de son père. Le général en fut touché, et lui témoigna tant de bienveillance que madame de Beauharnais se crut obligée de venir le lendemain lui en faire des remercîmens. Bonaparte s'empressa de lui faire sa visite. Chacun connaît la grâce extrême de l'impératrice Joséphine, ses manières douces et attrayantes. La connaissance devint bientôt

intime et tendre, et ils ne tardèrent pas à se marier.

« On reprochait à Schœrer, commandant l'armée d'Italie, de ne pas avoir su profiter de la bataille de Loano. Depuis on était peu satisfait de sa conduite; on voyait à son quartier-général de Nice beaucoup plus d'employés que de militaires. Ce général demandait de l'argent pour solder ses troupes et réorganiser les différens services; il demandait des chevaux pour remplacer les siens, qu'on avait laissé périr faute de subsistances. Le gouvernement ne pouvait donner ni l'un ni l'autre. On lui fit des réponses dilatoires; on l'amusa par de vaines promesses. Il fit connaître alors que si on tardait davantage il serait forcé d'évacuer la rivière de Gênes, de revenir sur la Roya, et peut-être même de repasser le Var. Le directoire résolut de le remplacer.

« Un jeune général de vingt-cinq ans ne pouvait rester plus long-temps à la tête de l'armée de l'intérieur. Le sentiment de ses talens, et la confiance que l'armée d'Italie avait en lui *le désignèrent* comme le seul capable de la tirer de la fâcheuse position où elle se trouvait. Les conférences qu'il eut avec le directoire à ce sujet, et des projets qu'il lui présenta, ne laissèrent plus aucun doute. Il partit pour Nice; et le général

Hatry, âgé de soixante ans, vint de l'armée de Sambre-et-Meuse le remplacer à l'armée de l'intérieur, laquelle avait perdu son importance depuis que la crise des subsistances était passée, et que le gouvernement se trouvait assis. »

RETOUR D'ITALIE.

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Bonaparte partit de Rastadt, traversa la France incognito : il arriva à Paris sans s'arrêter, et *descendit* à sa petite maison, Chaussée-d'Antin, rue Chantereine. Une délibération de la municipalité de Paris *donna quelques jours après à cette rue* le nom de rue de la Victoire. Le corps municipal, l'administration du département, le conseil, cherchèrent à l'envi les moyens de lui témoigner la reconnaissance nationale. On proposa au conseil des anciens de lui donner la terre de Chambord et un grand hôtel à Paris. C'eût été tout-à-fait convenable. Le général de l'armée d'Italie, qui, pendant deux ans, avait nourri son armée, *créé* et entretenu son matériel, *soldé plusieurs années de solde arriérée*, fait passer trente ou quarante millions aux caisses de France, et *plusieurs centaines de millions en chefs-d'œuvre des arts*, tout aux affaires publiques, avait négligé sa propre fortune. *Il ne possédait pas* cent mille écus en argenterie, bijoux, argent, meubles, etc.

Une grande récompense nationale eût donc été tout-à-fait à sa place ; mais le directoire, sans qu'on sache pourquoi, s'alarma de cette proposition, et ses affidés l'écartèrent en répondant que les services du général n'étaient point de ceux qu'on récompense avec de l'argent.

« Dès son arrivée, les chefs de tous les partis se présentèrent chez lui ; mais ils n'y furent point admis. Le public était extrêmement avide de le voir ; les rues, les places par où on croyait qu'il passerait, étaient pleines de monde, mais il ne se montrait nulle part.

« L'institut venait de le nommer membre de la classe de *mécanique?* Ce fut le costume qu'il adopta.

« Il ne reçut d'habitude que quelques savans, tels que Monge, Bertholet, Bordas, Laplace, Prony, Lagrange ; *peu* de généraux, *seulement* Kléber, Désaix, Lefebvre, Caffarelli-Dufalga, et un petit nombre de députés. Le directoire voulut le recevoir en audience publique. On fit des échafaudages dans la place du Luxembourg pour cette *cérémonie*, où il fut conduit et présenté par le ministre des relations extérieures, Talleyrand. La substance de son discours fut que, quand la république aurait les meilleures lois organiques, son bonheur et celui de l'Europe seraient as-

surés. Il évita de parler de fructidor, des affaires du temps et de l'expédition d'Angleterre.

« Ce discours simple donna *cependant* beaucoup à penser, et ne put donner prise à aucun ennemi. Le directoire et le ministre des relations extérieures lui donnèrent deux fêtes. Il parut à l'une et à l'autre, *y resta peu; il eut l'air d'être peu sensible à ces fêtes.* Celle du ministre des relations extérieures, Talleyrand, fut marquée au coin du bon goût; tout Paris y était.

« Une femme célèbre, déterminée à lutter avec le vainqueur de l'Italie, l'interpella au milieu d'un grand *cercle*, lui demandant quelle était à ses yeux la première femme du monde, morte ou vivante. — Celle qui a fait le plus d'enfans, répondit-il.

« *On courait aux séances de l'institut pour y voir le général; il n'y manquait jamais. Il n'allait aux spectacles qu'en loges grillées. Il rejeta bien loin la proposition des administrateurs de l'Opéra, qui voulaient donner une représentation d'apparat. Le maréchal de Saxe, Lowendal, Dumouriez, y avaient triomphé au retour de l'armée.*

« *Lorsqu'au retour d'Egypte, lorsqu'au* 18 *brumaire*, il parut aux Tuileries, il était encore inconnu aux habitans de Paris, *ce qui redoubla le désir de le voir.*

« Le directoire lui témoignait les plus grands

égards. Quand il le voulait consulter, il envoyait toujours un des ministres le prendre. Il était admis sur-le-champ, prenait séance entre deux directeurs, et donnait son avis sur les objets du moment.

« Les troupes *rentrant en France* chantaient des chansons en son honneur, le portaient aux nues; elles disaient qu'il fallait chasser les avocats, et le faire roi. Les directeurs affectaient la franchise jusqu'à lui montrer les rapports secrets que leur en faisait la police : *ils dissimulaient mal la peine qu'ils éprouvaient de tant de popularité.*

« *Le général d'Italie* appréciait toute la délicatesse et les embarras de sa situation. *Le gouvernement* marchait mal, et beaucoup d'espérances se tournaient vers lui. Le directoire eut d'abord la pensée de le faire retourner à Rastadt pour s'ôter la responsabilité du congrès; mais le général refusa cette mission, représentant qu'il ne convenait pas que la même main maniât la plume et l'épée.

« Depuis, le directoire le nomma commandant de l'armée d'Angleterre, ce qui servit à couvrir aux yeux de l'ennemi l'intention et les apprêts de l'expédition d'Egypte.

« Les troupes qui composaient cette armée d'Angleterre couvraient la Normandie, la Picardie, la Belgique. Son nouveau général en chef

fut inspecter tous ces points; mais il voulut les parcourir incognito. Ces courses mystérieuses inquiétaient d'autant plus l'ennemi, et masquaient davantage les préparatifs du midi. Il avait la satisfaction de vérifier partout les sentimens qu'imprimaient sa personne et sa gloire; il se trouvait partout l'objet de toutes les conversations, de tous les préparatifs. C'est dans ce voyage, en visitant Anvers, qu'il conçut pour la première fois les grandes idées maritimes qu'il y fit exécuter depuis. C'est alors encore qu'il jugea à Saint-Quentin de tous les avantages du canal qu'il a fait construire dans la suite. Enfin, c'est alors qu'il fixa ses idées sur la supériorité que la marée donnait à Boulogne sur Calais, pour tenter, avec de simples *peniches*, une entreprise sur l'Angleterre.

« Les principes de la politique qui *devaient* régler la république avaient été déterminés à Campo-Formio. Le directoire y était étranger. *D'ailleurs il ne pouvait maîtriser ses passions; chaque incident le dominait.* La Suisse *en fournit le premier exemple.*

« La France avait constamment à se plaindre du canton de Berne et de l'aristocratie suisse. Tous les agens étrangers qui avaient agité la France, avaient toujours eu à Berne leur lévier, leur point d'appui. Il s'agissait de profiter de la

grande influence que nous venions d'acquérir en Europe, pour détruire la prépondérance de nos ennemis en Suisse.

« *Le général d'Italie* approuvait fort le ressentiment du directoire; il pensait que le moment était venu d'assurer à la France l'influence politique de la Suisse; mais il ne croyait pas nécessaire pour cela de bouleverser ce pays : il fallait, pour se conformer à la politique *adoptée*, arriver à son but avec le moins de changemens possible.

« Il proposait que notre ambassadeur en Suisse présentât une note, appuyée de deux corps d'armée en Savoie et en Franche-Comté, dans laquelle il ferait connaître que la France et l'Italie croyaient nécessaire à leur politique et à leur sûreté, ainsi qu'à la dignité réciproque des trois nations, que le pays de Vaud, l'Argovie, et les bailliages italiens devinssent des cantons libres, indépendans, égaux aux autres cantons; que la France et l'Italie avaient beaucoup à se plaindre de l'aristocratie de certaines familles de Berne, de Soleure, de Fribourg, mais qu'elles oublieraient tout si les paysans de ces cantons étaient réintégrés dans leurs *droits* politiques. *Tous ces changemens se seraient opérés sans efforts, et sans l'emploi des armes.*

« Mais Rewbell, *entraîné* par des démagogues

de la Suisse, fit adopter un système différent; et, sans égard aux mœurs, à la religion et aux localités des cantons, on arrêta de soumettre toute la Suisse à une constitution unique, semblable à celle de la France.

« Les petits cantons s'irritèrent de perdre leur liberté, et toute la Suisse se souleva à l'aspect d'un bouleversement qui forçait tous les intérêts, allumait toutes les passions. On courut aux armes. Il fallut faire entrer nos troupes, et conquérir tout le pays. *Du sang fut versé;* l'Europe fut alarmée.

« D'un autre côté, cette misérable cour de Rome, par une suite du vertige qui la caractérisait, aigrie plutôt que corrigée par le traité de Tolentino, continuait son système d'aversion et de fraude contre la France, dans l'espoir de comprimer dans son sein les amis de la France. Ce cabinet de faibles vieillards sans sagesse, fit fermenter autour d'eux les opinions contraires. Il se mit en querelle avec la république cisalpine. Il eut l'imprudence de mettre le général autrichien Provera à la tête de ses troupes; il excita son propre parti de toutes les manières. Il y eut tumulte. Le jeune Duphot, général de la plus belle espérance, qui se trouvait à Rome comme voyageur, fut massacré à la porte de l'ambassadeur de France, cherchant à empêcher le dé-

sordre ; et l'ambassadeur français, Joseph, frère du *général*, se retira à Florence.

« Bonaparte, consulté, répondit par son adage accoutumé, que ce n'était point à un incident à gouverner la politique, mais bien à la politique à gouverner les incidens ; que, quelque tort qu'eût cette inepte cour de Rome, le parti à prendre vis-à-vis d'elle demeurait toujours une fort grande question ; qu'il fallait la corriger, mais non pas la détruire ; qu'en renversant le Pape et révolutionnant Rome, on aurait infailliblement la guerre avec Naples, ce qu'il fallait sur toutes choses éviter ; qu'il fallait ordonner à notre ambassadeur de retourner à Rome demander un exemple des coupables, exiger qu'une ambassade extraordinaire vînt faire des excuses au Luxembourg, faire sortir Provera, mettre à la tête des affaires les prélats les plus modérés, et forcer le Pape à conclure un concordat avec la république cisalpine, afin que, par toutes ces mesures réunies, Rome tranquille ne pût plus avoir part aux affaires ; que ce concordat avec la Cisalpine aurait de plus l'avantage de préparer de loin les esprits en France à une pareille mesure.

« Mais Laréveillère, entouré de ses théophilantropes, fit décider qu'on marcherait contre le Pape. Le temps était venu, disait-il, de faire

disparaître cette idole. D'ailleurs le mot de république romaine suffisait pour transporter toutes les imaginations ardentes de la révolution. Le général français avait été trop circonspect dans le temps, et si on avait des querelles aujourd'hui avec le pape, c'était uniquement sa faute. Mais peut-être avait-il ses vues particulières....... — En effet, ces formes civiles, ces ménagemens vis-à-vis du pape, sa généreuse compassion pour des prêtres déportés, avaient, dans le temps, fortement frappé les esprits en France.

« Quant à la crainte que la révolution de Rome n'entraînât la guerre avec Naples, on la traita de subtilité. Nous avions nous-mêmes un parti nombreux à Naples, et nous ne devions rien craindre d'une puissance du troisième ordre.

« Berthier reçut donc l'ordre d'aller avec une armée saisir Rome, et y établir la république romaine ; ce qui fut exécuté.

« On établit à Rome trois consuls pour exercer le pouvoir ; un sénat et un tribunat composèrent la législature. Quatorze cardinaux se rendirent à la basilique de Saint-Pierre, et chantèrent un *Te Deum* en commémoration du rétablissement de la république romaine, qui n'était rien moins que l'abolition de l'autorité temporelle du pape ; mais le peuple, enivré un

par son premier coup de canon. Soyez sûrs que l'Autriche vous donnera toute satifaction. Ce n'est point avoir un système politique que *d'être entraîné* ainsi *par tous les événemens.*

« La force de la vérité calma le gouvernement. L'Autriche donna des satisfactions, les conférences de Selze eurent lieu; mais cet incident retarda l'expédition d'Egypte de quinze jours.

« Bonaparte commença à craindre qu'au milieu des orages que l'impéritie du gouvernement et la nature des choses, accumulaient autour de nous, cette entreprise ne fût funeste aux vrais intérêts de la patrie. Il témoigna sa pensée au directoire.

« L'Europe, disait-il, n'était rien moins que tranquille; le congrès de Rastadt ne se terminait pas; on était obligé de garder des troupes dans l'intérieur pour s'assurer des élections et comprimer les départemens de l'Ouest. Il proposait de contremander l'expédition, d'attendre des circonstances plus favorables.

« Le directoire, alarmé, soupçonnant qu'il avait le projet d'aspirer à la direction des affaires, n'en fut que plus ardent à presser l'expédition : d'autant plus qu'il ne sentait pas toutes les *conséquences* des changemens qu'il avait *faits dans le système politique.* Selon lui, l'événement de la Suisse, loin de nous affaiblir, nous donnait d'ex-

cellentes positions, et les troupes helvétiques pour auxiliaires; l'affaire de Rome était terminée, puisque le pontife était déjà à Florence, et la république romaine proclamée; et celle de Bernadotte ne devait plus avoir de suites, car l'Empereur avait offert des réparations. Le moment était donc plus favorable que jamais d'attaquer l'Angleterre, ainsi qu'on l'avait médité, en Irlande et en Egypte.

« Bonaparte, offrit alors de laisser au moins Kléber ou Desaix, qui brulaient *d'être de l'expédition*. Leur grand caractère et leurs talens supérieurs pouvaient au besoin être en France d'une grande utilité; mais on refusa Kléber, que Rewbell détestait, et Desaix, qu'on n'appréciait pas. La république, répondait-on, n'en était pas à ces deux généraux près, et il s'en trouverait une foule pour faire triompher la patrie, si jamais elle était en danger.

« *Le directoire était sur un abîme, mais il ne le voyait pas.* Les affaires allaient mal aussi dans l'intérieure.

« Le directoire avait abusé de sa victoire de fructidor. Il avait eu le tort de ne pas rallier à la république tout ce qui n'avait été que séduit où égaré. Il était privé par-là de l'assistance et des talens d'un grand nombre d'individus qui par ressentiment se jetaient dans le parti opposé à

3.

la république, bien que leurs intérêts et leurs opinions les portassent naturellement vers ce gouvernement.

« Il se trouvait contraint d'employer des hommes sans moralité. De là, le mécontentement de l'opinion publique et la nécessité de maintenir un grand nombre de troupes au dedans, pour s'assurer des élections et contenir la Vendée.

« Il était facile de prévoir que les nouvelles élections ameneraient une crise; que le nouveau tiers des législateurs serait composé d'hommes exagérés qui accroîtraient la source des maux qui pesaient sur la patrie. Le directoire n'avait aucune politique intérieure; il marchait au jour le jour, entraîné par le caractère individuel des directeurs, ou par la nature vicieuse d'un gouvernement de cinq personnes. Il ne prévoyait rien, et n'apercevait de difficultés que quand il était matériellement arrêté.

« Quand on lui disait : Comment ferez-vous aux élections prochaines ? Nous y pourvoirons par une loi, répondait Laréveillère. La suite a fait voir de quelle nature était la loi méditée par le directoire.

« Quand on lui disait : *Pourquoi ne ralliez-vous pas tous les amis de la république qui n'ont été que menés et trompés en fructidor par le parti de l'étranger? Pourquoi ne pas rappeler* Carnot,

Portalis, Dumolart, Marbois, etc. etc., *afin de faire un faisceau contre le parti de l'étranger et les exagérés? Les directeurs ne comprenaient pas ce qu'on leur disait. Ils se croyaient populaires et assis sur un terrain solide et ferme. . . . . . .*

Un parti composé de députés, ayant influence dans les deux conseils; les fructidoriens-patriotes, qui cherchaient un protecteur dans les généraux les plus influens et les plus éclairés, cherchèrent long-temps à décider le général d'Italie de faire un mouvement et de se mettre à la tête de la république. Il s'y refusa. Il n'était pas encore assez fort pour marcher tout seul. Il avait, sur l'art de gouverner et sur ce qu'il fallait à une grande nation, des idées si différentes des hommes de la révolution et des assemblées, que, ne pouvant agir seul, *il craignit* de compromettre son caractère. Il se détermina à partir pour l'Egypte, mais résolu de reparaître si les circonstances venaient à rendre sa personne nécessaire ou utile.

Talleyrand, ministre des relations extérieures, *était l'homme* du directoire. Il était évêque d'Autun, lors de la révolution. Il fut un des trois évêques qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé, et qui sacrèrent les évêques constitutionnels. Ce fut lui qui dit la messe à la fameuse fédération de 1790. Député à l'assemblée constituante, il y fit plusieurs rapports sur

les biens du clergé. Sous la législative, il fut envoyé à Londres pour traiter avec le gouvernement anglais; mais quand la révolution eut pris une pente plus acerbe, *il devint suspect*, et se réfugia en Amérique.

Après le 13 vendémiaire, la convention raya l'ancien évêque d'Autun de la liste des émigrés. Il reparut alors en France, et y fut très-protégé par la *coterie* de madame de Staël. Il était discret, souple, insinuant, et gagna la faveur des directeur Barras, Merlin, Rewbell, et même de Laréveillère-Lépaux, auquel il faisait la cour comme il la faisait jadis à Versailles. Il devint ministre des affaires étrangères, ce qui le mit en correspondance avec *le négociateur de Campo-Formio*. Talleyrand s'attacha dès cet instant à plaire *au général*, et à s'insinuer dans son esprit; c'est lui que le directoire employait constamment auprès du *général d'Italie*.

A l'approche du 21 janvier, où le gouvernement célébrait l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, ce fut un grand objet de discussion entre les directeurs et les ministres, de savoir si *le général d'Italie* devait aller à la cérémonie, ou non; on craignait, d'un côté, que s'il n'y allait pas, cela ne dépopularisât la fête; de l'autre, que s'il y allait, on n'oubliât le directoire pour s'occuper de lui. Néanmoins on conclut qu'il devait y aller.

Talleyrand, comme de coutume, se chargea de la négociation. *Le général* s'en excusait, disant qu'il n'avait pas de fonctions publiques, qu'il n'avait personnellement rien à faire à cette cérémonie, qui, par sa nature plaisait à fort peu de monde.

« Il ajoutait que cette fête était des plus impolitiques; que l'événement qu'elle rappelait était une catastrophe, un vrai malheur national; qu'il comprenait très-bien qu'on célébrât le 14 juillet, parce que c'était une époque où le peuple avait conquis ses droits; mais que le peuple aurait pu conquérir ses droits, établir même une république, sans se souiller du supplice d'un *prince déclaré inviolable*, et non responsable, par la constitution même; qu'il ne prétendait pas discuter si cela avait été utile ou inutile, mais qu'il soutenait que c'était un incident malheureux; qu'on célébrait des fêtes nationales pour des victoires, mais qu'on pleurait sur les victimes *qui étaient restées sur le champ de bataille*; qu'il était assez simple d'ailleurs que lui Talleyrand, étant ministre, dût y paraître, mais qu'un simple particulier n'avait rien à y faire; que cette politique de célébrer la mort d'un homme, ne pourrait jamais être l'acte d'un gouvernement, mais seulement celui d'une faction, *comme on dirait le club des Jacobins*; qu'il ne concevait pas comment

le directoire, qui avait proscrit les jacobins et les anarchistes, qui aujourd'hui traitait avec tant de princes, ne sentait pas qu'une telle cérémonie faisait à la république beaucoup plus d'ennemis que d'amis, éloignait au lieu de rapprocher, aigrissait au lieu d'adoucir, ébranlait au lieu d'affermir, était indigne enfin du gouvernement d'une grande nation.

« Talleyrand mettait en jeu tous ses moyens; il essayait de prouver que c'était *juste*, parce que c'était politique, disait-il; car tous les pays et toutes les républiques avaient célébré comme un triomphe la chute du pouvoir absolu et le meurtre des tyrans. Ainsi, Athènes avait toujours célébré la mort des enfans de Pisistrate, et Rome, la chute des décemvirs. Il ajoutait, que d'ailleurs c'était une loi qui régissait le pays, et que dès-lors chacun lui devait soumission et obéissance : il concluait enfin, que l'influence du général sur l'opinion était telle qu'il devait y paraître, où qu'autrement son absence pourrait blesser les intérêts de la chose publique. Après plusieurs pourparlers, on trouva un mezzo-termine : l'Institut se rendait à cette fête; il fut convenu que le *membre de l'Institut devait suivre* sa classe, qui remplissait un devoir de corps. Cette affaire ainsi ménagée par Talleyrand, fut très-agréable au directoire.

« Cependant quand l'Institut entra à Saint-Sulpice, où se célébrait cette cérémonie, quelqu'un qui reconnut Bonaparte l'ayant fait apercevoir, il n'y eut plus dès cet instant d'autres yeux que pour lui : ce que le directoire avait craint lui-même arriva ; il se trouva complétement éclipsé.

« Quand la fête fut terminée, on laissa les *directeurs* sortir tout seuls, la multitude demeura pour celui qui avait voulu se perdre dans la foule de l'Institut, et fit retentir les airs de *vive le général de l'armée d'Italie !* de sorte que cet événement ne fit qu'accroître le déplaisir des gouvernans.

« Un autre événement mit Talleyrand à même d'être encore *agréable au directoire*.

« Dans un café, ou lieu public, chez Garchi, deux jeunes gens, sous prétexte de ralliement politique dans la manière dont leurs cheveux étaient tressés, furent insultés, attaqués assassinés.

« Ce guet-à-pens avait été dirigé par les ordres du ministre de la police et par ses agens.

« Or, les circonstances étaient déjà telles pour le *général d'Italie*, que bien qu'au fond de son domicile, il était obligé néanmoins, pour sa propre sûreté, de porter une attention inquisitive sur des événemens de cette nature. Il fit éclater son indignation, et Talleyrand lui fut en-

voyé pour le calmer. Celui-ci disait qu'un pareil événement était commun au temps de crise ; que les momens de révolution sortaient de la loi commune ; qu'ici il devenait nécessaire d'en imposer à la haute société et de réprimer la hardiesse des salons ; qu'il était des genres de fautes que les tribunaux ne sauraient atteindre ou réprimer ; qu'on ne pouvait sans doute approuver la lanterne de l'assemblée constituante, et que cependant sans elle, la révolution n'eût pas marché ; qu'il est des maux qu'on doit tolérer parce qu'ils évitent de plus grand maux.

« *Le général* répondait qu'un pareil langage eût été tout au plus supportable avant fructidor, lorsque les partis étaient en présence, et que l'on avait mis le directoire plutôt dans le cas de se défendre que dans la situation d'administrer ; qu'alors peut-être cet acte eût pu s'excuser sur la nécessité ; mais qu'aujourd'hui, que ce gouvernement se trouvait investi de la toute puissance, que la loi ne trouvait d'opposition nulle part, que les citoyens étaient tous, sinon affectionnés, du moins soumis, cette action devenait un crime atroce, un véritable outrage à la civilisation ; que partout où se prononçaient les mots de loi et de liberté tous les citoyens demeuraient solidaires les uns des autres ; qu'ici, dans cette expédition de coupe-jarrets, chacun devait se trouver frappé

de terreur, se demander où cela s'arrêterait, se croire sous le régime des Janissaires.

« Ces raisons étaient trop plausibles pour avoir besoin d'être développées à un homme de l'esprit et du caractère de Talleyrand; mais il avait une mission, il cherchait à justifier une administration dont il ambitionnait de conserver la faveur et la confiance. »

RELATION

DES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS A SAINTE-HÉLÈNE,

Postérieurement à la nomination de sir H. Lowe au gouvernement de cette île, confirmée par une correspondance et des documens officiels, etc.

PAR BARRY E. O'MEARA, ex-chirurgien de NAPOLÉON.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉCIS DE MA VIE.

UNE suite de circonstances, aussi extraordinaires qu'imprévues, m'ayant mis en rapport direct et familier avec l'homme le plus remarquable des temps modernes, il était naturel que je participasse un peu à sa célébrité. Mais comme par l'inévitable compensation qui est dans les destinées

humaines, il l'était aussi que j'obtinsse ma part des calomnies, dont l'envie et la haine ont empoisonné sa vie glorieuse, j'ai dû, tout en me reconnaissant peu digne de louanges, rejeter le blâme, ou du moins, le discuter. C'est dans cette intention, qu'avant d'entrer dans l'objet principal de cet écrit, j'ai voulu en faire connaître l'auteur. En ce court exposé, comme dans les développemens qui le suivent, on reconnaîtra les intentions loyales d'un homme de bien, les actes consciencieux d'un officier pour qui l'honneur est dans le devoir, et qui s'est accoutumé de bonne heure à sacrifier les intérêts de son amour-propre et de sa fortune à la vérité.

Je suis fils d'un ancien et respectable officier, qui a servi son pays pendant de longues années, dans le 29e régiment, avec lord Harington, en Amérique. Le roi actuellement régnant l'a honoré d'une marque spéciale de faveur, en lui accordant une pension pour la bravoure et la loyauté qu'il déploya en arrêtant, de ses propres mains, les deux chefs d'une bande de rebelles armés, dans le nord de l'Irlande, lesquels payèrent ce crime de leur tête. Après avoir étudié ma profession pendant quelques années, je suivis les cours qui se faisaient au collége de la Trinité et au collége royal de chirurgie, à Dublin. Au commencement de 1804, à l'âge de dix-huit ans, j'entrai dans

le 62ᵉ régiment, en qualité d'aide-chirurgien. Avec ce régiment, dont on vantait la discipline, je passai en Sicile, et de là en Égypte, sous les ordres du major-général M. Kensic-Fraser. Nous restâmes quelques mois seulement dans ce pays-là, et nous revînmes en Sicile. Peu après notre arrivée à Messine, je fus détaché de mon corps par ordre de M. Green, alors député inspecteur des hôpitaux, et chef du département médical, en Sicile. Je fus envoyé en Calabre, alors presque entièrement conquise par le général français Lamarque (1), et je joignis, comme doyen des officiers de santé, les troupes anglaises, sous les ordres du lieutenant-colonel Robertson. Je demeurai dans cette situation jusqu'à ce que nos troupes furent forcées de se retirer dans le fort de Scylla, qui, avec une garnison de deux cent-trente hommes, soutint un blocus de six semaines, formé par six mille hommes commandés par le général que j'ai nommé. Après avoir été bombardé et battu en brèche pendant neuf jours, le fort, réduit à un monceau de ruines, la brèche étant presque praticable, et une mine prête à faire sauter le bastion

(1) C'est le même général Maximilien Lamarque dont il sera parlé dans la biographie de sir Hudson Lowe.

de droite, la garnison fut obligée de l'abandonner : elle s'embarqua à midi sous un feu meurtrier (1). Pendant le siège, le colonel Roberston voulut bien approuver ma conduite. Lui, ainsi que tous les officiers, eurent l'honneur de recevoir les remercîmens de S. A. R. le duc d'York, pour leur bravoure et la conduite qu'ils avaient tenue.

Quelques mois après, une affaire d'honneur eut lieu entre les capitaines Roberts et Crooksank; le dernier, mon ancien compagnon d'étude, mon meilleur ami, et à qui j'avais de très-grandes obligations, me proposa de lui servir de second; je ne pus le lui refuser, et quoique cette affaire se fût terminée sans qu'aucun des deux fût blessé, ce à quoi je me fais gloire d'avoir contribué, le lieutenant-général sir John Stewart, commandant en chef, jugea à propos de déclarer que celui qui avait envoyé le cartel, et son second, quitteraient le service: il donna pour prétexte de cette mesure sévère qu'il était nécessaire de faire un exemple, afin d'arrêter

(1) Quelque confiance que m'inspire M. O'Meara, j'ai bien de la peine à croire que six mille Français, commandés par un général aussi distingué que le général Lamarque, aient bloqué un fort pendant six semaines, et l'aient bombardé pendant neuf jours.

(*Note de l'Editeur.*)

la manie des duels, qui se manifestait en Sicile d'une manière effrayante. En conséquence de cette déclaration, je fus traduit à un conseil de guerre à Messine, et destitué par la sentence qu'il rendit, le code militaire étant positif à ce sujet. A mon arrivé à Malte, je fus présenté par M. Green à l'amiral sir Alexander Ball, auquel il dit tant de bien de moi, que je fus placé comme aide-chirurgien à bord du schooner l'*Aventure ;* je fus ensuite présenté par le même au très-honorable lord Collingwood, qui eut la bonté de faire attention à moi, et qui, après trois mois de service, m'employa en qualité de chirurgien-major, à bord de la *Sabine*, chaloupe de guerre commandée par le capitaine Donnor. Nous nous rendîmes en Angleterre avec ce bâtiment; mais les règles de la marine exigeant qu'un aide-chirurgien serve deux ans en cette qualité avant que de recevoir quelqu'avancement, je ne fus pas confirmé dans le mien, et l'on me renvoya dans la Méditerranée, à bord du *Victorieux*, commandé par le capitaine sir John Talbot, chevalier du Bain. A mon arrivée, j'appris la nouvelle de la mort de l'amiral Ball, et lord Collingwood le suivant de près, je perdis les protecteurs sur lesquels je pouvais compter pour mon avancement. Par les ordres de sir John Talbot, je fus attaché à Messine à la flo-

tille qui s'opposait aux efforts de l'armée de Murat en 1810. J'y restai environ quatre mois, pendant lesquels nous attaquâmes, presque tous les jours, la flotille napolitaine, mouillée sous la protection de fortes batteries. Après la dispersion de cette flotille, je retournai à bord du *Victorieux*, où je restai jusqu'à la prise du *Rivoli*. J'ose me flatter que le détail de mes services, et les égards qu'avait pour moi sir John Talbot, prouvent évidemment que je ne mérite pas le nom de traître à mon pays, qu'on m'a si gratuitement donné. Dans ses dépêches officielles, qui annonçaient la prise du *Rivoli*, de 74 canons, et 850 hommes d'équipage, par le *Victorieux*, qui avait trois cents hommes de moins, après un combat comme il ne s'en est guère livré sur mer, le capitaine s'exprime ainsi : « Le nombre des blessés, et la « nature des blessures, ont donné des peines « infinies au chirurgien Bairel, et au seul aide « qu'il eût, Barry O'Méara. M. O'Méara, depuis « trois ans, fait le service de chirurgien, et mé« rite toute espèce de promotion (1). »

---

(1) Extrait des dépêches du capitaine Talbot, du 4 mars 1812, transmises par sir Edouard Pellew à J. N. Croker, écuyer, le 29 du même mois, et insérées dans la gazette de la cour le 8 mai suivant.

Pour prouver que ma conduite, tout le temps que j'ai été employé dans l'armée, avait été méritoire, tous les officiers du 62e régiment ont daigné me regretter, et la flatteuse réception qu'ils me firent à mon retour en Sicile, en 1809 et 1810, confirme ce que j'avance. Cette lettre de M. Green, inspecteur-général des hôpitaux dans les Indes occidentales, à M. le docteur Franklin, inspecteur du comité de santé à Londres, vient attester ce que j'ai été forcé de dire en ma faveur

Malte, le 6 mai 1812.

MON CHER MONSIEUR,

Monsieur O'Meara, que vous devez vous souvenir d'avoir vu dans le 62me régiment, et que, suivant moi, on a traité avec trop de sévérité, m'invite à vous le recommander une seconde fois. J'ai le plaisir de dire qu'il n'a rien perdu de la bonne opinion que j'avais conçue de lui. Dans un terrible combat, il a prouvé qu'il était parfaitement au fait de sa profession; et par la bonne conduite qu'il a tenue pendant trois ans, en qualité d'aide-chirurgien à bord du *Victorieux*, vaisseaux de 74, il s'est acquis l'estime du capitaine et de tous les officiers. Le capitaine Talbot a fait mention de lui, dans ses dépêches, de la manière la plus avantageuse.

Tout à vous, R. GREEN.

Pendant la guerre d'Amérique, je servis à bord de trois différens vaisseaux, dans les Indes occidentales, sous les ordres du capitaine Frédéric Maitland, officier d'un rare talent. Ce fut lui qui bloqua Napoléon dans le port de Rochefort, en 1815, et qui, comme on l'a déjà dit, fut nommé par le gouvernement, pour le conduire à l'île de Sainte-Hélène. Par la lettre suivante, écrite en ma faveur au docteur Harness, on verra l'opinion qu'il avait de moi, de mes faibles talens, et de mon caractère.

Le 5 novembre 1814.

MON CHER MONSIEUR,

Les soins que s'est donnés M. Barry O'Meara, la conduite qu'il a tenue tout le temps qu'il a été chirurgien du *Goliath*, me font un devoir de déclarer que depuis quinze ans que j'ai l'honneur de commander dans la marine royale, je n'ai jamais eu à mon bord d'officier de santé qui m'ait plus convenu que lui. En reconnaissant cette vérité, je ne fais que lui rendre la justice qui lui est due. Je déclare en outre, que pendant quinze jours d'un temps affreux, une grande partie de mon équipage étant tombé malade, le docteur O'Meara soigna les matelots avec un soin extrême, et que cette conduite lui mérita mon

approbation et lui gagna l'affection de tous les marins. Si j'étais employé de nouveau, chose qui n'est pas probable, je ne connais aucun chirurgien qui pût me convenir mieux que lui. Je me flatte donc que vous voudrez bien l'employer; ce sera un service que vous rendrez à la chose publique, encore plus qu'à lui.

Je suis, etc.

FRÉDÉRIC L. MAITLAND.

Je sens parfaitement que je dois réitérer mes excuses au public pour ces détails fastidieux; mais considérant qu'attaqué dans la partie la plus sensible à un galant homme, mon silence pourrait tourner contre moi, je me flatte que le lecteur bénévole applaudira aux efforts que je fais pour me rendre à moi-même une justice que mes ennemis me refusent.

Quoique je ne pense pas devoir faire une réponse bien longue à ceux qui veulent me faire passer pour une personne de mon nom, personne dont *l'Histoire secrète du Cabinet de Saint-Cloud* parle comme partisan du gouvernement français en Irlande, je désire que cette affaire soit examinée à fond par tous les gens de bien; et si les calomniateurs ne désavouent pas ce qu'ils ont avancé, alors je suivrai l'avis de ceux qui pensent que je dois recourir à la justice pour

ma justification, et faire infliger aux calomniateurs un châtiment mérité.

Si cette attaque n'eût pas été faite dans l'intention de ternir ma réputation, on se serait sans doute donné la peine de demander quel âge je pouvais avoir. Si on l'eût fait, on aurait de suite compris qu'un enfant de douze ans, un écolier, n'était guère en état de faire le métier d'espion ou celui de partisan (1).

On m'a encore fait un reproche d'avoir été lié avec M. Louis Salomon : d'abord il me paraît surprenant qu'on accuse un Anglais d'avoir eu des liaisons avec un de ses compatriotes, comme si c'était un crime. D'ailleurs toute l'intimité qui a existé entre M. Salomon et moi, se réduit à ceci: J'achetais chez lui les objets dont j'avais besoin, et je payais ses mémoires lorsqu'il me les envoyait. « Il m'adressait, dit-on, des journaux à Longwood. » Quel attentat! !.... La vérité est que jusqu'en mai ou juin 1818, je n'ai vu qu'un seul numéro de l'Anti-gallican, comme je le prouverai

(1) L'éditeur du *Moniteur britannique*, auteur de l'histoire citée plus haut, observe que pour rendre justice à M. O'Meara. qu'il n'estimait pas auparavant comme il le fait aujourd'hui, il se fait un devoir de déclarer qu'il n'est pas le même que celui dont il est parlé dans l'*Histoire secrète du Cabinet de Saint-Cloud.* — Cette prétendue histoire est d'ailleurs un libelle diffamé.

plus loin. Vers ce temps-là, j'en ai vu plusieurs dans la boutique de M. Salomon, que l'adjudant général Sir Thomas Reade venait de lui envoyer. J'en empruntai quelques-uns et lui en demandai d'autres qu'il ne put me donner parce qu'il les avait promis à M. l'adjudant général.

Malgré le soin qu'on a pris pour représenter sous les couleurs les plus favorables la nouvelle maison qu'on préparait pour Napoléon, je n'hésite pas à affirmer que, placée dans un endroit aussi stérile et aussi exposé que la vieille grange, ce n'était pas la peine de changer. Lorsque, par l'intermédiaire des comtes Bertrand et Montholon, sir Hudson Lowe fit demander à Napoléon où il voulait qu'on érigeât ce nouveau bâtiment qu'on lui destinait, il répondit : « Faites choix d'un site où il y ait de « l'eau, de l'ombre, et la verdure, et qui soit à « l'abri des vents alisés. » Il est évident par le résultat, que Napoléon avait bien prévu que cette demande n'était qu'un jeu. De plus, lorsque cette habitation sera achevée, l'insalubrité d'une maison neuve et humide se joindra aux inconvéniens des localités, et la rendra aussi peu supportable que l'ancienne résidence. En janvier dernier, Napoléon, qui n'était pas sorti de sa chambre depuis près de six mois, alla se promener vers le lieu où l'on bâtissait sa nou-

velle demeure. Après l'avoir considérée avec attention, il pria le général Montholon de dire à l'officier d'ordonnance qu'il ne l'habiterait jamais. « Si elle est pour lui, dit le général Montholon, au capitaine Nicholls, comme cela « n'est pas douteux, il me charge de vous déclarer qu'elle est tout-à-fait inconvenable, et « qu'il ne l'habitera jamais. » Si lord Bathurst ou sir Hudson Lowe eussent désiré que Napoléon fût convenablement et aussi agréablement qu'on puisse l'être dans cette misérable île, il fallait le loger à la maison de la Plantation qui est la meilleure, ou lui en bâtir une à Rosmary-Hall, ou près de celle du colonel Smith où il y a de l'ombre et de l'eau, et où l'on est à l'abri du vent du sud-est.

Napoléon, doué d'une excessive sensibilité dans les organes et dans les membranes, spécialement celles du nez, etc., est singulièrement sujet aux cathares, dont il a eu des attaques violentes. Par cette raison, une situation découverte et exposée aux vents, telle que celle de Longwood, rend cette résidence dangereuse pour lui, comme le prouvent les rhumes âpres et autres affections inflammatoires dont il a été attaqué, lorsqu'il sortait en plein air. L'effet délétère d'un vent froid, même sur les plantes, dans une position semblable à

celle de Longwood, a été suffisamment prouvé plus haut, et confirmé par le témoignage du doyen du conseil de l'île; aussi il est impossible de s'y procurer de l'ombre en y plantant des arbres, parce qu'ils n'y croîtraient pas.

CHAPITRE II.

SAINTE-HÉLÈNE ET LONGWOOD.

On peut attribuer aux vicissitudes journalières de la température la plupart des maladies qui affectent la constitution humaine. Le passage soudain du chaud au froid engourdit les vaisseaux qui se trouvent à la superficie du corps, et repousse en même temps quantité de sang sur quelques-uns des organes intérieurs. Un soudain changement dans l'atmosphère offense par le contact des parties extérieures avec les parties intérieures, et attaque les poumons, dans les climats tels que ceux de l'Angleterre: dans ceux du tropique, où le système bilieux est sujet à se déranger, il attaque le foie. La grande sympathie qui existe entre la peau, le foie et les intestins, n'a jamais été mieux démontrée que par le grand nombre de personnes dont ces deux or-

ganes ont été et sont journellement attaqués à Sainte-Hélène ; par l'effet des vicissitudes atmosphériques et de l'extrême humidité qui y règnent.

L'intérieur de cette île se compose de hauteurs qui s'élèvent les unes au-dessus des autres, et dont la plus éminente a six cents pieds au-dessus du niveau de l'Océan : elles sont séparées entre elles par de profonds ravins très-étroits, dont quelques-uns sont, à quelques pieds près, de niveau avec la mer ; ainsi ceux qui veulent faire une promenade à cheval, doivent s'attendre à changer de climat à chaque demi-heure. Si l'on jouit d'un calme profond dans les ravins, on y est exposé à la chaleur brûlante de la zone torride, par la latitude de 15° 45' sud : un moment après, arrivé à l'ouverture d'un rocher, et transpirant par tous les pores, ce calme est remplacé par un vent froid et perçant qui souffle des montagnes, et dont les effets, combinés avec l'humidité qui l'accompagne, évaporent la chaleur superficielle du corps, et repoussent le sang dans l'intérieur.

On doit compter un degré de perte en bonté de température, pour chaque deux cents pieds d'élévation : il se trouve donc dix degrés de différence entre la température de la ville et celle de Longwood qui est élevé de 2000 pieds au-

dessus du niveau de la mer. Il faut y ajouter encore deux ou trois degrés de plus, à cause du vent perçant du sud-est, imprégné de l'humidité qui règne ordinairement sur les hauteurs, et qui fait évaporer la sueur; toutes ces causes occasionnent une différence de douze à treize degrés entre les vallées et les montagnes.

Le thermomètre à Longwood marque de 53° jusqu'à 80° à l'ombre; je l'ai cependant vu, pour peu de temps à la vérité, monter jusqu'à 86°, vers les trois heures de l'après-midi, lorsque les rayons du soleil donnaient sur la partie nord-ouest de la façade de la maison. Dans celle de l'amiral, située au centre de Jamestown, il monte du 66me. au 100me.

Ainsi, il paraît qu'à Sainte-Hélène, outre les causes qui la rendent peu salubre aux Européens, il en existe encore d'autres qui occasionnent les nombreux décès dont nous allons parler. L'extrême humidité qu'y entretiennent les pluies et les brouillards continuels (1), sont sans doute une de ces causes qui abrégent la vie des natu-

---

(1) M. le major-général Beatson, dans son Histoire de Sainte-Hélène, dit: « Il paraît que cette île a eu sa bonne part de pluie, car en trois ans il y en est tombé plus qu'en onze en Angleterre.

rels du pays et donnent la mort aux étrangers. Le moindre rhume est souvent suivi de dyssenteries, de fièvres ou d'inflammations, qui deviennent mortelles en peu de jours, si les remèdes les plus efficaces ne sont pas employés sur-le-champ. En Europe, un peu d'eau tiède guérit un enfant d'une indigestion; à Sainte-Hélène, ce malaise devient une maladie très-dangereuse, et nécessite l'usage des remèdes les plus puissans. J'ai dit que des causes locales abrégeaient la vie des naturels du pays; l'inspection des registres de la paroisse prouve la vérité de cette assertion: on y voit que très-peu de personnes vivent au-delà de *quarante-cinq ans*. On peut là-dessus consulter l'histoire de Sainte-Hélène, par M. Brooke. Quant à la mortalité qui frappe les étrangers, voici des preuves de ce que j'ai avancé. En douze ou treize mois, un bataillon, sur six cent trente hommes, en perdit cinquante-six, ce qui donne un sur onze: mortalité inouïe dans nos colonies, où elle n'est ordinairement que de deux sur soixante et treize. Dernièrement encore, le *Conquérant*, arrivé en juillet 1817, a perdu en dix-huit mois cent dix hommes sur son complément de six cents, outre cent sept matelots mis par les maladies hors de service, et renvoyés en Angleterre. D'après l'exposition de ces faits, il faut

conclure que la réputation de salubrité dont jouit Sainte-Hélène, lui vient de ce qu'elle n'est connue que des marins ou de passagers qui n'y sont restés que quelques jours.

Quelques personnes ont cependant imprimé récemment que Sainte-Hélène jouit d'un climat salubre. Je n'ai autre chose à leur opposer que le fait suivant : pendant ma résidence à Longwood, toutes les personnes attachées à Napoléon, excepté le comte Bertrand, ont été sérieusement malades, soit de fièvres, de dyssenteries, d'inflammations d'entrailles ou du foie. Tous les enfants des comtes Bertrand et Montholon ont été en danger de perdre la vie ; et, en trois semaines, trois personnes sont mortes à Longwood. Les Lettres du Cap, pour prouver l'insalubrité de Sainte-Hélène, citent les hommes qu'a perdus le soixante-sixième régiment ; et moi j'affirme sur l'honneur que cinquante-six hommes du second bataillon de ce régiment sont morts en douze ou treize mois de séjour à Sainte-Hélène, de la dyssenterie ou de l'hépatite (1).

(1) Napoléon a été confiné à Longwood, endroit exposé à tous les vents, lieu aride et inhabitable, et qui n'est susceptible d'aucune culture. Les restrictions im-

Longwood ne possède aucune espèce d'arbres, si ce n'est le *Conyza Gummifera* (espèce d'arb à gomme) : cet arbrisseau n'ayant de feuilles qu'à l'extrémité de ses branches, ne peut mettre personne à l'abri de l'ardeur du soleil. Il donne si peu d'ombre, que l'herbe qui se trouve à son pied est toujours sèche en été. Le gommier sert de bois à brûler, il nourrit des millions de grosses mouches bleues, qui par leur présence rendent le séjour de Longwood extrêmement désagréable.

On peut sans exagération donner le nom de *misérable grange* à cette habitation. Le lecteur pourra se faire une idée des commodités qu'offre Longwood, lorsqu'il saura que la chambre à coucher de Napoléon est si étroite et si basse, qu'on a été obligé de rogner le bois de lit que le gouvernement avait envoyé pour son usage.

La plaine où elle est bâtie est située sur un plateau qui s'élève de 1800 à 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce plateau est si mal exposé et si peu fertile, qu'excepté la mai-

---

posées par sir Hudson Lowe sont à l'âme ce que cet effroyable climat est au corps : c'est marcher au but qu'on se propose par deux chemins à-la-fois. — Et ce but vient d'être atteint : *Napoléon n'est plus !*

son de Longwood et celle du fermier de la compagnie des Indes, il est inhabité et ne présente qu'un triste désert, que sir Hudson Lowe trouve peut-être encore trop beau pour celui qui l'habite.

La situation de Longwood est donc la plus mauvaise de toute l'île. Au sommet de cette plaine élevée de deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer, les vents alisés, chargés d'humidité, soufflent constamment, et néanmoins un brouillard épais, qui souvent dégénère en pluie, y règne presque toute l'année. Il est aisé de prouver cette assertion par le thermomètre. Combien de fois n'ai-je pas eu pitié des pauvres sentinelles que j'ai vues trempées jusqu'aux os en un instant, par les torrens d'eau que les *vents rafratchissans* d'un anonyme versaient sur ce misérable plateau. Dans l'année, à peine compte-t-on un seul mois pendant lequel il fasse beau; durant deux autres, on y est exposé à l'ardeur brûlante du soleil vertical des tropiques, et durant les neuf derniers, je ne crois pas qu'il y ait un pays dans le monde où il fasse un temps aussi abominable. Quelques fois, il est vrai, la pluie cesse et le brouillard s'éclaircit, et alors les rayons du soleil percent les nuages; mais cela ne dure pas; le brouillard et la pluie reprennent tout leur empire, et mal-

heur à celui qui, trompé par une apparence de beau temps, s'éloigne de sa maison. Ces changemens de température arrivent à chaque instant de la journée, et sont en partie cause des maladies qui règnent dans l'île. Le sol de Longwood est une forte craie argilleuse qui, lorsqu'elle est imprégnée d'eau, retarde sensiblement la marche d'un homme à pied, ce qui rend la promenade très-désagréable. Ce que je viens de dire du climat de la partie supérieure de Sainte-Hélène sera confirmé par tous ceux qui ont résidé quelque temps dans l'île. Je ne fais pas cet appel à des voyageurs superficiels, qui ont passé quelques jours à la maison de la Plantation, dont l'habitation est commode et spacieuse, et où, lorsque le temps est beau, l'on jouit d'un coup d'œil enchanteur. Je sais que, pour tromper le public, on a souvent fait venir des étrangers à cette habitation, pour donner une fausse idée de la beauté du climat.

Le jardin de la Plantation est situé a Deadwood, *au fond d'un ravin*, et parfaitement à l'abri des *vents alisés;* les végétaux qu'il produit sont vendus au profit de la compagnie des Indes. De plus, on a depuis peu conduit des eaux pour arroser ce jardin, avantage qu'on n'a jamais pu engager sir Hudson Lowe à procurer à Longwood. Loin que le jardin de cette

dernière habitation soit aussi productif, j'affirme qu'on a fait inutilement tous les essais possibles pour en tirer parti, et que l'orge que Napoléon y a fait semer, pour jouir au moins de l'aspect d'un peu de verdure, n'a pas réussi. On ignore si l'on doit la stérilité de ce jardin aux vents auxquels il est exposé, ou à un insecte dont la voracité et les qualités malfaisantes sont décrites dans l'ouvrage du major Beatson sur Sainte-Hélène. Cet insecte a la vie si dure, qu'une forte décoction de tabac ou d'alcali ne peut le détruire.

La seul plante qui réussisse à Longwood est l'Épurge, herbe purgative, extrêmement désagréable par son odeur. Ce n'est que dans les lieux bien abrités à Sainte-Helène que le chêne réussit; partout ailleurs il dépérit.

CHAPITRE III.

QUELQUES DÉTAILS SUR LA NOURRITURE ET LA DÉPENSE DES EXILÉS.

« Le pain est excellent; on se sert, pour le faire, « de la plus belle farine: l'eau à Longwood est « pure, limpide et délicieuse. » Tel est le langage des amis de sir Hudson. J'affirme que, tout le temps que j'ai été auprès de Napoléon, le pain a été si détestable, que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en porter au gouverneur, pour lui prouver qu'il n'était pas mangeable, et de lui dire que Napoléon était obligé de faire acheter du biscuit américain. Le gouverneur fit appeler le sieur Carr, boulanger, l'injuria, le menaça, mais celui-ci répondit froidement « qu'il ne pouvait « faire de bon pain avec de *mauvaise farine.* » L'argument était irrésistible, et sir Hudson se tut. L'eau qu'on portait à Longwood, pendant les deux ou trois mois d'été, était extrêmement trouble, épaisse et dégoûtante: je suis persuadé qu'elle contribuait beaucoup à occasionner les dyssenteries, qui sont si communes dans l'île.

Du reste, elle est si rare, que les soldats du 66me régiment sont harrassés de fatigue pour s'en procurer, étant obligés d'en aller chercher à une lieue de leur camp.

Jusqu'au mois d'octobre 1817, la viande a été de très-mauvaise qualité. A cette époque, sir Hudson fit tuer de jeunes taureaux pour Longwood, ce qui procura aux exilés une nourriture un peu meilleure; car jusqu'alors, malgré toutes les réclamations qui avaient été faites par l'officier d'ordonnance et par moi-même, sur les provisions, le pourvoyeur avait toujours fourni à Longwood, suivant les ordres de sir Hudson, du bœuf de Benguilla (qui coûtait six sous la livre); tandis que le bœuf de l'île se vendait au marché 36 sous. L'économie, après l'arrivée de sir Hudson Lowe, a été poussée à un tel point, que lorsque le pourvoyeur outrepassait de la somme la plus modique celle de cinq shillings huit pences et demi (6 fr. 85 cent.) par jour, qui lui était allouée pour fournir de poisson la table de Napoléon, il recevait une lettre *officielle* qui le menaçait, en cas de récidive, de lui faire payer l'*excédant de la dépense* qu'on lui allouait pour cet article!

Pour justifier les diminutions faites à la distribution des vivres, on a écrit dans les journaux et dans un pamphlet: « L'établissement de Long-

« wood se compose de Napoléon Bonaparte, du « comte et de la comtesse Bertrand, et de trois « enfans (à ce que je crois), du comte, de la « comtesse Montholon et de deux enfans, de six « domestiques mâles, et des femmes de cham- « bre de ces deux dames. »

L'exactitude de cette liste sera facile à vérifier en la comparant à celle que nous donnons, liste qui contient le détail exact de tous ceux qui composaient l'établissement formé à Longwood à l'époque dont parlent le pamphlétaire et les journalistes.

MAISON DE NAPOLÉON.

Le comte Bertrand.	Le comte Montholon.
Madame Bertrand.	Madame Montholon.
Quatre enfans.	Trois enfans.
Un domestique français.	Joséphine.
Adèle.	Mistriss Grath.
Mary Hall.	Mistriss Hitchcock.
Mistriss Davy.	Une autre servante.
Un soldat anglais, doméstiq.	Un domestique.
Un Chinois.	Un Chinois.

ÉCURIES : Trois domestiques anglais.

Marchand.	Gentilini.
Saint-Denis.	Archambaud.
Pieron.	Un cuisinier anglais.
Novarre.	Un jardinier anglais.

Quatre domestiques chinois, pour remplacer les Fran-

çais et les Anglais qu'on avait renvoyés : les premiers, par ordre de sir Hudson Lowe.

Deux Chinois dans la cuisine.

Total, quarante.

Ainsi, au lieu d'environ vingt individus, il y en avait quarante !

On a fait aussi une énumération bien ample et bien détaillée des provisions fournies aux exilés : j'ai lieu de croire que le compte de ces provisions est grandement exagéré, quoique je n'aie pas la liste exacte des articles qui ont été fournis pendant le mois dont on parle. L'inexactitude de ce rapport est d'ailleurs confirmée par l'article de la bière en baril, qui n'a jamais été fournie par le gouvernement. Sir Hudson Lowe (sans que les Français le lui aient demandé) augmenta plusieurs fois de quelques articles les envois qu'il faisait à Longwood, et cela pendant plusieurs semaines ; mais bientôt après il les diminua soudainement, sans qu'on sût pourquoi. La quantité de vin de Champagne avait été fixée par le comte Montholon, parce que sir Hudson Lowe l'avait restreinte, ainsi que le vin de Grave, à une bouteille.

Le compte ci-joint de la quantité de vin a été réglé par le gouverneur, après le départ du comte Las Cases, en octobre 1816. J'y joins aussi

et de Piontkowsky, la viande a été diminuée, et le nombre de poules réduit à cinq.

On donnait en outre à chaque domestique une bouteille de vin du Cap et de Ténériffe; ce qui fait une pinte de plus que la ration qu'on alloue aux soldats et aux matelots stationnés à Sainte-Hélène.

N°. 2. Extrà *journalier payé par les Français.*

	fr.	c.
Une douzaine d'œufs, valeur	6	»
Huit livres de beurre, à 3 sh. la livre,	28	80
Deux livres de bougie, à 3 sh. 6 s. la liv.	8	40
Trois poules, à 6 shillings pièce . . .	21	60
Quatre livres de sucre candi.	9	60
Deux livres de sucre en pain.	7	20
Une livre de fromage	3	60
Légumes	12	»
Porc salé, deux livres.	3	»
Lard, une livre.	1	20
Huile, une bouteille	9	60
Riz et farine, une livre de chaque . .	1	20
Sucre brut cinq livres	1	80
Vinaigre, une bouteille	1	20
Papier et ficelle pour la cuisine . . .	1	20
Pains, quatre à 1 fr. 80 c. chaque . .	7	20
Total.	123	60

Extrà *par semaine.*

Dindes, deux. (Valeur)	72 »
Jambon, un	72 »
Cochon de lait.	13 60
Cornichons, un flacon	14 40
Olives confites, trois bouteilles. . .	76 80
Total.	248f. 80c.

Dans cette dépense n'est pas comprise la viande achetée par les Français. Elle se montait, par mois, de trois à cinq moutons et deux veaux.

La conclusion qu'on peut tirer en comparant la quantité de provisions fournies à présent par sir Hudson Lowe (si le compte donné dans les relations ministérielles est exact) à celle qu'il envoyait lorsque la maison de Napoléon contenait dix Français de plus qu'elle ne fait à présent, est nécessairement, que pendant trois ans il en a fourni beaucoup trop, et qu'aujourd'hui il n'en donne pas assez.

Cette matière sera éclaircie par l'extrait du rapport que j'ai eu l'honneur de transmettre au secrétaire de l'Amirauté, par ordre des lords de ce département, à mon retour en Angleterre.

Ce fut le 30 septembre 1816, que sir Hudson Lowe réduisit les provisions, et le vin, etc., à la quantité indiquée dans l'état n° 1. Les quantités

furent fixées par lui-même, quoique son aide-de-camp, le major Gorrequer, eût été informé par le général Montholon, en ma présence, que les vivres fournis n'étaient pas suffisants, et qu'on lui eût dit que le maître d'hôtel avait ordonné qu'on brisât partie de la vaisselle d'argent pour pourvoir à la subsistance de l'établissement. Sir Hudson Lowe ne prit d'autre mesure que celle d'ordonner que l'argent provenant de la vente de cette argenterie (qui se monta d'abord à environ 3312 fr.), ne serait pas perçu par les Français, mais qu'il serait déposé entre les mains du pourvoyeur, afin qu'on s'en servît de temps en temps, et par petites sommes.

Le maître d'hôtel lui ayant un jour envoyé le compte détaillé des articles qui manquaient pour la subsistance de l'établissement, sa lettre n'eut d'autre effet sur sir Hudson Lowe que d'empêcher la nouvelle réduction qu'il se proposait de faire du pain, à cause du départ du comte de Las Cases.

Je lui fis moi-même des représentations à ce sujet, et particulièrement le 4 décembre 1816, en lui soumettant la liste des articles que les Français avaient été forcés d'acheter. Sir Thomas Reade, son favori, et le chef de sa police, reçut l'ordre *d'assister* le maître d'hôtel, et en conséquence il lui remit pour faire ses emplettes

l'argent provenant de la vaisselle que sir Hudson Lowe avait achetée, et dont il avait fixé le prix à 6 fr. l'once. Ce gouverneur intima aussi par écrit l'ordre au fermier de la compagnie, M. Breame, de fournir une certaine quantité de veau aux Français pour leur argent. Mais malgré cet ordre, M. Breame perdit sa place pour y avoir obtempéré; sa destitution ne fut point approuvée par les directeurs de la compagnie des Indes, qui ont renvoyé M. Breame à son poste. Le pourvoyeur, M. Balcombe, ayant été restreint par sir Hudson Lowe, dans le prix qu'il devait donner pour le mouton, n'en put fournir que de la plus mauvaise qualité, parce qu'au prix fixé, il était impossible d'en avoir d'autre. On fit les mêmes restrictions pour la volaille; aussi n'en mangeait-on que rarement de bonne à Longwood. Il en fut de même du bœuf; jusqu'au mois d'octobre 1817, il a toujours été, comme je l'ai dit plus haut, de la plus mauvaise qualité; outre cela, il arrivait souvent que, mis sur des charrettes, à l'ardeur d'un soleil brûlant, il était gâté en arrivant à Longwood, où il était impossible d'en faire usage. Plusieurs autres provisions de bouche que sir Hudson Lowe faisait acheter dans les magasins de la compagnie, étaient gâtées, mais elles se donnaient à meilleur marché que celles qu'on pouvait se procurer dans les maga-

sins particuliers, et étaient encore assez bonnes pour les exilés.

Cette conduite était diamétralement opposée à celle de sir George Cockburn, qui avait ordonné au pourvoyeur de se procurer à tout prix ce qu'il y avait de meilleur pour les Français.

Peu après l'arrivée de sir Hudson Lowe, on cessa d'envoyer du beurre frais à Napoléon, et j'ai appris que le lait destiné pour Longwood par sir George Cockburn était envoyé à la maison de la *Plantation*.

Si les Français ne consommaient pas tout ce qui leur était envoyé (les confitures anglaises, par exemple); au lieu d'augmenter les provisions qu'ils demandaient en échange, le gouverneur faisait supprimer totalement l'envoi de l'objet non consommé: il appelait cela une économie.

La détresse à laquelle les Français ont été réduits a été extrême. La famille du comte Bertrand éprouva les plus grandes privations. A l'époque où le nombre des habitans de Longwood s'est monté à quarante-cinq, sans compter les Chinois, le comte Bertrand habitait une chaumière à *Hut'-gate*, environ un mille de Longwood: la pénurie des provisions, combinée avec l'inexactitude de leur arrivée, a souvent fait que la comtesse Bertrand a été forcée de prier l'officier qui commandait le poste de *Hut'-gate* de

lui prêter un morceau de pain pour le déjeûner de ses enfans, et un peu de bois pour faire la soupe. On ne pouvait rien se procurer qu'à Jamestown, éloignée de quatre milles (une lieue et un tiers); encore était-on obligé, pour y aller, d'en obtenir la permission de quelques-uns des agens du gouverneur : l'ambiguité et l'obscurité des consignes données aux sentinelles, faisaient que les personnes chargées d'apporter les provisions, ne pouvaient arriver que difficilement : il est même arrivé que des domestiques, porteurs de médecines pour des malades, ont éprouvé les mêmes difficultés. Enfin, la terreur inspirée par la responsabilité qui pesait sur les sentinelles, était si grande, qu'il est arrivé que le comte Bertrand et son épouse ont été arrêtés et questionnés au moment de rentrer chez eux.

Il n'est pas inutile de faire observer à ceux de mes lecteurs qui n'ont pas visité le continent, que la manière de vivre des Français diffère entièrement de la nôtre. Les Français déjeûnent à la fourchette : ce repas ne diffère du dîner que parce qu'on n'y sert pas de soupe. Cet usage nécessite à peu près deux fois autant de viande que chez nous. Pour faire un mauvais consommé, le cuisinier employait trente livres de viande : il n'en restait donc que quarante-

deux livres pour le déjeûner et le dîner de quatre familles qui n'habitaient pas ensemble; et ces familles, avec leurs domestiques, étaient composées de quarante personnes, après le départ du comte de Las Cases et de Piontkowski. Ce fut en vain qu'on fit toutes ces observations à sir Hudson Lowe. Cependant à l'arrivée des journaux qui contenaient la discussion qui avait eu lieu dans la chambre des pairs, d'après la motion de lord Holland (du 18 mars 1817), les observations de lord Bathurst, en réponse, semblèrent produire une espèce de honte et d'embarras sur sir Hudson lui-même; car il fit tous ses efforts pour expliquer ces documens, en disant « que le discours de sa seigneurie n'avait pas « été rapporté exactement par le Courrier, le « Times, le Star, et le Morning-Chronicle; qu'il « n'avait reçu aucune lettre officielle de lord Ba« thurst, et que lorsqu'il en recevrait, elle con« tiendrait un récit bien différent de celui contenu « dans les journaux qui venaient d'arriver. » Quant à moi, je déclare que j'aurais préféré assister à une bataille à entrer dans l'appartement de Napoléon, lorsqu'on m'appela pour expliquer certains passages du discours du lord Bathurst. Pour la première fois de ma vie, j'eus honte d'être Anglais; et dans l'embarras où je me trouvai, je pensai que je ne pouvais mieux faire

que de me servir des propres paroles de sir Hudson Lowe.

« *Je vois avec plaisir*, dit Napoléon, *qu'en s'a-« dressant au parlement, à la nation et à l'Europe, « le ministère anglais a justifié sa conduite atroce « envers moi par des mensonges, triste ressource « qui ne dure pas long-temps.* »

Il est difficile de s'imaginer jusqu'à quels petits détails sir Hudson jugea à propos de descendre. Un jour il observa au général Montholon, en ma présence, qu'il croyait que l'on consommait trop de sel blanc à Longwood, qu'on en usait moins à la *maison de la Plantation* : qu'à l'avenir on devrait se servir de sel gris, le plus possible. Il fit encore au même général une observation aussi ridicule sur le blanchissage. « Il me paraît, dit-il, qu'on salit beaucoup de « chemises à Longwood. » (Le gouvernement alors, par un réglement de sir George Cockburn, payait le blanchissage, réglement qui fut par la suite annulé par sir Hudson Lowe.) « Je « me contente d'une chemise par jour ; cela me « paraît suffisant pour tout le monde. » Il voulut aussi établir une régle pour le nombre des feux nécessaires, selon lui, à Longwood ; et toujours il prenait pour base ce qui se faisait à la maison de la Plantation, sans vouloir remarquer

qu'à Longwood il y avait cinq ménages, au lieu que chez lui il n'y en avait qu'un. Il ne faisait pas attention que les Français, nés dans un climat plus chaud que celui de l'Angleterre, étaient plus sensibles au froid et à l'humidité que les Anglais. Que les admirateurs de sir Hudson Lowe nous expliquent où était la dignité du lieutenant général, lorsqu'il s'occupait de mémoires de blanchissage.

Un pamphlétaire, après avoir sottement dit que la comtesse Bertrand a emprunté deux shillings (2 f. 40 c.) à la femme d'un soldat, ajoute que les familles établies à Longwood recevaient quatre cents livres sterling par mois (9600 fr.), quoiqu'on leur fournît tous les articles de première nécessité, et même le superflu. La fausseté de cette assertion ne peut se comparer qu'à celle par laquelle on assure que « c'est par *poli-* « *tique* que Bonaparte a vendu son argenterie, « puisqu'il avait encore alors dix mille livres « sterling dans ses coffres (240,000 fr.), sans « compter le collier favori de la princesse Hor- « tense. »

Pour répondre à ces assertions, je vais entrer ici dans quelques détails sur la dépense soldée par les familles qui habitent Longwood. Ces détails sont extraits de mémoires dont je possède les originaux.

Pour l'habillement et autres besoins de cinq maîtres et sept enfans.	5,000 f.
Gages des domestiques français. . .	2,750
Pour suppléer à la modicité des provisions de bouche et à leur mauvaise qualité.	3,328
Dépenses imprévues.	650
Total.	11,728

La somme destinée à l'habillement et aux autres besoins des maîtres est distribuée de la manière suivante : mille francs par mois pour la toilette et les dépenses particulières de Napoléon; deux mille francs pour l'habillement, le blanchissage du comte Bertrand et de sa maison, consistant en deux maîtres, quatre enfans et sept domestiques; les gages des domestiques, qui pour la plupart sont Anglais, se montent à environ 350 livres sterling (8,000 f.), et une somme égale est destinée au blanchissage (1). Deux mille francs sont alloués à la maison Montholon, composée de deux maîtres, trois enfans et six domestiques, presque tous Anglais. Afin que le lecteur connaisse les prix énormes que les domestiques attachent à leurs services, dans l'île de

(1) Le prix du blanchissage à Sainte-Hélène répond exactement à celui des provisions de bouche.

deux livres pour le déjeûner et le dîner de quatre familles qui n'habitaient pas ensemble ; et ces familles, avec leurs domestiques, étaient composées de quarante personnes, après le départ du comte de Las Cases et de Piontkowski. Ce fut en vain qu'on fit toutes ces observations à sir Hudson Lowe. Cependant à l'arrivée des journaux qui contenaient la discussion qui avait eu lieu dans la chambre des pairs, d'après la motion de lord Holland (du 18 mars 1817), les observations de lord Bathurst, en réponse, semblèrent produire une espèce de honte et d'embarras sur sir Hudson lui-même ; car il fit tous ses efforts pour expliquer ces documens, en disant « que le discours de sa seigneurie n'avait pas « été rapporté exactement par le Courrier, le « Times, le Star, et le Morning-Chronicle ; qu'il « n'avait reçu aucune lettre officielle de lord Ba- « thurst, et que lorsqu'il en recevrait, elle con- « tiendrait un récit bien différent de celui contenu « dans les journaux qui venaient d'arriver. » Quant à moi, je déclare que j'aurais préféré assister à une bataille à entrer dans l'appartement de Napoléon, lorsqu'on m'appela pour expliquer certains passages du discours de lord Bathurst. Pour la première fois de ma vie, j'eus honte d'être Anglais, et dans l'embarras où je me trouvai, je pensai que je ne pouvais mieux faire

que de me servir des propres paroles de sir Hudson Lowe.

« *Je vois avec plaisir*, dit Napoléon, *qu'en s'a-*
« *dressant au parlement, à la nation et à l'Europe,*
« *le ministère anglais a justifié sa conduite atroce*
« *envers moi par des mensonges, triste ressource*
« *qui ne dure pas long-temps.* »

Il est difficile de s'imaginer jusqu'à quels petits détails sir Hudson jugea à propos de descendre. Un jour il observa au général Montholon, en ma présence, qu'il croyait que l'on consommait trop de sel blanc à Longwood, qu'on en usait moins à la *maison de la Plantation*: qu'à l'avenir on devrait se servir de sel gris, le plus possible. Il fit encore au même général une observation aussi ridicule sur le blanchissage. « Il me paraît, dit-il, qu'on salit beaucoup de « chemises à Longwood. » (Le gouvernement alors, par un réglement de sir George Cockburn, payait le blanchissage, réglement qui fut par la suite annulé par sir Hudson Lowe.) « Je « me contente d'une chemise par jour; cela me « paraît suffisant pour tout le monde. » Il voulut aussi établir une règle pour le nombre des feux nécessaires, selon lui, à Longwood; et toujours il prenait pour base ce qui se faisait à la maison de la Plantation, sans vouloir remarquer

D'autre part.	1316 f.
Six jambons, à 72 fr. pièce	432
Trente bouteilles d'huile	200
Quinze flacons d'olives	90
Quinze flacons de câpres.	90
Liqueurs	600
Douze bouteilles de sirop, fleur d'orange	200
Essences et autres minuties.	200
Achat de faïence, verres, etc., gratifications et autres petites dépenses. .	200
Total	3328 fr.

Au lieu d'avoir 240,000 fr. dans ses coffres, Napoléon avait si peu d'argent à Longwood, que jusqu'à ce que le comte Las Cases eût passé à l'ordre du comte Bertrand quatre mille livres sterling (96,000 francs) qu'il avait à Londres, ce dernier éprouva une telle pénurie d'argent, qu'il voulut bien accepter de moi le prêt de six cents francs. Lorsque j'étais à Sainte-Hélène, l'escompte des lettres de change que tirait le comte Bertrand sur l'Angleterre était souvent retardé de deux mois par sir Hudson Lowe. Cette mesure était sans doute adoptée pour dégoûter les domestiques français, déjà mécontens des restrictions, de leur isolement de toute société et de l'insalubrité du climat: il espérait que le

retard du paiement de leurs gages pourrait les engager à abandonner leurs maîtres.

Cette supposition paraît confirmée par les événemens qui ont eu lieu à Sainte-Hélène, après mon départ. J'ai appris par une voie sûre, j'ai même vu des *pièces officielles* qui prouvent que, depuis le mois de novembre 1818, sir Hudson Lowe a donné des ordres qu'aucune lettre de change ne fût escomptée pour les Français, avant qu'il n'eût reçu d'Angleterre la certitude que les dernières avaient été acquittées. C'est sous prétexte qu'il en était resté une en souffrance, qu'il priva de toutes ressources les exilés pendant *cinq mois*. Cependant il est bien connu que, malgré qu'on ait éprouvé quelques difficultés dans les paiemens de quelques-unes de ces lettres de change, elles ont toutes été acquittées par le comte Las Cases, et que le paiement de celles qu'on pourrait tirer à l'avenir avait été assuré par MM. Baring et compagnie, et par un *des premiers banquiers* de Francfort.

Le 13 janvier 1819, le comte Montholon fit demander à sir Hudson Lowe, par l'entremise du capitaine Nichols, officier d'ordonnance à Longwood, que M. Ibbetson, commissaire général, fût autorisé à escompter les lettres de change, comme il l'avait fait depuis le mois d'avril 1818, ou que, d'après la lettre de lord Bathurst, quel-

que maison de commerce eût la permission de communiquer avec les Français, pour le même sujet; ou que le gouvernement anglais, suivant l'engagement qu'il avait contracté, voulût bien leur faire fournir, pour leur argent, ce dont ils avaient besoin; ou bien enfin, que des négocians de l'île eussent l'autorisation de venir à Longwood, pour y acheter le reste de la vaisselle d'argent de Napoléon. Aucune de ces propositions n'ayant été acceptées, la détresse, causée par le refus du gouverneur, fut portée à son comble. Renfermer des familles composées d'enfans et de personnes âgées; les emprisonner dans une île, à deux mille lieues de leurs parens et de leurs amis; les priver des moyens de faire venir de l'argent, pour se procurer ce dont ils ont besoin; refuser d'y pourvoir en nature ou en leur avançant de l'argent; enfin, empêcher ces prisonniers de disposer de leurs effets pour se procurer le nécessaire, sont des actes de barbarie dont l'histoire d'Angleterre ni celle d'aucune autre nation du monde ne fournit d'exemple ! !

CHAPITRE IV.

Tyrannie de sir Hudson Lowe.

Nous croyons qu'il sera agréable au lecteur que nous commencions ce récit des vexations que sir Hudson Lowe fit éprouver à Napoléon, en lui faisant connaître le geôlier de ce prince. En conséquence, nous allons donner une biographie de sir Hudson Lowe, lieutenant général au service de Sa Majesté Britannique, et gouverneur de l'île de Sainte-Hélène. Cette biographie est extraite d'un journal anglais.

Le peu de matériaux biographiques qu'on a pu réunir jusqu'ici sur le lieu de la naissance et la famille de sir Hudson Lowe, rendent l'un et l'autre problématiques. On suppose généralement qu'aucune partie des trois royaumes unis ne peut revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour, et qu'il est né dans une de nos garnisons d'outre-mer. Mais ce point est très-peu important, et l'on aura, sans doute, bientôt des renseignemens certains à ce sujet. La partie la plus remarquable de l'histoire de sir Hudson Lowe, est parfaitement connue. Pendant la dernière guerre avec la

France, il commandait un corps appelé les *chasseurs corses*, lequel était composé de prisonniers de toutes les nations alors en guerre avec la Grande-Bretagne, et qui, ayant jugé à propos de violer le serment de fidélité qu'ils avaient prêté à leur patrie, s'étaient engagés au service de l'Angleterre (1). Ayant eu l'honneur insigne d'effectuer un pareil recrutement, sir Hudson Lowe se distingua aussi par la discipline sévère qu'il introduisit dans son corps. Il servit environ trois ans avec ce régiment, dans l'île de Capri, où, pendant tout ce temps, il fut mis à la tête de l'espionnage établi par la vieille Caroline et les autorités anglaises, entre Messine et le royaume de Naples. Les faits suivans, dont nous garantissons l'authenticité, prouveront avec quel talent sir Hudson Lowe, s'acquitta de l'honorable emploi dont il était chargé, et les services éminens qu'il rendit à ceux qui lui avaient donné leur confiance.

Les trois principaux espions employés par sir Hudson Lowe pour surveiller les incidens qui pourraient arriver à Naples, porter des dépêches

(1) Il est présumable que sir Hudson Lowe était chargé de la discipline des pontons, et qu'à force de mauvais traitemens, il était parvenu à se former un régiment. — *Voyez* l'ouvrage du général Pillet.

dans cette ville et en rapporter les réponses, étaient payés par le ministre de la police napolitaine, *Salicetti*, dans les bureaux duquel ils portaient tous les papiers qui leur étaient confiés. Les lettres et papiers, après avoir été soigneusement examinés, étaient envoyés à leur destination, d'après les ordres de *Salicetti*. C'était pour se procurer de pareilles intelligences qu'on entretenait, dans une île inutile, un gouverneur, une garnison de 1500 hommes, soutenue par une escadre de vaisseaux de guerre et une flotille de chaloupes canonnières; qu'on dépensait des milliers de livres sterling pour services secrets. Cet ordre de choses continua jusqu'à ce qu'un des généraux de Murat (1), à la tête d'une force bien inférieure à celle qu'avait sir Hudson Lowe, s'empara de l'île, qui ne tint que peu de jours, quoique ses fortifications ne fussent surpassées en bonté que par celles de Gibraltar et de Malte. Cet événement si peu attendu par nos commandans de terre et de mer, ne surprit pas ceux qui savaient d'où le gouverneur de Capri

---

(1) Ce ne fut point un général de Murat, mais bien le général français Maximilien Lamarque, qui, suivi de mille à douze cents braves, débarqua sur la plage de l'île, en escalada les affreux rochers avec des crampons de fer, et s'en empara après une faible résistance.

tirait ses informations. Les personnes chargées de nos affaires dans la méditerranée, peuvent seules expliquer pourquoi l'on n'a fait aucune enquête sur la perte de Capri.

Envoyé ensuite dans les îles Ioniennes, sir Hudson Lowe parvint à se faire porter sur la liste de l'état-major de l'armée, lorsque lord N. Bentinck vint prendre le commandement de nos troupes en Sicile; et par une circonstance plus heureuse encore, il fut nommé agent militaire près l'armée prussienne commandée par le maréchal Blücher. Dans cet emploi il se distingua par la clarté de ses rapports et des détails qu'il donna des opérations du maréchal dans la campagne de 1814. Il est évident qu'il se servit alors d'une autre plume que celle qui a transmis, depuis, ses dépêches de Sainte-Hélène. Sa dernière promotion a été celle de lieutenant général, gouverneur de Sainte-Hélène. La postérité jugera (car il a, comme tant d'autres grands hommes, des droits à passer à la postérité), sa conduite, sa manière de maintenir l'honneur de son pays, et les droits qu'il a à l'estime de ses contemporains.

Voyons maintenant quelle a été la conduite de l'ex-espion en chef de Capri, depuis qu'il est lieutenant général.

Avant l'arrivée de sir Hudson Lowe à Sainte-

Hélène, il existait des rapports de société entre les prisonniers et les habitans de l'île, et au lieu de fuir la vue *d'un homme habillé de rouge, comme on fuit celle d'un basilic* (1), il ne se passait pas de semaine que des officiers anglais en uniforme ne fussent admis à la table de Napoléon. Ce prince sortait souvent alors à cheval ou en voiture; ainsi sa personne fut en peu de temps connue de ceux qui étaient préposés à sa garde.

Il est un fait qui mérite qu'on le fasse remarquer, c'est que tout le temps que le système de sir George Cockburn fut suivi, il ne partit aucune lettre de Longwood, qui n'eût été remise au gouverneur. Cet ordre de choses, s'il n'était pas agréable, était au moins supportable, et la décence était en quelque sorte observée. Immédiatement après le départ de sir George, sir Hudson Lowe changea entièrement les ordonnances établies par son prédécesseur, quoiqu'elles eussent été approuvées par le gouvernement, et que les Français en eussent paru satisfaits; nous ferons observer que, pendant les neuf mois qu'elles ont été suivies, elles n'avaient produit aucun inconvénient. Pour les remplacer, sir

(1) Allusion à ce que quelques journalistes ont dit de l'aversion que Napoléon avait pour les uniformes anglais.

Hudson introduisit un système de restrictions qui n'a pas d'exemple dans l'histoire d'Angleterre; il prétendit qu'il n'avait rien changé que d'après les avis de sir George Cockburn, qui, avant son départ, lui avait avoué, disait-il, que les réglemens établis, avaient beaucoup d'inconvéniens. Cet artifice ne produisit cependant pas l'effet qu'il en attendait, car personne à Longwood n'ajouta foi à ses assertions. Napoléon se confina dans ses appartemens, parce que, disait-il, les restrictions imposées par le gouvernement étant dégradantes, s'il s'y soumettait on le représenterait comme un homme qui aurait sacrifié sa réputation, et accepté des conditions humiliantes, même celles d'être conduit, comme une bête féroce, par son geôlier, afin d'acheter quelques années qu'il devait passer dans une déshonorante captivité.

Cet état d'inactivité et de reclusion, joint aux effets du climat, et au manque de société et de distractions, devait nécessairement occasionner des maladies à un homme dont les facultés morales et physiques avaient, depuis sa plus grande jeunesse, été employées de la manière la plus active : aussi l'hépatite (*Hepatitis*) et tous les dangereux symptômes qui l'accompagnent, se déclara-t-elle bientôt. (Voyez ci-après le chapitre *Maladie de N.*)

Lorsque les compagnons d'exil du monarque détrôné se plaignaient des mauvais traitemens qu'ils essuyaient, sir Hudson Lowe leur faisait savoir verbalement qu'on les chasserait de l'île, et accompagnait cet avertissement d'extraits de sa correspondance avec lord Bathurst : voici quelques échantillons.

« Il serait à désirer que les officiers qui ont « la permission de rester avec lui, apprissent « que la continuation de leur résidence à Sainte- « Hélène est un acte d'indulgence du prince- « régent, afin de rendre au général Bonaparte sa « reclusion aussi supportable qu'il est possible. « Il faut qu'ils sachent que l'abus de cette indul- « gence, de sa part, ou de la leur, forcerait son « altesse royale à changer de système à leur « égard.

« S'ils connaissaient *leur véritable position*, il « y a lieu de croire qu'ils ne vous auraient pas « envoyé les déclarations dont vous m'avez trans- « mis la copie. »

Londres, le 9 juillet 1816.

« Quant aux agens de sa suite, on ne saurait « leur rappeler trop souvent que l'autorisation « de résider à Sainte-Hélène est une indulgence « de la part du gouvernement anglais ; et vous « leur direz que vous avez reçu l'ordre positif

« de les éloigner de la personne du général Bo-
« naparte, s'ils ne se conduisent pas vis-à-vis
« de vous *avec le respect dû au rang que vous oc-*
« *cupez*, et s'ils osent enfreindre les réglemens
« que vous avez faits; ce n'est qu'à cette con-
« dition-là que leur résidence dans l'île est
« tolérée. »

Le 17 juillet 1818.

« J'ai reçu et soumis au prince-régent votre
« dépêche n° 23, du 29 août.

« Quelque doute que vous ayez pu avoir sur
« la manière dont vous deviez vous conduire avec
« les personnes de la suite de Bonaparte, ma
« dépêche du 17 juillet doit l'avoir dissipé.

« Si l'occasion s'en présente, vous ne manque-
« rez pas de faire savoir au général Bonaparte,
« que si la *continuation des services de ces per-*
« *sonnes lui est agréable*, elle ne peut lui être
« assurée que par le respect qu'elles porteront à
« votre rang et à votre autorité. »

BATHURST.

En conséquence de ces menaces, les officiers français adoptèrent le plan de faire parvenir leurs réclamations par des moyens détournés, afin qu'on eût égard à leurs justes plaintes.

On a prétendu que Napoléon pouvait jouir des plaisirs de la promenade, soit à cheval, soit en voiture, pendant un espace de 12 à 13 milles (4 lieues à 4 1/4), sans être vu ni suivi de personne : c'est un fait faux.

D'après le réglement établi par sir Hudson Lowe, en octobre 1816, il était *ordonné* à Napoléon, lors même qu'il ne dépassait pas les limites qui lui avaient été prescrites, de ne pas s'écarter du grand chemin, de ne parler à personne, de n'entrer dans aucune maison, s'il n'était accompagné d'un officier anglais, lequel avait ordre de s'opposer à ses volontés, lorsqu'il le jugeait à propos.

Ceux à qui le gouverneur accordait la permission de se faire présenter à Napoléon, avaient l'ordre de ne parler à personne de sa suite, de rapporter fidèlement le sujet de leur conversation avec ce prince; et même d'écouter et de rendre compte de ce que les prisonniers diraient entre eux.

L'espace de douze milles à parcourir, n'était donc qu'une ligne droite dont Napoléon ne pouvait s'écarter, sans courir le risque de recevoir des coups de fusil, événement qui pouvait bien arriver par la rapidité avec laquelle il courait, surtout avant l'arrivée de sir Hudson Lowe.

Napoléon, en renonçant à sortir, donna pour

raison à ceux qui le pressaient, de ne pas persister dans cette funeste résolution, la possibilité où il allait se trouver d'être arrêté, insulté ou détenu par des sentinelles (comme il était arrivé à toutes les personnes de sa suite, sans en excepter les dames), soit par l'obscurité des consignes, soit par la stupidité des soldats. En effet, le général Gourgaud fut souvent arrêté pendant ses promenades à cheval, et détenu jusqu'à ce que le commandant du poste, dont la sentinelle était souvent très-éloignée, vint le reconnaître et le laisser passer. . . . .

« Aucune sentinelle, a-t-on encore dit, n'est « placée en vue de la maison, pendant le jour. » Et cependant, il y en a une à dix ou douze pas de la maison, qui arrête tous les passants, excepté les officiers de l'état-major. Il est impossible de ne la pas voir, car elle est placée dans un sentier au sud de l'habitation. . . . . . .

La prétendue antipathie qu'on a supposée à Napoléon pour les habits rouges, se trouve complétement démentie par *l'invitation générale qu'il avait donnée*, avant l'arrivée de sir Hudson Lowe, aux officiers du 66e. et du 55e. régiment, de venir presque toutes les semaines dîner avec lui; ainsi que par la manière polie avec laquelle il les a toujours traités. Ces officiers n'ont cessé leurs visites que lorsqu'il leur a été défendu d'en

faire. On a encore dit que « sir Hudson Lowe « ayant appris que Napoléon préférait à la route « d'Hudts'gate celle qui conduit à Jamestown, « parce qu'il y avait un piquet sur celle-ci, il le fit « retirer sur-le-champ. » Le fait est faux : on se plaignit que les gens de la suite de Napoléon étaient sans cesse arrêtés par les sentinelles de ce poste, et pendant deux ans, le gouverneur ne fit aucune attention à ces plaintes. A la fin, cependant, il le fit placer à cent pas plus loin. Tous ceux qui connaissent Deadwood et Longwood, savent qu'il est impossible de placer un camp dans le premier de ces deux endroits, qui soit hors de la vue du second, à moins qu'on ne l'établisse au fond du ravin auquel on a donné un nom qui lui convient à merveille, celui de *Bol-de-punch du diable*.

Le capitaine qui réside près de Napoléon, pour le surveiller, doit s'assurer de son existence à Longwood, deux fois dans les *vingt-quatre heures*, et non pas, comme on l'a supposé, lui servir d'ordonnance quand il sort et qu'il veut franchir les limites. On peut voir dans les restrictions du 9 octobre 1816, qu'il est arrêté, « que si Napoléon « veut outrepasser les limites, un officier de l'é- « tat-major du général l'accompagnera, mais que « si le temps pressait, le capitaine d'ordonnance « le remplacerait. »

Quelques amis de sir Hudson, sur les remarques

qu'on a faites au sujet de l'indécence qu'il y avait à se permettre d'aller relancer Napoléon dans son intérieur, ont répondu: « qu'on se conduisait « en cette occasion avec tant de précaution, qu'il « ne s'en était jamais aperçu, et qu'il n'avait pu « en avoir connaissance que par un de ses *mi-* « *gnons.* » Ce passage est d'autant plus faux que le gouverneur a dit lui-même au comte Bertrand, que le capitaine d'ordonnance devait voir Napoléon deux fois par jour; il insista même pour que cet officier entrât dans sa chambre, lorsqu'il était malade, ce qui fut une des premières causes de la mésintelligence qui existe entre eux depuis le mois de mai 1816. Le fait est que les actions de Napoléon sont surveillées avec le plus grand soin, et qu'il en est rendu un compte scrupuleux.

Pour répondre à ceux qui ont reproché aux ministres et aux gouverneurs, de ne laisser parvenir aucuns journaux à Longwood, on a parlé d'un avertissement en chiffres, inséré dans l'*Anti-Gallican*, le 3 novembre 1816. Lorsque le public aura connaissance de toutes les particularités de cette affaire, tout homme impartial jugera combien il était ridicule, déplacé et inutile de priver les prisonniers de lire les papiers publics.

Il n'est jamais parvenu à Longwood qu'un seul numéro de l'*Anti-Gallican*, jusqu'en mai ou

juin 1818; et ce *numéro unique* y a été envoyé par sir Hudson Lowe lui-même, à cause des circonstances suivantes, qu'on ne pouvait alors expliquer.

Peu après la publication de l'ouvrage de M. Warden, une lettre adressée au général Bonaparte parut dans l'*Anti-Gallican. Ce papier me fut remis par sir Thomas Reade, dans sa propre maison*, en juillet 1817, avec ordre de le remettre à Napoléon; et c'est dans cette feuille qu'on a prétendu qu'il y avait un avertissement en chiffres. En comparant cette circonstance avec l'envoi que sir Hudson Lowe en a fait à Longwood, ne peut-on pas en conclure, que c'était un plan formé, qui avait pour but de priver Napoléon de savoir ce que le *Times* ou d'autres papiers pouvaient contenir de consolant pour lui?

Pour approfondir encore mieux ce mystère, le lecteur voudra bien remarquer que le 23 août 1816, des plaintes furent adressées à sir Hudson Lowe par le comte Montholon, sur ce qu'on n'avait envoyé à Longwood que quelques journaux du *Times*, sans suite; et que l'avertissement en chiffres parut environ trois mois après, c'est-à-dire, à l'époque où ces plaintes purent-être connues à Londres. Il faut encore se souvenir, comme d'une chose très-curieuse, que le noble secrétaire d'état au département de la guerre a

saisi l'occasion de faire allusion à cette importante découverte dans son discours en réponse à celui de lord Holland, du 17 mai 1817, au sujet des traitemens qu'on faisait éprouver à Napoléon.

L'Empereur disait souvent que la maxime de sir Hudson était de frapper d'une main et de caresser de l'autre (1).

Cette maxime est confirmée par l'anecdote suivante : en 1816, le ministère britannique, jaloux de prouver combien il désirait contribuer aux amusemens de Napoléon, et sachant qu'il prenait plaisir à chasser, lui envoya deux superbes fusils de chasse de la manufacture de Forsyth; ces fusils furent transmis à Longwood, avec une note très-polie de son excellence M. le gouverneur, par laquelle « cette preuve d'attention du gouvernement était communiquée au « général Bonaparte. » Peu après cet acte de civilité, sir Hudson Lowe défendit à Napoléon de s'écarter *de la grande route ;* ainsi le captif, quelque désir qu'il eût d'essayer ses fusils, ne put le faire, même pour détruire les rats qui, par milliers, infestent Longwood et ses environs (2).

---

(1) Voyez les lettres de Las Cases.

(2) Les rats sont si nombreux à Longwood et si peu

On a prétendu que Napoléon pouvait jouir des plaisirs de la promenade, soit à cheval, soit en voiture, pendant un espace de 12 à 13 milles (4 lieues à 4 1/4), sans être vu ni suivi de personne : c'est un fait faux.

D'après le réglement établi par sir Hudson Lowe, en octobre 1816, il était *ordonné* à Napoléon, lors même qu'il ne dépassait pas les limites qui lui avaient été prescrites, de ne pas s'écarter du grand chemin, de ne parler à personne, de n'entrer dans aucune maison, s'il n'était accompagné d'un officier anglais, lequel avait ordre de s'opposer à ses volontés, lorsqu'il le jugeait à propos.

Ceux à qui le gouverneur accordait la permission de se faire présenter à Napoléon, avaient l'ordre de ne parler à personne de sa suite, de rapporter fidèlement le sujet de leur conversation avec ce prince; et même d'écouter et de rendre compte de ce que les prisonniers diraient entre eux.

L'espace de douze milles à parcourir, n'était donc qu'une ligne droite dont Napoléon ne pouvait s'écarter, sans courir le risque de recevoir des coups de fusil, événement qui pouvait bien arriver par la rapidité avec laquelle il courait, surtout avant l'arrivée de sir Hudson Lowe.

Napoléon, en renonçant à sortir, donna pour

à cheval et de recevoir compagnie quand bon lui semblait. Pour que cette assertion obtînt quelque crédit, il faudrait qu'on ignorât que les visites entre les officiers de la garnison, les habitans, les voyageurs et les prisonniers de Longwood, sont défendues, soit par des prohibitions directes, telles que celles qui ont été intimées aux officiers du 66e. régiment (1), soit par des proclamations, des insinuations et des menaces faites à des individus, soit par la crainte de se rendre suspect, soit enfin par la clause sans laquelle nulle permission n'est accordée; cette clause est qu'à l'issue de la visite on est obligé de venir faire au gouverneur le rapport de ce qu'on a dit et entendu. Deux exemples frappans

---

se lever pour changer leurs lits de place: c'est ce qui est souvent arrivé aux dames. La chambre que j'habitais a plusieurs fois été inondée; mais accoutumé aux voyages de mer, j'étais moins sensible aux effets du froid et de la pluie que ces pauvres prisonnières.

(1) aussitôt qu'un vaisseau arrive dans le port, les officiers, avant qu'il leur soit permis de descendre à terre, reçoivent par écrit la défense de communiquer avec les exilés. Le gouverneur par fois a essayé d'obtenir l'entrée de Longwood pour ses amis, ou pour des personnes dont il connaissait les sentimens hostiles envers Napoléon.

faire. On a encore dit que « sir Hudson Lowe « ayant appris que Napoléon préférait à la route « d'Hudts'gate celle qui conduit à Jamestown, « parce qu'il y avait un piquet sur celle-ci, il le fit « retirer sur-le-champ. » Le fait est faux : on se plaignit que les gens de la suite de Napoléon étaient sans cesse arrêtés par les sentinelles de ce poste, et pendant deux ans, le gouverneur ne fit aucune attention à ces plaintes. A la fin, cependant, il le fit placer à cent pas plus loin. Tous ceux qui connaissent Deadwood et Longwood, savent qu'il est impossible de placer un camp dans le premier de ces deux endroits, qui soit hors de la vue du second, à moins qu'on ne l'établisse au fond du ravin auquel on a donné un nom qui lui convient à merveille, celui de *Bol-de-punch du diable*.

Le capitaine qui réside près de Napoléon, pour le surveiller, doit s'assurer de son existence à Longwood, deux fois dans les *vingt-quatre heures*, et non pas, comme on l'a supposé, lui servir d'ordonnance quand il sort et qu'il veut franchir les limites. On peut voir dans les restrictions du 9 octobre 1816, qu'il est arrêté, « que si Napoléon « veut outrepasser les limites, un officier de l'é« tat-major du général l'accompagnera, mais que « si le temps pressait, le capitaine d'ordonnance « le remplacerait. »

Quelques amis de sir Hudson, sur les remarques

à moins qu'on ne lui envoyât le rapport de ce qui avait été dit.

Voici encore un fait qui confirme ce que nous avons dit sur l'impossibilité de toute amélioration de position, et qui montre en même temps la bonne intelligence qui règne entre quelques-uns des grands personnages de l'île de Sainte-Hélène. Vers la fin de décembre 1818, un officier du vaisseau de Sa Majesté la *Favorite*, fut invité à la maison de la Plantation : dans le cours de la conversation, l'officier demanda à sir Hudson Lowe s'il était vrai que lord Bathurst eût accordé à Napoléon la permission de recevoir la visite de cinquante personnes : il ajouta que si cette nouvelle n'était pas apocryphe, lui et quelques-uns de ses amis demanderaient à être compris dans le nombre des élus. Sir Hudson Lowe lui répondit que la nouvelle était vraie, qu'il était prêt à lui donner un *laissez-passer*, quand il jugerait à propos de le demander ; mais il protesta en même temps, de l'air du monde le plus affligé, *du chagrin qu'il ressentait de ce que Napoléon Bonaparte ne voulait recevoir personne* : sir Thomas Reade ne manqua pas d'appuyer le mensonge de son patron. Deux ou trois jours après, les lieutenans Pearce et Booth, et le chirurgien Hall, employés à bord de la *Favorite*, se rendirent, en conséquence de la déclaration

de sir Hudson Lowe, chez sir Thomas Reade, et demamdèrent un *laissez-passer* pour Longwood. Après un moment d'hésitation, le chevalier sicilien dit « qu'il n'était pas en son pouvoir d'accéder à leur demande, qu'ils devaient « s'adresser à l'amiral.» Ces officiers se rendirent donc chez celui-ci : après lui avoir expliqué la cause de leur visite, l'amiral Plampin leur fit subir un long interrogatoire sur le sujet qui les attirait à Longwood ; il leur accorda un *laissez-passer à condition qu'ils lui donneraient leur parole d'honneur qu'ils n'iraient pas voir Napoléon, quand même il les ferait appeler.* A cette condition, ils vinrent rendre leur première et dernière visite à Longwood. Voilà le moyen dont se sert sir Hudson Lowe pour priver Napoléon de recevoir des étrangers, et en même temps pour en rejeter la faute sur autrui !

Ce qui m'est arrivé à moi-même est une preuve bien frappante de ce que j'ai avancé plus haut, c'est-à-dire de l'empressement que mettent les grands personnages de l'île à favoriser réciproquement les vues les uns des autres. Ayant été requis, maintes fois, par sir Hudson Lowe, lorsqu'il me maltraitait, d'en appeler à l'amiral Plampin qui, disait-il, m'écouterait volontiers, je me rendis à la résidence de M. l'amiral, le 12 avril 1818, afin de lui adresser mes plaintes,

et de lui demander ses avis. L'amiral qui, lorsque j'arrivai chez lui, se promenait avec son épouse sur la pelouse qui conduit à sa maison, rentra dans son appartement, aussitôt qu'il m'eut aperçu. Je dis à M. Elliot, son secrétaire, le sujet qui m'amenait chez l'amiral, et le désir que j'avais d'en obtenir un moment d'audience; mais lorsqu'on lui communiqua ma demande, *il refusa de me voir*, et quelques mois après, sir Hudson Lowe *me fit un crime de n'en avoir pas appelé à mon commandant suprême, ce qui, suivant lui, était une preuve certaine que j'avais tort !*

On ne s'est pas borné à exalter sir Hudson; on a voulu calomnier Napoléon. L'auteur d'un libelle dit que sir Thomas Reade, remplissant les fonctions d'adjudant-général, se rendit chez Napoléon, pour lui donner connaissance d'une décision qui lui était très-désagréable : « ce « dernier, l'écume à la bouche, commença, « suivant sa coutume, à gronder; sur quoi sir « Thomas le pria de ne pas se mettre en colère.» Ce fait est de toute fausseté, et entièrement de l'invention du libelliste. Sir Thomas Reade me dit, après son entrevue avec Napoléon, que, « comme sa mission était d'une nature très-dé- « sagréable, et exprimée en termes peu ména- « gés, il fut extrêmement surpris de trouver « Bonaparte aussi poli qu'il le fut envers lui;

« au lieu de s'emporter, il se mit à rire, et me « demanda : Quelles nouvelles y a-t-il? et me « fit d'autres questions semblables : il dit sim- « plement, après que le comte Las Cases lui « eut montré la traduction du message que j'ap- « portais : *Più mi si perseguiterà, meglio andrà, « e mostrerò al mondo che la rabbia di persecuzione, « fra poco... ma leveranno tutti gli altri, e qualche « mattina m'amazzeranno.* » Voilà mot pour mot ce que me dit sir Thomas Reade (1).

---

(1) Sir Thomas Reade me permit de lire le message ; le voici : L'établissement de Longwood doit être diminué de quatre personnes (sans donner aucune spécification des individus, excepté Piontousky) qui devaient être envoyées sur-le-champ au cap de Bonne-Espérance. Que ceux à qui il serait permis de rester signeraient une formule dictée par sir Hudsou Lowe, portant qu'ils se soumettraient volontairement à toutes les restrictions qu'il jugerait à propos d'imposer à Bonaparte, sans se permettre d'y faire aucun commentaire ni aucune remarque; que ceux qui ne voudraient pas la signer seraient sur-le-champ envoyés au cap; que ceux qui resteraient à Sainte-Hélène, et qui parleraient mal du gouvernement sous lequel ils vivaient, ou qui, de toute autre manière, se conduiraient mal, seraient sur-le-champ chassés de l'île et embarqués pour le cap, où ils ne trouveraient aucun secours pour retourner en Europe; qu'ils seraient soumis aux lois anglaises, et particulièrement aux actes qui déclaraient que quiconque assisterait ou faciliterait à Na-

En parlant de la *cour* de Longwood, on a dit aussi qu'aucun de ceux qui la composent n'a jamais manifesté le désir des secours ecclésiastiques. Cette assertion est de la plus grande fausseté; car le comte de Las Cases demanda un prêtre en 1816, peu après l'arrivée de sir Hudson Lowe; et le comte Bertrand réitéra cette demande en mars 1818. J'ai appris en outre que le père, ou quelqu'autre parent du comte Bertrand s'étant adressé à lord Bathurst pour le même sujet, sa seigneurie répondit qu'il ne permettrait à aucun prêtre catholique romain de se rendre à Sainte-Hélène, pour instruire les enfans des exilés, à moins qu'il n'eût passé la soixantaine : cette réponse équivalait à un refus. J'ai souvent vu madame Bertrand, qu'on a signalée comme une femme sans religion, déplorer amèrement de n'avoir à Longwood aucun docteur ecclésiastique, et gémir de la barbarie de ceux qui ne permettaient pas qu'un prêtre

poléon les moyens de se sauver, se rendrait coupable de félonie; qu'on leur ferait leur procès, et que, s'ils étaient trouvés coupables de ce crime, ils seraient punis de mort. Ce message demandait aussi le paiement des livres qui avaient été fournis à Napoléon, et exprimait le désir qu'avait le gouverneur que dans le cas où un étranger le visiterait, un officier nommé par lui, assistât à l'entrevue.

vint à Sainte-Hélène. Tout le temps dont les comtes Bertrand et Montholon peuvent disposer, est employé à l'instruction morale et religieuse de leurs enfans. Le comte Bertrand, en particulier, est sans cesse occupé de l'éducation de ses trois charmans enfants, et les deux aînés sont déjà très-avancés dans le latin, l'arithmétique, etc.; la belle petite Hortense fait aussi de rapides progrès.

On a cru en Europe, que les exilés recevaient les livres dont ils pouvaient avoir besoin. Qu'on juge si cela était possible.

Lorsqu'un vaisseau marchand arrive à Sainte-Hélène, le capitaine est obligé d'envoyer à sir Hudson Lowe la liste de tous les livres, brochures, etc., qu'il possède; et il insiste pour qu'on porte chez lui, avant d'être mis en vente, tous les ouvrages qui traitent de politique. Tous les exemplaires des ouvrages intéressants, particulièrement les numéros de la *Revue d'Edimbourg*, sont achetés par le gouverneur et son adjudant général, qui ont soin de dire quelquefois que c'est pour les envoyer à Napoléon, mais en réalité c'est pour l'empêcher de les lire (1). Les capitaines sont aussi obligés de re-

(1) Sir Hudson Lowe et sir Thomas Reade achetèrent cinq exemplaires d'un ouvrage, du capitaine Buun, sous

mettre au gouverneur tous les journaux qu'ils ont en leur possession, à leur arrivée dans l'île. Tout ce qui était envoyé même par le gouvernement, était examiné par sir Hudson Lowe qui retenait souvent ce qui lui plaisait : si c'étaient des livres, il ne les faisait remettre à Longwood que dix à douze jours après leur arrivée, et encore les uns après les autres. Ces faits sont connus à la maison de la Plantation et à Longwood. Les journaux adressés à des sujets de l'empire britannique étaient saisis à la poste aux lettres, et personne n'était autorisé à prêter aux Français ni papiers-nou-

---

prétexte qu'on en enverrait deux ou trois exemplaires à Longwood : il est inutile de dire qu'on n'y en envoya point.

Depuis l'arrivée de sir Hudson Lowe à Sainte-Hélène, en avril 1816, il arriva à bord du *Phaéton* quelques caisses de livres, et depuis ce temps-là jusqu'en août 1818, le gouvernement n'a envoyé à Longwood que trente-quatre volumes, et aucun journal français. Parmi ces trente-quatre volumes envoyés comme ouvrages nouveaux, il y en avait plusieurs qui avaient été publiés du temps que Napoléon gouvernait la France. Soit que cette méprise vînt de l'inadvertance de quelqu'agent de lord Bathurst, ou de sa malice, c'est au lecteur à décider cette question. Napoléon se contenta de dire : « *C'est* « *une bassesse dont je ne croyais pas même que lord Ba-* « *thurst fût capable.* »

velles, ni livres. Sir Hudson Lowe m'a défendu à moi-même d'en prêter, et d'en communiquer le contenu à Napoléon, ni à qui que ce fût de sa suite (1), sous peine d'être considéré comme porteur d'intelligences défendues, crime qui, par une de ses proclamations, était déclaré *félonie* et puni comme tel (2).

Des vêtemens destinés à Napoléon ou sa suite, commandés à Londres par le gouverneur, n'ont été envoyés à Longwood que plusieurs semaines après l'arrivée du bâtiment qui les avait ap-

---

(1) Sir Hudson Lowe a essayé de me forcer à lui donner les titres des livres que j'achetais, ou que je recevais; et le 12 septembre 1817, il me traita d'une manière indécente, parce que j'avais en ma possession les pamphlets suivans, sans lui en avoir donné connaissance, savoir :

Le Magasin des dames. . . . . janvier 1817.
Le Nouveau Magasin mensuel . . . . *idem*. . . *idem*.
Le Magasin européen. . . . . décembre 1816.
La Revue électrique. . . . . janvier 1817.
Le Magasin des Gentlemen. . . . . . décembre 1816.
La Revue mensuelle. . . . . *idem*. . . *idem*.
Le Répertoire d'Ackerman. . . . . . janvier 1816.

Il m'ordonna de lui envoyer tous ces pamphlets et je ne les ai jamais revus depuis.

(2) Cette pièce curieuse, où l'on voit que le gouverneur s'arroge le pouvoir législatif, se trouvera à la fin de ce chapitre.

portés : c'est ce qui est arrivé lorsque les vaisseaux de transport les *Mangles* et *Lady Carington* apportèrent des caisses; ces caisses ne furent envoyées à Longwood que dans le mois de juillet suivant; d'autres effets débarqués le 28 juin, n'arrivèrent à leur destination que le 30 juillet; quoique les Français eussent le plus grand besoin des articles contenus dans ces caisses et les eussent demandés plusieurs fois.

Les ouvriers envoyés par le gouvernement pour réparer Longwood, en furent retirés pour le service de sir Hudson Lowe et de son adjudant-général avant qu'ils eussent terminé ce qui était le plus urgent. Il fallait attendre un temps infini pour les moindres choses; ainsi un fauteuil, demandé pour Napoléon le 28 octobre 1816, ne fut livré qu'en mai 1818. Des meubles, tels que sophas, garde-robes, bois de lit, des chaises, etc., envoyés par le gouvernement pour l'usage de Napoléon, sont restés à la maison de la Plantation et à la maison d'alarme; et *une douzaine de chemises envoyées à Napoléon, pour lui-même*, ont été vues chez une personne qu'on assure être parente de sir Hudson Lowe.

Il faut remarquer que les Français étaient exposés à ces privations à une époque où ils

achetaient au poids de l'or les articles de cette nature.

L'empressement avec lequel on saisissait toutes les occasions de priver Napoléon de ce qui pouvait lui faire supporter sa captivité, est bien facile à concevoir par l'anecdote suivante. Pendant sa maladie, Napoléon s'amusait quelquefois à regarder par la fenêtre avec son télescope (1). Voulant le conserver pour son fils, il me pria de lui acheter une lunette d'approche, aussitôt que les transports arriveraient d'Angleterre (on les attendait d'un moment à l'autre). En juin 1818, j'en vis une très-belle, montée sur un pied, et très-commode pour un malade; elle venait d'être mise en vente par le capitaine Thompson du *Phénix*; je l'examinai, et je dis que je l'achetterais si elle convenait à une personne qui résidait à Longvood. A mon retour je dis à Napoléon que j'avais vu une excellente lunette, et que je me flattais qu'elle lui conviendrait sous tous les rapports. Le lendemain, le maître d'hôtel en fit l'acquisition pour la somme de seize livres sterling (384 francs); il la fit porter chez un

(1) C'était le même qu'il avait aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, etc.

artiste pour la nettoyer. Afin de priver Napoléon de cette bagatelle, sir Thomas Reade alla trouver le capitaine, et lui offrit 96 francs au-dessus du prix convenu avec le maître d'hôtel, et acheta la lunette pour le gouverneur (1); il eut soin de recommander que le nom de l'acheteur restât caché.

La manière dont sir Hudson Lowe communiqua à madame la comtesse Bertrand la nouvelle de la mort de sa mère, mettra le lecteur à même d'apprécier le caractère de cet *excellent homme*, *dans le cœur duquel la valeur, la bonté et la charité se disputent la prééminence*. Lorsque la nouvelle de cet événement parvint à Sainte-Hélène, madame Bertrand était enceinte; elle avait précédemment beaucoup souffert d'une fausse-couche, et était hors d'état de supporter le coup que devait nécessairement lui porter cette fatale nouvelle. Pour éviter toute méprise j'adressai au gouver-

(1) En décembre 1816, cet humain chevalier dit au gouverneur qu'il faisait bien de garder les livres de Napoléon, puisqu'il ne voulait pas condescendre à ses désirs. Ces nobles sentimens furent exprimés peu après le refus qu'avait fait Napoléon de recevoir quelques amis de sir Hudson Lowe, refus qu'il accompagna de ces paroles remarquables : « *Les gens qui sont dans un tombeau, ne reçoivent pas de visites.* »

neur un rapport officiel sur l'état de santé de madame Bertrand, et ce rapport fut accompagné de la prière que faisait son mari, pour obtenir que, jusqu'à ce que son épouse fût préparée à recevoir la communication d'un événement aussi malheureux, les lettres qui viendraient de France ne lui fussent pas envoyées chez lui, mais au logement de l'officier d'ordonnance, qui le préviendrait et les lui remettrait. Je prévins aussi sir Hudson Lowe, que lorsque madame Bertrand serait en état d'apprendre, sans danger, le malheur qui lui était arrivé, j'aurais l'honneur de le lui faire savoir. L'officier d'ordonnance fit la même chose de la part du comte. Le gouverneur acquiesça à toutes ces prières, et s'y conforma jusqu'au temps du départ du commissaire autrichien, M. le baron de Sturmer (1).

---

(1) Madame la baronne de Sturmer est une jeune et belle Française que madame Bertrand, qui ne l'avait pas vue depuis long-temps, déclara vouloir aller embrasser avant son départ; mais vers cette époque (le 26 juin) le vaisseau de transport *Lady Carington* arriva à Sainte-Hélène; il se trouvait à bord une jeune femme nommée Marie Hall, que lady Jerningham, avec l'autorisation de lord Bathurst, envoyait à madame Bertrand sa nièce, en qualité de femme de charge. Lady Jerningham avait remis à Marie Hall une lettre, au commencement de laquelle elle parlait de la mort de la mère de madame Bertrand, comme d'une

Les personnes qui osaient donner aux exilés les moindres marques de sensibilité, s'exposaient à encourir la disgrâce des commensaux de la maison de la Plantation. Je pourrais donner plusieurs preuves de ce que j'avance ici. Ce que je vais raconter suffira pour faire connaître au lecteur l'esprit qui règne dans l'île. Le capitaine du vaisseau de S. M. *la Tortue* arriva d'Angleterre à Sainte-Hélène en mars 1817, temps où les Français étaient à la demi-ration. Peu après son débarquement, il obtint un *laissez-passer* pour aller voir madame Bertrand. Un ou deux jours après, il envoya en présent, à Longwood, trois jambons et un petit

---

chose arrivée depuis long-temps. Sir Hudson Lowe prit la lettre des mains de la jeune femme, la lut, *la cacheta, y mit l'adresse de sa propre main, et l'envoya directement à madame Bertrand, qui la reçut en l'absence de son mari!* Décrire le choc terrible qu'une nouvelle annoncée avec si peu de ménagement causa à une fille idolâtre de sa mère, c'est une tâche au-dessus de mes forces : elle eut des conséquences épouvantables. Une violente attaque de nerfs fut tellement prolongée que sa vie fut dans le plus grand danger. Heureusement que peu de jours auparavant madame Bertrand avait fait une seconde fausse couche; je dis heureusement : car si cet accident ne lui fût pas arrivé, elle eût certainement perdu la vie; elle était encore si souffrante lors de mon départ, qu'elle ne quittait pas la chambre.

baril de biscuit d'Amérique. (1) Le lendemain de cet acte de générosité, le capitaine dîna chez M. Balcombe, à la campagne; sir Thomas Reade y dînait aussi. Comme, à Sainte-Hélène, personne ne peut voyager passé neuf heures du soir, sans être muni d'un contre-seing, le capitaine en demanda un, après dîner, au preux chevalier, qui, toujours prêt à nuire, lui en donna un faux, et eut la bassesse de s'en vanter le jour suivant, ajoutant qu'il l'avait fait pour que le coquin qui avait donné du biscuit à madame Bertrand, fût arrêté par les sentinelles et passât la nuit au corps-de-garde. Heureusement pour le capitaine, la malice de l'adjudant-général tourna à sa honte; car un M. Berry, qui s'en retournait aussi à la ville, et auquel le major de place avait délivré un véritable contre-seing, l'emmena avec lui.

M. Prince, homme respectable, fut renvoyé de l'île et forcé d'abandonner son bureau d'affaires, la part qu'il avait dans les marchandises contenues dans deux grands magasins, et plusieurs créances considérables, parce qu'il avait eu le malheur de vendre à crédit quelques articles à madame Bertrand, et qu'il avait prêté à son mari, par petites sommes, environ 3,600 francs; cependant il avait

(1) Dans ce temps là le pain qu'on envoyait à Longwood était détestable.

préalablement reçu la permission d'avancer cet argent, de sir George Cockburn et de sir Hudson Lowe lui-même (1).

La conduite que tint le gouverneur envers le comte de Las Cases, après son départ de Sainte-Hélène, mérite qu'on la fasse connaître. Lors de son arrestation et pendant qu'il était en prison, le gouverneur lui fit dire de faire un résumé des griefs dont se plaignaient les habitans de Longwood. Le comte se conforma à cette invitation. Sur le point de quitter l'île, il exposa à sir Hudson Lowe que comme le résumé qu'il avait rédigé n'était pas connu des Français, il était essentiel, pour suivre les règles de la justice, de le leur faire communiquer en même temps qu'il en prendrait connaissance lui-même. Pour l'accomplissement de cette mesure, il proposa de le déposer cacheté entre les mains de M. le brigadier général sir George Bingham, sous la condition expresse qu'il serait communiqué simultanément à M. le gouverneur et aux prisonniers de Longwood. Cet arrangement fut agréé de part et d'autre ; et sir

---

(1) J'ai appris depuis que j'ai quitté l'île, que M. Prince, qui était munitionnaire du vaisseau de la compagnie l'*Orwel*, n'eut pas la permission de descendre à terre en février dernier, pour arranger ses affaires, lorsque son vaisseau toucha à Sainte-Hélène.

Hudson Lowe, en présence, je crois, de sir George Bingham, donna sa parole d'honneur aux comtes Bertrand et Las Cases, qu'il serait fidèlement exécuté. Peu après le départ du comte Las Cases, le gouverneur se fit remettre le manuscrit, l'ouvrit, le lut, mais se garda bien de le communiquer aux exilés. Profitant des lumières qu'il venait d'acquérir si honorablement, il eut recours à un artifice bien digne du système qu'il a établi à Sainte-Hélène. Il me prescrivit de prévenir Napoléon que le comte Las Cases, pendant sa détention, avait avoué que les restrictions imposées sur les Français à Longwood étaient très-supportables; mais que d'accord avec ses compagnons d'exil, il avait fait tous ses efforts pour aigrir l'esprit de son maître par des calomnies et par des faussetés. Sir Hudson ajouta que je devais prouver la vérité de cette assertion, en disant qu'elle était écrite de la propre main du comte Las Cases. Il me cita même un passage de cet écrit pour que je le répétasse à Napoléon; le voici: « Nous avons « fait tout voir à Napoléon à travers un voile *teint* « *de sang*. — *Ma foi*, s'écria Napoléon, lorsque « je lui répétai cette phrase, *quand on voit le bour-* « *reau, on voit toujours du sang!* »

Il ajouta, avec cette pénétration et cette vivacité d'esprit qui le distinguent si éminemment, « qu'il était convaincu que tout ce que je venais

« de dire ne pouvait être qu'une invention de sir « Hudson Lowe, ou bien qu'il avait falsifié quel- « que passage de l'écrit de Las Cases; que le comte « devait avoir été singulièrement peiné du traite- « ment qu'on lui faisait souffrir, doué comme il « l'était d'une rare sensibilité de cœur, lui qui « n'avait jamais cessé de lui parler de la nation « anglaise en des termes d'enthousiasme et d'ad- « miration; qu'il était certain qu'il s'était ex- « primé avec force et avec franchise, sur une « conduite si opposée à la générosité, aux senti- « mens libéraux qu'il a toujours attribués au « peuple anglais; mais que le traitement que les « Français avaient éprouvé était si barbare, qu'il « était inutile de perdre du temps à expliquer la « conduite de ceux qui l'avaient ordonné.» Napoléon avait parfaitement raison, car on ne communiqua à Longwood que la phrase qu'on va lire. « *Lui* (Napoléon) avait paru quelque temps in- « certain. Après que nous nous fûmes expliqués « sur votre conduite.» Cette phrase était accompagnée de plaintes par écrit contre le comte de Las Cases, l'accusant d'avoir sciemment représenté la conduite du gouverneur sous un faux jour. Les lettres du comte, que nous avons citées, donnent des détails satisfaisans sur cette honteuse transaction.

Pour compléter ce tableau de l'indigne con-

duite du lieutenant-général Hudson Lowe, je crois devoir placer à la fin de ce chapitre deux ou trois épisodes de l'histoire de la captivité des Français.

Episode du colonel Lyster.

Le 20 juillet 1818, le lieutenant-colonel Lyster, qui anciennement servait dans le régiment de sir Hudson Lowe, et qui maintenant jouit du rang temporaire de lieutenant-colonel, fut envoyé par sir Hudson Lowe en qualité d'officier d'ordonnance à Longwood; un lieutenant d'état-major, nommé Jackson, jadis employé pour *surveiller* le général Gourgaud, l'accompagnait. Le lieutenant-colonel Lyster, d'après l'ordre de l'adjudant-général sir Thomas Reade, fut autorisé à se rendre à Longwood pour prendre possession, pendant mon *absence*, des chambres qui jusque-là avaient été marquées pour le logement de l'officier d'ordonnance et du chirurgien. Il exécuta cet ordre, moi absent, et sans m'en donner communication; faisant enlever les ustensiles de cuisine, les provisions, etc., et tout ce qui avait été fourni par le gouvernement pour l'officier d'ordonnance et moi.

A mon arrivée à Longwood, j'aperçus son domestique occupé à mettre mes effets hors de

l'appartement. Le lieutenant-colonel termina ses opérations en communiquant au général Montholon les ordres qu'il avait reçus, ainsi que ceux du lieutenant Jackson ; et lorsque le comte lui demanda pourquoi l'on envoyait deux officiers d'ordonnance à Longwood, il répondit : *Parce que quatre yeux valent mieux que deux.* Sa conduite outrageante envers moi m'obligea à lui écrire la lettre suivante :

Longwood, le 21 juillet 1818.

Monsieur,

Ayant réfléchi à la conduite outrageante et inouïe que vous fîntes hier envers moi, je crois devoir vous faire les observations suivantes.

A mon retour de la ville où je m'étais rendu en vertu d'une assignation, pour servir de témoin, je trouvai qu'en mon absence vous vous étiez emparé, sans m'en avoir donné la moindre connaissance, non-seulement de la chambre occupée par votre prédécesseur, le capitaine Blakeney, mais de la salle à manger et du magasin, appropriés au capitaine d'ordonnance et au chirurgien, ainsi que de la faïence, des verres, etc., qui m'appartenaient : la détention de ces articles, suivant la loi, vous met dans le cas d'être poursuivi criminellement. J'ai aussi appris, qu'après

vous être emparé de propriétés privées, vous n'aviez pas respecté celles appartenant au gouvernement et destinées au service de l'officier d'ordonnance et du chirurgien, résidant à Longwood. Ces procédés ont été suivis de la déclaration que vous ne vouliez pas faire ordinaire avec moi, ainsi qu'avaient fait vos trois prédécesseurs.

L'usage, la politesse et les lois du savoir-vivre existantes entre gentlemen, auraient dû, eussé-je été d'un rang inférieur et même employé obscur, au lieu d'être officier anglais aussi-bien que vous, avoir suggéré à une personne qui doit avoir des sentimens, l'idée de me faire connaître ses intentions, avant de me priver de ma part de la salle à manger, des magasins, etc., etc., m'obligeant par là à retourner à la ville à une heure indue, pour me procurer à dîner.

Une conduite aussi extraordinaire et aussi peu délicate m'étonne; et avant de prendre aucune détermination, je désirerais savoir si elle est la conséquence d'une obéissance aveugle à une autorité supérieure, ou bien si elle vous a été dictée par votre propre jugement.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

BARRY O'MEARA,
Chirurgien dans la marine royale.

RÉPONSE.

Longwood, 21 juillet.

MONSIEUR,

Je vous accuse la réception de votre lettre datée de ce matin; comme elle contient beaucoup de matières, je vais essayer d'y répondre de la manière la plus laconique.

Vous commencez par dire que, pendant votre absence, je me suis emparé de la salle à manger, etc., etc., sans vous en avoir fait part. Maintenant, quoique votre langage soit, dans le cours du même paragraphe, extrêmement violent, et puisse justifier un refus d'y répondre, cependant, pour vous prouver combien peu vous êtes au fait de cette transaction, je vais vous en donner un détail circonstancié.

D'après les instructions de l'adjudant-général sir Thomas (avant mon départ de Jamestown), j'ai requis le capitaine Blakeney de me faire la remise des quartiers destinés à l'officier d'ordonnance résidant à Longwood. A mon arrivée je l'invitai à me les montrer, il le fit; et ce sont ceux que j'occupe maintenant avec le magasin qui y est joint. Le capitaine Blakeney appela votre domestique, et lui dit d'enlever vos effets.

Peu après, le lieutenant Jackson, à mon insu, lui demanda de lui prêter quelques articles dont nous avions besoin, vu que nos équipages n'étaient pas arrivés. Vous concluez de là que je me suis mis dans le cas d'être poursuivi criminellement. Quant à l'ordinaire dont vous parlez, je n'en ai jamais eu connaissance; au contraire, j'ai toujours cru que le capitaine Blakeney dînait avec ses camarades; mais, après tout, je ne dois compte à personne de vouloir tenir table tout seul.

Je viens maintenant à votre dernier paragraphe, dans lequel vous me demandez si j'ai obtempéré aveuglément à un ordre supérieur; ou si j'ai agi d'après mon propre jugement? Je vous dirai ouvertement que *j'aurais les plus fortes objections à faire ordinaire avec un officier* qui s'est attiré la disgrâce du gouverneur, parce que je serais obligé de prêter l'oreille à des observations qui détruiraient inévitablement tout le plaisir qu'on se propose en société.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LYSTER,
Lieutenant-colonel.

Je répondis ainsi à cette lettre pleine d'équivoques:

MONSIEUR,

Comme vous ne pouvez pas nier que vous vous êtes emparé, pendant mon absence, des chambres destinées à l'officier d'ordonnance et au chirurgien, sans m'en avoir préalablement prévenu, vous faites tous vos efforts pour plâtrer votre conduite, en affirmant que, d'après les dispositions ordonnées par l'adjudant-général, vous vous êtes mis en possession des quartiers destinés aux officiers d'ordonnance, et vous terminez votre paragraphe par assurer, avec une effronterie sans exemple, même à Sainte-Hélène, que vous ignoriez qu'il y eût un ordinaire établi dans ces quartiers (1).

En cela, vous êtes aussi exact, ou à peu près, que dans la construction qu'il vous a plu faire d'une phrase de ma lettre à laquelle vous donnez méchamment un sens qu'elle n'a pas. Je vous ai dit « qu'en vous emparant de mes effets parti« culiers, vous vous étiez exposé à être traduit « en justice. » Vous, au contraire, vous rapportez,

(1) Il y avait très-peu d'officiers à Sainte-Hélène qui n'eussent pas fréquenté cet ordinaire dont le colonel Lyster ignorait l'existence : son collègue le lieutenant Jackson y avait souvent dîné.

à l'occupation des quartiers, ce que j'ai dit de ma propriété.

Quant *à faire ordinaire* avec vous, je ne l'ai jamais ambitionné; tout ce que je désirais, et ce à quoi j'avais droit de m'attendre (et c'est ce que vous n'avez pas fait); c'était d'être traité avec civilité. Je crois devoir vous observer que les insinuations qui terminent votre lettre sont hasardées : avant de les faire, vous auriez dû vous assurer de la solidité de la base sur laquelle elles reposent.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien de la marine royale.

RÉPLIQUE.

MONSIEUR,

Votre lettre d'hier est couchée en termes si insolens, si peu dignes d'un gentleman, que je ne la crois pas digne d'une réponse; placé surtout, comme je le suis, en qualité d'officier supérieur, et chargé d'un service important.

Je vais transmettre à son excellence le gouverneur vos deux lettres ainsi que mes réponses.

Je suis, Monsieur, votre serviteur,

T. LYSTER,
Lieutenant-colonel.

Le même jour, le colonel Lyster donna ordre aux officiers de garde de faire visiter avec la plus minutieuse exactitude les paquets qui entreraient à Longwood ou qui en sortiraient, sans excepter les vêtemens des dames, donnant pour raison que si on ne le faisait pas, Bonaparte pourrait recevoir des livres, et ajoutant ; « Je voudrais qu'il fût à tous les diables. »

Il se rendit chez madame Montholon, à laquelle, quoiqu'il n'eût reçu aucune invitation, il dit poliment qu'il se proposait de la voir souvent. Il avait mal choisi le temps et le lieu, car ces mots, *quatre yeux valent mieux que deux*, n'avaient pas agi en sa faveur.

Le 22, la protestation suivante, contre la résidence du lieutenant-colonel Lyster à Longwood, fut envoyée au gouverneur au nom de Napoléon par le comte Bertrand.

Longwood, le 22 juillet 1818.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Ma lettre, datée du 20, était une réponse à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois. Celle-ci est une réponse à vos lettres du 12 et du 21. Si vous ne voulez pas, Monsieur, qu'on vous réponde, n'écrivez pas.

1°. L'outrage que vous avez fait faire à l'Empereur par son jardinier, domestique de sa maison, il y a trois mois, a été fait sous ses propres yeux, il l'a vu; les témoignages de qui que ce soit sont donc insignifians. Les certificats que vous avez envoyés ne contredisent pas le fait. Depuis ce temps-là, le jardinier a exercé le même ministère à la porte de la maison. Nier le fait, ce n'est pas donner l'assurance que cela n'aura plus lieu, mais c'est dire au contraire que cela aura encore lieu.

2°. L'empêchement que vous avez mis, par vos insinuations et vos ordres secrets, à ce que M. Stokoe, chirurgien du *Conquérant*, assistât l'Empereur dans sa maladie, et ce, pour lui imposer M. Baxter, qui a été votre chirurgien, quand vous commandiez un bataillon italien, et qui depuis a assisté à la rédaction de faux bulletins; les persécutions que vous avez fait et que vous faites tous les jours éprouver au docteur O'Meara, pour l'obliger à partir; l'état de faiblesse et de maladie de Napoléon, suite de vos mauvais procédés, ne justifient que trop les assertions contenues dans mes lettres.

3°. M. Lyster, que vous imposez comme officier d'ordonnance, qui n'est plus au service, qui n'a de commission que pour commander les milices, qui ne fait pas partie de l'armée an-

glaise, qui n'appartient à aucun corps, qui est votre créature depuis long-temps, et dans votre dépendance absolue, qui signera tout ce que vous lui dicterez, s'imaginera tout ce que vous voudrez, dira tout ce qu'il vous plaira, n'aura d'autre volonté ni d'autre conscience que la vôtre, c'est-à-dire, celle d'un ennemi déclaré. Elle vous est sans doute plus commode que l'honnêteté reconnue d'un capitaine qui tient à un corps, à une fortune et à une conscience à lui.

Au nom de l'empereur Napoléon, je suis chargé de protester :

1° Contre toute violation de l'enceinte, par des domestiques, ouvriers ou autres, que vous revêtiriez secrètement de l'autorité publique.

2° Contre les insultes qui seraient faites au docteur O'Meara, pour l'obliger à s'en aller d'ici, et contre les empêchemens publics et secrets que vous avez mis ou que vous mettriez à ce que Napoléon se fît assister, dans sa maladie, comme consultant, par l'officier de santé en qui il aurait confiance, accrédité au service de sa majesté britannique, ou reconnu pour exercer publiquement ses fonctions dans l'île.

3° Contre les témoignages, les rapports, les écrits de l'officier des milices Lyster, qui n'est

placé à Longwood que pour être un instrument de haine et de vengeance.

Je demande que ma lettre du 20, et celle-ci, soient mises sous les yeux de votre gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : le comte BERTRAND.

Dès que sir Hudson Lowe eut reçu cette lettre, il envoya chercher le lieutenant colonel Lyster, auquel il montra la lettre du comte Bertrand. Le colonel, à son retour à Longwood, écrivit la réponse suivante au comte, et il la lui fit remettre par le lientenant Jackson.

Longwood, le 24 juillet 1818.

MONSIEUR,

J'ai vu une de vos lettres, adressée à son excellence le gouverneur, dans laquelle vous prenez la liberté de ternir ma réputation de la manière la plus fausse, la plus infâme et la plus cruelle. Vous dites, Monsieur, que je suis sa créature, prêt à exécuter tous les ordres qu'il lui plairait me donner, quelqu'atroces qu'ils fussent. Ignorant mes sentimens, vous ne pouvez en cela que faire connaître ceux qui vous

animent. Si je voulais user de représailles envers le sycophante du *célèbre Corse*, je ne manquerais pas de moyens pour le faire; mais je mépriserais une pareille conduite. Je vous dirai seulement, et en peu de mots, que s'il vous reste la moindre étincelle de ce point d'honneur délicat pour lequel vos compatriotes sont si justement fameux, vous ne pouvez refuser à un gentleman, à un officier qui a servi son pays trentre-quatre ans avec zèle et fidélité, la satisfaction qu'il a droit d'attendre. Si vous la refusiez, je serais forcé de vous faire connaître pour le plus lâche et le plus vil des calomniateurs. Je donne ma parole d'honneur que son excellence le gouverneur, ni qui que ce soit, n'a connaissance de ce que je vous écris, excepté l'ami qui est chargé de vous remettre ma lettre. Si vous n'avez pas de pistolets, j'en procurerai; et l'affaire se passera le plus secrètement possible, à l'heure et au lieu qu'il vous plaira indiquer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

T. Lyster,
Lieutenant-colonel.

Le lendemain, le lieutenant-colonel Lyster écrivit au comte Bertrand une lettre encore plus outrageante, et le 25 juillet, il fut rap-

pelé de Longwood, comme l'annoncent les lettres suivantes.

Longwood, le 24 juillet.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que je reçois (1).

Ce vieillard me paraît en démence, il ne peut avoir eu connaissance de ma correspondance officielle que par vos ordres.

Je ne lui réponds ni ne lui répondrai. Il n'est qu'un mandataire, et si son principal officier-général veut me demander raison, je suis prêt à la lui donner.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Signé: comte Bertrand.

RÉPONSE.

Maison de la Plantation, le 25 juillet 1818.

Monsieur,

Je reçois aujourd'hui votre lettre d'hier, et je vous annonce que je suis peiné que le lieutenant-colonel Lyster se soit assez livré à *l'impulsion de sa sensibilité offensée*, pour vous avoir

(1) Celle du lieutenant-colonel Lyster.

adressé une lettre telle que celle dont vous m'avez transmis la copie. En même temps, je prends la liberté d'observer *que je ne me crois pas obligé à cacher à un officier anglais*, chargé d'un service important, aucune imputation injurieuse qu'on pourrait lui attribuer dans l'exercice de ses fonctions : je ne puis pas non plus ne pas vous regarder *comme responsable des conséquences* que pourront avoir les réflexions hasardées que vous avez faites, surtout ces réflexions étant faites en votre propre et privé nom (1). D'après les renseignemens que j'ai pris, je ne puis regarder votre lettre comme officielle. Permettez-moi, néanmoins, de vous exprimer combien je désire que la lettre que vous avez reçue ne parvienne pas à la connaissance de la *personne* à la suite de laquelle vous êtes attaché; et si elle lui a été communiquée, je vous prie de l'assurer que je suis très-fâché qu'elle ait été écrite.

Le lieutenant-colonel Lyster sera, en conséquence, retiré de Longwood, où il ne sera plus employé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. LOWE.

---

(1) La lettre du comte Bertrand portait : « Au nom « de l'Empereur. »

Lorsque j'écrivis, en avril 1818, au comte Bertrand, uniquement pour lui annoncer que je donnais ma démission, et quels étaient les motifs qui me portaient à le faire, sir Hudson Lowe, en sa qualité de gouverneur et de juge, prononça que ma conduite en cela était on ne peut pas plus répréhensible, criminelle et punissable. Cependant l'on voit qu'il tolère la provocation au meurtre, donnée par deux officiers sous ses ordres ; il fait plus que de la tolérer, il cherche même à l'excuser. Il est inutile d'observer au lecteur que le lieutenant-colonel Lyster, qui se permet de provoquer un *prisonnier*, peu d'heures auparavant a donné une marque étonnante d'*équanimité*, et a cru de son devoir d'en appeler à son protecteur sir Hudson Lowe, au lieu d'envoyer un cartel.

Ce serait perdre son temps que de faire un commentaire sur l'accusation de lâcheté portée contre le général Bertrand, puisqu'elle est victorieusement réfutée par sa lettre du 24 juillet. Dans cette lettre, le comte dit au gouverneur qu'il est prêt à donner satisfaction au *principal*, quoiqu'il refuse d'avoir rien à démêler avec un officier qu'il ne regarde que comme un simple agent.

Depuis mon éloignement de Sainte-Hélène, j'ai appris, non par un auteur anonyme, mais

par des gens dignes de foi, que sir Hudson Lowe avait ordonné au brigadier général sir George Bingham, de faire assembler les officiers du 66.e régiment, pour leur défendre de parler au comte Bertrand, sous prétexte *que le comte avait refusé d'accepter un cartel.* Sir Hudson Lowe est gouverneur civil de Sainte-Hélène, et siége en qualité de juge aux sessions qui se tiennent tous les trois mois. Il a aussi le pouvoir de faire grâce ou de faire exécuter les sentences de mort qu'il prononce en qualité de juge. Quoique le conseil soit composé du gouverneur et de deux membres, néanmoins, par la présente constitution de cette colonie, si les deux derniers ne sont pas de l'opinion du gouverneur, et qu'ils votent contre lui, son vote décide l'affaire; et la seule ressource qu'aient les deux autres membres du conseil, c'est de se servir du privilége qu'ils ont de coucher leur protestation sur les registres du conseil; mais cette mesure n'a aucune influence sur le jugement prononcé par le gouverneur. C'est au public à décider si sir Hudson Lowe, spécialement chargé par sa place de gouverneur et de grand-juge, d'empêcher que la paix ne fût troublée, ou de punir les perturbateurs, a, dans l'affaire du comte Bertrand, agi d'après les principes de justice et d'impartialité qui doivent guider un juge équi-

table; ou bien s'il ne s'est pas laissé gouverner par un esprit de haine et d'hostilité contre un ancien et respectable militaire, dont le corps est couvert de cicatrices; qui, pendant trente ans d'un service actif, a défendu son pays avec courage, et qui, lorsque sir Hudson Lowe était un officier subalterne attaché à l'armée de Blücher, était, lui, lieutenant-général, et commandait le corps d'armée qui était opposé au général prussien.

Affaire de la Tabatière.

M. Cipriani, dans la maladie à laquelle il a succombé, fut soigné par M. Baxter, M. Henri et moi. Après sa mort, le comte de Montholon désirant reconnaître les soins que ces messieurs avaient pris d'un Français, me pria d'acheter quelque chose qui pût leur être présenté, ayant appris de moi qu'ils n'accepteraient aucun salaire.

Je me procurai pour chacun d'eux, chez M. Salomon, un service à thé en argent, et un jour ou deux après j'en prévins M. Baxter à la maison de la Plantation, lui faisant connaître les intentions du comte de Montholon, et que le service qui lui était destiné lui serait remis incessamment.

Trois jours après, M. Baxter m'envoya dire,

qu'ayant consulté sir Hudson Lowe au sujet de ce présent, il croyait qu'il ne devait pas l'accepter, et qu'en conséquence il me priait de ne pas le lui envoyer. Ni M. Baxter, ni sir Hudson Lowe, ne m'ont jamais intimé qu'il fût inconvenant que je servisse d'intermédiaire au comte de Montholon, pour offrir ces petits cadeaux.

Le général Montholon voulant manifester la satisfaction que ressentaient ses compatriotes, des idées libérales de notre église, qui admettait qu'on enterrât un catholique romain dans la terre sainte consacrée aux protestants, et qu'on y eût suivi les rites de cette religion, me pria d'acheter une belle tabatière pour chacun des ecclésiastiques qui m'avaient assisté à l'enterrement. J'en achetai une que je présentai à M. Boys, qui devait partir pour l'Angleterre, et lui fis en même-temps des complimens de la part du comte de Montholon. Je lui dis aussi que, lorsque j'en trouverais une pareille à la sienne, je l'enverrais à son collègue, M. Vernon. M. Boys montra à M. Vernon celle que je lui avais donnée, et l'assura que lorsqu'on en trouverait une semblable, elle lui serait offerte; mais désirant peu après obtenir une lettre du général Montholon, qui expliquât ses motifs pour lui faire ce présent, il me renvoya la boîte, accompagnée d'un billet portant, « qu'il

« m'invitait à la faire parvenir au comte Mon-
« tholon, avec prière de la lui faire remettre par
« le canal de sir Hudson Lowe, aussitôt qu'il
« en aurait trouvé une pareille pour M. Ver-
« non. »

La tabatière et le billet furent déposés dans la boutique de M. Salomon, où plusieurs officiers ont vu l'un et l'autre, et entre autres M. Baxter. Copie du billet qui m'était adressé fut remise à M. Vernon, en qualité d'ami, mais sans l'inviter à faire part de son contenu au gouverneur. Ce ne fut que quelques jours après le départ de M. Boys, que je reçus la tabatière et son billet. Je remis la première au comte Montholon, et lui communiquai la demande de M. Boys. Le comte répondit « qu'il
« se garderait bien d'accéder à cette demande,
« parce que s'il le faisait, il établirait un précé-
« dent pour les marchands qui refuseraient d'être
« payés autrement que par le canal du gouver-
« neur, ou de ses agens; que les restrictions qui
« pesaient sur les Français étaient trop nom-
« breuses ou trop sévères pour chercher à les
« augmenter. » Deux ou trois jours après le départ de M. Boys, M. Vernon se rendit chez M. Baxter et chez sir Thomas Reade, à qui il raconta, que *M. Boys avait reçu clandestinement une tabatière de Bonaparte, et que j'en avais été le porteur.* Il faut que le lecteur sache que M. Boys est le

premier chapelain de Sainte-Hélène, que son traitement est de quatre à cinq cents livres sterling (9,660 à 12,000 fr.) au-dessus de celui qu'on alloue au second, et qu'en outre il n'est pas chargé de la surintendance de l'école établie par la compagnie, pour l'éducation des enfans de l'un et de l'autre sexe : emploi désagréable dont on a entendu M. Vernon se plaindre plus d'une fois. De plus, il est utile de savoir qu'au décès ou à la promotion du premier chapelain, le second le remplace de droit. M. Vernon fut mandé sur le champ et interrogé par sir Hudson Lowe, auquel il déclara qu'il avait en sa possession la copie d'une lettre qui m'avait été adressée par M. Boys (1).

(1) M. Vernon, lorsqu'il habitait la maison de la Plantation, rendait de temps en temps visite à la famille Bertrand, sous le prétexte apparent d'assister le comte dans le choix des livres nécessaires à l'éducation des enfans. Dans ces occasions, il ne manquait jamais de censurer amèrement la conduite qu'on tenait à l'égard des prisonniers; et, en février 1817, il dit au comte et à son épouse que lui-même, ainsi que madame Vernon, viendraient souvent les voir, *si ce n'était que le gouverneur obligeait tous ceux qui venaient à Longwood, à subir un long interrogatoire, avant de leur accorder un laissez-passer, et qu'à leur retour ils étaient forcés de faire un rapport de tout ce qu'ils avaient vu, dit ou entendu;* que lui et sa femme, ÉTANT HONNÊTES, ne pouvaient se conformer à des réglemens d'une nature aussi déshonorante.

Une heure ou deux après cette conversation, M. Vernon vint me trouver à la poste de James-town, et me dit qu'il avait quelque chose de très-important à me communiquer. Il me demanda si je n'avais rien appris au sujet de la tabatière que M. Boys avait reçue? Rien du tout, lui répondis-je. « Eh bien! continua-t-il, cela arrivera bientôt, car Boys a malheureusement tout raconté à Firmin (1), et l'on ignore comment la chose est arrivée aux oreilles de sir Hudson Lowe. Ce gouverneur m'a envoyé chercher ce matin, et j'ai été assez *faible* pour lui dire que j'avais la copie d'un billet que vous a adressé M. Boys, *ce dont je suis très-fâché. C'était une grande sottise à M. Boys de dire son secret à qui que ce fût.* » Je lui répondis que « quoique la chose en elle-même ne fût d'aucune importance et qu'au contraire elle fût honorable aux protestans, il était néanmoins fâcheux

---

Cette assertion de M. Vernon était vraie; mais cette circonstance n'était pas alors connue des Français; elle leur servit par la suite à faire des observations sur le discours de lord Bathurst. Il est probable que M. Vernon fut convaincu qu'il avait outrepassé sa mission, et que, pour faire amende honorable au gouverneur, il crut devoir accuser son *collégue*.

(1) M. Island, maître d'école de la compagnie, homme très-respectable.

qu'elle eût été connue d'un homme comme sir Hudson Lowe, dont l'esprit de travers chercherait, suivant sa coutume, à rendre criminelle une action qui n'avait rien que de très-honorable en soi. J'ajoutai que je craignais que cela ne fît beaucoup de tort à M. Boys; que, quant à moi, je me souciais fort peu de ce qu'il pourrait faire ou dire; que le pis qui pouvait m'en arriver, serait de quitter l'île, ce à quoi je m'attendais depuis long-temps. » M. Vernon me réitéra encore plusieurs fois combien il se reprochait la *faiblesse* qu'il avait eue d'avouer au gouverneur qu'il avait copie de la lettre que Boys m'avait adressée. Puis, tout-à-coup, comme s'il eût été inspiré, il s'écria : « si j'avais su ce que le gouverneur me voulait, « j'aurai brûlé cette lettre; mais je vais essayer de « la perdre. On enterre un soldat aujourd'hui, « et quoique ce ne soit pas mon tour de service, « j'irai à cet enterrement, et je la perdrai; je pour« rai alors dire en toute sûreté de conscience que « je ne l'ai plus (1). » Il est inutile de vous donner cette peine, lui dis-je, donnez-la moi, je la déchirerai devant vous; vous pourrez sans scrupule dire à sir Hudson Lowe que vous ne l'avez plus,

(1) Il paraît que parmi les ministres protestans, il s'en trouve qui ne ressemblent pas mal aux disciples de Loyola.

ou que vous l'avez perdue. M. Vernon ne consentit pas à ma proposition, et répéta « qu'il perdrait « la lettre, ou bien que le gouverneur oublierait « peut-être de la lui demander; qu'au reste M. Boys « avait fait une grande folie en se fiant à Firmin; « que quant à la conversation qui avait eu lieu « entre lui et moi, cela ne tirait nullement à con- « séquence, mais que pour ce qui était écrit, un « homme du caractère du gouverneur, en tire- « rait tout le parti possible. »

Telle est la substance de ce qui se passa, à ce sujet, entre M. Vernon et moi. En me quittant, cet honnête ecclésiastique courut chez sir Hudson Lowe, avec lequel il eut une longue conférence. J'ai su depuis qu'il laissa entre les mains du gouverneur, une déclaration écrite, dans laquelle il rendait compte de ce qui s'était passé entre lui et moi, et que cette pièce avait été envoyée à Londres par le gouverneur, qui ne m'a jamais parlé de cet envoi. Avant ce temps-là, je voyais souvent M. Vernon qui donnait franchement son opinion sur le système établi dans l'île et en particulier sur la conduite de sir Thomas Reade. Il est inutile de commenter celle de M. Vernon; le lecteur sait déjà à quoi s'en tenir sur son compte. S'il eût véritablement cru que M. Boys, en recevant une tabatière, recevait en même temps le salaire de sa trahison, il aurait manqué à l'honneur et à la

fidélité qu'il devait à son pays, s'il n'eût pas sur-le-champ communiqué ses soupçons au gouverneur; mais en gardant le silence jusqu'après le départ de M. Boys, et ne parlant que lorsque celui-ci ne pouvait se défendre, doublement traître, il a trompé son pays et son ami.

PROCLAMATION

Du Gouverneur de Sainte-Hélène.

En vertu des pouvoirs qui me sont confiés par un brevet de S. M., en date du 12 avril de la présente année et dans la cinquante-sixième de son règne, m'ordonnant et m'autorisant à détenir Napoléon Bonaparte et à le traiter comme prisonnier de guerre, sous les restrictions qui, de temps à autre me seront transmises par un des secrétaires d'état de S. M., et d'empêcher l'évasion ou la délivrance dudit Napoléon Bonaparte; pour l'exécution du présent ordre, tous les officiers tant civils que militaires de mer et de terre, tous les fidèles et affectionnés sujets de S. M. sont requis, s'il y a lieu, de prêter leur assistance. On fait savoir par la présente, que deux actes ont été passés par le parlement britannique, dans la session actuelle, le premier pour détenir le susdit Napoléon Bonaparte, et portant une peine capitale contre ceux qui favoriseraient son évasion; et l'autre pour régler la

communication qui pourra avoir lieu entre l'île et les bâtimens ; tout le temps que Napoléon Bonaparte y sera détenu.

Pour faciliter l'exécution de ces actes, savoir faisons à qui il appartient, que les différens réglemens qui ont déjà été publiés dans l'île, par rapport à la sûreté de la détention de Napoléon Bonaparte, et pour prévenir toute espèce de communication entre lui, les personnes de sa suite et ses domestiques, sont en pleine vigueur.

Savoir faisons, en outre, que si après cette proclamation, qui que soit viole les réglemens établis pour sa détention, ou *correspond*, *ou communique avec lui*, *les gens de sa suite ou ses domestiques*, qui de leur pleine volonté sont passibles des mêmes restrictions que lui, ou recevront et lui communiqueront des lettres sans un *ordre spécial du gouverneur* ou du commandant temporaire de l'île : *de telles personnes seront regardées comme coupables d'avoir agi contre la teneur des actes du parlement, et seront mises en jugement pour ce fait ; et si par l'infraction des réglemens établis pour sa garde, ou par quelque correspondance ou communication avec lui, sa suite ou ses domestiques, l'évasion ou la délivrance du susdit Napoléon Bonaparte venait à s'effectuer, les personnes qui auraient correspondu, etc., seraient*

regardées comme ayant sciemment favorisé l'évasion, et seraient poursuivies en conséquence, avec toute la rigueur ordonnée par les susdits actes.

On déclare de plus que, si quelque personne, ayant eu connaissance d'une tentative d'évasion, ne le déclarait pas au gouverneur, ou au commandant existant, ou ne faisait pas tous ses efforts pour en empêcher l'exécution, cette personne, ou ces personnes seront considérées comme ayant concouru et aidé un complot d'évasion, et traduites en jugement.

Toute personne qui pourrait recevoir des lettres ou des communications adressées *audit Napoléon Bonaparte, à ses compagnons, ou à ses domestiques*, et ne les livrerait pas sur-le-champ au gouverneur, ou ne lui ferait pas savoir qu'il a ces lettres ou communications, ou qui fournirait audit Napoléon, à ses compagnons, ou domestiques, de l'argent, ou des moyens quelconques d'effectuer une évasion, cette personne, ou ces personnes, *seront de la même manière, considérées comme y ayant concouru, et seront traitées suivant la gravité du cas.*

Toutes lettres, ouvertes ou cachetées, adressées audit Napoléon Bonaparte, à ses compagnons ou domestiques, ou écrites par eux, devront être, sans perte de temps, remises au

gouverneur, dans l'état où elles auront été trouvées.

Et comme l'objet de ces réglemens n'est pas d'user d'une sévérité inusitée et inutile, mais de procurer l'exécution stricte de ces mêmes réglemens, et de prévenir les effets de l'ignorance, de la légèreté, aussi bien que ceux des mal intentionnés, on fait savoir à toutes les personnes que leur devoir attache près du lieu où ledit Napoléon Bonaparte, ses compagnons ou ses domestiques sont détenus, ou qui ont des affaires ou des rapports avec eux, qu'on leur délivrera des permissions, lorsqu'ils en demanderont, et ces permissions devront être signées de la propre main du gouverneur; et l'on ne doit pas induire de ces actes ou réglemens, qu'il soit permis d'insulter ou de se mal conduire envers *lui* ou *eux*, tant qu'ils observeront les restrictions sous lesquelles les actes du parlement et les réglemens ci-dessus les ont placés.

Donné à Jamestown, dans l'île de Saint-Hélène, le vingt-huitième jour de juin 1816.

HUDSON LOWE,
Gouverneur et commandant en chef.

Par ordre du Gouverneur,

G. CORRÉQUER,
Faisant fonction de secrétaire militaire.

CHAPITRE V.

MALADIE DE NAPOLÉON.

Quelques mois avant mon départ de Ste-Hélène, Napoléon parut attaqué d'une hépatite réelle. Après lui avoir administré les remèdes usités en pareil cas, le mal au lieu de diminuer ne fit qu'augmenter : craignant que le résultat n'en devînt fatal, comme à beaucoup de personnes, depuis mon arrivée dans l'île, j'obtins de Napoléon l'autorisation de lui administrer des préparations mercurielles, et je commençai à les employer le 11 juin 1817 ; je les continuai jusqu'à ce qu'un violent catarrhe, occasionné par l'humidité de son appartement, dont le plancher était au niveau de la terre, me força à les suspendre ; néanmoins je lui ordonnai de nouveau, et il les continua jusqu'au 25 juillet, jour de mon départ de Longwood.

Des symptômes alarmans se manifestèrent le 10 juillet : inquiet sur le sort de mon malade, autant que pour ma propre réputation, et réfléchissant sur les *insinuations* qui m'avaient été faites, et sur la responsabilité qui pesait sur moi,

je devins d'une circonspection scrupuleuse, et j'insistai pour obtenir qu'il me fût adjoint plusieurs gens de l'art, demande que j'avais déjà faite avec instance. Je proposai donc de faire appeler MM. Baxter, Stokoe, Livingtone et Verling, recommandant les deux premiers comme les plus anciens. Napoléon manifesta la plus grande répugnance quand il vit le nom de M. Baxter, il me dit : *Cet homme a été chirurgien-major dans le régiment dont sir Hudson Lowe a été colonel, il a assisté à la rédaction de faux bulletins qui me concernent, et il est encore bien d'autres motifs pour que sa présence me déplaise.* Il consentit à voir M. Stokoe, qu'on envoya chercher le lendemain matin. A son arrivée, celui-ci examina le journal du traitement de Napoléon; mais craignant de s'exposer au ressentiment de gens dont les opinions différaient des siennes, et ayant trop d'honneur pour sacrifier la vérité à son seul intérêt, il pria qu'on l'exemptât de voir Napoléon, à moins que ce fût en présence de chirurgiens nommés par sir Hudson. L'examen réfléchi du journal que je lui remis, le convainquit que la maladie de Napoléon était une hépatite, et il approuva la continuation du mercure. Le même jour, le gouverneur m'envoya chercher, afin que je lui fisse un *rapport verbal*, car il m'était défendu, depuis que la maladie de Napoléon était

devenue sérieuse, de faire mes rapports par écrit; on me rendit même ceux que j'avais envoyés; ne croyant pas devoir abandonner Napoléon dans la crise dangereuse où il se trouvait, j'écrivis la lettre suivante au major Corréquer, pour qu'il la remît à sir Hudson Lowe, qui relevait d'une maladie grave.

Longwood, 10 juillet 1818.

MONSIEUR,

La maladie hépatique dont Napoléon est attaqué depuis quelques mois, ayant pris un caractère alarmant, j'ai commencé à lui administrer des préparations mercurielles, le 11 juin, et je les ai continuées jusqu'au 27, époque où l'humidité de la saison a causé une irritation nerveuse considérable : cet accident me força à discontinuer ce remède; mais le 2 juillet, l'état du malade s'étant amélioré, j'ordonnai de nouveau l'usage du mercure, ce qui causa une agitation extraordinaire dans le système nerveux; la nuit fut très-mauvaise. Ce matin, le malade m'a fait appeler à cinq heures et demie; son valet de chambre le trouvait dans un état alarmant. Je lui représentai avec force la nécessité de faire faire une consultation, et je lui proposai de faire

appeler deux médecins, MM. Baxter et Stokoe. Il me témoigna de nouveau de la répugnance à voir M. Baxter, mais il consentit à ce que j'envoyasse chercher M. Stokoe : en conséquence, j'écrivis à ce dernier sur-le-champ, et j'éveillai le capitaine Blakeney, pour le prier d'envoyer la lettre. Je vis Napoléon trois fois depuis, et je le trouvai excessivement faible.

M. Stokoe arriva vers les trois heures, non dans l'intention d'entrer en consultation et de voir le malade, mais pour s'excuser, la trop grande responsabilité qui peserait sur lui l'effrayant ; et il ne voulut courir aucun risque. Il eut un moment de conversation avec le comte Bertrand.

La principale raison qui m'engageait à faire venir M. Stokoe, était d'avoir son avis sur la continuation des préparations mercurielles. Je ne crois pas que le malade soit dans un danger imminent, aussi notre conversation n'a roulé que sur la manière de le traiter ; d'un côté il est instant de se prémunir contre les effets délétères du remède, à cause de la délicatesse de ses organes ; de l'autre il faut l'administrer de manière à détruire radicalement la cause de la maladie.

Je dois donc rester à Longwood demain, et même je demande à ne le quitter que lorsqu'il

ne souffrira plus des effets provenant des remèdes dont j'ai cru devoir me servir pour le guérir.

Je vous prie de soumettre cette lettre aux réflexions de M. le gouverneur.

Je suis, etc.

BARRY E. O'MEARA.

Lorsque je partis de Sainte-Hélène, il n'y avait pas d'amélioration dans la santé de Napoléon. Etant persuadé qu'il ne recevrait aucun médecin choisi par sir Hudson Lowe, et qu'on ne lui permettrait pas d'en choisir un lui-même, je crus, lorsque je reçus l'ordre de quitter sur-le-champ Longwood, *sans voir aucun de mes patiens*, que l'humanité, les devoirs de ma profession, l'état actuel du malade pour lequel j'étais particulièrement venu à Longwood, et qui avait plus que jamais besoin de remèdes, je crus, dis-je, ne devoir pas obtempérer à un pareil ordre. Je me rendis dans l'appartement de Napoléon, auquel je communiquai l'injonction que je venais de recevoir de quitter Longwood : je lui conseillai de continuer le mode de traitement que j'avais prescrit, je l'invitai à choisir pour médecin un de ceux que je lui avais désignés, et je pris congé de lui. Avant mon départ, je donnai à son valet de chambre les mé-

dicamens dont il faisait usage depuis plusieurs semaines. Cette conduite passa aux yeux de sir Hudson pour une désobéissance formelle à ses ordres, et pour un mépris signalé de l'autorité de laquelle ils émanaient. J'eus à répondre à ses reproches, qu'employé dans une fonction civile à Sainte-Hélène, je n'étais pas sujet à la discipline militaire, ni obligé à me conformer à des ordres arbitraires, surtout lorsque leur exécution violait ouvertement les lois de l'humanité.

On a dit dans je ne sais quel pamphlet, que « l'histoire des douleurs que Napoléon ressentait « dans l'estomac, que l'enflure de ses jambes, « n'étaient qu'une fiction, une invention poli- « tique. » S'il existait quelques doutes sur la véracité des rapports que mon devoir me prescrivait de faire sur l'état de la santé de Napoléon, pourquoi n'a-t-on pas employé les mesures qui pouvaient en prouver la fausseté? Celles dont le libelliste s'est servi, l'engageront sans doute à en dire autant sur les événemens qui ont précédé le retour récent du docteur Stokoe (1).

---

(1) M. Stokoe, employé à Sainte-Hélène par la Compagnie des Indes, en a été chassé par sir Hudson Lowe; mais cette mesure de rigueur arbitraire n'a pas été approuvée par la Compagnie, qui a renvoyé le docteur à son poste.

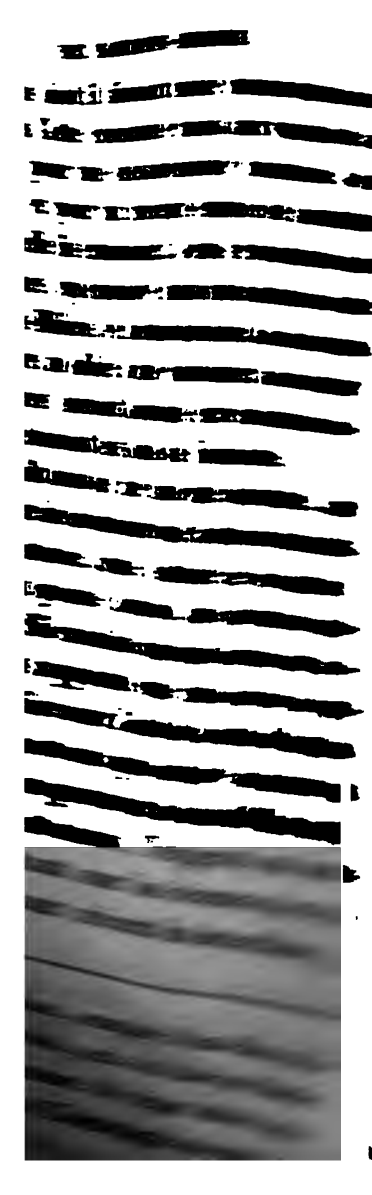
ne souffrira plus des effets provenant des remèdes dont j'ai cru devoir me servir pour le guérir.

Je vous prie de soumettre cette lettre aux réflexions de M. le gouverneur.

Je suis, etc.

BARRY E. O'MEARA.

Lorsque je partis de Sainte-Hélène, il n'y avait pas d'amélioration dans la santé de Napoléon. Etant persuadé qu'il ne recevrait aucun médecin choisi par sir Hudson Lowe, et qu'on ne lui permettrait pas d'en choisir un lui-même, je crus, lorsque je reçus l'ordre de quitter sur-le-champ Longwood, *sans voir aucun de mes patiens*, que l'humanité, les devoirs de ma profession, l'état actuel du malade pour lequel j'étais particulièrement venu à Longwood, et qui avait plus que jamais besoin de remèdes, je crus, dis-je, ne devoir pas obtempérer à un pare[illegible]
ordre. Je me rendis dans l'appartement de N[illegible]
poléon, auquel je communiquai l'injonc[illegible]
que je venais de recevoir de quitter Longw[illegible]
je lui conseillai de continuer le mode de[illegible]
tement que j'avais prescrit, je l'invitai à c[illegible]
pour médecin un de[illegible] que je lui [illegible]
signés, et je pr[illegible] lui. Avant[illegible]
part, je donn[illegible]



[redacted] France,
[redacted] ıéroïsme?
[redacted] squels des
[redacted] instant de
[redacted] doit attri-
[redacted] ıvaient pour
[redacted] nie, dogmes
[redacted] ırs, et con-
[redacted] ›écs. Laissant
[redacted] ›artiendra de
[redacted] :, je ne puis
[redacted] ın de ceux qui
[redacted] pour ne s'être

[redacted] , je n'ai pas be-
[redacted] e, et le souvenir
[redacted] de Wellington
[redacted] l a tenue à Wa-
[redacted] ıes héros d'une
[redacted] que je fais d'un
le mettre dans la
he se cache dans la
. »

e la constance avec
.c ses souffrances à
rte à croire que, non-
; plaisir approcher le
ıis même qu'il la regar-

Napoléon, en ne faisant pas appeler le docteur Verling, lors de la violente attaque d'apoplexie qu'il eut dernièrement, prouve que la répugnance qu'il avait à ce que ce docteur lui donnât ses soins, ne provenait pas des motifs allégués par l'auteur du libelle déjà cité. En supposant que Napoléon n'en eût eu d'autres que les *sots* préjugés sur lesquels l'anonyme s'étend si longuement, est-il présumable qu'il eût envoyé chercher un médecin à cinq milles de son habitation, sans savoir même s'il obtiendrait la permission de venir, tandis qu'il en avait un chez lui ? Quant à la véritable cause qui empêcha Napoléon de recevoir les soins des gens de l'art envoyés par sir Hudson Lowe, un jour viendra qu'elle sera connue ; je me contente de déclarer aujourd'hui, que cette *cause* existe, et qu'elle existera toujours, tant que les personnes qui se font gloire de haïr *ce chef abattu*, seront chargées du soin de le garder.

Quelques écrivains bien connus et surtout bien payés pour injurier le monarque détrôné, répètent sans cesse, en parlant de l'existence de Napoléon, qu'il n'est pas un Romain.

Ce n'est pas une découverte nouvelle : mais quel est le but de cette phrase ? c'est de faire à Napoléon un reproche de ce qu'il ne s'est pas suicidé. Un suicide pouvait-il se présenter à l'idée

de l'homme qui a relevé les autels en France, et qui a donné tant de preuves de son héroïsme?

S'il existe des cas particuliers par lesquels des anciens chefs barbares ont joui d'un instant de gloire pour s'être donné la mort, on doit attribuer leur action à l'obéissance qu'ils avaient pour les dogmes d'une absurde philosophie, dogmes heureusement méprisés de nos jours, et condamnés par toutes les nations civilisées. Laissant à l'histoire, à laquelle seule il appartiendra de venger la mémoire de Bonaparte, je ne puis m'empêcher d'avouer que je suis un de ceux qui pensent qu'il mérite des louanges pour ne s'être pas déshonoré par un suicide.

Avec une pareille opinion qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'est pas singulière, et le souvenir du témoignage donné par le duc de Wellington à Napoléon, sur la conduite qu'il a tenue à Waterloo, j'aurais laissé à quelques héros d'une tragédie moderne, la citation que je fais d'un vers de Macrobe, au lieu de le mettre dans la bouche de Napoléon : « *Le lâche se cache dans la tombe, le brave supporte la vie.* »

Mais, tandis que j'admire la constance avec laquelle Napoléon supporte ses souffrances à Sainte-Hélène, tout me porte à croire que, non-seulement il verrait avec plaisir approcher le moment de sa mort, mais même qu'il la regar-

derait comme le plus grand bien que la providence puisse lui envoyer.

Ceux qui ont lu les dernières lettres du comte Las Cases, ne trouveront pas extraordinaire que Napoléon se soit privé de l'exercice salutaire de monter à cheval, puisque la faculté de le faire semblait une grâce que lui accordait sir Hudson Lowe. C'est au lecteur judicieux à décider s'il eût été de sa dignité d'accepter *une faveur* de cet officier. Si Napoléon eût attaché à la vie autant de prix qu'on a osé le dire, il n'y a pas de doute qu'il ne se fût empressé de se prévaloir de la permission qu'on lui offrait, malgré les restrictions dégradantes qu'on lui avait imposées.

Le refus de jouer au billard, son jeu favori, fournit matière à une autre assertion aussi fausse, aussi calomnieuse que les précédentes. En certifiant à mes lecteurs que Napoléon n'a jamais refusé de jouer au billard, je dois leur dire que la chambre qui contenait le billard, étant la plus décente et la plus aérée de l'habitation, il l'avait destinée à lui servir de cabinet d'étude, et que c'était dans cet appartement qu'il dictait ses mémoires.

Les jardins ornés de fleurs, dont on parle dans quelques ouvrages, n'ont jamais existé que dans l'imagination des partisans des ministres. Ils ont aussi fait graver une estampe qui repré-

sente une maison, qui devait être prête en 1819. C'est une pure imposture.

Mes lecteurs se ressouviennent, peut-être, que peu de temps après le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène, les papiers ministériels étaient pleins de pompeuses descriptions du *Palais de bois*, que le gouvernement anglais devait y envoyer, pour servir d'habitation à Napoléon: des gravures représentant cet édifice imaginaire se voyaient dans toutes les boutiques. Il est temps de faire savoir, qu'au lieu de ce palais, on a fait transporter dans l'île d'énormes madriers, une immense quantité de briques, et un grand nombre de grosses barres de fer, pour cerner l'habitation du malheureux prisonnier.

Mais revenons à la maladie de Napoléon. Depuis mon départ forcé de Sainte-Hélène, en juillet 1818, jusqu'en janvier 1819, tout traitement médical a été interrompu, parce que Napoléon n'a pas voulu recevoir le chirurgien que le gouverneur voulait le forcer de prendre. Peu après cette époque, l'agent du général Montholon à Londres a reçu copie d'une note que ce général a adressée à sir Hudson Lowe, du 19 janvier 1819 (1), et

(1) Voici la copie de cette note.

Note adressée au gouverneur sir Hudson Lowe, par le comte de Montholon, le 19 janvier 1819.

Il faut que le docteur Stokoe demeure à Longwood,

quelques bulletins et papiers officiels dont cet agent m'a donné lecture. Il paraît, d'après ces pièces, que Napoléon a eu quatre à cinq symptômes qui présageaient une attaque d'apoplexie.

---

si l'on veut qu'il suive le traitement interrompu depuis le départ de M. O'Meara, c'est-à-dire, depuis six mois, ce qui a fort accru l'hépatite dont les premiers symptômes se sont fait voir il y a seize mois, tout le système de la vie est dérangé, il est nécessaire qu'il voie le malade plusieurs fois par jour.

L'attaque d'aujourd'hui est la cinquième depuis six mois, toutes ont eu lieu de nuit, le comte Bertrand ou le comte de Montholon se sont trouvés auprès du malade, sans aucun homme de l'art; aucune n'a été aussi grave que celle de l'autre nuit, ils ont un moment désespéré de sa vie. Le comte Bertrand offrit alors de faire entrer le docteur Verling; le malade s'y refusa; cette seule proposition altéra sa physionomie et accrut ses souffrances. C'est ce qui porta le comte Bertrand à faire appeler le docteur Stokoe, à deux heures du matin; mais il n'arriva que quatre heures après; l'officier d'ordonnance n'étant pas autorisé à écrire en ville, il a fallu qu'il en demandât la permission au gouverneur, c'est ce qui a doublé le chemin; le docteur est arrivé tard. Mais heureusement la force du tempérament du malade l'avait déjà sauvé; ainsi se trouve vérifié ce qui est dit dans la lettre du 26 juillet 1818, du comte de Montholon au gouverneur, à l'époque où le docteur O'Meara a été arraché de Longwood: « *que même, au râle de la mort,* « *il ne recevra de soins, ni ne prendra de remèdes que*

Ces symptômes se sont déclarés plusieurs nuits de suite; et le 17 janvier, il en parut un d'une nature si alarmante, qu'on crut pour un moment qu'il était mort. Lorsque Napoléon fut un peu revenu à lui, le comte Bertrand lui proposa d'envoyer chercher le docteur Verling : il n'y voulut pas consentir. « Cette seule proposition, pour me « servir des expressions du comte Montholon,

---

« des mains de son médecin propre ; ou, si on l'en prive, « il ne recevra personne, et se tiendra comme assassiné « par vous. »

Lorsque le docteur Stokoe est arrivé, il s'est rendu chez le comte Bertrand : celui-ci lui proposa de remplacer M. O'Meara, et lui présenta les sept articles qui ont été envoyés au gouverneur; il accepta (sauf la permission de son chef); il fut alors introduit chez le malade. Le gouverneur ne pouvait empêcher directement ni indirectement cette transaction, sans jeter entièrement le masque.

Ainsi, le traitement de la maladie qui est interrompu depuis six mois, est encore ajourné jusqu'à l'arrivée d'un médecin français. L'hépatite fera plus de ravage encore que pendant cette dernière période; et si enfin elle devient incurable, qui aura tué Napoléon? Ce qui s'est passé depuis six mois, fait craindre qu'il n'ait une crise par mois, et s'il fallait appeler M. Stokoe, il arriverait trop tard! si un jour on le trouvait mort, qui l'aurait tué? Le monde et l'histoire le diront à haute voix!!!

Longwood, 19 janvier 1819.

« altéra sa physionomie et accrut ses souffrances. » Le général Bertrand fit alors appeler le docteur Stokoe; il était une heure du matin: il n'arriva qu'au bout de quatre heures, parce que l'officier d'ordonnance n'était pas autorisé à l'envoyer chercher, sans préalablement en avoir obtenu la permission du gouverneur. Outre cela, l'Amiral qui demeure à un mille et demi, hors de la ville, devait être consulté avant qu'on envoyât chercher le chirurgien à bord du *Conquérant*, ce qui fit perdre beaucoup de temps. Lorsque le docteur arriva à Longwood, le comte Bertrand, vu le dangereux état dans lequel se trouvait Napoléon, lui proposa de rester attaché en qualité de chirurgien à la personne du malade, et lui soumit les articles suivans, qu'il envoya aussi au gouverneur.

Conditions auxquelles M. Stokoe pourra remplacer M. O'Meara, et avoir le caractère de médecin de Napoléon.

1° Le docteur Stokoe est considéré comme chirurgien de Napoléon, et lui tiendra lieu du chirurgien français dont il est fait mention au décret du gouvernement britannique, du 15 août 1815.

2° Il ne pourra pas être rappelé d'auprès de

sa personne, sans le consentement de Napoléon, surtout pendant le temps que durera la maladie.

3° Il ne sera soumis, pendant le temps qu'il remplira les fonctions de médecin de Napoléon, à aucune discipline ou devoir militaire, et sera considéré comme un employé civil anglais.

4° Il ne devra rendre compte à qui que ce soit de la santé de Napoléon. Il rédigera tous les huit jours, et plus souvent si cela est nécessaire, un bulletin de la santé de Napoléon, dont il fera deux exemplaires, l'un pour être remis à un des officiers de Longwood, et l'autre au gouverneur, lorsqu'il le désirera.

5° Personne ne pourra lui demander compte de sa conduite comme médecin; il ne lui sera imposé aucune restriction pour ses communications avec Napoléon et les Français, soit par écrit, soit verbalement, de jour comme de nuit.

6° Il ne sera tenu de rendre compte de ce qu'il verra et entendra à Longwood, qu'autant qu'il jugera que cela compromettrait son serment envers sa patrie et son souverain.

7° Le docteur Stokoe prend l'engagement d'exercer son honorable profession auprès de Napoléon, indépendamment de toute prévention ou esprit de parti, et comme s'il était son compatriote, et de ne faire aucun bulletin, ni

aucun rapport sur sa maladie, sans lui en remettre l'original.

8° M. Stokoe, en acceptant ces conditions, se réserve l'intégrité de tous ses droits de citoyen et d'officier anglais; il demande à recevoir de l'amirauté le même traitement que son prédécesseur, et n'entend être assimilé en rien aux prisonniers français, le tout avec la permission de son chef le contre-amiral Plampin.

Longwood, le 17 janvier 1819.

Le docteur Stokoe accepta ces conditions, *pourvu que l'amiral y donnât son consentement*, et il fut introduit auprès de Napoléon, qu'il trouva dans l'état décrit dans le premier rapport qu'il laissa à Longwood, et dont il donna copie à l'amiral.

Ier. RAPPORT.

Longwood, le 17 janvier 1819.

Lors de la visite que j'ai faite ce matin, j'ai trouvé Napoléon dans un état de faiblesse extrême; il ressentait de fortes douleurs au côté droit dans la région du foie, avec des élancemens aigus dans l'épaule. A minuit, il eut un violent mal de tête, suivi d'un vertige qui dura environ un quart

d'heure; aussitôt qu'il fut un peu remis, il eut recours à un bain chaud, qui lui procura une puissante perspiration et le soulagea beaucoup.

Par la tendance marquée que le sang paraît avoir à se porter à la tête, il est absolument nécessaire qu'un médecin soit continuellement auprès de sa personne, afin qu'il puisse être secouru à temps, lorsque ces symptômes alarmans se déclarent, ainsi que pour le traitement journalier d'une hépatite chronique, qu'indiquent les symptômes mentionnés ci-dessus.

JEAN STOKOE,
Chirurgien du vaisseau de S. M. *le Conquérant.*

A M. le comte BERTRAND.

(Le docteur n'obtint pas l'autorisation de rester à Longwood, et fut obligé de retourner à la ville, où il fut sévèrement questionné sur tout ce qu'il avait vu et entendu à Longwood. Le lendemain, le comte Bertrand l'envoya chercher de nouveau; après avoir éprouvé quelques difficultés, on lui permit de se rendre près du malade; le permis de l'amiral Plampin, auquel le docteur avait refusé de rendre compte de la conversation qu'il avait eue avec son patient, *lui enjoignit de s'abstenir de tout discours avec Napoléon, où les personnes de sa suite, excepté de ce qui regardait sa profession!*

A son arrivée, il trouva que Napoléon avait passé une nuit sans aucun symptôme alarmant: son second rapport donne la description de la nature de sa maladie.)

IIe. RAPPORT.

Longwood, le 18 janvier 1819.

Il paraît, d'après les symptômes d'une hépatite chronique, dont la première apparence s'est manifestée il y a environ seize mois, que c'est de là que provient le dérangement de sa santé; et quoiqu'on représente ces symptômes comme s'étant considérablement augmentés dans ces derniers temps, cependant, si j'en puis juger d'après les apparences actuelles, je ne crois pas que le danger soit imminent, bien que dans un climat où cette maladie est très-commune, il soit probable qu'elle abrégera ses jours.

Les symptômes les plus alarmans sont ceux qu'il éprouva la nuit d'avant-hier; s'ils se renouvelaient, le résultat en serait fatal, surtout s'il n'avait pas constamment les secours que l'art médical peut seul lui donner.

JEAN STOKOE,
Chirurgien.

(A trois heures du matin, le 19, le docteur fut mandé de nouveau auprès de Napoléon, qu'il trouva très-mal, avec une forte fièvre, comme on le verra dans son troisième rapport, dont il envoya copie à l'amiral Plampin.)

IIIᵉ RAPPORT.

Peu après mon arrivée à Longwood, hier, on m'invita à me rendre auprès de Napoléon Bonaparte; le comte Bertrand me demanda avec une vive impatience la cause de ma longue absence. Je lui répondis que l'amiral n'ayant pas été averti officiellement de Longwood, condition sans laquelle il ne pouvait pas m'accorder de permis, je ne l'avais obtenu que très-tard dans l'après-midi. J'ai trouvé le patient avec la fièvre, une chaleur considérable à la peau, et un redoublement de mal de tête. Il n'avait eu aucune évacuation en vingt-quatre heures, et craignant une attaque semblable à celle qu'il avait eue dans la nuit du samedi au dimanche, je lui conseillai une légère saignée, et voulus lui faire prendre sur-le-champ un purgatif actif; il parut éprouver beaucoup de répugnance à se soumettre à ce traitement, et désira commencer par essayer l'efficacité d'un lavement.

Vers les trois heures, ce matin, le comte Bertrand me fit appeler et me pria de l'accompagner chez Napoléon. Les symptômes n'avaient pas diminué, et le mal de tête avait augmenté. Je le pressai vivement d'avoir recours à la saignée; il y consentit, ce qui lui procura un soulagement presqu'à l'instant même; il prit aussi une forte dose de sel de Cheltenham.

Dans cette circonstance, je saisis l'occasion d'examiner, plus particulièrement que je n'avais encore fait, la région du foie, et je *suis maintenant parfaitement convaincu que ce viscère est dangereusement affecté*. J'ai, en conséquence, recommandé un traitement mercuriel, et les autres médicamens qui conviennent le mieux à la constitution du patient.

JEAN STOKOE.

Longwood, le 20 janvier 1819.

Au dos du rapport, le docteur avait écrit son ordonnance et la manière d'administrer les médicamens.

(Le lecteur verra que j'avais une opinion bien fondée de la maladie de Napoléon, par l'assentiment d'un chirurgien aussi expérimenté que le docteur Stokoe, qui a traité beaucoup de personnes attaquées de la même maladie: je ne m'étais donc pas trompé.)

IVᵉ. RAPPORT.

Sainte-Hélène, le 21 janvier 1819.

Monsieur,

D'après ce qui s'est passé aujourd'hui, j'ai de puissans motifs de présumer que mes visites à Longwood seront suspendues; des ordres supérieurs, ou les désagrémens qu'on me fera éprouver seront la cause de cette suspension. Dans tous les cas, si je n'ai pas l'avantage de pouvoir m'entretenir avec vous d'un objet qui m'intéresse vivement, je vous invite à vous servir de tous les moyens imaginables pour engager Napoléon à continuer l'usage des médicamens que j'ai prescrits, et qui seuls peuvent lui faire éviter les dangers imminens dont il est menacé.

L'hépatite, à quelque degré qu'elle soit parvenue, est une maladie avec laquelle il ne faut pas plaisanter, sous un climat tel que celui de Sainte-Hélène; et quoique les symptômes que Napoléon a éprouvés semblent annoncer que chez lui elle est chronique, il est impossible de prévoir le moment où son caractère pourra changer et où elle deviendra fatale. L'état d'engourdissement dans lequel se trouve le foie, l'état habituel de constipation, le dérangement

des organes digestifs, porteront le sang vers la tête, comme cela est arrivé samedi.

Je vous prie donc, Monsieur, s'il ne m'est plus permis de suivre moi-même le traitement, de faire tous vos efforts pour que je sois remplacé à Longwood par le docteur Verling.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JEAN STOKOE.

A M. le général comte BERTRAND, etc ; à Longwood.

M. Stokoe insista ensuite pour qu'on se servît des médicamens qu'il avait préparés, ajoutant qu'il en enverrait d'autres avec des instructions ; mais Napoléon répondit à cela : « qu'il ne prendrait d'autres médecines que celles qui seraient « présentées par son propre chirurgien. »

Deux ou trois jours après l'envoi de cette lettre, l'amiral Plampin fit signifier au docteur Stokoe, qu'il fallait qu'il quittât sur-le-champ Saint-Hélène, ou bien qu'il serait traduit à un conseil de guerre, pour avoir envoyé aux Français *des renseignemens en forme de lettres*, ce qui, suivant lui, était une désobéissance formelle à ses ordres. Ces renseignemens n'étaient autre chose que les rapports qu'il avait faits de l'état de la santé de Napoléon et des ordonnances auxquelles il était invité de se conformer, et

dont il avait envoyé copie à l'amiral Plampin. En conséquence de cette missive, le docteur Stokoe ne put rester à Longwood, comme on va le voir par la lettre suivante.

Sainte-Hélène, le 18 janvier 1819.

MONSIEUR,

A l'occasion de la communication verbale que vous eûtes hier avec le comte Bertrand, le gouverneur me charge de vous prévenir, qu'ayant eu une conférence avec l'amiral Plampin au sujet de la continuation des services de M. Stokoe à Longwood, l'amiral lui fait savoir qu'il lui était *impossible de se passer de la présence de ce chirurgien sur l'escadre, du moins pour un temps illimité* : que d'ailleurs, sans un ordre des seigneurs de l'amirauté, en sa qualité de commandant en chef, il ne pouvait dispenser cet officier de rester à son poste.

Le gouverneur, cependant, permettra à M. Stokoe de donner ses soins à Napoléon Bonaparte, quand il en sera requis, mais il désire qu'en pareil cas, *ces visites médicales soient faites en présence du chirurgien qui se trouve actuellement en permanence à Longwood, se conformant strictement aux instructions données à ce sujet.*

Je vous transmets le papier non signé que vous m'avez envoyé ; vous le rendrez au comte Bertrand, tant parce qu'on s'y sert du titre *impérial*, que parce qu'il n'est pas signé, et qu'en outre les propositions contenues dans cette lettre ne peuvent donner lieu à aucune délibération.

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. CORREQUER, major,
faisant fonction de secrétaire militaire.

A M. le capitaine NICHOLLS, officier
d'ordonnance à Longwood.

Pour copie conforme;

JEAN NICHOLLS,
Capitaine au 66ᵉ.

La responsabilité qui pesait sur le médecin chargé de soigner la santé d'un tel *patient*, le forçait à mettre ses ordonnances par écrit, pour prévenir toute méprise dans l'administration des remèdes, et en cas d'un événement fatal, pour prouver la bonté du traitement qu'il avait ordonné.

Une pareille conduite n'a pas besoin de commentaire. Les imputations qu'on fera probablement à la nation anglaise, parce que sir Hudson-Lowe a successivement renvoyé les deux médecins en qui Napoléon avait de la confiance, au moment où il était attaqué d'une maladie qui faisait

d'affreux ravages dans la colonie, et surtout immédiatement après une sévère attaque d'apoplexie ; ces imputations, dis-je, ne peuvent s'adresser à la nation ; elles retomberont nécessairement sur celui qui les mérite, en dépit des libellistes et des agens privilégiés qui distillent à grands flots le poison de la calomnie.

On a beaucoup parlé de bulletins faux sur l'état de santé de Napoléon. L'historique de cette affaire singulière mérite de trouver place ici; on peut compter sur son authenticité.

En 1816, sir Hudson Lowe m'ordonna de faire des bulletins de la santé de Napoléon, qui devait n'en rien savoir ; M. le gouverneur se permit souvent d'en altérer le contenu. En septembre 1817, Napoléon étant sérieusement malade, je faisais des bulletins journaliers (toujours par ordre du gouverneur) et Napoléon en eut connaissance au commencement du mois d'octobre; ce furent des personnes autorisées *ad hoc* qui l'en avertirent. Il trouva fort mauvais que son chirurgien fût forcé, à *son insu*, de donner des bulletins de l'état de sa santé; et il me dit, qu'à moins que je lui donnasse ma parole d'honneur de n'en plus faire sans son autorisation, ou, s'il était trop mal pour me la donner, sans celle du comte Bertrand, auquel je remettrais les originaux, il ne recevrait plus mes soins. Je

ne crus pas devoir prendre un tel engagement sans préalablement consulter sir Hudson Lowe. M. le gouverneur, lorsque je lui en parlai, me donna une réponse évasive, et me laissa long-temps sans m'en donner une positive. Etant resté plusieurs jours sans voir Napoléon, ce dont j'avais eu soin de prévenir le gouverneur, il m'autorisa enfin à dire à Napoléon qu'on ne ferait plus de bulletins sans sa permission.

Il s'était élevé des difficultés sur la rédaction des bulletins; sir Hudson insistait pour qu'on désignât Napoléon sous le titre et sous le nom de général Bonaparte; cependant, après quelque discussion à ce sujet, le comte Bertrand m'autorisa à omettre toute espèce de titres, et à me servir simplement du terme de *Patient* (1). Je donnai de vive voix connaissance de cet arrangement à sir Hudson Lowe, le 15 octobre 1817. Toutes les difficultés étaient ainsi aplanies, et comme les originaux étaient déposés entre les mains du comte Bertrand, il était impossible de falsifier les bulletins. Sir Hudson Lowe, n'approuvant pas l'arrangement dont on était convenu, je cessai de donner des bulletins;

(1) Voilà pourquoi, dans les pages précédentes, nous nous sommes servis de cette expression.

et il eut recours à un expédient tout-à-fait analogue aux mesures qu'il avait introduites à Sainte-Hélène, mesures que je ne crois pas qu'on puisse justifier, vu qu'elles sont diamétralement opposées à tout principe de probité.

Sir Hudson fit fabriquer de faux bulletins, et employa à cet effet un chirurgien qui n'a jamais vu le malade, et qui par conséquent n'a pu connaître la cause de sa maladie. Ces bulletins ont été envoyés en Angleterre et aux différentes cours de l'Europe, par sir Hudson Lowe, et par les commissaires des puissances alliées, auxquels le gouverneur les avait transmis officiellement, depuis le mois de novembre 1817 jusqu'au mois d'avril 1818, temps auquel cette falsification fut découverte, et voici comment :

M. de Montchenu, l'un des commissaires des puissances alliées (pour la France), à qui sir Hudson Lowe avait caché le secret de la mesure qu'il avait adoptée, ayant dit par hasard au général Montholon : « Nous avons vu dans le « bulletin d'aujourd'hui, que Napoléon allait « passablement bien : » ces paroles amenèrent une explication, et la ruse coupable que sir Hudson Lowe avait employée, fut découverte, je

ne dirai pas à sa grande confusion, car il ne rougit de rien (1).

Lorsque je repris mes fonctions à Longwood, le 9 mai 1818, Napoléon, afin de prévenir toute falsification des bulletins, décida que je ferais toutes les semaines et plus souvent, s'il était absolument nécessaire, un rapport sur l'état de sa santé, et que je pourrais en envoyer copie au gouverneur, s'il le désirait. Je communiquai cette décision à sir Hudson Lowe, qui, non-seulement refusa de recevoir ce rapport, mais

(1) Sir Hudson Lowe, lorsqu'il ne put s'empêcher de donner quelques explications au sujet de la conduite qu'il avait tenue, fit tous ses efforts pour faire croire au comte Bertrand que « les faux bulletins devaient leur origine « aux conversations qui avaient eu lieu entre M. Baxter « et moi. » Si ce qu'il disait était vrai, pourquoi me l'avoir caché; pourquoi en a-t-on fait un mystère? Pour les rendre authentiques, ces bulletins, ne devait-on pas les communiquer au médecin qui, seul, voyait Napoléon ? Une pareille conduite n'a pas besoin de commentaires.

Pour qu'il ne reste au public aucun doute sur un événement aussi extraordinaire, et qui donne la mesure du système que l'on suit à Sainte-Helène; pour éclairer les parties intéressées à connaître cette intrigue, je me suis fait un devoir de mettre au jour, et on les trouvera ici, les pièces officielles qui ont rapport à cette affaire; elles sont classées depuis I jusqu'à VII.

me défendit même de lui rien écrire à ce sujet. Il me rendit tous les bulletins que je lui avais envoyés, et m'ordonna de me rendre à la maison de la Plantation, toutes les fois qu'il jugerait à propos de m'envoyer chercher pour lui faire, de vive voix, mon rapport en présence *de témoins à son choix*. Ce fut pour lui une occasion de décharger sa mauvaise humeur sur moi, toutes les fois qu'il avait un accès de malice ou de caprice.

PIÈCES

A L'APPUI DE L'HISTOIRE DES FAUX BULLETINS.

N°. I.

Lettre du comte BERTRAND *au docteur* O'MEARA.

Longwood, 9 mai 1818.

MONSIEUR,

Depuis le mois d'octobre vous avez cessé de faire des bulletins, ce qui a donné lieu à en faire de faux. Napoléon désire que vous ne rendiez compte à qui que ce soit de l'état de sa santé, si ce n'est au gouverneur, s'il le requiert, et surtout que vous n'en parliez à aucun médecin; pour

mettre fin à toute intrigue, il veut que vous rédigiez toutes les semaines, ou plus souvent, si cela est nécessaire, un bulletin de santé, dont vous me remettrez l'original, et dont vous pouvez envoyer la copie au gouverneur s'il la désire.

Aussitôt que vous m'aurez répondu sur cet article, vous pouvez reprendre vos fonctions de médecin de Napoléon, qui en a besoin, puisque la restriction du 10 avril est levée, et que vous agissez volontairement et sans y être contraint.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le comte BERTRAND.

N°. II.

Longwood, le 10 mai 1818.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre d'hier qui ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'accepte les deux propositions qu'elle renferme. Je vais envoyer à M. le gouverneur copie de votre lettre et de ma réponse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

N°. III.

Lettre de M. O'Meara au major Correquer, secrétaire militaire de sir Hudson Lowe.

Longwood, le 10 mai 1818, à 4 heures après midi.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que je viens de recevoir de M. le comte Bertrand, et la réponse que j'y ai faite : je vous prie de mettre l'une et l'autre sous les yeux de son excellence le gouverneur.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

N°. IV.

Lettre et rapport de M. O'Meara à sir H. Lowe.

Longwood, le 10 mai 1818, à 6 heures du soir.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de faire savoir à votre excellence, qu'à cinq heures Napoléon m'a fait appeler : c'est la première visite que je lui aie rendue depuis le 14 du mois passé. Je le trouvai dans sa chambre, et M. le gouverneur verra, par le

rapport ci-joint, l'état de sa santé. Ce rapport a été fait à l'instant où je l'ai quitté. Comme il m'a invité d'en envoyer copie au général Bertrand, j'ai cru devoir en transmettre une à votre excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

Rapport.

Depuis le 10 du mois dernier, la santé du patient a empiré. La douleur dans la partie droite de la région hypocondriaque, est plus constante et plus aiguë, et accompagnée d'élancemens fréquens au-dessus de l'acromion. La maladie est évidemment une hépatite qui s'annonce par des symptômes menaçans. Le sommeil est troublé pendant la nuit, il n'y a pas d'appétit; il y a souvent des tranchées; mais elles ne sont ni douloureuses ni fréquentes. Les jambes ne sont presque plus enflées; les gencives vont mieux et sont plus colorées. Les bains d'eau de mer ont fait du bien. Le patient a besoin de prendre de puissans purgatifs, de faire de l'exercice à cheval, et par la suite de faire usage de préparations mercurielles.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

N°. V.

Extrait d'une lettre du major Correquer à M. O'Meara.

Maison de la Plantation, 10 mai 1818.

Ayant fait part au gouverneur de la correspondance que vous avez eue avec le comte Bertrand, il m'a ordonné de vous la renvoyer sur-le-champ, et de vous dire *qu'une pareille correspondance est illégale*, et que c'est en outre une contravention formelle à l'ordre ci-joint, dont l'adjudant-général sir Thomas Reade vous a communiqué copie par sa lettre du 19 janvier. Vous voudrez bien vous conformer strictement au susdit ordre, ainsi qu'à la lettre du 7, qui vous a été transmise par sir Thomas Reade. Ayant aussi informé le gouverneur que vous aviez accédé à certaines propositions du comte Bertrand, il a répondu que vous aviez transgressé ses ordres, etc.

G. CORREQUER,
Major.

Extrait de la lettre de sir Thomas Reade, du 19 janvier 1818.

........Lorsque le gouverneur vous demandera des rapports par écrit, il vous fera connaître la

forme dans laquelle ils doivent être rédigés, et son intention est qu'à l'avenir vous ne vous *permettiez pas de lui adresser d'une manière officielle* les observations que le comte Bertrand jugerait à propos de vous faire, ni même celles du général Bonaparte lui-même, à moins qu'après vous les avoir communiquées verbalement, il ne vous invite à les lui transmettre.....

T. Reade,
faisant fonctions d'adjudant-gén.

P. S. Au moment où j'allais fermer ma lettre, je dois vous dire que le gouverneur, qui vient de recevoir de vous un rapport, dont vous avez donné copie au comte Bertrand, est très-choqué de votre conduite; il m'ordonne de vous renvoyer ce rapport.

Extrait de la lettre de sir Thomas Reade, datée de Sainte-Hélène, le 15 *mai* 1816.

..... Vous ferez au gouverneur votre rapport de vive voix; à moins que l'état de la santé de Napoléon Bonaparte ne vous empêche de le quitter, duquel cas vous préviendrez l'officier d'ordonnance.....

Signé T. Reade,
faisant fonctions d'adjudant-gén.

N°. VI.

Bulletin de la santé de Napoléon.

Longwood, le 7 juin 1817.

La maladie a fait des progrès pendant la semaine passée. Les douleurs au côté droit ont été constantes, et la moindre pression y cause des douleurs. Je pense qu'il faut administrer des préparations mercurielles au patient, et que le moindre retard entraînerait les conséquences les plus funestes; je ne puis en prendre la responsabilité sur moi.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

N°. VII.

Bulletin du 14 *juin* 1818.

Les douleurs ont augmenté depuis quelques jours, et le patient a été obligé de garder le lit; ce qu'on doit attribuer à la délicatesse du système nerveux, faute d'exercice, et en partie à ce qu'il a été renfermé dans un petit appartement pendant près de six semaines. Le mercure a agité violemment le système nerveux, mais j'ai dû le lui administrer le 11, comme le plus efficace de tous les remèdes.

Quelque répugnance qu'ait le patient à sortir, il faut absolument qu'il la surmonte, et qu'il fasse tous les jours, pendant deux ou trois heures, de l'exercice à cheval, ou que du moins il sorte de la chambre, et qu'il se promène au grand air, ne fût-ce que pendant une demi-heure; parce qu'il est probable qu'en ne le faisant pas, sa constitution deviendra si délicate qu'il ne pourra plus supporter l'air extérieur.

Son état me fait vivement désirer d'obtenir l'avis d'un autre médecin; je réitère donc encore une fois cette demande, que j'ai faite plusieurs fois. Si le *patient* persiste à ne vouloir pas recevoir M. Baxter; il y a ici quatre à cinq habiles médecins tant dans la marine que dans l'armée, parmi lesquels on peut choisir. Tant de causes concourent à compliquer la maladie, que je crois qu'il est absolument nécessaire d'appeler un autre médecin (1).

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

---

(1) J'ai écrit plusieurs autres bulletins semblables à celui-ci; j'en ai perdu une partie depuis le pillage de mes effets à Hudt'sgate.

Lettre de M. O'Meara au major Correquer.

Longwood, le 29 juin 1818.

MONSIEUR,

Etant assez gravement indisposé, il m'est impossible de monter à cheval aujourd'hui. Dans la supposition où je suis que son excellence ne me fait appeler que pour s'informer de la santé de Napoléon, je n'ai autre chose à dire, si ce n'est que le mal continue; et je vous prie de lui donner connaissance du rapport ci-inclus, de lui dire que je ne pense pas que des rapports verbaux soient suffisans pour mettre ma responsabilité à couvert, et que je lui serai obligé d'annuler la défense portée contre mes rapports par écrit. J'ose croire que M. le gouverneur voudra bien me permettre de lui porter moi-même, ou de lui envoyer des bulletins écrits quand il en demandera.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

RAPPORT.

Les progrès de l'hépatite dont Napoléon est attaqué, augmentent depuis le temps que j'ai eu l'honneur de faire mon rapport verbal à son excellence, à laquelle j'ai annoncé qu'il avait consenti à faire usage de préparations mercurielles, mais qu'elles n'avaient produit aucune amélioration. J'ai été obligé de les discontinuer, à cause d'une violente affection catarrhale provenant de *l'humidité de sa chambre*. Il est très-faible à présent, et forcé de garder le lit.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien.

Longwood, le 29 juin 1818.

CHAPITRE VI.

MON DÉPART DE SAINTE-HÉLÈNE.

Les circonstances extraordinaires qui ont précédé mon départ de Saint Hélène, prouvent si clairement la manière dont la justice est administrée dans cette colonie, que je me crois obligé d'en faire part au public.

Tandis que j'étais occupé à préparer des médicamens que je laissais au valet de chambre de Napoléon, et que je lui expliquais la manière de les lui administrer (c'était le 25 juillet 1818), le lieutenant-colonel Wynyard, secrétaire militaire de sir H. Lowe, se rendit dans mon appartement, à mon insu, et prit sur lui d'ordonner à mes domestiques d'emballer mes effets, ce qu'ils furent obligés de faire, dans des malles qui ne fermaient pas. En rentrant chez moi, je pris tout l'or que je possédais, environ deux cents livres sterling (4800 f.), et je consignai six ou sept cents piastres (3150 à 3675 f.) à M. le capitaine d'ordonnance Blakeney, en le priant de me les renvoyer le lendemain. Je pris aussi sur

moi deux tabatières dont Napoléon m'avait fait présent, et j'attachai à la chaîne de ma montre un camée de grand prix. Je mis dans mon écritoire de voyage des bijoux dont quelques-uns étaient d'une valeur considérable; ces préparatifs de départ se firent en présence de trois témoins, et je quittai Longwood, après avoir obtenu la promesse de M. le lieutenant-colonel Wynyard, auquel je fis observer, devant mes domestiques, que mes malles ne fermaient pas, que mes bagages n'iraient cette nuit là pas plus loin que Hut'sgate. Au lieu de tenir sa promesse, le moment où je partis fut le signal qu'il attendait pour monter à cheval, et galopper jusqu'à Hut'sgate, où il attendit l'arrivée de mes équipages : aussitôt qu'il les aperçut, il força mes domestiques à les remettre entre les mains des personnes employées par le gouvernement, et à se rendre sur-le-champ en ville, ordonnant cependant à l'un d'eux de revenir le lendemain, avec promesse qu'on lui remettrait mes effets. Suivant cet ordre, mon domestique Jones se rendit à Hut'sgate, d'après le signal qu'on était convenu de faire à la maison de la Plantation; mais à son arrivée, au lieu de recevoir mes effets, on se saisit de lui, on le jeta dans le corps-de-garde, où il fut retenu prisonnier, sans qu'on lui permît de regarder mes effets.

Le jour suivant je me rendis chez l'amiral Plampin, qui me fit prévenir, par son secrétaire, que je devais me rendre en Angleterre à bord du *Griffon*, et qu'il me permettait de rester à terre jusqu'à ce que le vaisseau fût prêt à mettre en mer. A mon retour à la ville, désirant connaître quel serait le chirurgien qui serait nommé pour soigner Napoléon, j'écrivis au major Correquier, pour qu'il en fît part au gouverneur, que j'avais recommandé à Napoléon quatre médecins, parmi lesquels il pouvait choisir. On me renvoya ma lettre le lendemain, sans qu'on m'eût fait l'honneur de l'ouvrir. Peu après, M. Weston, *geôlier de la prison de l'île*, « vint me dire que, par « ordre de *sir Hudson Lowe, il devait me conduire « hors de l'île, et que je ne devais pas faire un pas « de plus vers la ville.* » Je lui demandai ses pouvoirs, il me montra un ordre écrit, dont il voulut bien me laisser prendre une copie et qu'il signa (1).

Il me fut impossible de voir mes amis : un signal ayant été fait pour appeler à terre un lieutenant du *Griffon*, je me rendis à bord, es-

---

(1) On trouvera à la fin de ce chapitre copie de cet ordre, copie de ma lettre à M. Brooke, et la déposition de mon domestique.

corté par le geôlier et deux espions de police, après avoir porté plainte à M. Brooke contre l'illégalité des mesures dont j'étais la victime.

Le lendemain matin, je fus informé que mes effets avaient secrètement été visités à Hut'sgate, et tous mes papiers examinés scrupuleusement. Aucun de mes créanciers ni de mes débiteurs ne put obtenir d'avoir accès auprès de moi; il me fut également impossible d'aller à terre pour arranger mes affaires. Un officier du soixante-sixième régiment, qui, par l'entremise du brigadier général sir George Bingham, fut chargé de balancer mes comptes, ne put venir à bord pour prendre les informations nécessaires à ce sujet. Plusieurs officiers de l'armée, et un grand nombre des plus considérables habitans de l'île firent de vains efforts pour obtenir la permission de me voir, et pour prix de l'amitié qu'ils me portaient, ils reçurent les reproches les plus amer, accompagnés de menaces. Mais comme il n'était pas au pouvoir de sir Hudson Lowe d'empêcher les officiers de marine de me rendre visite, tout ce qu'il put faire, fut de placer un espion sur Ladder-Hill (Mont de l'échelle), avec ordre de prendre le nom des personnes qui viendraient à bord, et de lui en faire le rapport. J'ai la satisfaction de pouvoir dire que presque tous les officiers de marine et de tous grades,

grossirent la liste que l'espion porta à sir Hudson Lowe.

Mardi 28, on m'envoya mes effets; depuis trois jours j'étais privé de tout. En ouvrant mon écritoire en présence du lieutenant Parker du *Griffon*, je vis qu'on avait profité du temps que mes effets étaient entre les mains des agens du gouverneur, pour enlever *tous les articles de bijouterie qu'il contenait, excepté un collier de cornaline de peu de valeur.*

Après avoir fait un examen scrupuleux de mes malles, j'écrivis la lettre suivante à M. l'amiral Plampin.

A bord du vaisseau de S. M. *le Griffon*.

MONSIEUR,

C'est à regret que je m'adresse à vous au sujet des pertes que j'ai essuyées, en conséquence des procédés inouïs et arbitraires employés contre moi par l'autorité civile de l'île.

Mon bagage, que, par l'ordre du lieutenant-colonel Wynyard, l'on a enlevé de Longwood, samedi 25, à huit heures du soir, pour le porter à Hut'sgate, a été retenu jusqu'à lundi; mes domestiques furent forcés de l'abandonner (malgré que j'eusse prévenu le lieutenant-colonel que mes malles n'avaient ni serrure, ni ca-

denas), mon bagage, dis-je, a été visité clandestinement; mon écritoire de voyage a été forcée, et l'on y a enlevé les effets suivans, savoir: une montre d'or avec sa chaîne et plusieurs cachets et clefs de même métal, un onyx d'une grande valeur, sculpté, et monté en or, une aiguille d'or, un brillant de prix, une bague de diamans, une autre ornée d'une aiguemarine, une troisième avec un œil de chat, et autres bijoux, etc. Tous ces articles m'étaient infiniment précieux, les ayant reçus en présent.

J'ignore combien on m'a pris d'argent, parce que je ne savais quel nombre de piastres j'avais en ma possession (1).

Je ne puis juger, Monsieur, des intentions des personnes qui autorisent de pareilles déprédations; mais la probité la moins rigoureuse exigeait, en cas que l'examen de mes bagages fût indispensable, qu'il se fît en ma présence, ou devant quelque personne nommée par moi.

Je ne parle pas des grandes pertes que j'ai éprouvées, en conséquence de mon départ précipité de Longwood et de Sainte-Hélène, ni de

(1) Je suis loin d'inférer de là que le capitaine Blakeney ait eu la moindre part à cette affaire, si ce n'est cependant qu'il s'est chargé de mon argent, et qu'il l'a remis au lieutenant Reardon du 66e régiment.

la manière insultante, autant qu'arbitraire, avec laquelle j'ai été traité. J'ai cru devoir m'adresser à vous, en votre qualité de commandant en chef de l'arme à laquelle j'ai l'honneur d'être attaché, et avec d'autant plus de raison qu'ayant écrit au major Correquer, on m'a renvoyé ma lettre sans daigner l'ouvrir : d'où j'ai dû conclure, que ce serait en vain que je demanderais justice, et que je ne pouvais m'attendre qu'à des marques de dédain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec le plus profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BARRY O'MEARA,
Chirurgien de la marine royale.

RÉPONSE.

De l'amirauté de Sainte-Hélène, le 30 juillet, à 3 heures moins un quart.

MONSIEUR,

Je reçois à l'instant votre lettre de ce jour, par laquelle vous vous plaignez des pertes que vous avez éprouvées, et de la manière dont vous avez été renvoyé de Sainte-Hélène. Je ne suis nullement responsable de ces deux événemens; j'ai néanmoins fait prendre copie de votre lettre,

et je vais l'envoyer sur-le-champ au gouverneur.

Je ne fermerai pas ma lettre sans vous exprimer ma surprise de ce que vous ne m'avez pas communiqué plus tôt cette affaire, et avec d'autant plus de raison que depuis hier midi on s'attendait d'heure en heure que *le Griffon* mettrait à la voile.

Je suis, Monsieur, votre très-obéissant et très-humbe serviteur,

R. PLAMPIN,
Contre-amiral, commandant en chef.

A la réception de cette lettre, j'en adressai une seconde à l'amiral. En voici la copie:

A bord du *Griffon*, devant Sainte-Hélène, le 30 juillet 1818, à 4 heures après midi.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer de la circonstance qui m'a empêché de vous donner plus tôt connaissance de ce qui m'est arrivé. Ce retard a été causé par l'absence d'un de mes domestiques (témoin oculaire dans mon affaire), qui n'a eu permission de venir à bord qu'hier à midi, lorsque le reste de mon bagage m'est parvenu. L'examen que j'en ai dû faire pour m'assurer si les effets

que je croyais volés n'auraient pas été mis d'une malle dans l'autre, me prit beaucoup de temps, par la raison que je craignais de hasarder une assertion qui ne fût pas fondée, et je ne pus vous écrire que tardivement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien de la marine royale.

Le 31, je fus mandé à terre par une lettre qui m'invitait à me rendre à une enquête qui devait avoir lieu au château.

Sainte-Hélène, le 31 juillet 1818.

MONSIEUR,

Le contre-amiral Plampin, ayant soumis au gouverneur une lettre par laquelle vous vous plaignez des pertes que vous avez éprouvées pendant le transport de vos bagages de Longwood à la ville, je suis requis par son excellence M. le gouverneur de vous faire savoir que le magistrat en fonctions est prêt à recevoir votre déposition sur les faits contenus dans la lettre que vous avez adressée à M. l'amiral.

L'officier civil, porteur de cette lettre, vous

accompagnera au château, où le magistrat siége en ce moment.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

THOMAS H. BROOKE,
Secrétaire du gouvernement.

A peine avais-je fait la moitié du chemin qui sépare la plage de la ville, que je fus arrêté par une sentinelle, d'après les ordres de sir Hudson Lowe, jusqu'à ce que le major de place Cole, quoique je fusse accompagné par l'officier civil, vint me mettre en liberté. Arrivé au château, je fus interrogé après avoir prêté serment; mes réponses furent consignées dans un procès-verbal; mais par *le commandement de sir Hudson Lowe, on refusa de me donner copie de mes dépositions*. On fit le même refus à mon domestique, qui avait ainsi que moi demandé copie des siennes. J'ignore si l'on prit des mesures pour retrouver les effets volés et pour découvrir les coupables; je n'ai pas eu la moindre nouvelle à ce sujet. On trouvera, à la fin de ce chapitre, la déposition sous serment, faite à Londres, par mon domestique, aussitôt après notre arrivée.

Indépendamment des pertes causées par le pillage de mes bijoux, j'en supportai une de plus de deux cents livres sterling, d'abord parce qu'on ne me permit pas de m'expliquer avec mes créan-

ciers, et ensuite, parce que j'avais fait fournir des articles de première nécessité aux exilés, et qu'on m'en rendit responsable (1).

Malgré le silence obstiné que les autorités ont gardé, malgré les plaintes sur le vol dont j'ai été la victime, je ne désespère pas d'obtenir, à la fin, une entière satisfaction ; je n'abandonnerai pas le droit que j'ai à la protection des lois, qui ont été violées si ouvertement par des personnes jusqu'à présent inconnues, et je poursuivrai leur châtiment par tous les moyens légaux, en les exposant au mépris que leur conduite a si justement mérité.

J'ai présenté un faible échantillon du système établi à Sainte-Hélène par un homme qu'on veut faire passer « pour être non-seulement on ne peut « pas plus aimable en société, doux, humain, « rigidement attaché à ses devoirs, mais plein « d'égards pour le triste sort de son *prisonnier*, « et étudiant sans cesse de quelle manière il peut « l'adoucir ! ! »

Les détails que j'ai donnés sur sa conduite me paraissent suffisans pour fixer le jugement du

(1) Comme il m'a été impossible de communiquer avec les parties intéressées, j'ai préféré payer plusieurs des mémoires qui m'ont été présentés, plutôt que de risquer de mettre qui que ce fût dans l'embarras.

public; je les ai poussés plus loin que je n'avais intention de le faire, mais le désir d'éclairer la nation sur un sujet qui touche à mon honneur et à mon caractère, m'ont entraîné peut-être trop loin.

PIÈCES OFFICIELLES

A L'APPUI DES FAITS CONTENUS DANS LE CHAPITRE V.

Ordre donné à M. Charles Weston, prévost (1).

MONSIEUR,

Par ordre du gouverneur, vous vous rendrez sur-le-champ chez M. O'Meara, ex-chirurgien du général Bonaparte, pour le prévenir qu'il doit, sans le moindre délai, quitter l'île. On lui donnera le *temps nécessaire* pour faire ses malles; vous êtes chargé de faire exécuter *cet ordre, sous une heure de temps, après la réception de cette lettre.*

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur,

T. H. BROOKE,

Secrétaire du gouvernement.

(1) M. Weston est en même temps concierge de la prison de l'île.

Lettre de M. O'Meara à M. Brooke.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir, par M. Weston, l'ordre de quitter l'île dans une heure. Cette mesure mise à exécution avant que j'aie reçu mes bagages, ou l'argent que j'ai confié au capitaine Blakeney, ressemble parfaitement à la conduite qu'on a déjà tenue envers moi.

Je dois vous faire observer que je rends responsable la personne qui a donné cet ordre, du tort qu'elle fait aux marchands auxquels je dois, et que je me servirai de tous les moyens que la loi me donne contre les gens, quels qu'ils soient, qui saisiraient ou s'approprieraient mes effets, ou me causeraient une perte quelconque.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

BARRY E. O'MEARA,
Chirurgien de la marine royale.

Déposition de Jean Wyatt, domestique de M. O'Meara.

Londres.

Jean Wyatt, ci-devant de Sainte-Hélène, demeurant à présent rue d'Arundel, dans le Strand,

domestique du docteur O'Meara, déclare sous serment, que le dimanche vingt-cinquième jour de juillet, présente année 1818, se trouvant à Longwood, dans l'appartement de son maître, il reçut l'ordre, vers les quatre ou cinq heures du soir, du lieutenant colonel Wynyard, de faire sur-le-champ les malles de son maître, qui devait quitter l'île; qu'en conséquence de cet ordre, il se mit à l'ouvrage, et remplit une caisse et trois malles, deux desquelles il fut obligé d'emprunter, n'ayant pas le temps d'en aller acheter; que pendant qu'il était ainsi occupé, le colonel Wynyard vint plusieurs fois dans l'appartement où il était, pour le surveiller, et avant que lui déposant eût terminé son ouvrage, il lui ordonna de parcourir l'établissement de Longwood, pour chercher le docteur O'Meara, auquel il avait affaire; que, n'ayant pu trouver son maître, lui déposant rentra vingt minutes après, et se remit à sa besogne; que, vers les six heures, le docteur rentra dans sa chambre, et qu'ayant ramassé son argent, une montre en or, avec la chaîne et cachets, plusieurs articles de bijouterie, mit l'argent dans de la toile, le donna au capitaine Blakeney du 66ᵉ, et mit la montre d'or, chaînes, cachets, et les articles de bijouterie, dans son écritoire de campagne; qu'après avoir fait les malles et les avoir attachées de son mieux, lorsque cela fut

fait, le docteur O'Meara demanda qu'un de ses domestiques accompagnât ses bagages, et passât la nuit à Hut'sgate pour les garder ; ce que le colonel Wynyard accorda ; que le docteur O'Meara, ayant laissé le déposant à Longwood avec les bagages, le capitaine Blakeney ordonna à lui déposant de partir sur-le-champ, sans lui donner le temps de rassembler ses propres effets, et qu'on donna ordre aux sentinelles de ne plus le laisser rentrer à Longwood ; qu'étant arrivé, avec son camarade de service, M. W. Jones à Hut'sgate, avec le bagage, consistant en une caisse, trois malles, cinq sacs pleins de livres, et l'écritoire de campagne ci-dessus mentionnée, il reçut ordre du colonel Wynyard de remettre le tout au garde-magasin de l'endroit, nommé White, qui en prendrait soin, et de s'en aller à Jamestown, ce que lui déposant, et M. Jones, firent, après avoir obtenu dudit colonel Wynyard la promesse que le bagage leur serait remis le lendemain matin ; et ledit déposant affirme sous serment, et dit en outre que le jour suivant, lundi, au lieu de recevoir le bagage, il fut arrêté en ville, retenu prisonnier, et que son camarade Jones fut envoyé à Longwood avec une garde, pour chercher le reste des effets du docteur O'Meara, et le leur propre ; que lui déposant, a appris, et croit en conscience, que ledit Jones, à son arrivée à

Longwood, n'eut pas la permission d'y entrer, qu'il fut confiné dans le corps-de-garde, depuis onze heures du matin jusques vers les trois heures du soir, et qu'il fut renvoyé à Jamestown, sous escorte, sans qu'il lui fût permis de visiter le bagage qu'on avait laissé à Hut'sgate; que, lorsque ledit Jones fut de retour, le déposant et lui furent envoyés chez le major de place, où ils passèrent la nuit, sans qu'on leur fournît quoique ce soit pour se couvrir; et le déposant déclare encore, sous serment, qu'à midi, le jour suivant, le bagage du docteur O'Meara fut apporté dans le chariot du commaissaire général, et remis à lui déposant, en présence du prévôt et du caporal Regan, qui ordonna au déposant de mettre les effets contenus dans les vieilles malles dans des neuves, que le docteur O'Meara avait achetées; qu'en conséquence de cet ordre, lui déposant se mit à l'ouvrage, et qu'il trouva qu'une malle pleine de papiers avait été ouverte; il l'observa au caporal, disant que depuis qu'il avait quitté les bagages, les papiers avaient été dérangés, et que le cordage dont lui déposant avait lié l'écritoire de campagne, avait été enlevé; et finalement, le déposant affirme, sous serment, que les bagages sont restés au bureau du major de place, le mardi 28 juillet, d'après l'ordre du lieutenant Reardon du 66e régiment, et remis

à la garde du caporal Regan, pour être mis dans une chaloupe, conduits à bord du vaisseau de sa Majesté *le Griffon*, et remis au docteur O'Meara; que ledit caporal Regan ne voulut pas permettre que lui déposant accompagnât les bagages, à moins qu'il ne s'engageât à ne plus revenir à terre, ce à quoi lui déposant ne voulut pas consentir, parce qu'il n'avait pas ses effets, mais qu'on les lui apporta peu après, avec quelques vêtemens; lui déposant se rendit le même soir à bord du *Griffon*.

Tout ce que j'ai affirmé est vrai, dit le déposant; que Dieu me soit en aide, comme j'ai dit la vérité.

JEAN WIATT.

Déposition sous serment faite à l'hôtel de ville, Londres, le 23 octobre 1818, pardevant moi,

CHARLES SMITH, maire.

CHAPITRE VII.

ANECDOTES.

I.

Si l'on veut connaître de quelle manière le secret des lettres était observé à Saint-Hélène, qu'on lise la lettre suivante : elle a été envoyée à l'autorité par un ami de M. O'Meara.

« Il m'est impossible, Monsieur, de ne pas comprendre ce qu'on entend par correspondance clandestine ; comme c'est la première fois que lord Bathurst me fournit l'occasion d'expliquer comment ce que vous appelez correspondance clandestine a existé, je saisis cette occasion de prouver à lord Bathurst qu'il était impossible de faire autrement, après qu'on eut illégalement ouvert une de mes lettres, adressée au docteur O'Meara.

« Le 8 août 1817, j'écrivis à lord Bathurst pour lui faire savoir qu'ayant adressé plusieurs lettres au docteur O'Meara, je n'avais pu obtenir aucune réponse, et qu'ayant reçu de ses nouvelles quelque temps après, sans qu'il me dît un seul

mot des affaires dont je lui parlais dans les lettres en question, j'avais naturellement conclu qu'elles n'étaient pas parvenues à leur destination. Je pris en conséquence la liberté de prier sa seigneurie d'avoir la bonté de vouloir bien se charger de faire partir celles que j'écrirais à l'avenir au docteur O'Meara ; je demandai en meme temps si je devais envoyer les lettres décachetées.

« Vous eûtes la complaisance de répondre à cette lettre le 11 du même mois, et vous me dîtes que lord Bathurst ne pouvait concevoir pourquoi M. O'Meara ne recevait pas mes lettres, et que je pouvais compter que toutes les fois que j'aurais occasion d'écrire, il se chargerait de les faire parvenir, si elles lui étaient adressées sous enveloppe. Vous terminiez votre lettre en me disant que je pouvais les envoyer cachetées.

« D'après l'assurance que me donnait lord Bathurst, sur l'inviolabilité de ma correspondance, j'écrivis le 4 août 1817 à M. O'Meara, avec confiance, sur des matières qui n'avaient rapport qu'à des affaires particulières, et j'envoyai ma lettre à lord Bathurst le même jour, avec prière de la faire partir.

« Jugez de ma surprise, Monsieur, ainsi que de mon indignation, lorsque, recevant une lettre

du docteur, du 27 février 1818, j'appris que celle que je lui avais écrite le 14 août 1817, lui était parvenue de la maison de la Plantation, décachetée, avec une note du colonel Wynyard, portant qu'elle était arrivée d'Angleterre en cet état.

« Je suis incapable de faire à lord Bathurst, ou à qui que ce soit de son département, l'injustice de croire, qu'après que vous m'aviez dit que je pouvais envoyer mes lettres cachetées, celle en question eût été ouverte en Europe. Non, Monsieur, je pense qu'une action aussi illégale et aussi indigne d'un gentleman, ne peut avoir été commise que par un homme dont *la conduite bien connue justifie toute espèce de soupçon.*

« J'en appelle à lord Bathurst et à vous, Monsieur, pour savoir si une pareille conduite ne justifie pas les efforts que j'ai faits, afin que mes lettres parvinssent, par une voie sûre, au docteur O'Meara. L'acte du parlement qui ordonne la détention de Napoléon Bonaparte, ne défend pas une pareille correspondance, et les réglemens établis à Sainte-Hélène m'étaient inconnus. Mais, après tout, quel mal en est-il résulté, ou quel est celui qui peut arriver de la correspondance que j'ai entretenue? En quoi ai-je si grossièrement erré, que lord Bathurst puisse se permettre de penser que je ne suis pas propre à

m'acquitter des commissions qui sont confiées à mes soins. Nul doute que sa seigneurie n'ait été trompée par de faux rapports, sans quoi elle ne m'aurait pas condamné sans m'entendre; et c'est dans cette pensée que je profite de l'occasion qui m'est offerte, pour donner à lord Bathurst une explication de ma conduite.

« Il est presque impossible que milord ignore que, depuis un temps considérable, le comte Bertrand a été obligé de dépenser quatre à cinq cents livres sterling par mois, en partie pour se procurer les objets de première nécessité, dont sir Hudson Lowe était si avare, et en partie pour fournir aux différentes familles renfermées à Longwood de quoi subvenir à leurs besoins, et les faire vivre dans une sorte d'aisance. L'argent provenant de la vente de la vaisselle de Napoléon, quatre mille livres sterling prêtées par le comte Las-Cases, et neuf ou dix mille, seuls fonds qui fussent à la disposition du comte Bertrand, et placés entre les mains de MM. Baring frères et compagnie, se trouvant épuisés, le comte Bertrand tira des lettres de change sur de respectables banquiers de Londres, ces lettres furent protestées. Les Français ne pouvant toucher l'argent qui leur appartenait, ils s'adressèrent à moi en ma qualité d'agent, pour tâcher de m'assurer de l'existence des fonds sur lesquels on comptait;

ou, si la chose était impossible, de découvrir si quelques uns de leurs parens pouvaient leur offrir des secours pécuniaires, jusqu'à la concurrence de cinq cents livres sterling par mois, somme qu'on croyait suffisante, avec ce que le gouvernement anglais allouait, pour faire subsister les familles françaises à Longwood. Afin que les lettres de change du comte Bertrand ne fussent plus protestées, je fus invité de les accepter jusqu'à concurrence de dix-huit cent livres sterling; elles ne devaient être que de deux cents livres sterling par mois : on me pria aussi d'envoyer de temps en temps des livres, des pamphlets et des journaux. Pour ma garantie, on me fit des communications qui me procurèrent la certitude qu'un fonds de trois mille livres sterling serait déposé entre mes mains; je devais aussi leur donner des informations sur l'état des fonds publics. Ces communications n'avaient rapport qu'à des affaires particulières et n'avaient aucune connexité avec la politique. Je me chargeai avec plaisir d'une commission qui me donnait l'espoir d'alléger les souffrances de mes semblables. J'écrivis sur-le-champ ces lettres auxquelles on a attaché tant d'importance, et je consentis qu'on tirât sur moi, jusqu'à la concurrence de dix-huit cents livres sterling. Tel est, Monsieur, le sujet de ma correspondance; et si j'ai commis

un crime, je le regarde comme si honorable, que, loin de m'en repentir, si j'étais placé dans une semblable situation, je n'hésiterais pas un seul instant à le commettre de nouveau.

« Si lord Bathurst eût eu la bonté de m'accorder un moment d'audience, après avoir reçu ma lettre du 14 novembre dernier, j'aurais convaincu sa seigneurerie que mon seul but était celui de procurer aux Français les choses qu'ils ne pouvaient pas trouver à Sainte-Hélène, soit faute de fonds suffisans, soit à cause de l'éloignement où cette île se trouve, soit par la mauvaise volonté de sir Hudson Lowe.

Je sais que le comte Las Cases s'est plaint bien des fois de ce qu'on n'envoyait point de livres ni de pamphlets à Napoléon, et qu'il est affligé d'apprendre, par le comte Bertrand, que depuis deux ans on n'a reçu à Longwood que vingt sept volumes d'ouvrages nouveaux, quinze livraisons des Lettres Normandes et Champenoises, dont plusieurs avaient été publiées sous le gouvernement de Napoléon. Je sais aussi que les livres, les brochures et journaux, que vous déclariez dans votre lettre du 1er avril 1818 devoir être envoyés à Napoléon, n'étaient pas encore arrivés à Longwood à la mi-août, et qu'il ne reçoit jamais aucun journal français; quoique cette même lettre annonçât que le journal du

commerce et autres papiers français, lui seraient régulièrement transmis. De plus, comme votre lettre du 28 février informait le comte Bertrand que de temps en temps vous vous adresseriez à lui pour le paiement des livres, brochures, etc., que vous deviez lui adresser à Sainte-Hélène ; n'en recevant aucun, il n'est pas extraordinaire qu'il ait employé un agent pour acheter des livres et les lui envoyer. M'ayant choisi pour cela, il me semble que mon intervention n'a pas été inutile ni *inconvenante*. (1)

« J'enverrai bien volontiers, pour être examinés par qui de droit, les livres dont je parle dans mes lettres précédentes : lord Bathurst peut les transmettre par qui il voudra ; j'engage ma parole d'honneur qu'ils ne contiennent aucune lettre, aucun papier, ni aucune information clandestine quelconque, et je suis prêt à fournir telle caution qu'il plaira à sa seigneurie de fixer, pour garantie de ma véracité.

« Si lord Bathurst veut nommer un libraire, de lui donnerai, à l'avenir, des ordres pour les livres qui doivent être envoyés, et ils le seront par la voie qu'indiquera sa seigneurie ; je n'aurai

(1) M. Goulburn, dans ses lettres, assure que c'est l'épithète dont s'est servi lord Bathurst.

dans cette affaire d'autre soin que celui de les payer. »

II.

Les Français qui, sous le gouvernement de sir George Cockburn, pouvaient envoyer des lettres en Europe et en recevoir, n'eurent plus la même facilité, lorsqu'il fut remplacé par sir Hudson Lowe. Le comte Las-Cases confia à un habitant de Sainte-Hélène une lettre pour une dame de ses amies (probablement Lady Clavering), à laquelle il confiait la sévérité des restrictions que le nouveau gouverneur leur avait imposées. L'habitant, craignant sans doute de se compromettre (voyez la proclamation), au lieu de porter la lettre à son adresse, la remit au gouverneur. Celui-ci, furieux, fit arrêter le comte, le tint au secret, s'empara de ses papiers, et l'envoya au cap de Bonne-Espérance, d'où il partit pour l'Angleterre, où l'on ne lui permit pas de débarquer.

III.

En juin 1818, plusieurs caisses de vin arrivent à Sainte-Hélène (c'était un présent offert par la princesse Borghèse à son frère). Le gouverneur, après un délai de plus de trois semaines, *eut la bonté* d'en envoyer une partie à Longwood, et fit

mettre l'autre dans les magasins du gouvernement. Ce fait authentique fera connaître la *générosité* tant vantée de M. le gouverneur, qui, tout en allouant un surcroît de vin de France aux exilés, ne leur donnait qu'une petite partie de ce qui leur appartenait.

IV.

En juillet 1816, M. Hobhouse envoya à sir Hudson Lowe son ouvrage sur la révolution du 20 mars, avec prière de l'offrir à Napoléon. On ne le fit pas, on n'en eut même connaissance à Longwood que par l'inadvertance d'un officier d'un rang élevé, qui avait vu, par hasard, cet ouvrage à la maison de la Plantation. Voyant enfin qu'il ne pouvait plus n'en pas parler, le gouverneur dit « qu'il l'avait gardé parce qu'il ne lui était pas parvenu des bureaux du secrétaire d'état, et parce que la *conduite politique de lord Castlereagh y était censurée.* Sir Hudson Lowe observa, en outre, qu'il ne voulait pas que le général Bonaparte eût connaissance que l'impression et la vente de pareils livres fussent permises en Angleterre, et encore moins lui permettre la lecture d'un livre qui *parlait mal de lord Castlereagh.*

La découverte faite, sans malice, par le brave

officier***, fut accidentelle, il ne croyait pas que le gouverneur eût voulu priver Napoléon d'un livre dans lequel sa gloire militaire recevait des éloges; voilà pourquoi il en parla à Longwood. Cette inadvertance fut considérée par sir Hudson Lowe comme un crime énorme; en conséquence il en fit son rapport de la manière la plus désavantageuse, comme on l'a su par la réponse faite à des passagers qui se rendaient en Europe, qui avaient demandé des nouvelles de cet officier à sir Hudson Lowe et à sir Thomas Reade : « Oh ! « le colonel, c'en est fait de lui ! vous pourrez le « trouver en Angleterre, mais de par Dieu, vous « ne trouverez pas son nom sur la liste de l'ar- « mée. » Heureusement pour lui cependant, l'illustre commandant en chef actuel ne se laisse pas influencer par de telles gens, et le brave officier se trouve toujours sur la liste d'une armée dont il est un des ornemens, comme les blessures qu'il a reçues au service de son pays le prouvent. Un rapport de la même espèce fut envoyé contre un officier d'artillerie, parce qu'il avait écouté la lecture de l'extrait de la lettre du comte de Monthelon, du 23 août 1819, et n'eut pas plus de succès (1).

---

(1) L'ouvrage dont il est parlé dans ce paragraphe a paru en Angleterre et en Belgique sous le titre de *Lettres*

V.

La résidence de Napoléon dans l'île a causé un dommage incalculable à la compagnie des Indes, et à la majeure partie des habitans ; il en coûte en outre annuellement à l'Angleterre cinq cent mille livres sterling (12,000,000 de francs) pour défrayer les dépenses occasionnées par la garnison, un état-major nombreux, un vaisseau de 74, une escadre, le prix énorme des transports, les dommages éprouvés par la mer, et la maison de Napoléon, sans compter les places qu'on a créées, et les sinécures dont jouissent des fa-

---

sur Paris pendant le dernier règne de Napoléon. En 1819, M. Regnault-Warin en donna une édition purgée des injures que l'auteur primitif prodigue aux Bourbons, et enrichie d'éclaircissemens précieux. Malgré ces précautions et ces convenances observées, l'ouvrage de M. Regnault-Warin a été saisi, et sa personne condamnée à une détention d'un an. Si on ne pouvait oublier qu'il y a vingt-trois ans, c'est-à-dire à une époque pleine de dangers, cet auteur osa, le premier, le seul même, provoquer la pitié publique en faveur des victimes royales, dans *le Cimetière de la Madeleine*, on oubliait encore moins qu'en 1815, sous la terreur renouvelée, il avait signalé, dans le livre intitulé *Cinq mois de l'Histoire de France*, les inepties qui ont déterminé le 20 mars et ses conséquences douloureuses.

voris, entre autres celles accordées à sir Thomas Reade, qui fait fonctions d'adjudant général et d'inspecteur de police aux appointemens de 43,000 francs; au lieutanant colonel Lyster, de 24,000 francs; à M. Baxter et au lieutenant-colonel Vynyard, de la même somme à chacun, etc., etc.

VI.

Des personnes que le grand nom de Napoléon importune ont fait retentir les journaux ministériels de l'indifférence totale que semblent avoir les habitans de Sainte-Hélène, quant aux *mouvemens* et à la conduite de Bonaparte. Supposé que cette indifférence fût vraie, elle peut aisément s'expliquer; car depuis l'arrivée de sir Hudson Lowe, Napoléon n'est sorti de Longwood qu'une fois, vers le 4 mai 1816. La chose étant ainsi, quelle portion des habitans pouvait faire des observations sur ses *mouvemens?* La déclaration suivante de sir Thomas Reade indique suffisamment la raison pour laquelle son nom n'est pas prononcé : elle porte, « que « personne ne doit faire mention du *nom de* « BONAPARTE, ou en faire le sujet de la conver- « sation, encore moins s'occuper des restric- « tions qu'il a plu ou qu'il plairait à son excel- « lence de lui imposer, parce que lui (*Bonaparte*)

« avait été mis hors de la loi par le congrès,
« et que personne ne devait parler aux gens de
« sa suite, vu qu'ils avaient consenti volontai-
« rement à se soumettre aux mêmes restrictions
« que celles qui lui étaient imposées ». L'effet d'une pareille proclamation, publiée par ordre du gouverneur, qui jouit d'un pouvoir qu'on peut dire illimité, est facile à concevoir, même par ceux qui n'ont su de quelle manière *ce pouvoir* a été employé, que par les papiers publics et les pièces officielles.

VII.

Un écrivain anonyme dit dans un pamphlet
« que les commissaires nommés par les alliés
« pour résider à Sainte-Hélène, sont, par le
« caprice et l'opiniâtreté de Napoléon, éloignés
« de la société de la seule personne qui soit
« cause de leur résidence dans l'île. » En hasardant cette assertion, pourquoi l'auteur cache-t-il que Napoléon a offert à différentes fois de recevoir les commissaires comme simples particuliers, et de la même manière qu'il en a reçu tant d'autres qui ont demandé à le voir? mais qu'il a déclaré qu'il ne voudrait pas même voir son fils en présence de sir Hudson Lowe. Quel est l'homme qui, aussi stupide que l'ano-

nyme, serait surpris qu'un monarque détrôné ne voulût pas reconnaître officiellement des gens qui sont venus augmenter le nombre de ses gardiens? D'un autre côté, je suis parfaitement de son avis, lorsqu'il dit que « leur présence est très-peu importante » ; mais je regrette infiniment qu'elle ait lieu, parce que, témoins des vexations sans nombre qu'on inflige aux prisonniers français, sans compter le système qui pèse sur l'île entière, notre caractère national ne peut manquer d'en souffrir en Europe; car on ne peut croire que les commissaires gardent le silence sur ce qui se passe journellement sous leurs yeux, sans en rendre compte à leur cour. En examinant ce sujet sous un pareil point de vue, le plus tôt qu'on les en retirera sera le mieux.

On a encore dit dans le même libelle que l'influence qu'exerce le comte Bertrand sur Napoléon est la cause de l'antipathie que ce dernier montre pour la société; c'est la plus grande des nombreuses absurdités qu'on puisse reprocher à l'auteur. Si le plus haut degré de consistance politique, d'une fidélité à toute épreuve, et presque inouie de nos jours, donne au comte Bertrand des droits à la haine invétérée des geoliers de Napoléon, personne à la vérité ne la mérite mieux que lui. Je n'ai donc pas été

étonné des injures qu'on a prodiguées au comte Bertrand.

VIII.

En février 1818, sir Hudson Lowe fit enlever des magasins de M. Barber, capitaine d'un transport, deux portraits du jeune Napoléon, qu'il avait apportés pour les vendre à son père: « prétendant bassement qu'il ne les prenait que « pour les envoyer lui-même à Bonaparte ; » c'était en réalité pour priver un *père* du plaisir de contempler les traits d'un fils *bien-aimé; car ces portraits ne sont jamais parvenus à Longwood.*

IX.

En parlant des manuscrits saisis parmi les papiers du comte de Las Cases, on a dit, dans un ouvrage intitulé: *Faits démonstratifs des traitemens qu'a éprouvés Bonaparte*, que « ce « Prince les ayant réclamés, ils lui furent « envoyés sur-le-champ ; qu'aussitôt qu'il « les eut reçus, il les jeta au feu sans les « ouvrir, et qu'il se mit à les écrire de nou- « veau, avec vigueur et activité. » D'après la manière froide et positive de l'exposition d'un tel fait, quel est le lecteur, même doué d'une grande dose d'incrédulité, qui osât révoquer en

doute une assertion avancée avec tant d'apparence de véracité ? Quoique le fait en lui-même ne soit d'aucune importance, que l'action de jeter des papiers au feu se fût passée en présence de ses seuls domestiques, et que par conséquent elle fût inconnue du public, nous prions néanmoins le lecteur de comparer l'exposé des faits suivans, avec l'assertion de l'auteur des *Faits.*

Sir Hudson Lowe garda chez lui, pendant *dix-sept jours*, les manuscrits en question, quoiqu'ils lui eussent été demandés plusieurs fois par le comte Bertrand et par moi-même. Lorsque Napoléon les eut entre les mains, il dit : « Comme je n'ai aucune garantie qu'il ne prendra pas envie à sir Hudson Lowe de venir « enlever par force, sous un prétexte quelconque, tous les papiers qui sont à Longwood, « il ne tient à rien que je ne brûle tous mes « manuscrits, » il ne le fit pas, et peu de jours avant mon départ de Longwood, j'ai vu ce même manuscrit qu'on prétend avoir été brûlé.

APPEL

A LA NATION ANGLAISE,

SUR LE TRAITEMENT ÉPROUVÉ

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON,

DANS L'ILE DE SAINTE-HÉLÈNE ;

Par M. SANTINI, HUISSIER DU CABINET DE L'EMPEREUR.

PRÉFACE.

Je viens de lire une lettre de John Wallis dans les journaux. Voici mes observations : à l'égard de la *quantité* du vin, je trouve son rapport presque exact ; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est le *nombre des personnes* qui le boivent, non plus que l'insuffisance et souvent la mauvaise qualité de la nourriture. Il a été, sans doute, trompé par ces faibles notions qu'on lui a communiquées à Sainte-Hélène.

Quant au *nombre des bouteilles* comparé au nombre des personnes, on peut juger que ce n'est pas assez. L'Empereur est obligé d'acheter du vin avec le peu d'argent qui lui reste de la vente de son argenterie, laquelle il a vendue *exprès* pour aider aux dépenses de sa table. On reçoit six bouteilles de Claret, dix-neuf de vin du Cap, six de Ténérife, de la plus mauvaise qualité ; une de Madère et une de Constance.

Il faut partager les six bouteilles de Claret susnommées entre huit personnes, sans compter les enfans; savoir : l'Empereur, le Maréchal, madame Bertrand et ses *trois enfans*, le général Montholon et *deux enfans*, le comte de Las Cases et son *fils, âgé de quinze à seize ans*, le général Gourgaud et M. le chef d'escadron Piontkowski.

Comment ces six bouteilles suffiraient-elles à un tel nombre de personnes accoutumées à toutes les aisances de la vie dans une cour, et dans une ville telle que Paris? Restent deux bouteilles de Constance et Madère, pour le dessert. C'est vrai que l'Empereur n'en porte pas la plainte. Il n'a jamais été ni buveur ni *gourmand;* mais l'insuffisance des rations n'est pas moins un sujet de grief.

En ce qui concerne dix-neuf bouteilles du Cap et six de Ténérife, sur cette *grande* quantité, dont M. John Wallis fait mention, il faut *abreuver trente-sept personnes* de service près de S. M. ou de sa suite, savoir : (je parle du moment de mon départ) *douze domestiques* français

appartenant à l'Empereur, *quatre* au maréchal Bertrand, *trois* au général Montholon, *un* au général Gourgaud, *un* au comte de Las Cases, *quatre* à l'écurie, *deux* à l'argenterie, *un* à l'office, *deux* à la cuisine, *deux* valets de pied, *deux jardiniers;* lesquels, avec les maîtres et leurs enfans, font *cinquante* personnes, pour *trente-trois* bouteilles de vin. On n'a jamais eu *de la bière que dans le temps de l'amiral Cockburn; l'amiral lui-même sans doute en est instruit.*

Tout le temps que j'ai été à Longwood, le jardin n'a rien produit pour l'Empereur; tout y était mangé par les bœufs et les chevaux de la Compagnie des Indes, auxquels le jardin est continuellement ouvert. Il y avait à la vérité deux jardiniers; il semblait que c'était pour qu'on crût qu'il y avait un jardin: mais rien ne s'y conservait, tout étant dévoré par ces animaux.

On en a rétréci les limites, pour que l'Empereur n'eût qu'*un quart de lieue* à se promener, au lieu de *quatre lieues* qu'on lui accorde dans les journaux, et *qu'il avait dans le temps de l'amiral Cockburn*. Je fais la demande aux témoi-

gnages de tous les habitans et militaires de l'île. *Je fais la demande à l'honneur de l'amiral Cockburn.*

Pour les légumes que M. John Wallis dit être fournis par M. Balcombe, il n'y en a jamais assez, et ils sont toujours de la plus mauvaise qualité, quoique le chef d'état-major les visite avant l'envoi. Tout le temps que j'ai été à Longwood, si l'Empereur a pu en avoir de bons, ç'a été au jardinier de la Compagnie des Indes qu'il les dut, et il les a *payés de son argent.*

M. John Wallis dit qu'on donne vingt-cinq livres de pain par jour. On l'a pesé plusieurs fois en présence du capitaine Poppleton; on n'a jamais trouvé que de quinze à dix-huit livres, et il est toujours *cuit à moitié, et plein de vers dégoûtans.*

Soixante-cinq livres de bœuf: je crois cela exact; mais cette viande n'est pas toujours *mangeable*, et souvent elle est *détestable.* Puisque M. John Wallis a été à Sainte-Hélène, il aurait dû voir de ses propres yeux que, plusieurs fois, de la viande fut *renvoyée* comme de très-

mauvaise qualité, et que *jamais elle ne fût remplacée;* il n'aurait pas dû omettre cette vérité, à moins qu'elle ne lui ait été cachée par ceux qu'il interrogea. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'a pas tout vu.

John Wallis dit *trente-six* livres de mouton, sans ajouter de très-mauvaise qualité, et qu'on ne lui accorde *qu'un mouton tous les deux jours*, et que ce mouton ne pèse pas communément *trente* livres.

Puisque M. John Wallis n'a rien négligé pour s'instruire, il aurait dû apprendre que *le docteur O'Meara renvoya plusieurs fois le bœuf et le mouton, dans la crainte qu'ils n'empestassent l'Empereur et sa suite.*

Quant aux *six* poulets, le rapport est vrai; mais il oublie qu'il en faut *deux* pour *un* d'Europe; ce qui réduit les *six* poulets véritablement à *trois*; L'Empereur est obligé d'en faire acheter *trois* de grosseur raisonnable, pour supplément.

Et pour les oies et les dindons, l'Empereur en reçoit, mais pas tous les jours: son argent en fournit le plus souvent sa table.

Huit livres de beurre et *deux* livres de lard : très-vrai. Mais M. John Wallis a oublié de dire que c'est insuffisant, et qu'il est souvent si rance, qu'on ne peut l'employer.

Il met *cinq* livres de cassonnade : vrai. *Deux* livres de sucre blanc. Il se passe du dernier pendant *quinze et vingt jours*, et n'a que du très-jaune, appelé sucre *candi*.

On est souvent obligé d'aller mendier de la bougie *chez le capitaine* Poppleton, comme j'ai déjà dit dans ma relation.

Quand je fus arrivé à Londres, je fus assailli de questions su[illegible]t brillant de l'Empereur dans l'île Sainte-H[illegible]ne. Qu'on se figure ma surprise après ce que j'ai vu.

L'attachement à la vérité et à mon maître me fit répondre tout ce que j'ai imprimé depuis. Je persiste dans tout ce que le devoir d'un homme vrai m'a porté à révéler. Je ne *demande pas mieux que d'être appelé en témoignage de tout ce qui se passa à Sainte-Hélène* pendant l'année que j'y ai passée, et dont j'ai fait le récit. J'atteste que je n'ai en vue que deux objets : le premier, *la vé-*

rité, utile à mon maître; le second, *l'honneur* d'une nation telle que l'Angleterre, qui ne peut laisser éprouver de telles duretés à son illustre prisonnier, qu'autant qu'elle les ignore.

On peut bien présenter des calculs *imaginaires* ou des ordres qu'on n'a *pas exécutés*, mais moi, je n'offre que le tableau des choses réelles et que j'ai vues de mes propres yeux.

Je ne demande pas la *confiance* à mes paroles, parce que je n'ai pas le droit d'y prétendre, faute d'amis dans ce pays pour faire connaître ma loyauté; mais je demande l'examen pour constater ou contredire mes paroles.

APPEL A LA NATION ANGLAISE,

SUR LE TRAITEMENT ÉPROUVÉ

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON

DANS L'ILE DE SAINTE-HÉLÈNE.

Si j'avais pu balancer à remplir le devoir de parler de mon malheureux maître, j'y eusse bientôt été encouragé en voyant les sentimens généreux et compatissans que mon premier récit de ses souffrances excitait dans le cœur des Anglais; et je suis bien persuadé qu'une telle nation n'aura qu'à connaître les faits pour adoucir un traitement qui, non-seulement rend amère, mais menace la vie de mon maître, et laisserait une tache au pays auquel il se rendit par choix et plein de confiance en son honneur et en sa magnanimité.

Je prendrai garde d'abuser de la pitié de ceux à qui je m'adresse, par l'exagération ou le mensonge : je me bornerai à raconter des faits, appuyés de documens à leur suite. En me décidant à cette mesure, je me repose sur la protection de la nation anglaise, ayant la conscience

de n'être coupable d'aucune calomnie, et même de l'intention d'offenser qui que ce soit. J'ai pensé qu'un appel à l'humanité et aux lois des nations serait écouté, quoiqu'il soit fait par un homme né dans une humble condition, en faveur de la grandeur malheureuse.

Je suis natif de l'île de Corse; j'ai pris du service à l'âge de treize ans dans le bataillon des tirailleurs de mon pays; j'ai assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, de Iéna, de Preussich-Eylau, de Friedland, de Ratisbonne, d'Eckmühl, d'Aspern, d'Ypersberg, de Wagram, et enfin à la bataille de Polosk, après laquelle je quittai le métier de soldat pour celui de courrier. Quand l'Empereur quitta Fontainebleau pour l'île d'Elbe, je me décidai à le suivre, sans m'inquiéter du *rang* où je pourrais lui continuer mes services. Peu de temps après notre arrivée, m'étant présenté à l'Empereur, il reconnut un ancien soldat qui avait toujours fait son devoir, et il eut la bonté de m'accorder la place d'*huissier* de son cabinet et gardien du porte-feuille. Je rentrai en France en 1815, à la suite de l'Empereur, et après la bataille de Waterloo, je l'accompagnai à Rochefort et à bord du vaisseau anglais le *Bellérophon*. Enfin je fus du petit nombre des fidèles serviteurs de sa majesté qui eurent le bonheur de le suivre à Sainte-Hélène,

où mon service près de sa personne dura près d'un an.

A son arrivée, l'Empereur se logea dans la maison d'un négociant nommé Balcombe, et y passa environ deux mois : elle n'était ni propre ni commode; mais ce n'était pas la faute du chevalier Cockburn. Dans toutes les occasions il concilia les devoirs de sa place avec les égards et la délicatesse dûs au malheur et au rang de son auguste prisonnier.

De là, l'Empereur fut transféré à Longwood, ferme de la Compagnie des Indes, chétif asile où il est encore. Sa chambre à coucher est à peine assez grande pour un lit et quelques chaises. Le toit de cette baraque est en papier goudronné, qui commence à pourrir, et laisse filtrer l'eau des pluies et des rosées. Avec tant d'inconvéniens, la maison est encore infectée de rats, qui dévorent tout; tout le linge de l'Empereur, même celui qui lui fut envoyé d'Angleterre, en a été rongé, et il est complétement abîmé; faute d'armoire, on le laisse exposé sur le plancher, et lorsque l'Empereur est à dîner, on voit les rats parcourir l'appartement, et même passer entre ses jambes.

Il est tout-à-fait faux qu'il ait été construit une maison pour l'Empereur, laquelle, comme on l'a dit ici, avait été envoyée d'Angleterre.

A la vérité il y est arrivé quelques charpentes, mais le gouverneur a déclaré qu'aucune maison ne serait bâtie avant trois ou quatre ans. . . .

L'Empereur établi à Longwood, le chevalier Cockburn apporta l'économie la plus expresse dans chaque branche de la dépense; l'Empereur, cependant, ne manqua jamais du nécessaire, et l'amiral avait toujours soin qu'on ne refusât rien de ce qui était indispensable, conformément au local, à la personne de l'Empereur, et au devoir dont il fut responsable. . .

Ce n'est pas de l'économie que le nouveau gouverneur a apportée dans la maison de l'Empereur, *c'est la disette*. . . . .

On se rappelle que le gouverneur s'est seul chargé de l'entretien de Napoléon et de sa suite. Les provisions qu'il fournit sont toujours en quantité trop petite; et encore bien souvent sont-elles de mauvaise qualité. Lorsque, dans ce dernier cas, le maître d'hôtel de l'Empereur (Cipriani) s'est vu forcé de les renvoyer, elles n'ont jamais été remplacées par d'autres qui fussent mangeables, et il a fallu attendre jusqu'au lendemain pour la provision journalière.

Il est arrivé bien souvent qu'étant tout-à-fait dépourvu de viande pour le dîner de l'Empereur, le maître d'hôtel m'envoya acheter un mouton, que je payai *quatre guinées*; et bien des fois je

ne pus trouver que du *porc*, pour en faire de la soupe.

Le capitaine Poppleton du 53e régiment, chargé de la surveillance de l'Empereur, s'il est homme d'honneur, comme je le crois, pourra attester qu'il prêta souvent de la bougie pour éclairer cette demeure de désolation, comme aussi du pain, du beurre, des poulets, et jusqu'à du sel. J'étais même dans l'habitude, par nécessité, de me rendre furtivement au camp anglais, pour acheter du beurre, des œufs et du pain des femmes des soldats, sans quoi l'Empereur serait resté tout un jour sans déjeûner et même sans dîner.

Le gouverneur lui avait donné sept domestiques anglais pour le servir; l'Empereur se trouva forcé d'en congédier quatre, *faute de pouvoir leur donner à manger*, sur quoi le gouverneur accorda des rations de soldats aux trois qui restaient.

Que de fois aussi le maître d'hôtel Cipriani *acheta les rations de pain* de ces trois domestiques, qui le recevaient du camp, à défaut des provisions pour l'Empereur et sa suite, lesquelles n'arrivaient pas !

C'est un fait qui paraîtra incroyable, mais qui n'est que trop vrai : *l'Empereur est borné à une bouteille de vin par jour*. Le Maréchal et madame

Bertrand, le général Montholon et sa femme, le général Gourgaud et le comte de Las Cases, ont aussi chacun leur bouteille.

Le maréchal Bertrand a trois enfans, M. de Montholon deux, et M. de Las Cases un, âgé de quinze à seize ans; et à toutes ces bouches le gouverneur *n'accorde point de ration.*

Dans cet état de choses, l'Empereur se vit forcé de vendre toute son argenterie pour subvenir aux premières nécessités de la vie. Ce fut moi-même qui la brisai toute en morceaux avant de l'envoyer au marché. Les fonds que la vente produisit furent déposés, par ordre du gouverneur, entre les mains de M. Balcombe, sans que l'Empereur ait pu en toucher un sou.

Lorsque le maître d'hôtel, dans la nécessité de suppléer à l'insuffisance des vivres fournis par le gouverneur, en achète lui-même (ce qui arrive tous les jours), il ne peut en payer le prix qu'avec des bons sur M. Balcombe.

Si je ne réussissais pas, me levant à la pointe du jour, à tuer avec mon fusil quelques tourterelles aux alentours de la demeure, l'Empereur n'avait rien pour déjeûner, les vivres n'arrivant à Longwood qu'à deux ou trois heures d'après midi; et quand ils étaient de si mauvaise qualité que le maître d'hôtel les renvoyait, l'Empereur se nourrissait de ma petite chasse.

Dans ces occasions, son cuisinier se trouvait heureux d'avoir avec lui quelques tablettes, qu'il avait apportées de Paris, dont il faisait un bouillon pour l'Empereur.

Il n'y a point d'eau potable à Longwood; mais à la distance de 1200 verges il y en a de la bonne qui pourrait être conduite jusques dans la baraque même de l'Empereur, avec une dépense d'environ 12 à 1500 francs.

La maison n'est pourvue que de l'eau qu'on va chercher à cette fontaine; elle n'est ouverte qu'une fois par jour, le reste du temps elle est fermée. La clef est gardée par quelque officier anglais qui s'y trouve rarement au moment où l'on a besoin d'y puiser. Il y a bien un conduit qui mène l'eau au camp des Anglais, mais on n'a pas cru nécessaire de faire autant pour le malheureux Napoléon.

J'épargne à la nation anglaise, si humaine et si grande, la peinture d'autres insultes et des humiliations auxquelles l'Empereur se trouve exposé, et les griefs envers le gouverneur sir Hudson Lowe. Je me bornerai à dire qu'il s'est permis de l'offenser, au point qu'à la dernière visite qu'il lui rendit, et où je fus présent, l'Empereur lui dit: « N'avez-vous donc pas fini de m'insul-« ter! Sortez de ma présence, que je ne vous « voie plus, à moins que vous ne receviez ordre

« de votre gouvernement de m'assassiner ; alors « vous me trouverez prêt à vous découvrir ma « poitrine. Mon corps est dans vos mains ; vous « pouvez verser mon sang ! »

Le climat de Longwood est des plus malsains : tout y est extrême, l'humidité, le vent et la chaleur.

L'amiral Cockburn avait accordé, pour les promenades de l'Empereur, une enceinte de plus de deux lieues à la ronde ; mais le gouverneur actuel l'a depuis, sans aucun motif, réduite à moins d'une demi-lieue.

Les inconvéniens du climat de Longwood, et surtout l'humidité dominante à laquelle l'Empereur est exposé, a considérablement altéré sa santé, et c'est l'opinion de son médecin anglais, qu'il ne peut y séjourner un an encore sans exposer ses jours.

Le 18 avril 1816, le gouverneur, par ordre de son gouvernement, a exigé que chaque individu de la maison de l'Empereur, qui désirerait rester à son service, signât une déclaration qu'il rédigea lui-même à cet effet : mais parce que dans cette pièce il ne donnait à l'Empereur que le titre de *général Bonaparte*, il nous a paru que le respect que nous devions à notre maître ne pouvait se concilier avec la signature d'une pièce qui donnait à l'Empereur un pareil titre. Consé-

quemment nous en écrivîmes une autre, ainsi qu'il suit :

« Je, soussigné, déclare de vouloir rester à l'île « de Sainte-Hélène, au service de l'empereur « Napoléon, et de me soumettre aux restrictions « que le gouvernement peut imposer à l'empe- « reur Napoléon, quoiqu'injustes et arbitraires. »

Ayant tous signé cette déclaration, elle a été acceptée sans difficulté par le gouverneur, qui l'expédia aussitôt en Angleterre.

Puisque nous nous étions maintenant conformés à tout ce que le gouverneur avait exigé de nous, nous avions le droit d'espérer qu'il nous aurait laissé jouir du bonheur de consacrer le reste de nos jours au service de notre illustre maître : mais nous fûmes trompés dans cette attente, puisque quelque temps après, à notre grand étonnement, le gouverneur exigea de nous une nouvelle déclaration, en tout conforme à la première, à l'exception qu'il insista que le nom de *Napoléon Bonaparte* fût substitué au titre de l'*empereur Napoléon*. Puisque le gouverneur avait, sans difficulté, accepté, et envoyé en Angleterre notre première déclaration, il est difficile de deviner quel a pu être le but de cette répétition apparemment capricieuse et arbitraire. Cependant après quelqu'indécision, chaque individu de la suite, ainsi que de la maison

de l'Empereur, signa cette nouvelle déclaration, hormis le comte Piontowski et moi-même. Ainsi, jusqu'à ce point, le gouverneur n'avait de prise que sur ces *deux* individus de la maison de l'Empereur; mais cela ne suffisait point pour le but, qui paraît être d'éloigner peu à peu de l'île *toute* la suite du malheureux Empereur, et dans cette occasion il insista que *quatre* individus quittassent l'île. Ainsi il a fallu que le sort tombât sur deux qui avaient plein droit d'y rester, puisqu'ils s'étaient conformés aux conditions que le gouverneur avait exigées. Quant au choix des individus qui devaient être écartés de l'île par cet ordre, le gouverneur le laissa à l'Empereur, qui nécessairement le fit tomber sur ceux de ses gens dont il pouvait le mieux se passer.

L'Empereur ayant vendu son argenterie, a pu se dispenser des services du chef d'argenterie, et ayant diminué le nombre de ses chevaux, faute de fourrages, il a licencié un des deux piqueurs qu'il avait à son service, et n'ayant plus de cabinet l'*huissier* lui fût devenu également superflu; ainsi il a jugé à propos de me congédier, d'autant plus que les objets de première nécessité, pour sa maison, diminuent tous les jours.

Le colonel Piontowski a été éloigné de l'île par ordre du gouverneur.

Nous quittâmes Sainte-Hélène le 28 octobre, à bord de la frégate anglaise l'*Oronte*, et après avoir été au Cap de Bonne-Espérance, nous revînmes à Sainte-Hélène. Nous y restâmes quelques jours, mais sans qu'on nous permît de débarquer. L'Empereur ayant été informé de notre retour, nous fit acheter dans la ville de St.-James, des provisions pour notre voyage en Angleterre, qu'on nous fit parvenir à bord.

Nous avons été obligés de renvoyer à terre le *live stock*, le capitaine voulant nous obliger de le tuer sur-le-champ. Quant au vin, nous n'en avons point bu, ne voulant pas nous soumettre à nous voir distribuer en ration, par le capitaine, comme il prétendait faire, ce cadeau de l'Empereur, qui nous appartenait de plein droit.

Enfin, le 25 février, nous arrivâmes à Portsmouth, d'où je me suis rendu à Londres, pour remplir le devoir pénible, mais sacré, dont je m'acquitte en publiant cette relation.

Puisque chaque anecdote qui a quelque relation avec l'empereur Napoléon paraît exciter beaucoup d'intérêt, et puisque je désire non-seulement de contenter le généreux peuple britannique, mais aussi, autant que je le pourrais, de lui fournir les moyens de former des aperçus justes sur les faits auxquels j'ai sollicité son

attention, il m'est survenu d'ajouter quelques nouveaux détails à ma précédente relation.

Le 21 juin 1816, trois commissaires, l'un français, un russe et l'autre autrichien, arrivèrent à Sainte-Hélène, chargés, à ce qu'il paraît, par leurs respectifs souverains, de surveiller, en quelque façon, l'empereur Napoléon.....

Il est cependant extraordinaire que ces messieurs aient été près de deux mois dans l'île avant que nous ayons eu connaissance de l'objet de leur mission, ou qu'ils aient fait quelque démarche ouverte pour communiquer avec l'Empereur. Enfin, les commissaires autrichien et français ont invité celui de la Russie à se joindre à eux dans la rédaction d'une lettre adressée au maréchal Bertrand, afin de le prévenir qu'*ils désiraient voir le général Bonaparte.* Le commissaire russe refusa de signer, ou de se mêler d'une telle pièce, en déclarant que cela n'aurait été nullement en conformité avec son devoir, avec ses instructions *écrites de la main propre de l'empereur Alexandre*, et d'après lesquelles il lui était enjoint d'avoir *le même respect et les mêmes égards pour la personne de l'empereur Napoléon que pour celle d'Alexandre même.*

Les deux autres commissaires, sans être découragés par cette défection de leur collègue, donnèrent cours à leur lettre au grand maréchal

Bertrand ; ce dernier ayant consulté l'Empereur sur la réponse qu'il fallait y faire, eut l'ordre *de ne pas en donner ;* mais un moment après, l'Empereur ajouta : « Vous pouvez leur envoyer dire par le premier venu, que je ne les recevrais pas comme commissaires ; mais que, s'ils désiraient me voir comme simples particuliers, ils pourraient se faire annoncer comme tels. » Nous n'avons jamais su, par la suite, s'ils ont profité de cette permission que l'Empereur leur avait accordée. J'ai cependant entendu dire que l'Empereur s'est, par suite, exprimé dans des termes très-flatteurs de la conduite honorable et délicate du commissaire Russe.

Etant de service auprès de l'Empereur, je l'ai souvent entendu s'exprimer avec beaucoup de confiance sur le naturel noble et magnanime de son ancien ami l'empereur de Russie, qui, disait-il, « *n'accéderait jamais au système de vexa-* « *tion qu'on lui faisait éprouver à Sainte-Hélène.* »

AVIS.

Dès ses premiers pas dans le sentier de la gloire, le héros d'Italie fut en butte aux traits de la calomnie; dès lors, comme par la suite, il dédaigna de s'abaisser jusqu'à la justification, et s'en reposa sur les faits et la postérité pour confondre ses détracteurs.

On l'a surtout accusé d'avoir suscité à dessein les troubles qui, lors des premières campagnes d'Italie, éclatèrent dans les états de Venise; d'avoir tramé la destruction de cette république, et d'avoir sacrifié ce pays en traitant avec l'Autriche.

Ces imputations n'ayant point trouvé de contradicteurs contemporains, il est devenu important de les repousser, pour ne pas laisser plus long-temps l'erreur à la place de la vérité.

La pièce que nous imprimons ici jettera un grand jour sur ces événemens. C'est un de ces précieux manuscrits dictés et corrigés par Napoléon lui-même, tracé par la main de l'un de ces fidèles serviteurs qui le suivirent sur le

« de votre gouvernement de m'assassiner ; alors « vous me trouverez prêt à vous découvrir ma « poitrine. Mon corps est dans vos mains ; vous « pouvez verser mon sang ! »

Le climat de Longwood est des plus malsains : tout y est extrême, l'humidité, le vent et la chaleur.

L'amiral Cockburn avait accordé, pour les promenades de l'Empereur, une enceinte de plus de deux lieues à la ronde ; mais le gouverneur actuel l'a depuis, sans aucun motif, réduite à moins d'une demi-lieue.

Les inconvéniens du climat de Longwood, et surtout l'humidité dominante à laquelle l'Empereur est exposé, a considérablement altéré sa santé, et c'est l'opinion de son médecin anglais, qu'il ne peut y séjourner un an encore sans exposer ses jours.

Le 18 avril 1816, le gouverneur, par ordre de son gouvernement, a exigé que chaque individu de la maison de l'Empereur, qui désirerait rester à son service, signât une déclaration qu'il rédigea lui-même à cet effet : mais parce que dans cette pièce il ne donnait à l'Empereur que le titre de *général Bonaparte*, il nous a paru que le respect que nous devions à notre maître ne pouvait se concilier avec la signature d'une pièce qui donnait à l'Empereur un pareil titre. Consé-

quemment nous en écrivîmes une autre, ainsi qu'il suit :

« Je, soussigné, déclare de vouloir rester à l'île « de Sainte-Hélène, au service de l'empereur « Napoléon, et de me soumettre aux restrictions « que le gouvernement peut imposer à l'empe- « reur Napoléon, quoiqu'injustes et arbitraires. »

Ayant tous signé cette déclaration, elle a été acceptée sans difficulté par le gouverneur, qui l'expédia aussitôt en Angleterre.

Puisque nous nous étions maintenant conformés à tout ce que le gouverneur avait exigé de nous, nous avions le droit d'espérer qu'il nous aurait laissé jouir du bonheur de consacrer le reste de nos jours au service de notre illustre maître : mais nous fûmes trompés dans cette attente, puisque quelque temps après, à notre grand étonnement, le gouverneur exigea de nous une nouvelle déclaration, en tout conforme à la première, à l'exception qu'il insista que le nom de *Napoléon Bonaparte* fût substitué au titre de l'*empereur Napoléon*. Puisque le gouverneur avait, sans difficulté, accepté, et envoyé en Angleterre notre première déclaration, il est difficile de deviner quel a pu être le but de cette répétition apparemment capricieuse et arbitraire. Cependant après quelqu'indécision, chaque individu de la suite, ainsi que de la maison

de pouvoir étranger. Venise est la ville et le port de commerce le mieux situé de toute l'Italie. Toutes les marchandises de Constantinople et du levant y arrivent directement par le chemin le plus court, par l'Adriatique; de là elles se répandent jusqu'à Turin par le Pô, et dans toute l'Allemagne, en remontant l'Adige juqu'auprès de Botzen, où elles trouvent des chaussées sur Augsbourg et Nuremberg. Venise est située près l'embouchure du Pô et de l'Adige. Elle est le port de ces deux rivières. D'un autre côté elle communique par des canaux avec Bologne, de sorte que toutes les productions *de la grande plaine d'Italie s'écoulent par Venise.* Cette ville est le port de mer le plus près d'Augsbourg et de Munich.

La nature a fait Venise l'entrepôt d'échange du Levant, de l'Italie et de l'Allemagne méridionale. Avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, cette ville faisait le commerce des Indes par Alexandrie, et la mer Rouge. Aussi s'opposa-t-elle vivement aux opérations des Portugais. Elle équipa une flotte considérable dans la mer Rouge; elle établit un arsenal, des aiguades, des magasins près de Suez. On en voit encore des débris aux fontaines de Moïse. Les Portugais battirent ces flottes construites à grands frais, et les Vénitiens vaincus durent renoncer à les

arrêter dans leurs succès de découvertes et de commerce. Les lagunes, qui sont formées par les eaux de la Piava et de la Brenta, communiquent avec la mer par trois passages.

La souveraineté de Venise résidait dans l'aristocratie de quelques centaines de familles inscrites dans le livre d'or. Leurs sujets se composaient d'une population de trois à quatre millions d'individus répandus autour de Venise, dans les pays les plus riches et les plus fertiles du monde, *savoir*: le Bergamasque, le Brescian, le Vicentin, le Véronais, le Padouan, la Polésine, le Trévisan, le Basanais, le Cadorin, le Bellunais et le Frioul dans la Terre-Ferme d'Italie; l'Istrie et la Dalmatie sur les rives de la mer Adriatique, et les îles Ioniennes répandues à son entrée. Ces provinces de Terre-Ferme s'appuient au nord sur la crête supérieure des Alpes Juliennes et des Alpes du Tyrol, depuis la source de l'Adda jusqu'à celle de Lisonzo. Cette chaîne de montagnes, presque partout impraticable, les sépare de l'Allemagne, avec laquelle elles n'ont de communication que par les trois chaussées qui longent l'Adige, le Tagliamento et Lisonzo. Les vallées de l'Adige, de la Brenta, de la Piava, du Tagliamento, de Lisonzo, appartenaient dans leur entier à cette république. Sa marine consistait dans une douzaine de vaisseaux, autant de frégates et

petits bâtimens qui lui suffisaient pour se faire respecter des barbaresques, dominer l'Adriatique et défendre ses lagunes. Venise pouvait mettre cinquante mille hommes sur pied, composés de régimens Italiens recrutés dans la Terre-Ferme, *ou* d'Esclavons, peuple brave, et *de tout temps* dévoué à la république; elle pouvait lever *de ceux-ci* jusqu'à dix à quinze mille à pied, et quatre à cinq mille à cheval: leurs chevaux *sont* petits, mais d'un bon service. Ces Esclavons étaient les troupes de confiance du sénat. Ils avaient le très-grand avantage d'être étrangers à la langue et aux mœurs de la *Terre-Ferme*. La ville de Venise était fort riche, et quoique son commerce fût déchu, cependant il se maintenait encore. Les seules familles du livre-d'or avaient part à *l'administration*, elles remplissaient le sénat, les conseils, les quarancies et autres magistratures, ce qui excluait les nobles de Terre-Ferme. Ceux-ci comptaient parmi eux un grand nombre de familles riches, illustres et puissantes, qui, sujettes et privées de tout pouvoir, demeuraient sans considération, et jalousaient beaucoup la noblesse souveraine de Venise.

Ces nobles de Terre-Ferme descendaient *en partie* des anciens Condottieri; des anciens Podesta, ou autres personnes qui jadis avaient joué un grand rôle dans les républiques de leurs

Milan. Venise refusa d'y paraître, non qu'elle ne condamnât les principes français, mais elle redoutait de se livrer à la merci de l'Autriche Le danger d'ailleurs lui paraissait très-éloigné.

II.

Trois opinions dans le Sénat. La première, celle des amis de l'Autriche; la seconde, des vieux sénateurs; la troisième, des amis de la France.

Mais quand le général français parvint à Milan, et que Beaulieu se réfugia épouvanté derrière le Mincio, qu'il entra dans Peschiera et y assit sa droite dans l'espoir de défendre le Mincio, alors l'incertitude et les alarmes furent grandes dans la république. L'espace immense qui avait séparé jusque-là la lutte de la démocratie et de l'aristocratie était franchi. La guerre des principes et celle des canons se trouvaient au sein de l'état. De vives et orageuses discussions agitèrent le sénat, qui se partagea entre *trois* opinions. Pesaro et les plus jeunes sénateurs, *partisans de l'Autriche, voulaient que l'on se déclarât contre la France.* Ils voulaient la neutralité, mais la neutralité armée; ils voulaient qu'on jetât de fortes garnisons dans Peschiera, Brescia, Bergame, dans Porto-Legnano et Vérone; qu'on déclarât

ces places, places de guerre. Ils voulaient qu'on levât cinquante mille hommes, qu'on armât avec activité les lagunes, qu'on y plaçât des chaloupes canonnières, qu'on équipât une escadre pour tenir l'Adriatique, et que, dans cette attitude formidable, on déclarât la guerre au premier qui violerait *désormais* le territoire. Ceux de cette opinion disaient : que si la dernière heure était arrivée, il valait mieux périr les armes à la main que d'expirer honteusement; qu'en défendant le territoire on empêcherait les idées françaises de s'inoculer dans les principales villes; qu'on obtiendrait des deux partis ennemis d'autant plus de ménagement, qu'on se serait mis plus en mesure d'en exiger; que si au contraire on ouvrait paisiblement les portes et qu'on laissât entrer les Français dans les grandes villes de Terre-Ferme, alors la guerre des deux grandes puissances s'établirait sur le territoire de la république, et dès ce moment la souveraineté lui échappait; que le premier devoir du prince est de protéger ses sujets; or, le seront-ils, pourront-ils l'être si on laisse établir le théâtre de la guerre sur leur territoire? Les campagnes seront ravagées, les villes brûlées successivement par les deux armées; alors les peuples, malheureux, perdront toute estime et tout respect pour l'autorité qui les aura abandonnés; les germes de

mécontentement et de jalousie qui existent déjà, fermenteront avec violence; LA RÉPUBLIQUE EXPIRERA SANS MÉRITER MÊME LES REGRETS DE L'HISTOIRE.

L'opinion à laquelle se ralliaient tous les vieux sénateurs *était de ne prendre aucun parti décisif. Ils avouaient* que tous les dangers étaient vrais; qu'on avait à craindre tout à-la-fois, et l'ambition de l'Autriche et les principes de la France, mais ces maux étaient heureusement passagers; qu'avec du ménagement et de la patience on éviterait les inconvéniens qu'on craignait; que les Français étaient d'un naturel conciliant, facile à caresser; qu'avec de bons procédés et des gouverneurs habiles, tenant un grand état de maison, ayant quelques fonds à leur disposition pour les dépenses secrètes, on s'emparerait de l'esprit de leurs chefs, on se concilierait leur opinion; *que déclarer désormais une neutralité armée, c'était déclarer la guerre à la France;* qu'on ne pouvait leur fermer des portes qui avaient été ouvertes à leurs ennemis, sans leur donner un juste sujet de guerre. Or, pouvait-on songer sérieusement à leur résister avec quelques milliers d'Esclavons? . . . .

La république ne devait pas compter sur le Brescian ni sur le Bergamasque qui s'insurgeraient tout d'abord, et que si l'on venait à combattre, les Français trouveraient aussitôt dans

leurs partisans de la Terre-Ferme, un équivalent aux levées qu'on pourrait faire venir contre eux de la Dalmatie; que les maux étaient grands, sans doute, la crise dangereuse, mais qu'on n'était pourtant pas au point où le peignaient les jeunes têtes exaltées; la république avait traversé bien d'autres orages; il fallait gagner du temps; c'était avec ce sage principe que leurs ancêtres s'étaient maintenus. Heureusement la Providence avait fixé leur capitale dans *une ville imprenable; que tous les efforts de la république ne devaient avoir pour but que de renforcer la capitale, en opposant à tout le reste la patience, la modération et le temps.*

Une troisiéme opinion se manifesta dans le sénat. On l'attribue au provéditeur Bataglia. « La république, disait-il, est vraiment en danger de son existence. D'un côté les principes « français, subversifs de notre constitution; de « l'autre, l'Autriche, qui en veut à notre indépendance. Entre ces deux maux inévitables, « sachons choisir le moindre. Le pire, à mes « yeux, est l'esclavage autrichien. Augmentons « le livre d'or, inscrivons-y *ceux de* la noblesse « de Terre-Ferme qui le méritent; dès ce moment « plus de divisions, plus d'oppositions parmi « nous; armons nos places, équipons nos flottes, « levons cinquante mille hommes, et courons

« au devant du général Français lui offrir une
« alliance offensive et défensive.

« Nous *serons* peut-être, par-là, *conduits à*
« quelques changemens dans notre constitution;
« mais nous sauverons notre indépendance et
« notre liberté. Est-ce donc la première fois qu'on
« augmente le livre-d'or? On a parlé d'une neu-
« tralité armée contre les deux partis. Il y a deux
« ans, au commencement de l'orage, ce parti eût
« *été le meilleur* : il était juste parce qu'il était égal
« pour les deux partis belligérans; il eût été
« possible, parce qu'on eût eu le temps de s'y
« préparer. Si vous le proclamiez aujourd'hui,
« *ce serait* déclarer la guerre *à la France. Vous*
« *ne pouvez pas interdire aux Français ce que vous*
« *avez permis ou toléré de la part des Autrichiens.*
« *Peut-on vous proposer de vous mettre en guerre*
« *contre l'armée française, lorsqu'elle est victo-*
« *rieuse, lorsqu'elle sera dans huit jours à vos*
« *portes ; lorsque vous n'avez aucun traité avec*
« *l'Autriche ;* et en eussiez-vous, celle-ci ne peut
« vous être d'aucun secours avant deux mois.
« Or, que deviendrait la république dans deux
« mois contre un ennemi aussi entreprenant et
« aussi actif?

« Le second parti qu'on nous propose, celui
« de la patience et du temps, est aussi mauvais
« que le premier. Les circonstances politiques

leurs partisans de la Terre-Ferme, un équivalent aux levées qu'on pourrait faire venir contre eux de la Dalmatie; que les maux étaient grands, sans doute, la crise dangereuse, mais qu'on n'était pourtant pas au point où le peignaient les jeunes têtes exaltées; la république avait traversé bien d'autres orages; il fallait gagner du temps; c'était avec ce sage principe que leurs ancêtres s'étaient maintenus. Heureusement la Providence avait fixé leur capitale dans *une ville imprenable; que tous les efforts de la république ne devaient avoir pour but que de renforcer la capitale, en opposant à tout le reste la patience, la modération et le temps.*

Une troisiéme opinion se manifesta dans le sénat. On l'attribue au provéditeur Bataglia. « La république, disait-il, est vraiment en danger de son existence. D'un côté les principes « français, subversifs de notre constitution; de « l'autre, l'Autriche, qui en veut à notre indépendance. Entre ces deux maux inévitables, « sachons choisir le moindre. Le pire, à mes « yeux, est l'esclavage autrichien. Augmentons « le livre d'or, inscrivons-y *ceux de* la noblesse « de Terre-Ferme qui le méritent; dès ce moment « plus de divisions, plus d'oppositions parmi « nous; armons nos places, équipons nos flottes, « levons cinquante mille hommes, et courons

« ment Mantoue, porteront la guerre hors de « nos limites. Que si malgré notre assistance les « Français étaient battus, *obligés de repasser « l'Adda*, nous nous défendrions *contre* l'Au- « triche. L'Autriche n'a aucun parti sur notre « territoire : à Brescia, à Bergame, il n'est per- « sonne qui ne prît volontairement les armes « pour n'être pas sujet autrichien; et *alors même « la balance de l'Europe et le poids de la France « nous sauveraient*. L'Autriche, même victorieuse, « aura assez à faire pour sentir la nécessité de « traiter avec nous. Dût-il, *dans cette hypothèse, « qui n'est pas probable*, nous en coûter quelques « sacrifices de territoire près de la Lombardie, « ce serait un faible malheur auprès du danger « auquel nous aurions échappé. »

Cette opinion excita toutes les passions, frappa tous les bons esprits; mais ne captiva le suffrage *que de peu de sénateurs*. Comment affaiblir les priviléges? L'amour et l'intérêt de famille l'emportèrent sur ceux de la patrie. Cette résolution était trop grande pour des gens dégénérés, incapables de grandes pensées. Aussi ce ne fut ni l'invasion du général français, en Italie, ni les principes français qui perdirent Venise, mais la caducité de son gouvernement, et l'abasourdissement de ceux qui le composaient. On prit donc, ainsi qu'il arrive dans une grande circons-

« ne sont plus aujourd'hui les mêmes ; les temps « sont bien changés ; la crise où nous sommes « ne ressemble à aucune de celles dont a triomphé la vieille existence de la république ; « nous ne saurions prendre conseil de nos ancêtres. Les principes français sont dans toutes « les têtes ; ils se reproduisent partout ; c'est un « torrent débordé qu'on espérerait en vain d'arrêter par les digues de la patience, de la modération et de la souplesse. Le parti français « existe dans toutes les provinces. La mesure que « je vous propose peut seule nous sauver : elle « est simple, noble, généreuse. Je le répète, « *allons au devant du général français ; concluons* « *avec lui une alliance offensive et défensive*. L'Autriche se trouvera trop faible pour que nous « craignions de devenir sa proie. *Nous pouvons* « *contribuer* efficacement aux succès des Français ; nous pouvons les renforcer de *vingt-cinq* « *mille* hommes, *en gardant ce qui nous est nécessaire pour Venise*, et de plus, *les favoriser* de « notre influence sur les esprits, des avantages « de nos localités. Tout sera facile, parce que « *tous les partis qui divisent l'Etat* marcheront ensemble et dans une même direction. Notre « indépendance sera assurée. Nous sauverons les « grandes bases de notre constitution. Renforcés « par nous, les Français prendront prompte-

« ment Mantoue, porteront la guerre hors de
« nos limites. Que si malgré notre assistance les
« Français étaient battus, *obligés de repasser*
« *l'Adda*, nous nous défendrions *contre* l'Au-
« triche. L'Autriche n'a aucun parti sur notre
« territoire : à Brescia, à Bergame, il n'est per-
« sonne qui ne prît volontairement les armes
« pour n'être pas sujet autrichien; et *alors même*
« *la balance de l'Europe et le poids de la France*
« *nous sauveraient.* L'Autriche, même victorieuse,
« aura assez à faire pour sentir la nécessité de
« traiter avec nous. Dût-il, *dans cette hypothèse*,
« *qui n'est pas probable*, nous en coûter quelques
« sacrifices de territoire près de la Lombardie,
« ce serait un faible malheur auprès du danger
« auquel nous aurions échappé. »

Cette opinion excita toutes les passions, frappa tous les bons esprits; mais ne captiva le suffrage *que de peu de sénateurs*. Comment affaiblir les priviléges? L'amour et l'intérêt de famille l'emportèrent sur ceux de la patrie. Cette résolution était trop grande pour des gens dégénérés, incapables de grandes pensées. Aussi ce ne fut ni l'invasion du général français, en Italie, ni les principes français qui perdirent Venise; mais la caducité de son gouvernement, et l'abasourdissement de ceux qui le composaient. On prît donc, ainsi qu'il arrive dans une grande circons-

tance, le parti le plus mauvais; on s'en rapporta aux événemens et à la providence.

III.

Conduite des provéditeurs Mocenigo, Foscarini, Bataglia.

Le provéditeur Moennigo, suivant ses instructions, reçut donc le général en chef à Brescia, magnifiquement : ce furent des voitures somptueuses, de grandes fêtes, des repas splendides; jamais la France n'avait eu de meilleurs amis que les Vénitiens. Chaque noble voulait devenir l'ami *du général français*. D'un autre côté, ces fêtes, où était invitée toute la noblesse du pays, facilitaient les liaisons des officiers français avec les principales familles; aucun ne put se faire scrupule de recevoir chez lui des officiers et des généraux dont on avait fait la connaissance chez le provéditeur.

Le provéditeur Foscarini fut de même à Vérone. Il donna pareillement des fêtes; mais étant d'un caractère peu souple, il ne put dissimuler les sentimens secrets de son cœur. C'était un des hommes du sénat les plus opposés aux Français. Il ne put porter aucune plainte contre l'entrée des Français à Peschiera, parce qu'ils y succédaient à Beaulieu; mais quand on lui de-

manda les clefs de l'arsenal pour armer les remparts, quand on se mit en devoir d'armer les galères, Foscarini se plaignit que le général français violait la neutralité de la république. Beaulieu, il est vrai, était entré dans les fortifications de Peschiera; de ses remparts il avait tiré du canon sur les Français; mais c'était avec sa propre artillerie!! Nous ne lui laissâmes pas le temps d'armer la place. Qui pouvait mettre en doute que s'il eût pu s'y maintenir, il n'eût armé sur-le-champ la place et les galères? Lorsque *le général en chef* arriva à Peschiera, Foscarini se rendit auprès de lui pour le détourner de venir à Vérone, comme il l'avait annoncé, le menaçant de fermer les portes et de les défendre de son canon. — « Il est trop tard, dit *le* « *général français*, tirant sa montre, mes troupes « y sont entrées. Je suis obligé d'établir ma dé« fense sur l'Adige, pendant le siége de Mantoue. « Ce n'est point avec vos quinze mille esclavons « que vous pourriez me garantir et vous opposer « au passage de l'armée autrichienne. Si vous le « pouviez, pourquoi ne l'avez-vous pas *fait?* La « neutralité consiste à avoir même poids et « même mesure pour chacun. Si vous êtes amis « des Français, vous ne pouvez vous empêcher « de leur accorder ce que vous avez accordé, ou « du moins, *toléré* à leur ennemi. »

Quand on exigea les clefs des magasins et de la poudrière pour armer Vérone; quand, pour tracer une demi-lune en avant de Vérone, sur la chaussée de Vicence, il fallut démolir quelques bureaux d'oetroi, Foscarini, tout hors de lui, demanda une audience au général français, et parla long-temps sur la violation de la souveraineté de la république. Ces diverses discussions, envoyées au sénat, lui firent comprendre que Foscarini n'avait pas précisément les qualités propres aux circonstances. Pensant que Bataglia serait plus agréable au général français, on le lui envoya comme provéditeur général de toutes les provinces au-delà de l'Adige. C'était un homme souple, instruit, de manières douces, sincèrement attaché à la république; très-porté pour la France d'autrefois, et préférant même la France républicaine à l'Autriche. Peu à peu le théâtre *de la guerre* s'étendit sur la totalité des possessions vénitiennes; mais ce furent toujours les Autrichiens qui entamèrent de nouveaux territoires. *Beaulieu occupa le premier Peschiera, Vérone.* Wurmser se jeta le premier dans Bassano, et traversa le premier Vicence et Padoue. Alvinzi, plus tard, et l'archiduc Charles occupèrent le Frioul, *Palmanova*, et jusqu'aux limites les plus orientales de la république.

IV.

Factions à Brescia, Bergame, Vérone.

Cependant une grande agitation prévalait dans la Terre-Ferme; le mécontentement se propageait avec rapidité. Aux causes naturelles de la constitution de Venise, se joignait aujourd'hui la fréquentation des Français, l'attrait de leurs opinions nouvelles, et la sorte d'admiration que répandirent les défaites de Wurmser et les succès obtenus sur Alvingzi. On regardait généralement l'*Italie* comme perdue pour l'*Autriche*, et l'on considérait que son expulsion devait entraîner la chute de l'aristocratie. Le général français chercha constamment à modérer ce mouvement. Lorsqu'il revint de Tolentino, tout entier à son projet *de marcher sur Vienne*, il porta toute son attention à prevenir les troubles qui pourraient avoir lieu durant son absence d'*Italie*. Les états Vénitiens lui donnaient de l'embarras. L'irritation avait été toujours croissant. Brescia et Bergame avaient à peu près opéré leur révolution. Les Fenaroli, les Martinengue, les Lecthi, les Alexandri étaient à la tête de ce mouvement; ils composaient les premières, les plus riches familles. Ces deux villes, sous le nom de Municipes, exerçaient une espèce d'indépen-

« ne sont plus aujourd'hui les mê
« sont bien changés ; la crise où
« ne ressemble à aucune de celles
« phé la vieille existence de la
« nous ne saurions prendre cons
« cêtres. Les principes français so
« les têtes ; ils se reproduisent par
« torrent débordé qu'on espérerait
« rêter par les digues de la patienc
« dération et de la souplesse. Le
« existe dans toutes les provinces. L
« je vous propose peut seule nous
« est simple, noble, généreuse. J
« *allons au devant du général fran*
« *avec lui une alliance offensive et d*
« triche se trouvera trop faible p
« craignions de devenir sa proie.
« *contribuer* efficacement aux suc
« çais ; nous pouvons les renforce
« *mille* hommes, *en gardant ce qu*
« *saire pour Venise*, et de plus,
« notre influence sur les esprits,
« de nos localités. Tout sera fa
« *tous les partis qui*
« semble et dans
« indépendance
« grandes bases
« par nous,

« ne sont plus aujourd'hui les mêmes ; les temps « sont bien changés ; la crise où nous sommes « ne ressemble à aucune de celles dont a triom- « phé la vieille existence de la république ; « nous ne saurions prendre conseil de nos an- « cêtres. Les principes français sont dans toutes « les têtes ; ils se reproduisent partout ; c'est un « torrent débordé qu'on espérerait en vain d'ar- « rêter par les digues de la patience, de la mo- « dération et de la souplesse. Le parti français « existe dans toutes les provinces. La mesure que « je vous propose peut seule nous sauver : elle « est simple, noble, généreuse. Je le répète, « *allons au devant du général français ; concluons* « *avec lui une alliance offensive et défensive.* L'Au- « triche se trouvera trop faible pour que nous « craignions de devenir sa proie. *Nous pouvons* « *contribuer* efficacement aux succès des Fran- « çais ; nous pouvons les renforcer de *vingt-cinq* « *mille* hommes, *en gardant ce qui nous est néces-* « *saire pour Venise*, et de plus, *les favoriser* de « notre influence sur les esprits, des avantages « de nos localités. Tout sera facile, parce que « *tous les partis qui divisent l'Etat* marcheront en- « semble et dans une même direction. Notre « indépendance sera assurée. Nous sauverons les « grandes bases de notre constitution. Renforcés « par nous, les Français prendront prompte-

« ment Mantoue, porteront la guerre hors de « nos limites. Que si malgré notre assistance les « Français étaient battus, *obligés de repasser « l'Adda*, nous nous défendrions *contre* l'Au- « triche. L'Autriche n'a aucun parti sur notre « territoire : à Brescia, à Bergame, il n'est per- « sonne qui ne prît volontairement les armes « pour n'être pas sujet autrichien; et *alors même « la balance de l'Europe et le poids de la France « nous sauveraient.* L'Autriche, même victorieuse, « aura assez à faire pour sentir la nécessité de « traiter avec nous. Dût-il, *dans cette hypothèse, « qui n'est pas probable*, nous en coûter quelques « sacrifices de territoire près de la Lombardie, « ce serait un faible malheur auprès du danger « auquel nous aurions échappé. »

Cette opinion excita toutes les passions, frappa tous les bons esprits; mais ne captiva le suffrage *que de peu de sénateurs.* Comment affaiblir les priviléges? L'amour et l'intérêt de famille l'emportèrent sur ceux de la patrie. Cette résolution était trop grande pour des gens dégénérés, incapables de grandes pensées. Aussi ce ne fut ni l'invasion du général français, en Italie, ni les principes français qui perdirent Venise, mais la caducité de son gouvernement, et l'abasourdissement de ceux qui le composaient. On prît donc, ainsi qu'il arrive dans une grande circons-

tance, le parti le plus mauvais; on s'en rapporta aux événemens et à la providence.

III.

Conduite des providiteurs Mocenigo, Foscarini, Bataglia.

Le provéditeur Moennigo, suivant ses instructions, reçut donc le général en chef à Brescia, magnifiquement: ce furent des voitures somptueuses, de grandes fêtes, des repas splendides; jamais la France n'avait eu de meilleurs amis que les Vénitiens. Chaque noble voulait devenir l'ami *du général français*. D'un autre côté, ces fêtes, où était invitée toute la noblesse du pays, facilitaient les liaisons des officiers français avec les principales familles; aucun ne put se faire scrupule de recevoir chez lui des officiers et des généraux dont on avait fait la connaissance chez le provéditeur.

Le provéditeur Foscarini fut de même à Vérone. Il donna pareillement des fêtes; mais étant d'un caractère peu souple, il ne put dissimuler les sentimens secrets de son cœur. C'était un des hommes du sénat les plus opposés aux Français. Il ne put porter aucune plainte contre l'entrée des Français à Peschiera, parce qu'ils y succédaient à Beaulieu; mais quand on lui de-

manda les clefs de l'arsenal pour armer les remparts, quand on se mit en devoir d'armer les galères, Foscarini se plaignit que le général français violait la neutralité de la république. Beaulieu, il est vrai, était entré dans les fortifications de Peschiera; de ses remparts il avait tiré du canon sur les Français; mais c'était avec sa propre artillerie!! Nous ne lui laissâmes pas le temps d'armer la place. Qui pouvait mettre en doute que s'il eût pu s'y maintenir, il n'eût armé sur-le-champ la place et les galères? Lorsque *le général en chef* arriva à Peschiera, Foscarini se rendit auprès de lui pour le détourner de venir à Vérone, comme il l'avait annoncé, le menaçant de fermer les portes et de les défendre de son canon. — « Il est trop tard, dit *le* « *général français*, tirant sa montre, mes troupes « y sont entrées. Je suis obligé d'établir ma dé- « fense sur l'Adige, pendant le siége de Mantoue. « Ce n'est point avec vos quinze mille esclavons « que vous pourriez me garantir et vous opposer « au passage de l'armée autrichienne. Si vous le « pouviez, pourquoi ne l'avez-vous pas *fait?* La « neutralité consiste à avoir même poids et « même mesure pour chacun. Si vous êtes amis « des Français, vous ne pouvez vous empêcher « de leur accorder ce que vous avez accordé, ou « du moins, *toléré* à leur ennemi. »

Quand on exigea les clefs des magasins et de la poudrière pour armer Vérone; quand, pour tracer une demi-lune en avant de Vérone, sur la chaussée de Vicence, il fallut démolir quelques bureaux d'octroi, Foscarini, tout hors de lui, demanda une audience au général français, et parla long-temps sur la violation de la souveraineté de la république. Ces diverses discussions, envoyées au sénat, lui firent comprendre que Foscarini n'avait pas précisément les qualités propres aux circonstances. Pensant que Bataglia serait plus agréable au général français, on le lui envoya comme provéditeur général de toutes les provinces au-delà de l'Adige. C'était un homme souple, instruit, de manières douces, sincèrement attaché à la république; très-porté pour la France d'autrefois, et préférant même la France républicaine à l'Autriche. Peu à peu le théâtre *de la guerre* s'étendit sur la totalité des possessions vénitiennes; mais ce furent toujours les Autrichiens qui entamèrent de nouveaux territoires. *Beaulieu occupa le premier Peschiera, Vérone.* Wurmser se jeta le premier dans Bassano, et traversa le premier Vicence et Padoue. Alvinzi, plus tard, et l'archiduc Charles occupèrent le Frioul, *Palmanova*, et jusqu'aux limites les plus orientales de la république.

IV.

Factions à Brescia, Bergame, Vérone.

Cependant une grande agitation prévalait dans la Terre-Ferme; le mécontentement se propageait avec rapidité. Aux causes naturelles de la constitution de Venise, se joignait aujourd'hui la fréquentation des Français, l'attrait de leurs opinions nouvelles, et la sorte d'admiration que répandirent les défaites de Wurmser et les succès obtenus sur Alvingzi. On regardait généralement l'*Italie* comme perdue pour l'*Autriche*, et l'on considérait que son expulsion devait entraîner la chute de l'aristocratie. Le général français chercha constamment à modérer ce mouvement. Lorsqu'il revint de Tolentino, tout entier à son projet *de marcher sur Vienne*, il porta toute son attention à prevenir les troubles qui pourraient avoir lieu durant son absence d'*Italie*. Les états Vénitiens lui donnaient de l'embarras. L'irritation avait été toujours croissant. Brescia et Bergame avaient à peu près opéré leur révolution. Les Fenaroli, les Martinengue, les Lecthi, les Alexandri étaient à la tête de ce mouvement; ils composaient les premières, les plus riches familles. Ces deux villes, sous le nom de Municipes, exerçaient une espèce d'indépen-

« ne sont plus aujourd'hui les mêmes; les temps « sont bien changés; la crise où nous sommes « ne ressemble à aucune de celles dont a triom- « phé la vieille existence de la république; « nous ne saurions prendre conseil de nos an- « cêtres. Les principes français sont dans toutes « les têtes; ils se reproduisent partout; c'est un « torrent débordé qu'on espérerait en vain d'ar- « rêter par les digues de la patience, de la mo- « dération et de la souplesse. Le parti français « existe dans toutes les provinces. La mesure que « je vous propose peut seule nous sauver : elle « est simple, noble, généreuse. Je le répète, « *allons au devant du général français; concluons* « *avec lui une alliance offensive et défensive*. L'Au- « triche se trouvera trop faible pour que nous « craignions de devenir sa proie. *Nous pouvons* « *contribuer* efficacement aux succès des Fran- « çais; nous pouvons les renforcer de *vingt-cinq* « *mille* hommes, *en gardant ce qui nous est néces-* « *saire pour Venise*, et de plus, *les favoriser* de « notre influence sur les esprits, des avantages « de nos localités. Tout sera facile, parce que « *tous les partis qui divisent l'Etat* marcheront en- « semble et dans une même direction. Notre « indépendance sera assurée. Nous sauverons les « grandes bases de notre constitution. Renforcés « par nous, les Français prendront prompte-

« ment Mantoue, porteront la guerre hors de « nos limites. Que si malgré notre assistance les « Français étaient battus, *obligés de repasser « l'Adda*, nous nous défendrions *contre* l'Au- « triche. L'Autriche n'a aucun parti sur notre « territoire : à Brescia, à Bergame, il n'est per- « sonne qui ne prît volontairement les armes « pour n'être pas sujet autrichien ; et *alors même « la balance de l'Europe et le poids de la France « nous sauveraient.* L'Autriche, même victorieuse, « aura assez à faire pour sentir la nécessité de « traiter avec nous. Dût-il, *dans cette hypothèse, « qui n'est pas probable*, nous en coûter quelques « sacrifices de territoire près de la Lombardie, « ce serait un faible malheur auprès du danger « auquel nous aurions échappé. »

Cette opinion excita toutes les passions, frappa tous les bons esprits ; mais ne captiva le suffrage *que de peu de sénateurs*. Comment affaiblir les priviléges ? L'amour et l'intérêt de famille l'emportèrent sur ceux de la patrie. Cette résolution était trop grande pour des gens dégénérés, incapables de grandes pensées. Aussi ce ne fut ni l'invasion du général français, en Italie, ni les principes français qui perdirent Venise, mais la caducité de son gouvernement, et l'abasourdissement de ceux qui le composaient. On prit donc, ainsi qu'il arrive dans une grande circons-

pour le sénat, *en proscrivant* les novateurs, en remplir les cachots de Venise ; c'eût été s'aliéner le parti populaire sans se concilier l'affection du sénat ; et si cette atroce politique eût pu entrer dans l'esprit du général français, elle eût eu pour résultat infaillible, comme sous Louis XII, de réunir à la fin toute la population contre lui. Porter le sénat à s'allier avec la France, en modifiant sa constitution, et se rendant agréable aux peuples de la Terre-Ferme, c'était sans doute le meilleur parti ; aussi, le général français avait-il tout tenté pour l'y amener. A chaque succès qu'il obtenait, il en renouvelait la proposition, mais il avait toujours échoué. *Il s'offrait un troisième parti ;* de marcher sur Venise, de saisir cette capitale et d'y opérer par la force le changement politique nécessaire, en modifiant ses lois et procurant la supériorité aux partisans de la France, c'était la vraie manière de couper le nœud, ne pouvant le dénouer. Mais quand après avoir arrêté ce projet, il voulait déterminer le moment de l'exécution, il lui devenait impossible de le concilier avec les circonstances et son grand projet sur Vienne.

Il ne pouvait marcher sur Venise tant que le prince Charles serait sur la Piava ; il fallait donc commencer par le battre, et le chasser de l'Italie. Mais si l'on obtenait ce grand avantage, conve-

nait-il alors de perdre les fruits de la victoire? fallait-il retarder le passage des montagnes, pour ramener la guerre autour de Venise? c'était donner au prince Charles le temps de se reconnaître, de se renforcer, et de créer de nouveaux obstacles. On ne pouvait attaquer Venise sans avoir battu le prince Charles, qui la couvrait, et on ne *le devait pas après l'avoir battu*, parce-qu'*alors le temps était trop précieux et qu'il* convenait de le poursuivre jusqu'à Vienne. Venise était d'une grande force; elle était défendue par ses lagunes, une grande quantité de bâtimens armés; quinze mille esclavons formaient sa garnison. Maîtresse de l'Adriatique, elle pouvait *recevoir* encore de *nouvelles* troupes; enfin elle recélait dans son sein la force morale de toutes ces familles souveraines qui allaient combattre pour leur existence politique. Qui pouvait évaluer le temps que nos troupes seraient retenues à cette entreprise? et pour peu que la lutte se prolongeât, de quel effet ne pouvait pas être une telle résistance sur le reste de l'Italie?

Cette nouvelle guerre ne manquerait pas d'éprouver de grandes contradictions à Paris. Venise y avait un *ministre* très-actif. Les conseils y étaient en opposition avec le directoire. Le directoire lui-même était très-divisé. Si le général français consultait le directoire sur l'entre-

prise de Venise, *celui-ci ne répondrait pas, ou éviterait la question*. Si, comme il l'avait fait jusque là, il agissait de son chef *sans demander d'autorisation*, à moins d'un succès immédiat, on lui reprocherait d'avoir violé tous les principes; il n'avait le droit, comme général en chef, que de repousser la force par la force; une nouvelle guerre contre une puissance indépendante ne pouvait être faite sans l'ordre de son gouvernement, c'eût été se rendre coupable de l'usurpation des droits de la souveraineté.

On ne put donc prendre le parti *décisif de déclarer la guerre à Venise*: 1° parce qu'on n'en avait pas le droit; 2° parce que cela n'était pas conciliable avec *le* projet *de porter la guerre sans délai en* Allemagne. L'épisode *de Venise* pouvait devenir une affaire principale, qui eût fait manquer *la grande affaire de* Vienne. Il fallut donc se réduire, vis-à-vis des Vénitiens, à de simples précautions militaires. *On* était sûr de Brescia, de Bergame et de tous les pays sur la rive droite de l'Adige. Les troupes occupaient les citadelles de ces deux villes. Vérone, moins bien disposée, fut contenue, non-seulement par les châteaux bien approvisionnés, mais encore par le vieux palais sur la rive droite, qu'on fit armer; qui devint une véritable citadelle au milieu de la ville, et rendit maître absolu d'un des trois

ponts de pierre. Toutes les troupes qui avaient été employées à l'expédition contre le pape, furent destinées à former une réserve qui se tiendrait sur Vérone, et se porterait partout où il serait nécessaire.

VI.

Entrevue avec Pesaro.

Le général français, au moment d'ouvrir la nouvelle campagne (1), toujours plus inquiet de la direction des affaires de Venise, ayant le pressentiment de quelques machinations secrètes de la part du sénat, résolut de tenter un nouvel effort de négociation, et voulut avoir un entretien avec Pesaro, *le chef du parti autrichien*, qui dans ce moment conduisait toutes les affaires de la république.

Pesaro peignit l'état critique de la république, le mauvais esprit des peuples, les plaintes légitimes contre *Brescia*, Bergame *et leurs partisans dans les autres provinces* de la Terre-Ferme. Il *dit* que ces circonstances difficiles exigeaient, de la part du sénat, des mesures fortes et des armemens extraordinaires, qui ne devaient causer aucun ombrage au général français; *que le sénat* était

(1) Celle de Tagliamento.

prise de Venise, *celui-ci ne répondrait pas, ou éviterait la question*. Si, comme il l'avait fait jusque là, il agissait de son chef *sans demander d'autorisation*, à moins d'un succès immédiat, on lui reprocherait d'avoir violé tous les principes; il n'avait le droit, comme général en chef, que de repousser la force par la force; une nouvelle guerre contre une puissance indépendante ne pouvait être faite sans l'ordre de son gouvernement, c'eût été se rendre coupable de l'usurpation des droits de la souveraineté.

On ne put donc prendre le parti *décisif de déclarer la guerre à Venise*: 1° parce qu'on n'en avait pas le droit; 2° parce que cela n'était pas conciliable avec *le* projet *de porter la guerre sans délai en* Allemagne. L'épisode *de Venise* pouvait devenir une affaire principale, qui eût fait manquer *la grande affaire de* Vienne. Il fallut donc se réduire, vis-à-vis des Vénitiens, à de simples précautions militaires. *On* était sûr de Brescia, de Bergame et de tous les pays sur la rive droite de l'Adige. Les troupes occupaient les citadelles de ces deux villes. Vérone, moins bien disposée, fut contenue, non-seulement par les châteaux bien approvisionnés, mais encore par le vieux palais sur la rive droite, qu'on fit armer; qui devint une véritable citadelle au milieu de la ville, et rendit maître absolu d'un des trois

« *mes pour contingent. Je vous conseillerais d'ad-*
« *mettre dans le livre d'or les principales familles*
« *de la Terre-Ferme; mais je ne vous en fais pas*
« *une condition* SINE QUA NON. Retournez à Venise;
« faites délibérer le sénat, et *venez signer* un
« traité *qui seul peut sauver votre patrie et nous*
« *mettre d'accord.* »

Pesaro s'était fort avancé: il avait besoin de gagner du temps. Il avoua la sagesse du projet, et partit pour Venise, en promettant de revenir avant quinze jours.

Pendant cet intervalle se passèrent bien des événemens. Le 13 mars l'armée française passa la Piave. Aussitôt que Pesaro en fut instruit, il expédia à Bergame l'ordre de faire arrêter et traduire devant le Conseil des Dix, quatorze des principaux citoyens de cette ville. C'étaient les chefs du parti patriotique. Mais ceux-ci, prévenus par un commis de Venise, qui était de leur parti, interceptèrent le courrier porteur de cet ordre, arrêtèrent le provéditeur lui-même, et proclamèrent la liberté de Bergame, le 13 mars. Ils envoyèrent au général français, pour l'en prévenir, des députés qui ne purent l'atteindre que sur le champ de bataille de Tagliamento. Cet événement le contraria beaucoup; mais il était sans remède. Les Bergamasques s'étaient déjà fédérés avec Milan, capitale de la répu-

dans l'obligation de faire *des* arrestations *à Venise et dans la Terre-Ferme*, et qu'il serait injuste de qualifier de rigueur contre les partisans de la France ce qui n'était de la part du sénat que la juste punition des citoyens turbulens qui voulaient renverser les lois de leur pays.

Le général français ne disconvint pas de la situation critique de Venise; et, sans perdre son temps à en discuter les causes, il aborda franchement les faits.— « Vous voulez arrêter ce que « vous appelez vos ennemis, et que nous appe« lons nos amis. Vous mettez en place des per« sonnes connues par la haine qu'elles nous por« tent et par leurs liaisons avec les Autrichiens. « Vos troupes s'augmentent. Elles marchent, « *disent-elles*, contre les *Jacobins*. *Que vous reste« t-il à faire pour que nous soyons en guerre ?* « Une guerre contre la France serait votre en« entière ruine; vainement vous compteriez sur « le prince Charles; votre calcul serait faux; je « le battrai, et le chasserai de l'Italie avant huit « jours. Il est un moyen de sortir de la situation « pénible où nous sommes. Je veux terminer « vos angoisses. Je vous offre l'alliance de la ré« publique; je vous garantirai tous vos états de « Terre-Ferme, même votre autorité dans Bres« cia et dans Bergame. *Vous déclarerez la guerre « à l'Autriche et vous me donnerez dix mille hom-*

« *mes pour contingent. Je vous conseillerais d'ad-*
« *mettre dans le livre d'or les principales familles*
« *de la Terre-Ferme; mais je ne vous en fais pas*
« *une condition* SINE QUA NON. Retournez à Venise;
« faites délibérer le sénat, et *venez signer* un
« traité *qui seul peut sauver votre patrie et nous*
« *mettre d'accord.* »

Pesaro s'était fort avancé : il avait besoin de gagner du temps. Il avoua la sagesse du projet, et partit pour Venise, en promettant de revenir avant quinze jours.

Pendant cet intervalle se passèrent bien des événemens. Le 13 mars l'armée française passa la Piave. Aussitôt que Pesaro en fut instruit, il expédia à Bergame l'ordre de faire arrêter et traduire devant le Conseil des Dix, quatorze des principaux citoyens de cette ville. C'étaient les chefs du parti patriotique. Mais ceux-ci, prévenus par un commis de Venise, qui était de leur parti, interceptèrent le courrier porteur de cet ordre, arrêtèrent le provéditeur lui-même, et proclamèrent la liberté de Bergame, le 13 mars. Ils envoyèrent au général français, pour l'en prévenir, des députés qui ne purent l'atteindre que sur le champ de bataille de Tagliamento. Cet événement le contraria beaucoup; mais il était sans remède. Les Bergamasques s'étaient déjà fédérés avec Milan, capitale de la répu-

blique Lombarde, et Bologne, capitale de la république Transpadane. La même révolution s'opéra peu de jours après à Salo et à Brescia. Les deux mille esclavons qui étaient dans cette dernière ville furent désarmés; le provéditeur Bataglia fut respecté, mais renvoyé à Vérone.

Le prince Charles avait été battu sur le Tagliamento. Palma-Nova avait ouvert ses portes, et les drapeaux français flottaient à Tarvis, au-delà de Lisonzo, sur le sommet des Alpes *noriques*.

Pesaro revint comme il l'avait promis. Il rejoignit le général français à Palma-Nova. — « Ai-« je tenu parole? dit celui-ci; le territoire véni-« tien est couvert de mes troupes; les Allemands « fuient devant moi; je serai sous peu de jours « en Allemagne. Que veut votre république? Je « lui ai offert l'alliance de la France; l'accepte-« t-elle? — Non, dit Pezaro; Venise se réjouit « de vos triomphes. Elle sait bien ne pouvoir « exister que par la France; mais, fidèle à son « antique et sage politique, elle veut rester « neutre. D'ailleurs, à quoi pourrions-nous être « bons? Sous Louis XII, sous François Ier nous « pouvions être de quelque poids sur le champ « de bataille; mais aujourd'hui, avec des armées « si immenses, avec des populations entières « sous les a mes, quel *cas pourriez-vous faire* de'

« nos secours? — Mais continuez-vous vos ar-
« memens? — Il le faut bien, dit Pesaro; Bres-
« cia et Bergame ont levé l'étendard de la rébel-
« lion. Nos fidèles sujets sont menacés à Créma,
« à Chiari, à Vérone; Venise même est agitée.
« — Hé bien, lui répondit le général français,
« tout cela n'est-il pas une raison de plus pour
« accepter les propositions que je vous ai faites?
« elles termineraient tout. Mais votre destinée
« vous entraîne. Toutefois songez-y; le moment
« est plus décisif pour votre république que
« vous ne le pensez. Je laisse en Italie plus de
« forces qu'il n'en faudrait pour vous soumettre.
« Je quitte l'Italie pour m'enfoncer en Alle-
« magne. S'il y avait, sur mes derrières, des
« troubles par votre faute, si mes soldats étaient
« insultés par suite de l'impulsion que vous
« donnez aux vôtres contre les Jacobins; ce qui
« n'eût pas été un crime quand j'étais en Italie,
« en serait un irrémissible sitôt que je serais en
« Allemagne; votre république cesserait d'exister;
« vous eussiez prononcé sa sentence. *Si j'ai à*
« *me plaindre de vous, vaincu ou vainqueur, je*
« *ferai la paix à vos dépens.* » Pesaro, comme on
le croit bien, s'étendit en vœux, en justifica-
tions, protestations, et l'on se sépara.

Les propositions offertes par le général fran-
çais avaient été vivement discutées dans le sénat

et rejetées. A quoi aboutirait une telle alliance? avait-on dit; à perdre nos dix mille esclavons. Au premier combat, au premier triomphe ils ne seraient plus à nous. Bonaparte leur donnerait des honneurs, des récompenses; ils les enleverait infailliblement par cette magie, qui toujours enchaîne le soldat au général qui le fait vaincre...

Ils arrêtent donc l'alliance de l'Autriche, et mandent à l'envoyé qu'ils avaient à Vienne, de conclure, malgré la défaite du prince Charles. C'est ainsi que cette antique république courait aveuglément à sa perte, et *était la dupe de la politique traîtresse et machiavélique de Vienne.*

VII.

Insurrection de Venise. — Massacre des Français à Vérone.

Laudon, nommé commandant de la levée tyrolienne, qui s'était retiré à Inspruck, devant Joubert, ne le vit pas plutôt engagé dans le Pusterthal, qu'il rentra dans le Tyrol pour continuer d'organiser son insurrection, et suivre le petit corps d'observation français qui se retirait sur les débouchés de l'Italie, pour protéger Vérone. Laudon avait peu de forces; presque tout ce qui avait été opposé à Joubert avait eu

ordre de filer en toute hâte pour rejoindre le prince Charles. Ce mouvement, dans le Tyrol, était donc de peu de conséquence. Il avait été calculé par le général français, qui avait préféré, avant tout, d'avoir la totalité de ses troupes sous la main.

Laudon, avec l'activité et l'adresse qui caractérisent un partisan, inonda le pays de proclamations et de nouvelles. Il répandait que les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, ayant voulu passer le Rhin, avaient été écrasées; que le Tyrol avait été le tombeau des Français; que l'armée de Joubert avait péri; il exhortait les Vénitiens et toute l'Italie à une révolte générale et à se lever en masse sur les derrières des Français. Dans le même moment les mêmes nouvelles, répandues par les amis de Pezaro, parvenaient de Venise. Elles arrivaient donc par deux sources différentes et dûrent s'accréditer facilement dans tous les états vénitiens, d'autant plus que l'année dernière les armées du Rhin avaient eu un pareil échec. A Brescia, à Bergame, où les partisans de la liberté étaient les plus forts, ils prirent aussitôt les armes, se concertèrent avec les gouverneurs français, et envoyèrent des députations à Milan, à Modène, à Bologne, afin de se soutenir mutuellement.

A Vérone, au contraire, où le parti du sénat

dominait, et que Pezaro avait fait le *point d'appui de son parti*, le peuple, les militaires, les magistrats, éclatèrent contre les Français; nombre de ceux-ci furent arrêtés dans leurs maisons, et quatre cents de nos malades furent égorgés dans les hôpitaux. Les Français durent s'enfermer dans les forts extérieurs de Vérone, et dans celui qui avait été pratiqué dans l'intérieur au débouché du troisième pont. Kilmaine, qui ne voulut pas se laisser couper par le corps de Victor, revenant de Rome, sortit de la ville avec ce qui n'était pas nécessaire à la garde des châteaux, et se retira sur le Mincio.

Ainsi, le Lion de Saint-Marc se relevait triomphant et terrible; car, au lieu de réprimer ce dangereux mouvement, le parti de Pesaro s'y livra tout entier: soit qu'il crût réellement à la perte de Joubert, soit qu'il ignorât que le corps de réserve de Victor, déjà assez près de Vérone, accourait en toute hâte; soit enfin, qu'aveuglé par la haine il espérât détruiretous les novateurs, et *avoir le temps d'en faire un grand exemple*, *soit pour satisfaire la vengeance de l'oligarchie*, il inonda la Terre-Ferme de détachemens d'esclavons, et poursuivit les *patriotes* avec fureur, en sonnant le tocsin et faisant retentir partout le cri de *mort aux novateurs* et à leurs partisans. Vainement le ministre de France, auprès du sénat,

fit des efforts pour lui montrer l'abîme qu'il creusait sous pas; vainement il désavoua les désastres du Tyrol et ceux des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin; vainement il lui fit connaître le plan de campagne, lui apprenant que le mouvement de Joubert était un mouvement combiné; qu'il marchait sur la Carinthie par le Pusterthal; que, loin d'être perdu, il avait atteint son but. On n'ajouta aucun crédit à ses paroles. On désirait trop vivement le contraire. La passion fut plus forte; on ne crut que ce que l'on souhaitait.

De son côté, la cour de Vienne ne manqua pas de promettre, de signer tout ce que Venise proposa. Elle sentait trop de quelle importance il était pour elle d'entretenir une insurrection sur les derrières des Français.

Un corps de réserve, laissé par le général français à Palma-Nova, la garnison d'Isopo et la prudence du provéditeur Mocenigo, firent qu'il se commit moins d'excès dans le Frioul. Peut-être aussi, plus près de l'armée française, y fut-on mieux instruit de la vérité.

Cependant les Brescians et autres de la Terre-Ferme, ainsi que tous les Italiens des républiques, montraient du courage et de la force contre les Vénitiens. D'un autre côté il sortit de nos dépôts des bataillons de marche et de nos

dans l'obligation de faire des arrestations *à Venise et dans la Terre-Ferme*, et qu'il serait injuste de qualifier de rigueur contre les partisans de la France ce qui n'était de la part du sénat que la juste punition des citoyens turbulens qui voulaient renverser les lois de leur pays.

Le général français ne disconvint pas de la situation critique de Venise; et, sans perdre son temps à en discuter les causes, il aborda franchement les faits.— « Vous voulez arrêter ce que « vous appelez vos ennemis, et que nous appe- « lons nos amis. Vous mettez en place des per- « sonnes connues par la haine qu'elles nous por- « tent et par leurs liaisons avec les Autrichiens. « Vos troupes s'augmentent. Elles marchent, « *disent-elles*, contre les *Jacobins*. *Que vous reste- « t-il à faire pour que nous soyons en guerre ?* « Une guerre contre la France serait votre en- « tière ruine; vainement vous compteriez sur « le prince Charles; votre calcul serait faux; je « le battrai, et le chasserai de l'Italie avant huit « jours. Il est un moyen de sortir de la situation « pénible où nous sommes. Je veux terminer « vos angoisses. Je vous offre l'alliance de la ré- « publique; je vous garantirai tous vos états de « Terre-Ferme, même votre autorité dans Bres- « cia et dans Bergame. *Vous déclarerez la guerre « à l'Autriche et vous me donnerez dix mille hom-*

« *mes pour contingent. Je vous conseillerais d'admettre dans le livre d'or les principales familles de la Terre-Ferme ; mais je ne vous en fais pas une condition* SINE QUA NON. Retournez à Venise ; faites délibérer le sénat, et *venez signer* un traité *qui seul peut sauver votre patrie et nous mettre d'accord.* »

Pesaro s'était fort avancé : il avait besoin de gagner du temps. Il avoua la sagesse du projet, et partit pour Venise, en promettant de revenir avant quinze jours.

Pendant cet intervalle se passèrent bien des événemens. Le 13 mars l'armée française passa la Piave. Aussitôt que Pesaro en fut instruit, il expédia à Bergame l'ordre de faire arrêter et traduire devant le Conseil des Dix, quatorze des principaux citoyens de cette ville. C'étaient les chefs du parti patriotique. Mais ceux-ci, prévenus par un commis de Venise, qui était de leur parti, interceptèrent le courrier porteur de cet ordre, arrêtèrent le provéditeur lui-même, et proclamèrent la liberté de Bergame, le 13 mars. Ils envoyèrent au général français, pour l'en prévenir, des députés qui ne purent l'atteindre que sur le champ de bataille de Tagliamento. Cet événement le contraria beaucoup ; mais il était sans remède. Les Bergamasques s'étaient déjà fédérés avec Milan, capitale de la répu-

blique Lombarde, et Bologne, capitale de la république Transpadane. La même révolution s'opéra peu de jours après à Salo et à Brescia. Les deux mille esclavons qui étaient dans cette dernière ville furent désarmés; le provéditeur Bataglia fut respecté, mais renvoyé à Vérone.

Le prince Charles avait été battu sur le Tagliamento. Palma-Nova avait ouvert ses portes, et les drapeaux français flottaient à Tarvis, au-delà de Lisonzo, sur le sommet des Alpes *noriques*.

Pesaro revint comme il l'avait promis. Il rejoignit le général français à Palma-Nova. — « Ai-« je tenu parole? dit celui-ci; le territoire véni-« tien est couvert de mes troupes; les Allemands « fuient devant moi; je serai sous peu de jours « en Allemagne. Que veut votre république? Je « lui ai offert l'alliance de la France; l'accepte-« t-elle? — Non, dit Pesaro; Venise se réjouit « de vos triomphes. Elle sait bien ne pouvoir « exister que par la France; mais, fidèle à son « antique et sage politique, elle veut rester « neutre. D'ailleurs, à quoi pourrions-nous être « bons? Sous Louis XII, sous François Ier nous « pouvions être de quelque poids sur le champ « de bataille; mais aujourd'hui, avec des armées « si immenses, avec des populations entières « sous les a mes, quel *cas pourriez-vous faire* de'

Le nombre des soldats de l'armée d'Italie qui en ont été les victimes se monte déjà à plusieurs centaines. Vous affectez en vain de désavouer les attroupemens que vous-même avez préparés. Croyez-vous que quand j'ai pu porter nos armes au cœur de l'Allemagne, je n'aurai pas la force de faire respecter le premier peuple du monde? Pensez-vous que les légions d'Italie puissent souffrir les massacres que vous excitez? Le sang de nos frères d'armes sera vengé, et il n'est pas un seul bataillon français, qui, chargé de cette mission généreuse, ne se sente trois fois plus de courage et de moyens qu'il ne lui en faut pour vous punir. Le sénat de Venise a répondu par la plus noire perfidie à notre générosité soutenue à son égard.

Je prends le parti de vous envoyer mes propositions par l'un de mes aides-de-camp et chef de brigade: *la guerre ou la paix.* Si vous ne prenez sur-le-champ toutes les mesures pour dissiper les attroupemens, si vous ne faites au plutôt arrêter et remettre en mes mains les auteurs des meurtres qui se commettent, la guerre est déclarée.

Le Turc n'est pas sur vos frontières; aucun ennemi ne vous menace, et cependant vous avez fait arrêter, de dessein prémédité, des prêtres pour faire naître un attroupement, et le tourner

et rejetées. A quoi aboutirait une telle alliance? avait-on dit; à perdre nos dix mille esclavons. Au premier combat, au premier triomphe ils ne seraient plus à nous. Bonaparte leur donnerait des honneurs, des récompenses; il les enleverait infailliblement par cette magie, qui toujours enchaîne le soldat au général qui le fait vaincre...

Ils arrêtent donc l'alliance de l'Autriche, et mandent à l'envoyé qu'ils avaient à Vienne, de conclure, malgré la défaite du prince Charles. C'est ainsi que cette antique république courait aveuglément à sa perte, et *était la dupe de la politique traîtresse et machiavélique de Vienne*.

VII.

Insurrection de Venise. — Massacre des Français à Vérone.

Laudon, nommé commandant de la levée tyrolienne, qui s'était retiré à Inspruck, devant Joubert, ne le vit pas plutôt engagé dans le Pusterthal, qu'il rentra dans le Tyrol pour continuer d'organiser son insurrection, et suivre le petit corps d'observation français qui se retirait sur les débouchés de l'Italie, pour protéger Vérone. Laudon avait peu de forces; presque tout ce qui avait été opposé à Joubert avait eu

ordre de filer en toute hâte pour rejoindre le prince Charles. Ce mouvement, dans le Tyrol, était donc de peu de conséquence. Il avait été calculé par le général français, qui avait préféré, avant tout, d'avoir la totalité de ses troupes sous la main.

Laudon, avec l'activité et l'adresse qui caractérisent un partisan, inonda le pays de proclamations et de nouvelles. Il répandait que les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, ayant voulu passer le Rhin, avaient été écrasées; que le Tyrol avait été le tombeau des Français; que l'armée de Joubert avait péri; il exhortait les Vénitiens et toute l'Italie à une révolte générale et à se lever en masse sur les derrières des Français. Dans le même moment les mêmes nouvelles, répandues par les amis de Pezaro, parvenaient de Venise. Elles arrivaient donc par deux sources différentes et dûrent s'accréditer facilement dans tous les états vénitiens, d'autant plus que l'année dernière les armées du Rhin avaient eu un pareil échec. A Brescia, à Bergame, où les partisans de la liberté étaient les plus forts, ils prirent aussitôt les armes, se concertèrent avec les gouverneurs français, et envoyèrent des députations à Milan, à Modène, à Bologne, afin de se soutenir mutuellement.

A Vérone, au contraire, où le parti du sénat

quelques sommes et une promesse de dix millions valut au ministre de Venise des lettres et l'expédition d'ordres favorables. Mais ils n'étaient pas revêtus de toutes les formes voulues ; d'ailleurs les dépêches du ministre au sénat furent interceptées. Le général français y trouva le développement de toute l'intrigue, le montant des sommes données, celui des lettres de change; et par cela tout devenait nul. Vers la fin d'avril, le général français revint par Gratz, Laybach, Trieste, Palma-Nova; il passa de là à Trévise, sur le bord des lagunes, visita les différens débouchés des canaux, rendit le 3 mai un ordre du jour par lequel, se fondant sur le principe naturel de repousser la force par la force, il déclarait la guerre à Venise. Il était conçu en ces termes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

BUONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie.*

Au quartier-général de Palma-Nova,
le 14 floréal an 5 (3 mai 1797).

MANIFESTE.

Pendant que l'armée française est engagée dans les gorges de la Styrie, et laisse loin derrière l'Italie et les principaux établissemens de l'ar-

mée, où il ne reste qu'un petit nombre de bataillons, voici la conduite que tient le gouvernement de Venise :

1° Il profite de la semaine sainte pour armer quarante mille paysans, y joint dix régimens d'esclavons, les organise en différens corps d'armée, et les porte aux différens points, pour intercepter toute espèce de communication entre l'armée et ses derrières.

2° Des commissaires extraordinaires, des fusils, des munitions de toute espèce, une grande quantité de canons sortent de Venise même pour achever l'organisation des différens corps d'armée.

3° On fait arrêter en Terre-Ferme tous ceux qui nous ont accueillis, on comble de bienfaits et de toute la confiance du gouvernement tous ceux à qui l'on connaît une haine furibonde contre le nom français, et spécialement les quatorze conspirateurs de Vérone que le provéditeur Prioli avait fait arrêter, il y a trois mois, comme ayant médité l'égorgement des Français.

4° Sur les places, dans les cafés et autres lieux publics de Venise, l'on insulte et accable de mauvais traitemens tous les Francais, les dénommant du nom de Jacobins, régicides, athées. Les Français doivent sortir de Venise, et peu après il leur est même défendu d'y entrer.

5° On ordonne au peuple de Padoue, Vicence, Vérone, de courir aux armes, de seconder les différens corps d'armée, et de commencer enfin ces nouvelles Vêpres siciliennes. Il appartenait aux Lion de Saint-Marc, disent les officiers vénitiens, de vérifier le proverbe, que l'*Italie est le tombeau des Français.*

6° Les prêtres en chaire prêchent la croisade; et les prêtres, dans l'état de Venise, ne disent jamais que ce que veut le gouvernement. Des pamphlets, des proclamations perfides, des lettres anonymes sont imprimés dans les différentes villes; et commencent à faire fermenter toutes les têtes, et, dans un état où la liberté de la presse n'est pas permise, dans un gouvernement aussi craint que secrètement abhorré, les imprimeurs n'impriment, les auteurs ne composent que ce que veut le sénat.

7° Tout sourit d'abord au projet perfide du gouvernement; le sang français coule de toutes parts; sur toutes les routes on intercepte nos convois, nos courriers, et tout ce qui tient à l'armée.

8° A Padoue, un chef de bataillon et deux autres Français sont assassinés; à Castiglione di Mori, nos soldats sont désarmés et assassinés; sur toutes les grandes routes de Mantoue à Le-

gnano, de Cassano à Vérone, nous avons plus de deux cents hommes assassinés.

9° Deux bataillons français voulant rejoindre l'armée, rencontrent à Chiari une division de l'armée vénitienne qui veut s'opposer à leur passage; un combat opiniâtre s'engage, et nos braves soldats se font passage en mettant en déroute ces perfides ennemis.

10° A Valeggio il y a un autre combat; à Dezenzano il faut encore se battre: les Français sont partout peu nombreux; mais ils savent bien qu'on ne compte pas le nombre des bataillons ennemis, lorsqu'ils ne sont composés que d'assassins.

11° La seconde fête de Pâques, au son de la cloche, tous les Français sont assassinés dans Vérone; on ne respecte ni les malades dans les hôpitaux, ni ceux qui, en convalescence, se promènent dans les rues, et qui sont jetés dans l'Adige, où ils meurent percés de mille coups de stilets: plus de quatre cents Français sont assassinés.

12° Pendant huit jours l'armée vénitienne assiége les trois châteaux de Vérone. Les canons qu'ils mettent en batterie leur sont enlevés à la baïonnette. Le feu est mis dans la ville; et la colonne mobile, qui arrive sur cette entrefaite, met ces lâches dans une déroute complète, en

faisant trois mille hommes des troupes ennemies prisonniers, parmi lesquels plusieurs généraux vénitiens.

13° La maison du consul français de Zanthe est brûlée dans la Dalmatie.

14° Un vaisseau de guerre vénitien prend sous sa protection un convoi autrichien, et tire plusieurs boulets contre la corvette *la Brune*.

15° *Le Libérateur d'Italie*, bâtiment de la République, ne portant que trois à quatre petites pièces de canon, et n'ayant que quarante hommes d'équipage, est coulé à fond dans le port même de Venise, et par les ordres du sénat. Le jeune et intéressant Laugier, lieutenant de vaisseau, commandant ce bâtiment, dès qu'il se voit attaqué par le feu du fort et de la galère amirale, n'étant éloigné de l'un et de l'autre que d'une portée de pistolet, ordonne à son équipage de se mettre à fond de cale; lui seul, il monte sur le tillac au milieu d'une grêle de mitraille, et cherche par ses discours à désarmer la fureur de ses assassins; mais il tombe roide mort. Son équipage se jette à la nage, et est poursuivi par six chaloupes montées par des troupes soldées par la république de Venise, qui tuent à coups de hache plusieurs de ceux qui cherchent leur salut dans la haute mer. Un contre-maître, blessé de plusieurs coups, affaibli,

faisant sang de tous côtés, a le bonheur de prendre terre à un morceau de bois touchant au château du port; mais le commandant lui-même lui coupe le poignet d'un coup de hache.

Vu les griefs ci-dessus, et autorisé par le titre XII, article 328, de la constitution de la République, et vu l'urgence des circonstances :

Le général en chef requiert le ministre de France près la république de Venise, de sortir de ladite ville; ordonne aux différens agens de la république de Venise, dans la Lombardie et dans la Terre-Ferme vénitienne, de l'évacuer sous vingt-quatre heures;

Ordonne aux différens généraux de division de traiter en ennemies les troupes de la république de Venise, de faire abattre dans toutes les villes de la Terre-Ferme le Lion de Saint-Marc. Chacun recevra, à l'ordre du jour de demain, une instruction particulière pour les opérations militaires ultérieures.

Signé BUONAPARTE.

Cet ordre du jour acheva de porter le découragement au comble. Les armes tombèrent des mains de chacun; on ne songea pas même à se défendre : *Le grand conseil de l'aristocratie se démit, et rendit la souveraineté au peuple; une munici-*

palité en fut le dépositaire. Ainsi ces oligarques si fiers, si long-temps ménagés par le général français, dont l'alliance avait été sollicitée avec autant de bonne foi, tombèrent alors sans aucun moyen de salut. Ils sollicitèrent en vain dans leurs engoisses la cour de Vienne ; ils lui demandèrent inutilement de les comprendre dans la suspension d'armes et dans les négociations de paix. Cette cour fut sourde à toutes leurs instances : elle avait ses vues.

IX.

Les troupes françaises entrent à Venise. — Révolution de cette ville.

Baraguey-d'Hilliers entra dans Venise avec sa division vers la moitié du mois de mai. Il saisit les lagunes, les forts, les batteries de la ville, et planta le drapeau tricolore sur la place Saint-Marc le 16. Aussitôt le parti de la liberté se réunit en assemblée populaire ; l'aristocratie fut détruite, et Dandolo, avocat de Venise, se mit à la tête de toutes les affaires. Le Lion de Saint-Marc et les fameux chevaux de Corinthe, qui étaient dans cette ville, furent transportés à Paris. On y trouva aussi environ douze vaisseaux de 64, autant de frégates et de moindres bâtimens ; ils furent tous équipés et envoyés à Toulon.

Corfou était un des points les plus importans de la république vénitienne. Le général Gentili, celui-là même qui avait été envoyé à la reprise de la Corse, y fut expédié avec quatre bataillons et quelques compagnies d'artillerie. Une escadre, formée de vaisseaux vénitiens, prit possession de cette place, la véritable clef de l'Adriatique, ainsi que des six autres îles Ioniennes, Zanthe, Cérigo, Céphalonie, etc.

Pézaro et ses principaux amis demeurèrent couverts de l'animadversion générale. On les accusa d'avoir perdu la république en confiant ses destinées aux Autrichiens. Ils se sauvèrent de Venise, et furent prendre refuge à Vienne. Bataglia regretta sincèrement la perte de sa patrie; blâmant depuis long-temps la marche suivie, il n'avait que trop prévu cette catastrophe, et mourut à quelque temps de là.

X.

Révolution dans toute la Terre-Ferme.

A la réception de l'ordre du jour, qui déclarait la guerre à Venise, toute la Terre-Ferme se souleva contre la capitale; chaque ville proclama son indépendance et se forma en gouvernement. Bergame, Brescia, Padoue, Vicence, Bassano, Udine furent aussitôt autant de républiques sé-

parées. C'est par ce même système qu'avaient commencé les républiques Cispadane et Transpadane. Partout on adopta les principes de la *révolution* française. On restreignit les couvens; on constitua les domaines nationaux, on supprima les priviléges féodaux; l'élite de la noblesse et des grands propriétaires se réunit en escadrons de hussards et de chasseurs, sous le titre de garde d'honneur. Les classes inférieures se réunissaient en *bataillons* de garde nationale. On adopta les couleurs nationales d'Italie, et l'on se fédéra.

Malgré l'extrême vigilance du général français pour empêcher les abus et les dilapidations, il y en eut en ce moment plus qu'en aucune autre époque de la guerre d'Italie. Le pays était partagé entre deux factions très-animées, les passions y furent plus ardentes et les excès plus osés.

Lors de la reddition de Vérone, le mont de piété de cette ville, riche d'environ sept à huit millions, fut volé. Le commissaire des guerres Bouquet et un colonel de hussards, Andrieux, accusés de cette horrible dilapidation, furent arrêtés. Cette dilapidation portait un caractère d'autant plus révoltant qu'elle était amenée par une série de crimes nécessaires pour la cacher, et qu'elle s'exerçait sur la classe des indigens et

des pauvres. Tout ce qui put être retrouvé dans les maisons des prévenus fut restitué aux propriétaires, dont la perte néanmoins resta très-considérable.

Après la chute de Venise, les habitans députèrent auprès du général français pour l'engager à venir visiter leur ville. Il s'y refusa constamment.

DÉCLARATION

Faite le 20 avril 1816.

L'EMPEREUR NAPOLÉON m'envoya de Rochefort le 14 juillet 1815, porter sa lettre à S. A. R. le Prince-Régent : en conséquence je me rendis à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon*, où je précédai Sa Majesté de 24 heures. Je remis au capitaine M. Maitland une copie de la lettre dont j'étais porteur, et je reçus de lui l'assurance qu'il avait ordre de recevoir à son bord l'Empereur, s'il y voulait venir, et de le conduire en Angleterre. Cet officier *m'assura en outre que toutes les facilités me seraient données pour pouvoir remplir ma mission.* Je priai alors M. le comte de Las Cases, qui était venu avec moi, d'en rendre

compte à S. M.; et l'on me fit partir immédiatement pour l'Angleterre sur la corvette *le Staney*. Arrivé à Plymouth le 22, on refusa de me débarquer; et l'amiral Keith, quoique connaissant par le rapport du capitaine Maitland la nature et l'objet de ma mission, m'envoya à Torbay, où toute communication avec la terre me fut interdite. Enfin je fus remis à bord du *Bellérophon* aussitôt son arrivée. Je témoignai alors à S. M. tout mon chagrin de n'avoir pu remplir ma mission, et d'avoir peut-être contribué à la maintenir dans l'opinion qu'elle serait bien reçue en Angleterre. Ma seule consolation fut de partager son infortune : et quelque affreuses que dussent être les destinées qu'on préparait à l'Empereur, lorsque, violant toutes les lois des nations et celles de l'hospitalité, l'on fixa Sainte-Hélène pour son séjour, je n'hésitai pas à solliciter l'honneur de l'y suivre.

Depuis six mois que je suis sur ce rocher, j'ai éprouvé la fatale influence de son climat; une terrible maladie, la dyssenterie, dont je suis en-encore à peine convalescent, m'a conduit aux portes du tombeau. Isolé de toute ma famille, n'ayant eu pour me soigner que des étrangers dont je n'entendais pas le langage; car à mon arrivée dans l'île, sous prétexte de quelque lé-

gère irrégularité, on m'avait ôté et on avait renvoyé en Europe un vieux serviteur que son attachement avait porté à me suivre; j'ai donc, mieux que personne, appris à connaître toute l'horreur de ce séjour. Néanmoins, puisque l'on exige aujourd'hui que je renonce à rester auprès de l'empereur Napoléon, à qui je puis offrir quelques consolations, si je ne déclare me soumettre aux restrictions qui lui sont imposées, je fais cette soumission, que me prescrivent mon attachement, mon devoir et mon honneur.

Longwood, le 21 juillet 1818.

Signé le Baron GOURGAUD,
Général d'artillerie, aide-de-camp
de l'Empereur.

compte à S. M.; et l'on me fit partir immédiatement pour l'Angleterre sur la corvette *le Slaney*. Arrivé à Plymouth le 22, on refusa de me débarquer; et l'amiral Keith, quoique connaissant par le rapport du capitaine Maitland la nature et l'objet de ma mission, m'envoya à Torbay, où toute communication avec la terre me fut interdite. Enfin je fus remis à bord du *Bellérophon* aussitôt son arrivée. Je témoignai alors à S. M. tout mon chagrin de n'avoir pu remplir ma mission, et d'avoir peut-être contribué à la maintenir dans l'opinion qu'elle serait bien reçue en Angleterre. Ma seule consolation fut de partager son infortune : et quelque affreuses que dussent être les destinées qu'on préparait à l'Empereur, lorsque, violant toutes les lois des nations et celles de l'hospitalité, l'on fixa Sainte-Hélène pour son séjour, je n'hésitai pas à solliciter l'honneur de l'y suivre.

Depuis six mois que je suis sur ce rocher, j'ai éprouvé la fatale influence de son climat; une terrible maladie, la dyssenterie, dont je suis encore à peine convalescent, m'a conduit aux portes du tombeau. Isolé de toute ma famille, n'ayant eu pour me soigner que des étrangers dont je n'entendais pas le langage; car à mon arrivée dans l'île, sous prétexte de quelque lé-

mes lorsqu'il s'éloignait de vous, périt de la mort la plus cruelle, captif sur un rocher au milieu des mers, à 2,000 lieues de ses plus chères affections, seul, sans amis, sans parens, sans nouvelles de sa femme, de son fils, sans aucune consolation.

Depuis mon départ de ce roc fatal, j'espérais pouvoir aller vous faire le récit de ses souffrances, bien certain de tout ce que votre âme généreuse était capable d'entreprendre; mon espoir a été déçu: j'ai appris qu'aucun individu, pouvant vous rappeler votre époux, vous peindre sa situation, vous dire la vérité, ne pouvait vous approcher; en un mot, que vous étiez au milieu de votre cour, comme au milieu d'une prison. Napoléon en avait jugé ainsi. Dans ses momens d'angoisse, lorsque, pour lui donner quelques consolations, nous lui parlions de vous, souvent il nous a répondu: « *Soyez bien persuadés que si mon épouse ne fait aucun grand effort pour alléger mes maux, c'est qu'on la tient environnée d'espions qui l'empêchent de rien savoir de tout ce qu'on me fait souffrir, car Marie-Louise est la vertu même.* »

Privé donc du bonheur de me rendre près de vous, j'ai cherché, depuis mon arrivée ici, à vous faire parvenir ces nouvelles; ce n'est qu'à présent

qu'une occasion sûre vient de m'être offerte, et je me hâte d'en profiter pour vous faire parvenir cette lettre, plein d'espoir et de confiance dans la générosité de votre caractère, et la bonté de votre cœur.

Le supplice de Napoléon peut durer encore long-temps. Il est temps de le sauver! Le moment présent semble bien favorable: les souverains vont se réunir au congrès d'Aix-la-Chapelle; les passions paraissent calmées; Napoléon est loin d'être à craindre; il est si malheureux, que les âmes nobles ne peuvent que s'intéresser à son sort. Dans de telles circonstances, que Votre Majesté daigne réfléchir à l'effet que produirait une grande démarche de votre part: celle, par exemple, d'aller à ce congrès, d'y solliciter la fin du supplice de Napoléon, de supplier son auguste père de joindre ses efforts aux vôtres, pour obtenir que votre époux lui soit confié, si la politique ne permettait pas encore de lui rendre la liberté.

Lors même qu'une telle démarche ne réussirait pas en entier, le sort de Napoléon en serait bien amélioré. Quelle consolation n'éprouverait-il pas en vous voyant agir ainsi? et vous, Madame, quelle serait votre bonheur! Combien d'éloges, de bénédictions vous attirerait une telle conduite, que vous prescrivent la religion, votre hon-

neur, votre devoir; conduite que vos plus grands ennemis peuvent seuls vous conseiller de ne pas suivre. On dirait: les souverains de l'Europe, après avoir vaincu Napoléon, l'ont abandonné à ses plus cruels ennemis; ceux-ci le faisaient mourir du supplice le plus long et le plus barbare; la durée de son agonie le réduisait à demander des bourreaux plus prompts. Il paraissait oublié et sans secours; mais Marie-Louise lui restait, et la vie lui a été rendue.

Ah! Madame, au nom de ce que vous avez de plus cher au monde, de votre gloire, de votre avenir, faites tout pour sauver votre époux; l'ombre de Marie-Thérèse vous l'ordonne!

Pardonnez-moi, Madame, pardonnez-moi d'oser vous parler ainsi; je me laisse aller aux sentimens dont je suis pénétré pour vous; je voudrais vous voir la première de toutes les femmes.

Que Votre Majesté daigne se rappeler que lors du voyage d'Amsterdam, où j'étais resté malade, j'allais périr faute de soins, lorsque Votre Majesté en ayant été instruite, m'envoya son médecin avec l'ordre de me prodiguer toutes les ressources de son art: vous m'avez sauvé la vie, Madame; ce souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur, et je crois ne pouvoir mieux vous prouver ma reconnaissance, qu'en ayant le courage de vous écrire cette lettre.

Daignez me permettre, Madame, de mettre aux pieds de Votre Majesté les hommages du profond respect avec lequel je suis, Madame, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé le général GOURGAUD.

NOTE

Adressée aux SOUVERAINS *alliés en congrès à Aix-la-Chapelle* (octobre 1818), *et reproduite aux mêmes* SOUVERAINS *en congrès à Laybach* (février 1821).

SIRES,

La Majesté Royale n'a point de juges sur la terre. Toutefois, puisque les souverains eux-mêmes, la dépouillant de son attribut le plus sacré, l'ont soumise à leur tribunal, je viens, avec une respectueuse confiance, leur parler en faveur d'un monarque long-temps reconnu par eux tous, aujourd'hui déchu par eux, captif en leur nom, et donnant en ce moment à l'univers l'exemple de la plus grande, de la plus terrible

vicissitude qui fut jamais; et qui pourrait s'en dire à l'abri désormais, si l'on viole ainsi l'inviolabilité!

Fidèle à la dignité, supérieur à l'infortune, il n'attend que de la mort seule la fin de ses tourmens. Mais moi, arraché inopinément du roc fatal où je l'entourais de mes soins pieux, je veux encore lui consacrer au loin les restes d'une vie défaillante, et chercher à adoucir des maux que je ne puis plus partager.

Cette mission sacrée, que j'ose entreprendre en cet instant, je me la donne moi-même; je la puise dans mon tendre dévouement à sa personne, dans la chaleur de mes affections privées pour celui qui fut mon maître.

Étranger ici à toute politique, je n'aurai d'autre impulsion, je ne prendrai d'autre guide que cette morale sainte et sacrée qui enchaîne les rois et les peuples. Elle sera ma force, mes droits, mon excuse.

Napoléon, sur son roc, est en proie aux tourmens, aux privations de toute nature, aux mauvais traitemens des hommes et aux calamités du climat. C'est un fait notoire à tous aujourd'hui, suffisamment prouvé par les documens authentiques sortis du lieu même, et dont j'ose ici placer quelques-uns sous les yeux des hauts souverains.

Or, si le droit de la guerre, si le droit des nations ont dû être méconnus pour le repos du monde, *a-t-on dit*, l'humanité du moins ne saurait aussi avoir perdu tous ses droits.

Depuis trois ans la paix a partout succédé à la guerre; les passions se sont calmées, les nations, les individus, se sont réconciliés; les gouvernemens, les partis ont désarmé; le droit commun a partout repris son empire. Un homme seul n'a point participé à ces bienfaits. Il demeure seul encore en dehors des lois humaines. Jeté sur un roc stérile, livré à un climat dévorant, voué aux angoisses d'une mort lente qu'abreuvent chaque jour la haine et les outrages, quel terme fixe-t-on à un aussi étrange supplice? S'il est condamné à vivre, cet état d'exception n'est-il pas trop cruel? Ne le serait-il pas encore bien davantange, s'il était condamné à mourir? Et quels ont été ses crimes? qui l'a entendu? où est le tribunal? sa sentence? ses juges? leurs droits? Dira-t-on qu'il n'y a d'autre garantie contre lui, d'autres sûretés que la prison, les chaînes, la mort? Dira-t-on qu'on ne peut s'en fier à ses actes, à ses promesses, à ses sermens? Citera-t-on le retour de l'île d'Elbe? Mais il était souverain. On avait signé des engagemens avec lui; les a-t-on tenus? Cette fois, en abandonnant le continent, il a abdiqué toute souveraineté. Il a dé-

claré sa carrière politique terminée ; c'est donc un tout autre état de choses. Mais même, dans le cas encore où la mort seule pourrait assouvir la haine et les craintes, pourquoi alors ne l'avoir pas donnée franchement. (Ce sont ses propres paroles). « Une mort prompte, sans être plus juste, serait moins odieuse et plus humaine. Elle deviendrait un bienfait! » Voilà ce qu'il a dit lui-même, écrit, répété. Qui oserait démentir une telle assertion?

Et quels assez puissans motifs perpétuerait-on pour justifier une aussi intolérable situation?

A-t-on voulu punir ses envahissemens passés? Mais les peuples ont épuisé leur ressentiment dans la victoire. Ils gardent le silence.

Aurait-on voulu user de représailles? Mais Napoléon s'est trouvé maître chez les autres, en a-t-il agi ainsi? Qu'on se reporte à Austerlitz, au bivouac de Moravie, à Vienne, à Tilsitt, aux conférence de Dresde. Bien plus, qu'on le prenne dans ce dont l'histoire aura le plus de peine à le défendre. Charles IV, captif dans ses mains, put à son gré, et toujours en roi, occuper Compiègne, ou Marseille, ou Rome; et Ferdinand se vit, à Valençay, constamment entouré de tous les soins, de tous les respects qu'il pouvait prétendre. Un prince, qui lui disputait le trône, tomba

dans ses mains. Quel usage Napoléon fit-il de la victoire? La liberté immédiate du prisonnier atteste sa magnanimité, et l'histoire la consacrera à côté des indignes traitemens dont on l'accable.

Aurait-on cru devoir renouveler pour lui l'*ostracisme* des anciens : en repoussant d'au milieu d'eux des talens qu'ils croyaient redoutables, ils n'immolaient point leur victime, ils ne la transportaient pas dans un autre univers, ne la fixaient pas sur un affreux rocher, ne l'enchaînaient pas sous un climat brûlant; en un mot, ne chargeaient pas la nature d'un crime qu'on semblerait ici n'oser exécuter soi-même.

Enfin, craindrait-on que ce nom ne fît encore trop au milieu de nous? Mais qu'on prenne garde de manquer le but. Toujours la persécution intéresse les peuples, toujours elle remue les masses constamment généreuses. Et si l'on veut fournir des partisans, ne suffit-il pas de faire des martyrs? De quelle nécessité sont donc d'aussi étranges, d'aussi extraordinaires mesures? Pourquoi violer ainsi à la fois le code des nations, le code des souverains, le code des particuliers?

Parmi les nations civilisées, la fureur s'apaise devant un ennemi désarmé; et parmi les sauvages mêmes, il demeure sacré, surtout *s'il s'est confié à la bonne foi.*

Pourquoi donc continuerait-on de lutter péniblement encore contre ce que réclament l'humanité, la justice, la religion, la morale, la politique, toutes les lois de la civilisation? Pourquoi ne pas s'abandonner plutôt à ce que commande la générosité, ce qu'exige la dignité, la gloire, les vrais intérêts. Osons le dire ici, « Les « rares exemples des rois dévoués aux tourmens « et à la mort, sont toujours flétris par l'his- « toire, et elle ne doit les rappeler qu'avec hor- « reur aux peuples; aux rois, qu'avec saisisse- « ment..,. »

Depuis que j'ai été enlevé de Sainte-Hélène, j'ignore personnellement les changemens qu'aurait pu éprouvar le traitement infligé à Napoléon; mais avant mon départ, il était intolérable, sous le rapport de sa dignité personnelle et de son existence morale et physique. Y aurait-on apporté des modifications long-temps réclamées en vain par ses serviteurs; encore n'aurait-on pas pu changer l'influence mortifère du climat, ni toute l'horreur de cet affreux séjour? Ces circonstances sont telles, qu'elles suffisent seules pour empoisonner toutes les sources de la vie. Il n'est point en Europe de cachot qui ne soit préférable, et pas un être humain, quelque force de corps, quelque force d'âme qu'on lui supposât, ne pourrait en telles circonstances résister long-

temps aux terribles effets d'une aussi odieuse prison. Aussi la victime est-elle déjà atteinte d'un mal qui doit la conduire infailliblement sous peu à la mort. La faculté n'hésite point à le prononcer; et moi, dans les angoisses de mon âme, j'ose venir l'exposer devant les augustes souverains, en laissant à leur humanité, à leur propre cœur, à leur haute sagesse, à y pourvoir.

Certes, on ne saurait accuser en moi mon respect, mon dévouement à la souveraineté. Ces témoignages de ma vie seront, en ce moment, la garantie de ma hardiesse auprès des hauts souverains, comme le sentiment de leur dignité, de leurs intérêts, de leur gloire, demeurera celle de mes espérances et de mes vœux.

Signé le comte DE LAS CASES.

LETTRE A L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

Accompagnant la note ci-dessus (à lui-même).
Octobre 1818 (1).

SIRE,

J'ai osé, le 10 février dernier, déposer aux pieds de Votre Majesté la sollicitude et les vœux d'un serviteur fidèle en faveur de son maître.

Que Votre Majesté daigne pardonner à ma constance, dût-elle lui devenir importune. J'ose placer ici, sous ses yeux, une note nouvelle en faveur de celui qui fut son *frère* et dont elle fit son *fils*. Je prends la liberté d'accompagner cette note de quelques documens authentiques.

SIRE, mon espérance et mes excuses sont dans les qualités privées, les vertus profondes de Votre Majesté. L'Europe se plaît à reconnaître, à proclamer en vous, le plus droit, le plus moral, le plus humain, le plus religieux des hommes, et pourtant, c'est en votre nom qu'on torture, qu'on fait mourir celui à qui vous

(1) Une lettre semblable a été adressée aux autres souverains, avec les variantes analogues.

unîtes votre fille chérie, celui que votre choix et la religion ont rendus votre fils.

Ah! frémissez qu'on ne rapporte à vos yeux sa tunique sanglante... Et s'il était arrivé, ce jour de la justice éternelle, où le juge suprême des hommes et des rois, faisant entendre ses jugemens terribles, demanderait: *qu'as-tu fait de ton fils? qu'est-il devenu?* Pourquoi séparas-tu l'époux de l'épouse? Comment as-tu désuni ce qui avait été conjoint et béni en mon nom? Je puis bien accorder la victoire à qui il me plaît, mais nul ne saurait en abuser contre mes saintes lois, sans encourir ma colère.

SIRE, je m'arrête..... En aurai-je trop dit? que Votre Majesté pardonne. Ce sont les sentimens désordonnés, les cris perçans que m'arrache le meurtre de mon maître, exécuté à mes yeux. Sire, c'est à vos genoux, et tout hors de moi, que j'en appelle à votre intercession. C'est contre l'homicide que je vous invoque. Ah! ne soyez pas insensible!....

Je suis, etc, etc.

Signé le comte DE LAS CASES.



LETTRE

*Adressée à l'*EMPEREUR ALEXANDRE (à lui-même), *en reproduisant à Laybach* (*février* 1821) *la note ci-dessus* (1).

SIRE,

Une nouvelle occasion solennelle se présente d'élever jusqu'à votre Majesté d'humbles et respectueux accens; je la saisis de nouveau avec empressement.

Je craindrai peu de me rendre importun; mon excuse et mon pardon sont dans la générosité de votre âme.

Sire, rappeler en ce moment à votre attention et à celle de vos hauts alliés, l'auguste captif qui fut mon maître, et que vous appelâtes long-temps votre *frère* et votre *ami;* chercher à détourner vos pensées et les leurs sur cette victime, dont la cruelle agonie m'est sans cesse présente, c'est, je le sais, faire entendre *la cloche de la mort au milieu de la joie et des festins*; mais en cela, Sire,

(1) Une lettre semblable a été adressée aux autres souverains, avec de légères variantes analogues.

je crois, aux yeux de Votre Majesté même, remplir un honorable et pieux devoir, dont l'accomplissement me demeurerait toujours doux, quelque périlleux qu'il pût être.

Sire, réduit à un état d'infirmité et de faiblesse, qui me permet à peine de lier quelques idées, je vais suivre l'instinct de mon cœur, au défaut des facultés de ma tête, en me contentant de reproduire littéralement ici à Votre Majesté, la note que j'osai lui adresser à Aix-la-Chapelle. Aussi bien les circonstances étant demeurées les mêmes, rien n'ayant changé depuis à cet égard, que pourrais-je faire de mieux que de replacer sous les yeux de Votre Majesté les mêmes tableaux, les mêmes faits, les mêmes raisonnemens, les mêmes vérités?

Seulement si, en dépit de ce que je semblais y affirmer alors, l'illustre victime, contre mes craintes et celles de toute la faculté, respire encore; si elle n'a pas déjà succombé, j'oserai observer à Votre Majesté que cette prolongation inespérée de sa vie, qui n'est pour elle que la continuité de son supplice, est peut-être pour Votre Majesté un bienfait du ciel que la Providence ménage à votre cœur et à votre mémoire......

Ah! il en est donc temps encore!! Mais le moment précieux peut échapper à chaque instant *à toute votre puissance*!!... Et que seraient

alors des regrets tardifs, impuissans, qui ne pourraient apaiser votre cœur, ou restituer à votre mémoire un acte magnanime, généreux, la nature de gloire la plus douce, la plus morale, la plus recommandable à la postérité, la mieux entendue peut-être dont vous eussiez pu embellir votre glorieuse vie : je veux dire l'oubli des injures, le dédain des vengeances, les souvenirs de l'ancienne amitié, enfin le respect dû à la Majesté Royale, à un oint du Seigneur.....

Sire, depuis mon retour en Europe, séparé de la société des hommes, en proie à des souffrances désespérées, puisées à Sainte-Hélène même, appartenant, désormais et sans retour, bien plus à l'autre vie qu'à celle-ci, j'élève dans ma retraite, chaque jour, mes mains vers le Tout-Puissant, pour qu'il daigne toucher le cœur de votre Majesté, et l'éclairer sur une portion si essentielle de ses intérêts et de sa gloire.

Je suis, etc., etc.

Signé le comte DE LAS CASES.

RÉCLAMATION

EN FAVEUR

DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

Présentée au Congrès d'Aix-la-Chapelle, en l'an 1818, *par un jurisconsulte distingué de l'Allemagne.* (Pièce inédite.)

AVANT-PROPOS.

On vient de voir avec quelle dignité, avec quelle élévation d'âme, l'un des plus fidèles serviteurs de l'empereur Napoleon s'adressait aux congrès des souverains, et réclamait la liberté de l'illustre captif. En lisant ces trois pièces, l'admiration se partage entre le courage de l'auteur et la noble convenance de son style, entre la force de ses pensées et la sublimité de ses sentimens. On reste seulement surpris de ce que ces réclamations n'aient produit aucun effet sur l'esprit des souverains assemblés en congrès, et la vive émotion que l'on éprouve en les parcourant, suffit pour accuser leur froide insensibilité.

Cette tâche était bien digne d'une voix toute française!... Cependant une autre s'est élevée presqu'en même temps. C'est celle d'un célèbre jurisconsulte allemand, qui adressa au congrès d'Aix-la-Chapelle les réflexions dont nous donnons ci-après une traduction presque littérale;

dans laquelle nous avons cru devoir conserver la *teinte germanique* de l'original. Nous nous flattons que cette pièce intéressera le lecteur. Elle est devenue rare, parce qu'elle motiva dans le temps des recherches inquisitoriales, et qu'elle fut cause des mesures prises alors contre la publication de semblables écrits dans tous les états de l'Allemagne. Elle prouve que les vrais principes d'humanité sont cosmopolites, et que dans quelque pays que naisse l'homme de bien, il n'est pour lui qu'une morale, qu'une justice, qu'une vérité !



Tristan-Charles, Comte de Montholon,
Lieutenant-général, Aide-de-camp de l'Empereur Napoléon
Exécuteur testamentaire de Napoléon, le plus riche legs qu'il a reçu de ce Prince, est l'honneur d'avoir écrit son histoire.

RÉCLAMATION

EN FAVEUR

DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

Présentée au Congrès d'Aix-la-Chapelle, en l'an 1818, *par un jurisconsulte distingué de l'Allemagne.* (Pièce inédite.)

Posons d'abord la base sur laquelle reposent les réflexions que nous soumettons à l'examen de l'auguste congrès :

Napoléon Bonaparte a été oint et couronné Empereur et Roi ; c'est un fait historique incontestable et indestructible. Mais le Tout-Puissant, qui dispose des couronnes, l'a privé de la sienne. En le livrant aux souverains alliés, le Roi des rois les a constitués juges d'un prince auquel il avait lui-même naguères, dans ses impénétrables desseins, confié les destinées de plusieurs millions de ses enfans. Les princes alliés doivent-ils remplir en personne ces fonctions terribles et sacrées, selon les sentimens de justice et de générosité qui les animent ? Doivent-ils en abandonner plus long-temps l'exercice à des agens subalternes qui, comme on le voit par les feuilles publiques, en font un si barbare usage ? Telle est la double question que nous nous proposons

d'éclaircir. Tout lecteur impartial se convaincra bientôt qu'elle nous est dictée par le respect le plus profond pour les princes, le zèle le plus pur pour leurs vrais intérêts. L'opinion publique prononcera s'il était temps de l'aborder et de la résoudre.

Les rapports des états de l'Europe sont réglés. Fatiguée de la longue et sanglante lutte où l'entraîna la révolution française, cette partie du monde repose enfin dans le calme de la paix : l'ambition est proscrite ; un nouveau système politique couvre les nations de son abri tutélaire ; les bases en sont assises sur la clémence et la charité chrétienne. Le bonheur des peuples, vraie force des rois, est assuré par des constitutions représentatives ; et, pour effacer jusques aux dernières traces du fléau de la guerre, un nouveau congrès réunit les pacificateurs du monde, et va décider si la situation intérieure de la France permet de retirer de son territoire l'armée d'occupation. De tout côté se prononce un esprit d'ordre, de clémence et de réconciliation.

Ce moment nous paraît favorable pour proposer à la sagesse des souverains une seconde question : Est-elle passée, la crise politique qui conseillait l'exil de Napoléon sous le ciel brûlant de l'Afrique? et le temps n'est-il pas venu où les sentimens humains et magnanimes, qui ren-

dirent le calme à l'Europe, peuvent aussi reprendre un libre cours envers un prince qui expia de grands torts par des malheurs plus grands encore?

Sans anticiper ici sur la décision des souverains alliés, indiquons quelques principes qui peuvent fixer plus exactement le point de vue sous lequel la grande question qui nous occupe doit être envisagée; les uns tiennent à l'histoire, les autres à la politique.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'histoire des nations, pour se convaincre que les règnes de presque tous les princes parvenus à un haut point de gloire, ne présentent qu'une suite de guerres et de calamités de toute espèce. Quels fleuves de sang n'ont pas coûté la renaissance de l'empire d'Occident sous Charlemagne, la lutte du sacerdoce et de l'empire sous les Hohenstauffen, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, les guerres de religion sous Ferdinand II et Gustave-Adolphe, les conquêtes de Louis XIV? Les noms de ces princes brillent cependant avec éclat dans les annales de l'histoire ; ils font l'orgueil des peuples auxquels ils ont appartenu. Ont-ils manifesté moins d'ambition que Napoléon ? ont-ils moins que lui exposé, sacrifié des générations entières pour atteindre un but chimérique? Mais le vulgaire donne souvent le nom d'ambition à

ce qui ne fut que l'effet inévitable du concours des circonstances. Il est une époque dans la vie des princes qui parviennent à un haut degré de gloire, où il leur est aussi impossible de ne plus marcher en avant, que de reculer. Tant que la fortune et la gloire entourent leur sceptre, les hommes s'attachent avec enthousiasme à leur éclatante destinée; soit par ambition, soit pour réaliser eux-mêmes d'heureuses espérances et de brillantes chimères. Le but est différent, mais l'effet en est le même; celui qui, dans ces momens d'agitations et de troubles, marche à la tête du siècle, est entraîné de victoire en victoire, jusqu'à ce qu'enfin le destin se dévoilant et prononçant son arrêt irrévocable, le héros admiré termine sa carrière dans les combats, dans un cloître ou sur un lit de douleur, tourmenté du regret que lui causent tous ses infructueux efforts.

Mais le bonheur et l'existence des innombrables victimes de ces luttes ont-ils été inutilement sacrifiés? Non, l'avenir en reçoit les précieuses semences dans son sein, et c'est cet espoir qui rend, sur le champ de bataille, la mort si douce aux âmes grandes et généreuses. Ce n'est pas pour couronner des lauriers de la victoire les drapeaux de telle ou telle nation, ce n'est pas pour porter un grand capitaine au faîte de la gloire que le destin met en jeu les forces de tout

un hémisphère, qu'il agite les esprits de tant de millions d'hommes, par des espérances qui, renouvelées d'âge en âge, ne s'accomplissent jamais pour l'individu. Le destin n'a pas même en vue l'avantage particulier d'une nation quelconque, mais seulement le *perfectionnement* universel qui doit dériver de l'impulsion donnée aux esprits et naître des cendres des victimes. Ce destin ne considère ni les personnes, ni les peuples; il ne connaît que les générations. Qui osera lui demander pourquoi il préfère ainsi les voies du sang à celles de la paix, pour arriver aux bienfaits qu'il nous prépare!

Mais si ce destin, dans sa marche et dans ses intentions, reste enveloppé du mystère, ses résultats n'en brillent pas moins au grand jour.

Parmi les anciens dévastateurs du monde, nous voyons Sésostris transporter en Égypte la culture de l'Inde; Alexandre introduire en Asie les arts et les mœurs de la Grèce. Les conquêtes de Rome enveloppent dans une domination commune, le midi de l'Europe, pour amener ses habitans à une communauté de mœurs et de civilisation. Charlemagne jette les fondemens de l'empire Germanique qui, sans les conquêtes sur l'Elbe, loin de former un état fédéré, fût devenu pièce à pièce la proie des hordes Asiatiques qui le menaçaient. Sans les croisades sous

les Frédéric, l'Europe, dénuée d'arts et d'argent, n'eût pas contracté sitôt des relations avec l'opulente Asie; le commerce, les métiers, la navigation n'eussent point pris leur essor; l'on n'eût jamais parlé des traits brillans qui honorent la chevalerie.

Mahomet II renversa avec ses hordes belliqueuses l'empire dégénéré de Byzance, et les Grecs fugitifs apportent les trésors des arts et de la littérature dans ce ténébreux occident, qui vit poindre dès-lors l'aurore brillante du seizième siècle. La sanglante rivalité de François I.er et de Charles-Quint développe une suite de talens, tels que n'en fit voir aucun siècle de l'histoire moderne, et qui seuls peut-être préservèrent l'Europe de sa métamorphose en provinces turques. Les longues guerres de religion amenèrent l'amélioration des formes sur lesquelles repose la foi, cette propriété spirituelle de l'homme; les guerres non moins longues de la révolution ont amené le perfectionnement des formes sociales, et on ne peut disputer la part qui en revient à Napoléon; l'on ne peut méconnaître les progrès qu'ont fait depuis trente ans tout les peuples de l'Europe. L'Allemand, le Français, l'Italien, le Polonais se montre aujourd'hui citoyen, comme soldat, tout autre qu'il n'était vers la fin du siècle précédent. Jusque

dans les régions les plus reculées du vaste empire Russe, l'esprit du temps a étendu son influence, et le développement des nations qui le composent a fait en dix années les progrès d'un demi-siècle. La Chine nous fait voir la dégénération inévitable des peuples condamnés à un calme perpétuel. Les souverains s'abusent en cherchant leur sûreté dans ce repos; jamais un essaim de Tartares n'eût conquis tout l'empire et précipité du trône la dynastie régnante, si les Chinois n'eussent totalement perdu l'habitude de la guerre; et maintenant encore un Charles XII, avec 80,000 braves, conquerrait toute la Chine.

Si donc l'histoire démontre ce que nous venons d'avancer, que de tout temps le destin se servit des conquérans pour l'exécution de ses projets; s'il est prouvé que ces projets, obscurs dans le principe, se prononcent ensuite par les plus heureux résultats, pourrions nous encore nous croire autorisés à frapper d'une sentence trop sévère ceux que le destin a choisis pour être ses instrumens? Ne pourrait-on pas justifier l'indulgence et la générosité envers un conquérant qui, chez les peuples conquis fonda des institutions administratives, financières et judiciaires, que les vainqueurs eux-mêmes reconnaissent et perfectionnent, et auxquelles la France doit peut-être de survivre à tant et de si

grands malheurs? L'humanité ne parlerait-elle pas en faveur d'un conquérant qui, en perfectionnant la tactique des peuples de l'Europe, les a mis à l'abri des tentatives des autres conquérans; qui leur apprit, par le système continental, à trouver la prospérité au-dedans de leurs frontières, et les préserva ainsi du sort affreux de devenir avec le temps, comme les Indes orientales, colonies de l'Angleterre; sort auquel en Europe le Portugal (1) a déja succombé? Celui qui a brisé la force de ces vassaux feudataires, qui depuis des siècles se pressaient entre les princes et les peuples, qui agrandit la puissance des premiers en étendant la liberté des autres? Celui qui, mettant un terme aux mouvemens révolutionnaires, montra aux peuples la liberté dans la monarchie constitutionnelle, et aux princes leur force dans le système représentatif, qui augmente leur autorité de toute la puissance de la volonté nationale! Celui qui a si bien ranimé l'attachement et le respect de tous les peuples envers leurs princes, qu'ayant trouvé l'Europe dans une tendance au républicanisme, il lui en a imprimé une toute monarchique?

---

(1) Ce reproche était fondé au moment où cet écrit fut rédigé; mais depuis lors les Portugais se sont bien relevés de cet état d'avilissement!

Napoléon enfin n'a-t-il pas, par d'innombrables établissemens d'éducation publique, créé des mœurs à un peuple rendu sauvage par la révolution? N'a-t-il pas relevé les autels de la religion, et prononcé partout l'égalité des cultes et celle des diverses classes de citoyens devant la loi? Oh! si l'on évoque les ombres des victimes de son ambition, que l'on écoute aussi les voix innombrables de ceux auxquels ses institutions rendaient une religion et des mœurs; auxquels son système continental donna l'indépendance et du pain!

Qui peut déterminer dans quelle intention le destin a fait passer l'Europe par cette longue épreuve de guerre et de souffrance? Qui peut prévoir les périls que lui réserve le sein ténébreux de l'avenir, périls que son caractère retrempé, ses forces exercées, lui rendraient bien plus faciles à surmonter? Et si le jour d'une secousse violente arrive, et qu'il nous faille avouer que, sans l'école faite sous Napoléon, nous n'en fussions pas sortis vainqueurs; si déjà même aujourd'hui nous sommes obligés de convenir que sans elle nous ne serions pas à la hauteur à laquelle nous nous trouvons, et où nos prochaines institutions pourront seules nous maintenir; si, dis-je, tout cela est évident, l'improbation intérieure ne se prononcerait-elle pas

hautement contre le traitement indécent que se permettent des agents subalternes envers le fondateur, même involontaire, de notre régénération politique?

Dira-t-on, peut-être : Napoléon ne fut que l'instrument de la Providence; un torrent de circonstances favorables le porta seul au bien qu'il a fait? à la bonne heure! mais alors ce qu'il fit de mal, ses souffrances, les peines dont il fut la cause, doivent être de même mises sur le compte du destin, ou du moins, pour la part qui leur advient, sur le compte de ceux qui applaudissaient à chaque nouvelle guerre par leurs conseils et leurs encouragemens; sur le compte de cette noblesse qui n'y voyait qu'un moyen de s'élever encore, elle et les siens, et d'obtenir de nouvelles graces de la libéralité de l'Empereur; sur le compte de ces courtisans qui ayant toujours à la bouche ces mots : *le Maître le veut!* repoussaient toute objection raisonnable et prétextaient de l'impatience de l'Empereur contre toute contradiction, comme pour excuser leur silence calculé par un lâche égoïsme; sur le compte de ce maréchal à qui, dans une conférence relative à la guerre de Russie, où quelqu'un observait que les Français étaient las de la guerre, l'Empereur demanda s'il en était ainsi, et qui lui répondit : Sire, les Français sont un

peuple éminemment belliqueux; réponse par laquelle le penchant flatté de l'Empereur emporta l'équilibre contre la voix de la raison; sur le compte de ce ministre qui, avec une confiance illimitée en sa propre personne, fit échouer à Dresde toutes les propositions de paix; de cet autre ministre qui, étouffant par ses comités de l'esprit public toute liberté de la presse, ôtait à l'Empereur les moyens de connaître l'opinion publique, et par ses faux rapports sur la disposition générale des esprits, par des articles de journaux maladroits, contribua beaucoup à rompre les négociations de Châtillon. Car, comme Napoléon tâchait de convaincre l'Autriche de la sincérité de ses sentimens, un négociateur autrichien, tirant de sa poche le dernier numéro du *Journal de l'Empire*, lui en montra les articles outrageans contre cette puissance. Napoléon, indigné, écrivit au ministre: « Vous m'empêcherez donc « de faire ma paix avec l'Autriche! Ne vous « mêlez plus de politique. » Et cependant ces hommes (sauf le premier que la main du sort a frappé), jouissent d'une entière liberté, tandis que la malheureuse victime de leurs funestes conseils gémit enchaînée au rocher de Prométhée.

Il importe à tous les souverains d'éloigner du trône la faute et le reproche, et de les faire tomber

sur la tête de ceux qui, par leurs conseils et leurs applaudissemens, ont une part si essentielle aux résolutions de leurs maîtres ; c'est l'intérêt commun de ceux-ci, d'établir la responsabilité des ministres comme maxime du droit des gens ; c'est la seule manière de les rendre plus circonspects dans leurs délibérations sur des entreprises extérieures, et de conserver aux princes l'amour de leurs sujets.

Passons maintenant aux motifs politiques qui demandent qu'on s'occupe du sort de Napoléon. Ils se fondent en partie sur la disposition actuelle des esprits en Europe, en partie sur l'intérêt même des souverains. Sous le premier rapport, il est difficile de voir en quoi plus de douceur, plus de dignité dans le traitement de Napoléon serait à redouter pour le repos des nations. On prétendra peut-être que plus Napoléon aurait de liberté dans un autre séjour, plus on courrait des risque de le voir s'échapper. Mais en supposant même que Napoléon, violant l'hospitalité qu'un des souverains lui aurait accordée dans ses états, réussît, en dépit de toute les mesures, à s'échapper secrètement du lieu fixé pour son exil, et voulût essayer encore une fois de jouer un rôle politique, trouverait-il encore un parti? Non ; l'opinion publique a pris une direction entièrement défavorable à sa résurrection politi-

que. Les peuples ne veulent plus des princes qui, comme Napoléon, fassent le bien, même en dépit des formes légales, et puissent mettre de côté toute concurrence des représentans de la nation. Les souverains alliés ont accoutumé l'Europe à ne respecter la puissance que dans les mains des princes dont la couronne se pare du doux éclat des vertus pacifiques. L'Europe est trop forte et trop civilisée pour pouvoir supporter de sitôt le retour d'une domination militaire; et Napoléon, remonté sur le trône, ne pourrait jamais en supporter le partage avec l'opinion publique. Les circonstances, d'ailleurs, sont entièrement changées depuis trois années; ce qui alors était chancelant, a pris de la solidité; une expédition aventureuse ne saurait renverser pour la seconde fois un gouvernement dont la conservation se lie à de si grands intérêts. Napoléon et l'Europe ne valent plus rien l'un pour l'autre: le rôle dont le destin avait chargé ce prince, est fini. Les effets qui devaient en résulter, ces formes plus libérales des relations sociales existent, et excluent nécessairement l'arbitraire avec lequel Napoléon les amena, et auquel son caractère le forcerait d'avoir encore recours. Les nations ne l'ignorent pas; et voilà pourquoi Napoléon apparaît devant elle comme un grand monument du passé, mais non plus comme l'étoile de l'ave-

nir. Ceux qui soutiennent le contraire, non-seulement calomnient les peuples, mais ils violent aussi le respect dû aux princes, en manifestant la crainte que l'apparition d'un seul homme en Europe pût renverser toute leur nouvelle création politique, et en cherchant à justifier par ce motif les mauvais traitemens qu'éprouve Napoléon. Ainsi donc, l'état actuel des choses ne serait que forcé ; il ne serait pas fondé sur les besoins des peuples? Non! le nouvel ordre de choses, élevé par les alliés eux-mêmes, sur la base solide du système représentatif, a subi l'épreuve de la liberté de la presse ; il supportera aussi celle bien moins difficile d'un traitement plus décent envers Napoléon. De même que les souverains éclipsèrent Napoléon en protégeant la liberté de la presse, puissent-ils aussi le vaincre en humanité! Puissent-ils lui préparer un sort digne d'eux et de lui!

Je dis, digne d'eux ; car il ne s'agit pas ici de la personne seule de Napoléon Bonaparte! Il s'agit d'un prince déchu ; il s'agit de l'Empereur qui porta deux puissantes couronnes, vers lequel des millions d'hommes dirigeaient leurs espérances, pour lequel des millions de vœux et de prières s'élevaient des autels du Seigneur vers le ciel. N'en serait-il pas tenu compte dans la balance céleste, aussi bien que des larmes qu'il

fit répandre? Il s'agit d'un oint du Seigneur, d'une tête sacrée par le chef de l'église, à laquelle l'onction a imprimé le caractère ineffaçable de la sainteté, de même que l'onction cléricale l'imprime au prêtre qui la reçoit; empreinte qui, vu le respect que le genre humain doit au souverain comme au ministre des autels, ne doit être reniée ou profanée ni dans l'un ni dans l'autre. Il s'agit du ci-devant allié, de l'ami, du parent des dominateurs de l'Europe, dont la dignité est violée, si celui qu'ils honorèrent du titre de frère, se voit traité par une poignée d'égoïstes, d'une manière avilissante autant qu'inhumaine, et devient, à force d'outrages et de privations, la proie d'une mort lente et inévitable. Il s'agit du maintien de ce respect religieux dû aux princes dans les revers comme dans la plus haute fortune, et qui s'affaiblirait pour les plus heureux, si l'on permettait plus long-temps de le perdre de vue pour celui qu'accable l'adversité. Il s'agit enfin de la gloire future des souverains actuels de l'Europe, gloire que l'histoire, plus sévère à l'égard des princes qu'envers les particuliers, mettra de siècle en siècle dans un jour plus éclataut. Aussi long-temps que les noms de ces souverains seront cités et loués dans l'histoire, aucune puis-

sance divine et humaine ne saurait empêcher que celui de Napoléon ne soit écrit à côté des leurs. L'histoire présentera à la postérité étonnée, Napoléon au congrès de Léoben, de Presbourg, de Tilsitt et de Vienne; elle le montrera à Dresde, au milieu des potentats de l'Europe; dans la chapelle conjugale, à côté de l'auguste fille des Césars; dans l'assemblée des princes, près du berceau de l'enfant impérial; mais elle l'exposera aussi aux regards des générations à venir, proscrit sur les rochers d'une île meurtrière, éloigné des objets qui doivent lui être plus chers que toutes les couronnes, succombant à la douleur de cette séparation, abandonné aux influences d'un climat destructeur, également privé de l'abri et des alimens nécessaires pour supporter un pareil séjour. « QUI RÉGNAIT ALORS EN EUROPE? » demanderont les générations. Étaient-ce ces mêmes princes qui tantôt entretenaient avec lui les relations les plus amicales; tantôt, dans les champs de la gloire, lorsque les vicissitudes humaines les y conduisirent, lui opposèrent une noble résistance, et eurent le bonheur de le vaincre? Étaient-ce ceux qui présentèrent pour but unique de leurs armemens la liberté et le bonheur des peuples, et qui prouvèrent par une longue suite de procédés magnanimes, qu'ils accomplissaient leurs promesses? Dieu avait prononcé

entre eux et lui; il avait mis le vaincu en leur puissance; pouvaient-ils transmettre à une poignée de gens obscurs et inhumains le droit sacré de juger un prince? Voilà ce que demandera la postérité; et le moment actuel va décider de la réponse que lui fera l'histoire. Un antique adage populaire dit: *Ne porte point la main sur l'oint du Seigneur*, et une croyance bien plus ancienne regardait comme sacrés et inviolables ceux que la main du Seigneur avait frappés, que le sort avait dévoués à la justice vengeresse de Némésis, et prédisait malheur à celui qui attenterait à leur personne. Appliquons cette ingénieuse fiction à la question qui nous occupe.

Némésis marche sans cesse à la suite des heureux et des puissans, et observe l'usage qu'ils font de la masse de gloire et de grandeur qui leur fut accordée. Elle passe avec ménagement auprès des hommes médiocres auxquels le destin n'accorde aucune faveur particulière; mais elle frappe inexorablement ceux qui, glorifiés aux yeux des autres, abusent de leur pouvoir. Elle a exécuté contre Napoléon sa justice vengeresse. Elle a fait voir que même le plus puissant doit se soumettre à son terrible empire! Mais depuis qu'elle l'a frappé, devenu l'un de ses élus, il est sous sa protection redoutable. Elle regardera comme un aveu de sa puissance la générosité

exercée envers lui, et l'agréera comme une expiation de la plénitude de gloire et de domination que le destin dans son inconstance éternelle a fait passer des mains de Napoléon dans celles des princes alliés.

Quoique les augustes monarques puissent décréter sur le sort futur de Napoléon ; dès qu'ils exerceront eux-mêmes, et seulement par eux-mêmes, leur imposante juridiction, et ne l'abandonneront plus à des mains subalternes, on doit être bien convaincu que la sentence portera l'empreinte de la clémence et de la magnanimité.

DOCUMENS HISTORIQUES
SUR
LA MALADIE ET LA MORT
DE
NAPOLÉON BONAPARTE.

(Traduit littéralement du *Morning-Chronicle* du 8 juillet 1821.)

Le *Courrier* du 4 courant ayant rapporté que Napoléon était mort d'un cancer dans l'estomac, et qu'il avait ordonné « que son corps fût ouvert, parce qu'il soupçonnait que la maladie dont il mourait était la même qui avait emporté son père », je me crois obligé d'émettre quelques observations, tant sur ces assertions que sur une lettre fabriquée par un calomniateur anonyme, dans le dessein de nuire à ma réputation, en établissant que tous les chirurgiens qui ont assisté à l'ouverture du corps se sont accordés pour affirmer « qu'il n'avait jamais existé aucune maladie du foie » ; et je désire en même temps

répondre à ce qui a été publié officiellement dans la gazette d'hier au soir sur le même sujet.

Ce journal rapporte que les dépêches du gouverneur de Sainte-Hélène annoncent que Napoléon est mort le 5 mai, d'une maladie qui le retenait dans ses appartemens depuis le 17 mars, et que son corps avait été ouvert le jour suivant, en présence de cinq médecins anglais, tous attachés à l'armée ou à la marine; de plus, que le professeur Antommarchi avait assisté à la dissection, et qu'après un examen attentif des parties intérieures, tous les médecins présens avaient fait concurremment un rapport qu'il joignait à sa dépêche.

Le rapport établit que l'on avait trouvé l'estomac entier attaqué d'une maladie *extensive*; toute sa surface inférieure, particulièrement vers l'extrémité pylorique, adhérait fortement à la surface concave du lobe gauche du foie; qu'en séparant ces parties, on avait découvert un ulcère qui pénétrait les couches de l'estomac, etc. La surface convexe du lobe gauche du foie était adhérente au diaphragme; et, à l'exception des adhérences occasionnées par la maladie de l'estomac, on n'avait trouvé aucune apparence maladive dans le foie.

Il est très-important de remarquer, en premier lieu, que ce rapport n'a pas été signé par

le professeur Antommarchi, quoique le gouverneur déclare que tous les médecins présens avaient concouru au rapport; en second lieu, j'affirme, sans crainte d'être démenti, que l'on n'a jamais vu d'exemple de cancer de l'estomac parcourant toutes ses périodes dans l'espace de sept semaines et un jour. Le cancer dans l'estomac est une maladie longue et cruelle qui fait éprouver au malade de violentes douleurs pendant plusieurs mois que durent ses progrès; et nous voyons ici *l'estomac entier transformé en une masse de substance cancéreuse dans l'espace de sept semaines!!!*

Le rapport établit ensuite qu'à l'exception des adhérences causées par la maladie de l'estomac, aucune apparence maladive ne s'était présentée dans le foie. Quelles étaient donc les causes des adhérences de la surface convexe de ce viscère avec le diaphragme, c'est-à-dire avec le côté opposé au lobe qui adhérait à l'estomac? Le moindre étudiant en médecine n'ignore pas que les affections inflammatoires du foie et des autres viscères, après avoir dévié long-temps, se terminent souvent par une diminution graduelle des symptômes, jusqu'à ce qu'enfin le viscère se trouve rendu à sa dimension, à sa couleur et à ses fonctions naturelles; mais on trouve alors généralement des adhérences formées entre la

partie malade et celles qui l'avoisinent, adhérences qui subsistent jusqu'à la mort. Tel était le cas de Napoléon, chez lequel une adhérence s'était formée entre la surface supérieure et convexe du lobe gauche et le diaphragme par l'*hépatite* dont il était atteint à l'époque où je lui donnais des soins, en 1818.

A l'égard de l'assertion sur le cancer héréditaire, publiée d'après une lettre fabriquée par ceux qui avaient le rapport sous les yeux, elle ne mérite pas d'être sérieusement réfutée. Aucun auteur ancien dont l'autorité puisse avoir quelque poids, aucun praticien moderne n'ont jamais mentionné, ni rencontré de telles maladies. C'est une épreuve impudente qu'on a voulu tenter sur la crédulité publique, épreuve trop grossière pour réussir même avec les personnes les moins éclairées, mais qu'on ne doit point s'étonner de voir hasarder par ceux qui désirent attribuer la mort de la victime à toute autre cause qu'à la véritable : on pouvait même s'attendre à trouver, à la suite de cette assertion, un calcul par lequel on aurait établi le nombre d'années qui doivent s'écouler avant que l'estomac du jeune Napoléon entre en jouissance de l'héritage paternel. L'histoire est trop ridicule pour être combattue par des raisonnemens, et ceux qui l'ont inventée auraient aussi bien pu

affirmer l'existence du penchant au meurtre, ou de l'ivrognerie héréditaire, ou de toute autre dépravation morale qui aurait pu se présenter à leur esprit.

Je ne puis assurer positivement quelles ont été les causes prochaines de la mort de Napoléon, qui ne peuvent être connues avec certitude que du souverain dispensateur de toutes choses; mais j'affirme que sa fin a été hâtée par le traitement qu'il a éprouvé, par sa transplantation dans un climat brûlant, par les petites vexations, les mortifications sans nombre qu'on lui a fait souffrir, et qu'un esprit de la trempe du sien était seul capable de supporter aussi long-temps; enfin par ce découragement des fonctions digestives que les peines morales produisent invariablement. Telle est mon opinion, et l'indignation du moment ne me l'a pas inspirée; mais elle a été formée depuis long-temps, et je l'ai émise, en termes qui n'admettaient aucune méprise, à deux différentes époques de la détention de Napoléon. J'ai dit aux ministres de Sa Majesté: « Que si le même traitement était continué, la mort prématurée de Bonaparte ne serait pas aussi immédiate, mais qu'elle était aussi inévitable que si on le livrait au bourreau. » Je désire fixer les regards du public européen sur ces pièces qui prouvent le jugement que j'ai porté

exercée envers lui, et l'agréera comme une expiation de la plénitude de gloire et de domination que le destin dans son inconstance éternelle a fait passer des mains de Napoléon dans celles des princes alliés.

Quoique les augustes monarques puissent décréter sur le sort futur de Napoléon; dès qu'ils exerceront eux-mêmes, et seulement par eux-mêmes, leur imposante juridiction, et ne l'abandonneront plus à des mains subalternes, on doit être bien convaincu que la sentence portera l'empreinte de la clémence et de la magnanimité.

« que depuis quinze ans que je commande un « des vaisseaux de Sa Majesté, je n'ai jamais « navigué avec un officier de sa profession qui « m'ait donné une satisfaction plus complète « sous tous les rapports; et, s'il était probable « que je dusse obtenir bientôt un autre com- « mandement, je ne connais personne dans tout « notre service de mer que je désirasse avoir « comme chirurgien sur mon bord, autant que « M. O'Meara. »

Signé J. L. Maitland.

Monsieur le Rédacteur,

Quand je suis entré au service de Napoléon, à sa propre sollicitation, ce fut avec le consentement de l'amirauté; et une fois entré dans mes fonctions, je crus devoir employer tous les moyens possibles pour alléger les infortunes de l'illustre captif. Je dédaignai de devenir l'instrument de la tyrannie subalterne, et je m'efforçai de publier ou d'empêcher, autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, les misérables petites vexations et les contrariétés continuelles qu'on lui a fait endurer depuis le départ de ce brave

officier sir George Cockburn. C'est pour cela que l'on m'a fait partir de Sainte-Hélène, en me notifiant l'ordre de m'en éloigner seulement quelques heures avant l'instant fixé pour me faire quitter l'île, et cette mesure précipitée m'a occasionné des pertes et d'argent et d'effets ; c'est pour cela que j'ai été rayé d'un service dont mon existence dépendait, sans accusation et sans procès ; c'est pour cela que je suis aujourd'hui calomnié et persécuté par des hommes qui ont imprimé à l'Angleterre une tache ineffaçable ; mais quand j'aurais souffert, quand je souffrirais encore plus, je me consolerais en pensant que j'ai fait tous mes efforts, quoique vainement, pour sauver un opprobre à mon pays, et que je puis tourner les yeux sans remords sur la tombe de Napoléon.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé O'MEARA.

N° I.

Extrait de S. H., 28 octobre 1818. Au secrétaire de l'Amirauté.

« Je pense que la vie de Napoléon Bonaparte est en danger s'il réside plus long-temps dans un

climat tel que celui de Sainte-Hélène, surtout si les périls de ce séjour sont aggravés par la continuité de ces contrariétés et de ces violations auxquelles il a été jusqu'à présent assujetti, et dont la nature de sa maladie le rend particulièrement susceptible d'être affecté.

Signé O'MEARA,
Dernier chirurgien de Napoléon.

N° II. — COPIE.

Hôtel de Lyon, 19 juin.

MILORD,

J'ai su par plusieurs personnes respectables récemment arrivées de Sainte-Hélène, qu'il était de notoriété publique dans cette île que Napoléon Bonaparte était atteint d'une maladie dangereuse, et que si des secours ne lui étaient pas promptement administrés, la fin de son existence n'était pas très-éloignée. Ces nouvelles m'ont été confirmées par le vénérable ecclésiastique que des infirmités ont obligé de quitter dernièrement le service de Napoléon, qu'on a emprisonné pendant une semaine à bord du *Flamen*, et qu'on a forcé de passer sur le continent sans lui permettre de

descendre à terre. J'ai appris en outre que Napoléon avait demandé l'assistance de quelques médecins d'Europe et que sa demande avait été communiquée à V. S.

Dans ces circonstances, je crois devoir à mon pays et à moi-même de vous informer qu'ayant eu des occasions plus fréquentes d'observer les particularités de la constitution de Napoléon pendant les trois années que j'ai passées auprès de lui, que toute autre personne de mon état qui pouvait consentir à partager son exil, je me croirais impardonnable si je négligeais de lui offrir mes soins par l'entremise de V. S., quand il est probable qu'ils peuvent lui être plus utiles dans sa malheureuse situation que ceux d'un médecin dont les talens pouvaient être supérieurs aux miens, mais qui n'avait pas la même connaissance du tempérament de son malade.

Votre Seigneurie me rendra la justice de se rappeler que la crise actuellement arrivée a été prédite par moi, et officiellement annoncée à l'amirauté, à mon retour de Sainte-Hélène en octobre 1818. Un temps bien court a trop malheureusement justifié une opinion que le simple bon sens suffisait pour faire prononcer, et que la probité la plus ordinaire obligeait de divulguer. Cette opinion était que, « la mort prématurée

de Napoléon était aussi certaine, sinon aussi prochaine, si le même traitement était continué à son égard, que si on l'avait livré au bourreau. »

Je désire de plus informer Votre Seigneurie que si mes offres sont acceptées, je suis prêt à me soumettre à toutes les restrictions qui ne dérogeront point aux principes d'un homme d'honneur, et que je ne demande aucune rémunération du gouvernement, soit pour les frais de mon passage, soit pour le temps où ma résidence auprès de Napoléon sera jugée utile pour sa santé.

O'Meara.

Cette lettre était adressée au comte Bathurst, qui y a répondu par un refus.

PIÈCES OFFICIELLES.

A S. Exc. LORD LIVERPOOL.

Longwood, 2 septembre 1820.

Milord,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 25 juin 1819, pour vous faire connaître l'état de santé de l'empereur Napoléon, attaqué d'une hépatie chronique depuis le mois d'octobre 1817.

A la fin de septembre dernier, est arrivé le docteur Antommarchi, qui lui a donné des soins; il en a d'abord éprouvé quelques soulagemens, mais depuis le docteur a déclaré, comme il résulte de son journal et de ses bulletins, que le malade est venu à un état tel que les remèdes ne peuvent plus lutter contre la malignité du climat; qu'il a besoin des eaux minérales; que tout le temps qu'il demeurera dans ce séjour ne sera qu'une pénible agonie; qu'il ne peut éprouver de soulagement que par son retour en Europe, ses forces étant épuisées par cinq ans de

séjour dans cet affreux climat, privé de tout, en proie aux plus mauvais traitemens.

L'empereur Napoléon me charge donc de vous demander d'être transféré dans un climat européen, comme le seul moyen de diminuer les douleurs auxquelles il est en proie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé comte BERTRAND.

P S. J'avais eu l'honneur d'envoyer cette lettre à sir H. Lowe, sous un cachet volant; il me l'a renvoyée avec la lettre ci-jointe: ce qui m'engage à vous la faire passer directement. Je suppose qu'il en aura pris copie, qu'il vous l'aura renvoyée avec ses observations, et qu'ainsi cette circonstance n'aura occasionné aucun retard.

Longwood, 3 septembre 1820.

Signé comte BERTRAND.

AU COMTE BERTRAND.

(1) Plantation-House, 2 september 1820.

SIR,

The governor's instructions not admitting him to receive any letter from the persons residing with Napoléon Buonapare where the title of Emperor is giren to him, I am directed in consequence to return you the inclosed.

The governor at the same time desires me to observe, that no letter wos ever received by him from you, to the adress of lord Liverpool of the date of 25 june 1819.

I have the honor to be, etc.

Signed G. GORRIGUES,
Military secretary.

---

(1) Maison de la Plantation, 2 septembre 1820.

MONSIEUR,

Les instructions du gouverneur ne lui permettant de recevoir, des personnes qui résident avec Napoléon Bonaparte, aucune lettre dans laquelle on lui donne le titre d'Empereur, j'ai reçu en conséquence l'ordre de vous renvoyer la lettre incluse.

Le gouverneur me prie en même temps de vous faire observer qu'il n'a reçu de vous aucune lettre adressée à lord Liverpool à la date du 25 juin 1819.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé GORRIGUES,
Secrétaire militaire.

A LA PRINCESSE

PAULINE BORGHÈSE.

Longwood, île Ste.-Hélène, 17 mars 1821.

MADAME,

L'Empereur me charge de rendre compte à votre altesse de l'état déplorable de sa santé. La maladie de foie, dont il est attaqué depuis plusieurs années, et qui est endémique et mortelle à Sainte-Hélène, a fait des progrès effrayans depuis six mois. Le bien qu'il avait éprouvé des soins du docteur Antommarchi ne s'est pas soutenu. Plusieurs rechutes se sont succédées depuis le milieu de l'année dernière, et chaque jour son dépérissement a été sensible. Sa faiblesse est extrême; il a peine à soutenir la fatigue d'une promenade d'une demi-heure, au pas, en calèche, et ne peut marcher, même dans ses appartemens, sans être soutenu. A sa maladie de foie se joint une autre maladie également endémique dans cette île. Les intestins sont gravement atta-

qués. Aucune fonction digestive ne s'opère plus, et l'estomac rejette tout ce qu'il reçoit.

Depuis long-temps l'Empereur ne peut plus manger ni viande, ni pain, ni légumes. Il ne se soutient qu'avec des consommés et des gelées.

M. le comte Bertrand a écrit, au mois de septembre dernier, à lord Liverpool, pour demander que l'Empereur soit changé de climat, et lui faire connaître le besoin absolu qu'il a des eaux minérales. J'ai chargé M. Bonavito d'une copie de cette lettre. Le gouverneur sir Hudson Lowe s'est refusé à la faire passer à son gouvernement, sous le vain prétexte que le titre d'Empereur y était donné à Sa Majesté.

M. Bonavito part aujourd'hui pour Rome. Il a fait la cruelle expérience du climat de Sainte-Hélène. Une année de ce séjour lui aura coûté dix années de vie. La lettre que lui a remis le docteur Antommarchi pour son éminence le cardinal Fesch, donnera à votre altesse de nouveaux détails sur la maladie de l'Empereur. Les journaux de Londres publient continuellement de fausses lettres datées de Sainte-Hélène, dont le but évident est d'en imposer à l'Europe. L'Empereur compte sur votre altesse pour faire connaître à des Anglais influens l'état véritable de sa

maladie. Il meurt sans secours sur cet affreux rocher. Son agonie est effroyable.

Daignez agréer, madame, l'hommage du respectueux dévouement avec lequel,

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Signé le comte MONTHOLON.

A LORD LIVERPOOL.

Rome, 11 juillet 1821.

MILORD,

Monsieur l'abbé Bonavito, parti de Sainte-Hélène le 17 mars dernier, et qui vient d'arriver à Rome, nous a apporté les nouvelles les plus alarmantes sur l'état de santé de l'Empereur. Je mets sous votre couvert les copies de lettres qui vous donneront tous les détails de ses souffrances physiques. La maladie dont il est attaqué est mortelle à Sainte-Hélène, et c'est au nom de tous les membres de la famille de l'Empereur que je viens réclamer du gouvernement anglais un changement de climat. Si on refusait une si juste demande, ce serait son arrêt de mort qu'on pro-

noncerait, et dans ce cas je demande la permission de partir pour Sainte-Hélène, et d'aller rejoindre l'Empereur pour recevoir ses derniers soupirs.

Je vous prie, Mylord, d'avoir la bonté d'en solliciter, sans délai, l'autorisation auprès de votre gouvernement, afin que je puisse partir le plutôt possible. Ma santé ne me permettant pas de voyager par terre, mon intention serait de m'embarquer à Civitta-Vecchia, pour me rendre en Angleterre, pour y profiter du premier vaisseau qui ferait voile pour Sainte-Hélène; mais je voudrais qu'il me soit accordé d'aller à Londres pour y prendre tout ce qui pourrait m'être nécessaire pour un aussi grand voyage.

Si votre gouvernement persiste à laisser périr l'Empereur sur son rocher de Sainte-Hélène, je me recommande à vous, Mylord, pour lever toutes les difficultés qui pourraient entraver mon départ, en étendant même vos soins pour que le gouvernement de Rome n'y mette pas d'obstacle. Je sais que tous les momens de la vie de l'Empereur sont comptés, et je me reprocherais éternellement de n'avoir pas employé tous les moyens qui peuvent dépendre de moi pour adoucir ses derniers momens, et prouver mon entier dévouement à son auguste personne. S'il y avait quelques vaisseaux anglais au port de

Livourne, à l'instant de mon départ, je demanderais qu'on voulût bien m'accorder la faveur qu'un de ces vaisseaux vienne me prendre à Civitta-Vecchia pour me conduire en Angleterre.

Je vous prie, Mylord, de communiquer ma lettre et les copies ci-jointes à ladi Holland, qui a toujours donné des preuves du plus grand intérêt à l'Empereur, en l'assurant de mes sentimens d'amitié, et recevez pour vous-même celle de toute ma considération.

Signé la princesse Pauline BORGHÈSE.

AL SIGNOR SIMEONE COLONNA (1).

Sta-Elena, Longwood, 17 marzo 1821.

CARISSIMO AMICO,

Con altra mia direttavi fin dal 18 luglio dell' anna trascorso v'informavo della malattia, *epati-*



(1) A M. SIMON COLONNA.

Sainte-Hélène, 17 mars 1821.

CHER AMI,

Par ma précédente du 18 juillet de l'année passée, je vous entretenais de la maladie *(hépatite chronique)* en-

tide cronica, endémica di questi climi che affligeva S. M. l'imperator Napoleone, dei vantaggi ottenuti dietro una lunga e ragionata cura medica fattale, e dei successivi notabili peggioramenti alternativi arrivati à quell' epoca. Ora seguitando a darvi contezza della medesima, vi dirò, che dall' epoca prenotata, S. M. ha sempre più di giorno in giorno peggiorato, in maniera tale che corrono circa sei mesi, che la predetta malattia del viscere biliare ha fatti dei progressi tali che le funzioni epatiche sonosi del tutto disordinate, e conseguentemente le funzionè digestivè quasi annientate.

S. M. si è ridutta a non potersi nutrire che di poche sostanze liquide, e di facile passaggio e

---

démique de ces climats, de quelques améliorations qu'on avait obtenues par un traitement long et raisonné, améliorations suivies bientôt d'une alternative de rechutes considérables arrivées à cette époque. Continuant maintenant à vous rendre compte des progrès de cette maladie, je vous dirai que l'état de la santé de Sa Majesté a depuis cette époque empiré de jour en jour: de manière que depuis six mois la maladie a fait de tels progrès dans les *visceres biliaires*, que ses fonctions hépatiques en ont été tout-à-fait troublées, et conséquemment les fonctions digestives presque anéanties.

Sa Majesté est maintenant réduite à ne pouvoir se nourrir que d'une petite quantité de substances liquides

quasi immutate per le boccuccie dei vasi absorbenti del sistema linfatico delle vie alimentarie. Non e fatto costante ancora, che il nutrimento prenotato di poche sostanze liquide si ben ricevuto nello stomaco di S. M. poichè di sovente pochi momenti dopo d'averle presso, o nel tempo stesso che ne prende vengono vomitate. A tale effetto, e per mio speciale discarico, dichiaro apertamente all' imperial famiglia, ed all' intiera Furopa, che i progressi della malattia che effecta S. M. in questo clima, causa prossima di simil malattia, ed i sintomi che l'accompagnano sono gravissimi.

Caro amico, l'arte medica non può niente

---

et d'un passage facile, qui ne sont presque pas décomposées par les vaisseaux absorbans du système lymphatique des voies alimentaires. Il n'est pas encore constant que cette nourriture, composée de substances liquides, soit bien reçue dans l'estomac de Sa Majesté, puisque très-souvent, peu après l'avoir prise, ou même en la prenant, il est forcé de la rejeter.

Dans cet état de choses, pour l'acquit de ma propre responsabilité, je déclare ouvertement à la famille impériale et à l'Europe entière que les progrès de la maladie qui affecte Sa Majesté et les symptômes qui l'accompagnent sont très-graves, et causés immédiatement par le climat.

Mon cher ami, l'art ne peut rien contre l'action constante du climat; et si le gouvernement anglais ne se

contro l'influenza dei climi, e se il governo inglese non affretassi a levarlo da questo ambiente distruttore, ben presto S. M., lo dico con cordoglio, renderà l'ultimo tributo alla terra.

Non all' arte medica certamente dovrassi un simil mancamento, ma, all' infelice, e desolante situatione nella quale S. M. ritrovasi.

Continuatemi il vostro attacamento, fatte gradire i miei più rispettosi ossequi ai nostri communi amici e pieno di stima per sempre credetemi.

Tutto vostro aff.mo amico,

F. Antommarchi.

---

hâte de le tirer de cette atmosphère destructive, bientôt l'Empereur, je le dis avec peine, aura rendu ses dépouilles à la terre.

Ce n'est pas certainement l'insuffisance de l'art médical qu'il en faut accuser; mais la malheureuse et désolante situation dans laquelle Sa Majesté se trouve, rend son destin inévitable.

Honorez-moi toujours de votre affection, et faites agréer mes respectueux complimens à nos amis communs.

Je suis, avec une véritable estime,

Votre ami très-dévoué

F. Antommarchi.

P. S. Contro la gratuita asserzione dei giornali inglesi intorno alla buona salute di S. M. che goda in questo luogo, Io ho la prova di fatto indubitato qui sopra esposta.

Per copia conforme,

Principessa PAULINE BORGHESE.

RELATION,

ÉCRITE A SAINTE-HÉLÈNE,

DES SIX DERNIÈRES SEMAINES DE LA VIE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

PAR JEAN MONKHOUSE, officier de la marine.

LA mort de Napoléon Bonaparte, qui, si elle fût arrivée quelques années plus tôt, aurait produit une sensation étonnante, au moins dans

---

P. S. La preuve du fait incontestable que je viens d'exposer doit détruire sans doute les assertions gratuites des journaux anglais relativement à la bonne santé dont ils entendent que Sa Majesté continue à jouir dans l'île.

Pour copie conforme,

La princesse PAULINE BORGHÈSE.

toute l'Europe, n'a causé presque aucune surprise, même à Sainte-Hélène. Indépendamment de ce que le climat brûlant de cette île devait infailliblement ruiner sa santé, quelque robuste qu'elle fût, n'était-il pas naturel de penser que le héros à qui l'univers entier ne paraissait pas un champ trop vaste pour son génie remuant, ne pourrait résister à une vie absolument inactive, et succomberait bientôt à l'inertie d'une position si contraire à ses goûts et à ses habitudes ?

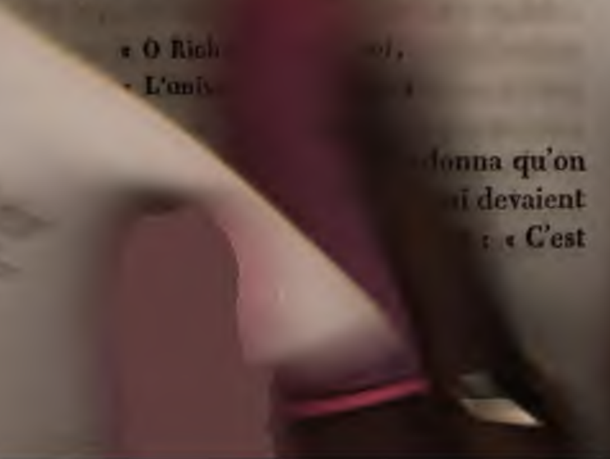
Le hasard a voulu que je connusse, dans son dernier séjour, cet illustre personnage, de bien plus près que beaucoup de gens qui par leur rang et leur pouvoir auraient eu plus de droits que moi d'approcher de sa personne. Mais Napoléon était extraordinaire en toute chose, et c'est à cette bizarrerie de caractère, beaucoup plus qu'à la considération que j'ai pu lui inspirer, que je dois attribuer la bienveillance qu'il me témoignait.

Depuis long-temps il était intimement persuadé que ses organes intérieurs étaient attaqués d'une maladie qui le conduirait au tombeau, et il répétait souvent le triste pronostic de sa mort ; mais personne ne voulait y croire. On regardait ces funestes pressentimens comme le rêve d'une imagination troublée, qui se complaît dans des idées sombres et mélancoliques.

invention, avait le talent de l'amuser par la manière plaisante dont il les débitait. Un soir il le fit appeler, et lui demanda s'il pourrait lui faire un cercueil d'argent; et sans attendre la réponse de l'ouvrier, il partit d'un grand éclat de rire, et ajouta : « Pouvez-vous me faire un conte? « pouvez-vous me dire que ma santé s'améliorera, et que je ne mourrai pas d'ici à peu de « semaines? — Que le ciel préserve votre grandeur de mourir! s'écria le facétieux orfèvre. « — Que Dieu me préserve de ne pas mourir! « répliqua à l'instant Napoléon, parce que je « suis certain que la vie est une calamité au lieu « d'être un bonheur! » Ensuite, avec sa nonchalance réelle ou feinte (ce que j'ignore) il se leva, posa les mains sur les touches d'un piano, et demanda à l'ouvrier s'il savait chanter. — Non sire. — « Comment! vous ne savez pas chanter, « pas même crier? Ah! j'oubliais que vous- « êtes marié, et que vous devez avoir des mo- « tifs de pleurer. » [illegible] il fredonna l'air :

« O Rich[illegible]
« L'uni[illegible]

[illegible]donna qu'on
[illegible]i devaient
[illegible] : « C'est



« point mécontent que vous soyez resté; mais « je n'aime pas votre présence en ce moment », « reprit Napoléon. »

Bertrand se leva, fit une révérence, et se retira. Même après la perte de son pouvoir, Bonaparte était Empereur. Depuis le gouverneur jusqu'au capitaine de service, je n'ai jamais vu personne s'approcher de lui sans être pénétré de ce respect qu'inspire la présence d'un être supérieur.

Après qu'il fut tombé sérieusement malade, c'est-à-dire cinq semaines avant sa mort, il quitta ses manières réservées, il devint aimable et d'une société familière.

Une jeune personne d'environ neuf ans, fille d'un sergent, venait souvent tenir compagnie à Napoléon qui paraissait prendre beaucoup de plaisir à s'entretenir avec elle.

Lorsqu'elle s'approchait de lui, il s'inclinait avec bonté pour l'embrasser. Il portait dans son mouchoir quelques bagatelles pour les lui donner: la plupart du temps c'étaient des friandises. Un jour il lui fit cadeau d'une petite montre en or qu'il suspendit au cou de cette enfant, en lui disant : « Garde cela, Julie, par amitié pour « moi. » Et tirant ensuite un canif de sa poche, il traça sur le revers de la montre ce peu de mots : « L'Empereur à sa petite amie Julie. » J'ai

eu plusieurs fois cette montre dans mes mains, et je ne doute pas que désormais elle ne soit regardée comme une relique précieuse par Julie et par ses descendans. Bonaparte apprenait le dessin à cette petite fille, et, pour l'exercer, il esquissait lui-même les contours des montagnes qui s'offraient à sa vüe dans le lointain. Quelquefois aussi il traçait dês sujets grotesques pour l'amuser. Julie ne s'éloignait jamais sans qu'il lui donnât un tendre baiser sur la joue, et il paraissait ensuite plusieurs momens dans la tristesse. Cette jeune fille n'avait pourtant rien en soi d'intéressant pour inspirer une affection particulière; peut-être même n'avait-elle pas trop d'esprit pour son âge, et par sa beauté elle n'était pas au-dessus du petit Austin de Brandebourg.

Bonaparte n'étudiait pas beaucoup; il lisait avec attention tous les journaux qu'on lui apportait. Mais on le voyait pendant des heures entières occupé à parcourir page par page le *Dictionnaire de Chambaud*. On peut bien trouver quelque amusement dans la lecture du *Dictionnaire de Johnson* par les citations choisies qu'on y rencontre; mais il n'y a rien de semblable dans celui de *Chambaud*. Je suppose qu'il tenait machinalement les yeux fixés sur cet ouvrage dans le seul but de réfléchir.

Ce fut dans la matinée du 2 avril que Napo-

léon éprouva la première atteinte de sa fin prochaine. S'étant levé de bonne heure, il se promena dans le verger près de la cuisine, et l'on remarqua qu'il s'assit sur le gazon. M. de Montholon s'approcha de lui, pour lui demander s'il ne se portait pas bien : « J'éprouve, ré-« pondit-il, des nausées à l'estomac; c'est l'avant-« coureur de la mort. C'est le héraut dont la « sourde trompette doit retentir à l'oreille de « tous les humains. » Le comte de Montholon se mit à sourire. L'Empereur se leva et prit son bras, en lui faisant cette observation avec le mouvement de tête expressif qui lui était habituel : « La mort n'est pas une chose dont on puisse « rire, mon ami, lorsqu'on la voit de si près. » En ce moment il aperçut la petite Julie avec un panier dans lequel étaient quelques fruits. Il prit cette enfant par la main, et la conduisit dans la salle à manger. Là il remplit son panier de confitures, et ajoutant une bouteille de liqueur : « Ceci est pour votre père, afin qu'il boive à ma « santé. » Sa faiblesse augmenta de jour en jour, et alors il prit un goût particulier pour les oranges; il en exprimait une telle quantité que ses médecins lui en firent l'observation.

Un garçon orfèvre avait fait plusieurs petits objets pour Bonaparte. Cet homme, d'un caractère jovial et grand conteur d'historiettes de son

invention, avait le talent de l'amuser par la manière plaisante dont il les débitait. Un soir il le fit appeler, et lui demanda s'il pourrait lui faire un cercueil d'argent; et sans attendre la réponse de l'ouvrier, il partit d'un grand éclat de rire, et ajouta : « Pouvez-vous me faire un conte ? « pouvez-vous me dire que ma santé s'amélio- « rera, et que je ne mourrai pas d'ici à peu de « semaines ? — Que le ciel préserve votre gran- « deur de mourir ! s'écria le facétieux orfèvre. « — Que Dieu me préserve de ne pas mourir ! « répliqua à l'instant Napoléon, parce que je « suis certain que la vie est une calamité au lieu « d'être un bonheur ! » Ensuite, avec sa nonchalance réelle ou feinte (ce que j'ignore) il se leva, posa les mains sur les touches d'un piano, et demanda à l'ouvrier s'il savait chanter. — Non sire. — « Comment ! vous ne savez pas chanter, « pas même crier ? Ah ! j'oubliais que vous- « êtes marié, et que vous devez avoir des mo- « tifs de pleurer. » Alors il fredonnna l'air :

« O Richard, ô mon roi,
« L'univers t'abandonne. »

Puis il agita la sonnette, et il ordonna qu'on remît à cet homme quelques objets qui devaient être réparés, et s'adressant à lui, il dit : « C'est

« le dernier travail que vous ferez pour moi... » A cette époque, quoiqu'il parlât de sa mort d'une manière prophétique, personne ne voulait y croire. Sa gaîté et son extérieur annonçaient une telle force de santé que ses médecins mêmes y étaient trompés.

Cet état de choses ne dura pas long-temps; il devint tellement faible qu'il ne marchait plus qu'avec infiniment de peine, et cependant il n'aimait pas à être soutenu; mais en s'appuyant sur des chaises il se transportait d'une extrémité de la chambre à l'autre, et à tout moment il portait ses regards sur les portraits de sa femme et de son fils. Ces tableaux peints par David avaient été faits, à ce qu'on assure, par son ordre exprès, pour être envoyés à l'empereur d'Autriche. Il restait la plupart du temps étendu sur un sofa placé vis-à-vis de la fenêtre qui donne sur le jardin, et il lisait souvent à haute voix la Henriade de Voltaire et le Télémaque de Fénélon.

La petite Julie venait le voir comme à l'ordinaire. Bonaparte la faisait lire, lui demandait ce qui se passait en ville et ce qu'on disait de lui. Elle lui rapporta un jour que tout le monde était d'avis que sa maladie n'existait que dans son imagination. « Je le désire, répondit Napoléon « en soupirant; je désire bien qu'on ne se trompe

« pas dans ces conjectures. Non, je n'en revien« drai pas, ajouta-t-il vivement..... Tu dois cher« cher un autre maître, ma chère petite Julie, « je n'ai plus long-temps à te donner des le« çons. » L'Empereur a pris soin de cette jeune fille dans son testament. Trois jours avant sa mort il dit au docteur Antommarchi : « Je ne « veux point la rendre indépendante ; mais je « veux lui laisser assez pour qu'en se condui« sant bien elle puisse passer des jours heu« reux. »

Lorsque les forces lui manquèrent au point de ne pouvoir plus se remuer, il abandonna sa chaise, et aidé par ceux qui étaient auprès de lui, il alla se mettre dans le lit d'où il ne devait plus se lever désormais. Il est étrange que ses médecins ne l'aient cru sérieusement malade que quinze jours avant sa mort. Napoléon répétait souvent : « Je suis un homme mourant. » Mais on l'écoutait en souriant, et, par des signes de tête, on faisait entendre qu'on ne croyait pas à ce qu'il disait.

Environ dix jours avant que de mourir, il me fit appeler au chevet de son lit et me demanda si les navires dernièrement arrivés d'Europe avaient apporté quelques nouvelles : je lui répondis que non. « Pouvez-vous me procurer « quelques journaux, n'importe à quel prix ? »

Je lui procurai, non sans peine, une feuille d'une date ancienne. Il la parcourut rapidement et s'écria tout à coup : « Naples, Naples !... pauvre « diable !... Murat était le meilleur roi qu'ils aient « jamais eu ; mais il ne sut point connaître ses « sujets !... Depuis le duc de Calabre jusqu'au « dernier mendiant, ils sont tous des Lazzaroni. « Le vieux roi est..... Avez-vous été à Naples, « monsieur ? — Oui, sire. — Ah ! de belles femmes, « des hommes bien faits, et... et... ils connaissent « l'art d'être heureux... Vous êtes marin, ajouta-« t-il, » et prenant alors un couteau posé sur la table de nuit, il coupa un cordon du lit en deux, puis se retournant vers moi en riant : « Pouvez-vous joindre cela, me dit-il ! » mais sans me donner le temps de lui répondre, il passa un morceau de ce cordon autour de sa tête et tomba dans une profonde rêverie... J'ai été présent lorsqu'on lui administrait une médecine ; il la prit sans exprimer la moindre répugnance, et à cette occasion il dit : « Aucun remède ne peut « me guérir, mais ma mort sera un baume sa-« lutaire pour mes ennemis. »

Pendant ses derniers jours il y avait quelque chose dans Napoléon qui aurait pu faire penser qu'il s'était conduit toute sa vie suivant sa conscience. Il montrait surtout une résignation admirable ; le souvenir de ses grandeurs passées

ne lui arracha jamais un soupir, et il ne paya de tribut à la faiblesse humaine qu'une seule fois. Mais l'histoire doit faire remarquer que le plus grand des héros est un homme. « J'aurais désiré, « dit-il avec douceur, de revoir ma femme et « mon fils ; mais que la volonté de Dieu soit « faite. »

La volonté de Dieu a envoyé au tombeau l'un des plus grands hommes qui aient jamais régné, celui dont l'élévation et la chute aient été les plus extraordinaires ! et les objets de ses plus chères affections n'étaient pas là pour lui fermer les yeux !

Le soir qui précéda sa mort, il parla plus qu'à l'ordinaire, et il frédonna plusieurs fois son air favori :

« O Richard, ô mon roi,
« L'univers t'abandonne. »

Le général Bertrand et le comte Montholon veillaient près de lui, et Bonaparte exprima souvent sa reconnaissance au premier en lui serrant affectueusement la main. Ses amis lui ayant demandé s'il fallait lui administrer l'extrême-onction, il fit un signe négatif et répondit : « Non, « je suis en paix avec le genre humain. » Le comte de Montholon fut chargé par lui du soin d'assister à la déposition de ses restes dans le

cimetière de Saint-John's-Town, et, avec un calme digne de Socrate, il montra le désir qu'on ouvrît son corps et qu'on rendît publique la nature de sa maladie.

Quatre heures environ avant d'expirer, il arrangea quelques papiers, en ordonnant qu'ils fussent transmis à sa femme. Ce serait tomber dans l'affectation que de donner de plus longs détails sur les derniers instans de Bonaparte. Il mourut, comme il avait vécu, avec une douce sévérité de visage, que la mort même n'a pu effacer. Dans la matinée il dit: « Il n'y a rien de « terrible dans la mort: elle a été la compagne « de mon oreiller pendant ces trois semaines, « et à présent elle est sur le point de s'emparer « de moi pour jamais. »

Un changement frappant s'était opéré dans la personne de Napoléon; sa figure imposante ne présentait plus qu'un squelette; ses beaux yeux, d'un noir foncé, avaient perdu leur éclat: c'était la grandeur humaine dans son éclipse. J'ai été admis à le voir le soir du premier mai: il me paraissait déjà mort; Bertrand était à l'un des côtés de son lit, et le comte Montholon de l'autre. Madame Dan-Lemar soutenait sa tête, et la petite Julie avait pris une de ses mains. Il me sourit, et fit un effort pour lever sa tête; mais il ne put y parvenir: il parla d'une manière gra-

cieuse à tout le monde pendant quelques minutes; et, élevant sa main gauche, il me congédia. C'est la dernière fois que j'ai vu Napoléon Bonaparte; je ne puis m'empêcher de dire que je l'ai quitté avec un respect vraiment religieux, et celui qui voudrait m'en faire un reproche n'appartiendrait pas à la classe des hommes, ou bien les élémens qui sont entrés dans son organisation sont différens des miens (1).

Il n'entrait point dans mes fonctions d'être auprès de lui à son heure suprême. Le général Bertrand et le comte Montholon veillèrent à ses derniers sommeils. Il se sentit pris de la fièvre et l'esprit troublé, il dit au docteur Antomarchi: « Y a-t-il quelque nouvelle d'Europe? — Oui, « sire. — Point de lettre pour moi? — Aucune, « sire. — Lisez, lisez, ajouta-t-il avec une sorte « de difficulté. » Le docteur lut quelques pages. « — N'y a-t-il rien de Pérena, rien de ma femme, « rien de mon fils? ils sont oubliés, patience. » A neuf heures du soir Napoléon appela le général Bertrand à son chevet, et il fit cela d'une voix forte et d'un ton de commandement plus qu'ordinaire. Celui-ci, accompagné d'une dame dont je crois devoir taire le nom, s'agenouilla à

---

(1) Must have materials in his composition different from mine.

côté de son lit. Bonaparte lui dit « Je désire vous « dire quelque chose de la France. *O ma pa-* « *trie* !... » Ce furent les derniers mots que l'Empereur prononça. Il posa la tête sur son oreiller, et c'est ainsi qu'il termina une vie que la vertu et l'ambition avaient tour-à-tour dirigée.

Ce serait de ma part le comble de la folie d'essayer de décrire le caractère de Bonaparte. D'habiles écrivains, accoutumés à scruter les hommes dans toutes les aberrations de leur esprit, depuis le berceau jusqu'à la tombe, ont en vain épuisé leur science pour saisir les traits de ce grand homme. Et même lorsque le temps aura couvert ses fautes de son ombre, et que sa gloire brillera du plus grand éclat, même alors il sera bien difficile de l'apprécier à sa juste valeur. Il s'élève seul, dans les pages de l'histoire, semblable à un grand phare placé au sommet d'un écueil pour avertir le monde qu'il est dangereux d'en approcher, et que la mort attend quiconque ira heurter contre lui. Ses principes étaient d'une nature si mixte qu'aucune puissance ne saurait les analyser. Dans la guerre, impétueux comme la foudre, il avait dans la paix la douceur d'un agneau (1); il se plaisait au repos de la société

(1) Tel est le sens littéral de l'expression anglaise.

domestique, et quoi qu'on puisse dire des raisons qui l'ont déterminé à s'unir à Marie-Louise, ses ennemis les plus acharnés sont forcés d'avouer qu'il était tendre époux et père excellent. La meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est que cette princesse repoussa toute proposition de divorce, en disant avec fermeté : « il m'aime « avec trop de tendresse pour l'affliger, même « en pensée. » Le temps, qui efface les vestiges de la plus profonde douleur, ne détruira jamais l'action inhumaine d'avoir séparé, sans aucun juste motif, un époux et un père de sa femme et de son enfant. Plût à Dieu que le vent qui souffle sur sa tombe abandonnée au sommet du rocher désert de Sainte-Hélène, pût emporter aussi l'immortel déshonneur que l'Angleterre a encouru par la captivité de Napoléon ! Hélas ! ce triste fait est inscrit dans les annales impérissables de l'infamie; et les générations à venir devront rougir que leurs aïeux aient été ses ennemis !

The evil that men do live after them;
The good is often buried with their bones.

« Le mal que les hommes font vit après eux; leurs bonnes actions sont souvent ensevelies avec leurs os. »

Je puis raconter plusieurs beaux traits de Bonaparte; la reconnaissance les a gravés dans mon

cœur, en même temps qu'ils feront connaître la cause des rapports que j'ai eus avec cet illustre captif à Sainte-Hélène.

En 1799 une petite chaloupe canonnière appelée *la Torride*, accompagnée de trente barques canonnières turques, fit une attaque sur le fort de Damiette en Egypte. Les Turcs ne se souciaient pas beaucoup de s'exposer au feu des batteries françaises. L'officier anglais voulut s'avancer pour les encourager par son exemple, mais il toucha le bas-fond, et fut fait prisonnier avec dix-huit hommes de son équipage : il en avait perdu douze dans le combat. Les prisonniers furent envoyés au grand Caire, où ils demeurèrent libres sur leur parole d'honneur. Peu de temps après, un bateau rempli de comédiens qui venait d'Alexandrie versa dans le Nil, tout près du Caire. Les officiers et les matelots anglais qui se trouvaient par hasard sur le rivage, se jetèrent immédiatement dans le fleuve, et sauvèrent d'une mort certaine sept de ces malheureux. Huit jours après, Bonaparte fit appeler les prisonniers ; il les loua de leur conduite, fit donner quarante dollars à chaque officier et dix à chaque matelot, et leur fit en outre délivrer un passe-port pour retourner librement à leur vaisseau. J'étais du nombre des prisonniers, et quand nous le remerciâmes il nous dit en souriant : « Fortune de guerre ! » Je

n'oublierai jamais l'expression de sa physionomie: elle était toute bienveillante, et, sous ses noires paupières, son œil perçant brillait de ce doux éclat que donne la certitude d'avoir fait une action généreuse.

Etant prisonniers au grand Caire, nous avions l'habitude de nous mêler avec les troupes françaises pour assister aux revues qu'on passait tous les matins; souvent nous nous avancions de très-près, même jusqu'à toucher le cheval du général Bonaparte. Un de ses officiers généraux (Sébastiani ou Rapp) lui dit : « Vous donnez « trop de liberté à ces Anglais, ils s'approchent « trop de votre personne. » Bonaparte se mit à sourire, et honora le caractère national anglais par un mot qu'on n'aurait jamais dû oublier: « Si vous craignez pour votre vie, moi je ne « crains rien: les Anglais ne sont pas des assas- « sins. » J'étais près de lui lorsqu'il prononça ces paroles, et je me sentis glorieux de l'honneur fait à ma patrie par le plus redoutable de ses ennemis.

Bonaparte venait souvent à cheval du côté de notre caserne; il vit un jour une femme allaitant un enfant, et demanda qui elle était. Le lieutenant Hount répondit qu'elle était Génoise, et la femme de l'un de nos matelots. Le lende-

main Bonaparte envoya un pot de lait et un rouleau de linge pour cette femme et pour son enfant; et pendant tout le temps que nous restâmes au Caire il ne se passa pas de jour que la femme de ce matelot ne reçût quelques présens de sa part. Ce sont ces traits dans le caractère d'un héros qui méritent le mieux d'être gravés dans la mémoire des hommes. Il n'était pas seulement un *grand* homme, mais aussi un homme *bon*, doué des sentimens les plus délicats, et les exerçant avec une générosité sans bornes envers tous les inférieurs qui le méritaient à ses yeux.

Les derniers momens de Bonaparte ne furent marqués par aucune faiblesse. Il gardait ses sentimens pour lui-même; et dans un moment où il se sentait un peu moins souffrant, un officier lui demanda : « Croyez-vous à la *divinité* de « Jésus-Christ? » — Il lui répondit en souriant : « Est-il nécessaire de me faire cette « question (1)? »

(1) Dans *l'Introduction* à la nouvelle publication du *Vicaire Savoyard*, l'éditeur littéraire du présent recueil, M. Regnault Warin, a écrit ces mots, d'atant plus remarquables qu'ils s'accordent, sans s'être entendus, avec ceux de Napoléon : « Ce Fils incarné subit, durant « plus de trente ans, toutes les conditions de notre fra-

Bonaparte éprouvait des douleurs excessives par la nature de sa maladie, mais il les supportait avec une fermeté vraiment philosophique, ne permettant pas même qu'un soupir échappât de ses lèvres. Le dépérissement de ses organes, pendant les six semaines qui précédèrent sa mort, fut rapide et cruel; car les alimens qu'il prenait ne faisaient qu'ajouter à ses souffrances.

A son heure dernière, il imita la conduite de Marc-Aurèle et de Frédéric-le-Grand; il mourut vêtu de son uniforme de général en chef. Ainsi se

---

« gile nature. La courte période de sa vie publique offre « deux aspects, sa morale et ses actes. Ceux-ci sont « mêlés de miracles que la foi doit admettre, que la « raison doit discuter; quant à sa morale, presque tou- « jours simple et sublime, elle est le nœud le plus « solide et le plus doux qui puisse attacher la créature à « Dieu. Cette seconde personne incarnée, divine dans son « essence, humaine par sa nature, devint célèbre sous « le nom de Jésus. Ses mœurs étaient chastes, son cœur « tendre, son esprit lumineux : le caractère qu'il déploya « constamment est la modestie jointe à la longanimité. « On l'appela *Christ*, titre que l'Écriture donne à Cyrus. « Les apôtres, les disciples, les partisans de Christ se « désignèrent sous le nom de *Chrétiens*. Ils nommèrent « Jésus l'Homme *divin* : au troisième siècle, on chargea « l'adjectif en substantif, et l'homme divin fut pro- « clamé *l'Homme-Dieu*.

termina la carrière d'un homme dont la vie militaire et politique ne permet aucun parallèle.

Sans protecteurs, sans droits de naissance, il s'éleva par l'exercice de ses incomparables talens jusqu'à ceindre le diadème impérial, et à faire trembler les rois de la terre au seul froncement de son sourcil. Il a tenu les destinées des nations dans sa main, et il les remuait à son gré. Son nom jetait l'épouvante dans les rangs de ses ennemis, et inspirait à ses légions un courage indomptable. Personne n'a jugé la nature humaine avec plus de finesse que Napoléon. Au milieu de ses exploits, il ne perdit jamais de vue le caractère national du peuple sur lequel il régnait. Paris devint le dépôt des plus nobles monumens des arts, et il n'est aucune partie de la France qui n'offre une preuve de son goût, de son jugement et de sa libéralité.

Les vicissitudes de la vie de Napoléon présentent une leçon terrible à ceux qui portent une couronne. L'homme qui gouverna un puisssant empire a vu finir ses jours sur une roche solitaire. L'esprit de la tempête a seul chanté son hymne funèbre, et le bruit des canons de Ladder-Hill, qui célébraient ses funérailles, n'a été entendu que par les habitans de l'air, et répété par les échos des montagnes.

LES TROIS DERNIERS MOIS
DE LA VIE
DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Il n'est point de petits détails lorsqu'il s'agit d'un grand homme ; ses moindres actions intéressent ; ce qui fait que l'on connaît jusqu'aux dernières particularités de sa naissance et de sa vie. Un si grand nombre d'histoires de Bonaparte ont été publiées, qu'il n'est personne qui ne sache tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, soit à la tête des armées, soit pendant son consulat, soit sur le trône impérial, soit enfin depuis son entrée à Ste.-Hélène, jusqu'aux derniers temps qui ont précédé le jour de sa mort. Ce sont des matériaux de plus ou de moins de valeur, parmi lesquels un habile architecte fera un choix pour élever un monument durable. C'est donc pour mettre l'historien à même de placer la dernière pierre de ce monument, que je publie les trois derniers mois de la vie de Napoléon.

Le gouvernement anglais s'était un peu relâché de la rigueur barbare avec laquelle il

avait traité ce héros, dans les commencemens de son cruel exil. Les papiers-nouvelles, et surtout les journaux français, dont on lui avait long-temps refusé la lecture, lui étaient apportés et l'aidaient quelquefois dans son travail habituel, qui consistait à écrire ses Mémoires : c'est à César à écrire ses Commentaires. Il lui arrivait souvent d'apostiller de sa propre main certains articles des gazettes qu'il avait la permission de garder. Quelquefois, il se bornait à des observations verbales que le général Bertrand écrivait sous sa dictée.

Il allait souvent se promener vers la pointe d'un rocher, regardait en soupirant du côté des îles britanniques, et disait en retenant ses larmes : *Les monstres me font-ils assez souffrir ! Encore s'ils m'avaient fait fusiller, j'aurais du-moins la mort d'un soldat !..*

Un jour, pendant que madame Bertrand lui lisait *Œdipe ;* en entendant ces deux vers si connus ;

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
Notre crédulité fait toute leur science.

il remarqua que Voltaire faisait dire cela dans une pièce où, précisement, la crédulité du peuple envers les prêtres se trouvait justifiée, puisque tous leurs oracles s'accomplissaient.

On sait que le grand Corneille fut toujours son poète de prédilection; il parlait souvent de la tragédie de *Cinna*, dont il admirait la belle simplicité. Quelqu'un lui ayant fait remarquer que le second acte n'avait que deux scènes; *c'est vrai*, dit-il, *mais elles contiennent toute une pièce*. Il a dit plusieurs fois : *J'ai fait plus d'ingrats qu'Auguste : que ne suis-je comme lui en situation de leur pardonner !....*

On sait que les jours où madame Bertrand devait lire une tragédie au prisonnier de Ste-Hélène, il disait en souriant : *Nous allons ce soir aux Français.*

Ses campagnes d'Italie faisaient souvent le sujet de sa conversation. Il aimait assez à s'en faire lire les diverses relations imprimées, qui se trouvaient dans sa bibliothèque. Madame Bertrand ayant ouvert un de ces livres, tomba par hasard sur ce passage, qu'elle lut à haute voix : « La première bataille que Bonaparte « livra fut celle du *Pont-de-Lodi*. Il montra un « grand courage, et fut parfaitement secondé « par le général Lannes, qui passa le pont après « lui... » —*Avant!* s'écria l'Empereur avec force, *avant moi ! Lannes passa le premier sur le pont, et je n'ai fait que le suivre. Il faut rectifier cela sur-le-champ.* Il dit, et l'on prit la plume. La note marginale écrite, madame Bertrand ferma

le livre, et Bonaparte continua l'entretien que je vais rapporter : « A la bataille d'*Arcole*, « dit-il, Augereau seul décida entièrement l'af- « faire, en arrachant un drapeau des mains « de l'enseigne qui le portait, et criant d'une « voix de stentor : *Que tous les braves me suivent!..* « mais il n'avait pas besoin de crier si fort, les « braves ne sont pas sourds, ils le lui prouvè- « rent tout de suite. Dans ces deux batailles, « plus de vingt mille Polonais, qui étaient dans « l'armée autrichienne, mirent bas les armes. « Je les fis sur-le-champ enrôler dans l'armée « française, et ils formèrent une légion dont « le commandement fut donné au général po- « lonais *Dombrowski*, attaché à mon état-major. « Dombrowski se porta sur Modène. Le prince, « qui n'était pas en guerre avec la France, fut « obligé de payer une contribution pour ra- « cheter ses états du pillage. Le quartier-général « avait été établi au palais ducal, le duc étant « en fuite; deux jours après j'attaquai les Au- « trichiens, je donnai et gagnai la bataille de « *Roveredo*. Le traité de *Léoben* suivit, et j'en- « voyai le général Clarke à *Vienne* pour conti- « nuer la négociation. Par ce traité, *Venise* « fut cédée à l'Autriche, et je fis donner vingt- « quatre millions au Gouvernement français..... « Pendant mes campagnes d'Italie, ajouta-t-il,

« le directoire clabaudait, il essayait des re-
« montrances, je lui envoyais des millions et
« des *madones* d'argent massif, il se taisait, et
« mon armée poussait sa pointe. »

Il rappela à cette occasion la riche *madone* noire, en pied, que Marmont, après la prise de Mantoue, avait enlevée à Notre-Dame-de-Lorette, et lui avait envoyée. De toutes les richesses qu'on avait trouvées à Notre-Dame-de-Lorette, la *madone* fut le seul objet que Bonaparte envoya au directoire exécutif. Barras donnait ce jour-là un grand dîner. La Vierge noire fut apportée sur la table ; le directeur dit en riant : « Le général nous a envoyé la statue miraculeuse, mais il a eu grand soin de garder ses vêtemens. » Masséna reprend : « Vous seriez bien étonnés, Messieurs, si la *Madone* allait s'enlever tout à-coup, pour retourner à *Loretto.* » Les directeurs plaisantèrent un moment sur le compte du général ; mais on voyait déjà que les *cinq Sires* le craignaient. « Je connais le caractère de Bonaparte, disait Barras, je l'ai étudié, il veut ce qu'il veut : peut-être un jour voudra-t-il nous soumettre, et nous dira-t-il, à l'exemple de Cromwell : *Vous n'êtes plus un directoire, m'entendez-vous ? Je vous déclare que vous n'êtes plus un directoire. Retirez-vous, faites place à d'autres,*

le Seigneur a choisi d'autres instrumens.... Alors, il nous fera chasser en masse par ses soldats, fermera les portes du *Luxembourg*, et en fera déposer les clefs au château des *Tuileries*, pour les remettre un peu plus tard à un sénat conservateur qui n'aura pas le talent de se conserver lui-même.....» Cette anecdote du dîner de Barras, dont la Vierge de Lorette fournit le dessert, fut racontée par le prisonnier de Sainte-Hélène, l'hiver dernier; elle le mit en bonne humeur pendant quelques instans. Il rappela, en souriant, la motion d'un député de la convention nationale, qui proposa, à cette époque, de lui donner le surnom d'*Italique*.

M. le comte de M.... lui disant qu'il faudrait la plume de Voltaire pour écrire l'histoire de Napoléon, il répondit : « Oui, mais je ne vou-« drais pas qu'il l'écrivît comme il a fait le « *Siècle de Louis XIV*, par chapitres détachés, « ayant en tête chacun un sommaire. Cela me « produit l'effet d'une grande place publique « sur laquelle on voit posées par terre les pierres « toutes taillées et numerotées qui doivent com-« poser la bâtisse d'un palais. »

Un habile courtisan disait à Louis XIV : Faites de M. de Catinat un chancelier, un général, tout ce que voudrez, excepté un major.

Bonaparte disait : Faites de l'Angleterre une nation belliqueuse, une nation commerçante, tout ce que vous voudrez, excepté une grande nation. Il n'est que trop vrai que la manière dont il fut traité par des ennemis qu'il avait cru assez grands pour se mettre sous leur protection, n'était guère propre à leur mériter son estime.

Il prenait souvent sur ses genoux le petit Napoléon Bertrand, et disait en le caressant : *Si mon fils était avec moi !....* puis il ajoutait : *Je n'en serais pas plus heureux, il me consolerait par momens, mais quand je songerais à son avenir !...*

Il se plaignait amèrement de la barbarie que l'on mettait à l'empêcher de recevoir des nouvelles de sa famille. Dans les premiers jours de février, on lui apporta, pendant qu'il déjeûnait, une gazette allemande, dont un article concernait l'archiduchesse Marie-Louise et son fils ; il n'eut pas plutôt ouvert le journal, que ses yeux tombèrent sur le passage le plus intéressant pour lui ; en le lisant, il ne put retenir ses larmes ; il porta sur ses lèvres les lignes qui lui rappelaient de si tendres souvenirs ; puis, se levant de table, sans pouvoir achever son déjeûner, il mit le journal dans

sa poche, et alla se promener seul dans l'endroit le plus désert de l'île. M. le général B... et M. le comte de M... allant le rejoindre deux heures après, le trouvèrent assis sur un rocher, les bras croisés, l'air pensif et abattu, laissant voir qu'il avait beaucoup pleuré.

Le jeu d'échecs avait souvent été pour lui un amusement qu'il partageait avec M. et Mme. B... et M. le comte de M...; mais il y avait plusieurs mois qu'il n'y jouait plus lorsqu'il tomba malade. A cette époque, il ne prenait plus, depuis longtemps, aucun plaisir, aucune distraction; il était sans cesse accablé et dans la plus profonde mélancolie.

Il n'était étranger à aucune espèce d'instruction, à aucun genre d'entretien. Plusieurs voyageurs de la plus haute distinction, retournant en Europe, et ayant relâché à Sainte-Hélène, lui firent demander la permission d'aller le saluer. Il consentit à recevoir leur visite, et, charmé de leur conversation, il leur envoya le lendemain une invitation à dîner. Son maître d'hôtel fit du mieux qu'il lui fut possible les apprêts de ce repas; et, malgré tous ses efforts, il y eut une lacune assez longue entre le premier et le second service. L'illustre amphytrion voyant cela, dit à madame B..... de l'air le plus aimable : *Allons,*

madame, encore une histoire, le rôt nous manque. Personne ne se rappela dans le moment l'anecdote à laquelle ce mot faisait allusion, ce qui le mit dans la nécessité de la raconter lui-même, à peu près en ces termes : « Madame de Maintenon, n'étant encore que madame Scarron, sa maison était le rendez-vous de ce que la cour et la ville avaient de plus aimable et de plus distingué : le duc de Vivonne, les comtes de Grammont et de Coligni, Charleval, Pélisson, Hesnault, Marigny, s'y réunissaient ; les dîners de madame Scarron, malgré leur simplicité presque frugale, étaient cités dans Paris : elle y racontait des anecdotes avec tant d'esprit et d'intérêt, que l'appétit et l'attention des convives étaient pour ainsi dire enchaînés. Un jour qu'elle était dans une position à peu près semblable à la nôtre, son maître d'hôtel vint lui dire à l'oreille : *Madame, encore une histoire, le rôt nous manque.* »

Quelqu'un lui ayant rapporté qu'à la suite d'une de ses batailles, un soldat mal enterré laissait passer son bras mort, comme une plante qui sortait de dessous terre, il cita le trait de l'équipage du capitaine Marion, qui fit ensevelir tous les sauvages qu'il avait tués, en leur laissant une main hors de terre. On trouva cette image terrible et épouvantable. « Il vou-

« lait montrer, dit Napoléon, que les Européens « ne mangeaient pas les cadavres. »

Lady Lowe lui demanda un jour plaisamment s'il y avait une dédicace à ses mémoires, il répondit par ce mot de Furetière, qui disait que l'inventeur des dédicaces fut un mendiant. Cette réponse amena naturellement la conversation sur Bélisaire. « *Oui*, dit-il, *ce général romain fut une illustre victime de l'ingratitude*, « *et en effet....* » Il n'acheva pas ; il resta pensif, se retira dans son cabinet, où il écrivit pendant plusieurs heures.

L'ex-Empereur, dès qu'il fut entièrement établi dans l'île Sainte-Hélène, se livra à l'étude de la langue anglaise : il n'y a pas très-longtemps qu'il eut une discussion assez vive avec quelqu'un qui lui soutenait que cet idiôme ne ressemblait en rien à aucune langue morte ancienne ; ne pouvant convaincre son adversaire autrement, il alla chercher à sa bibliothèque une Iliade traduite par Pope, et l'apporta en disant : « Voici la preuve que de toutes les « langues, celle qui se rapproche le plus de « la langue grecque, c'est la langue anglaise ; « Pope est de tous les auteurs, celui qui a fait « la plus belle traduction d'Homère. »

L'un des derniers journaux français qu'il reçut, portait, sous la rubrique, ANNONCE DE

NOUVEAUTÉS, qu'on venait de mettre en vente chez les marchands de musique, à Paris, un hymne guerrier avec une musique nouvelle d'un de nos célèbres compositeurs. Ces mots d'*hymne guerrier* lui firent éprouver une singulière sensation. Mais il fut bien plus vivement ému en lisant le titre de cette production, c'était : *La garde meurt, elle ne se rend pas*...... « Braves « soldats français ! dit-il, en soupirant, quels « hommes !... ils se sont rendus tous immortels ! « Toute l'armée sera mentionnée dans les An- « nales de la France; mais ce n'est pas assez; « chacun d'eux devrait occuper, seul, une page « dans l'histoire. »

Dans une conversation assez vive entre l'illustre prisonnier et un général anglais, celui-ci, en observant toutefois les règles de la plus délicate bienséance, lui rappela l'histoire de Monck, qui rendit le trône d'Angleterre à Charles II. « Lors- « que je pris les rênes du gouvernement français, « répondit Napoléon, ma situation politique « était bien différente de celle de Monck; l'An- « gleterre, à la mort de Cromwel, fut divisée « en divers partis, mais elle était paisible au « dehors. Richard son fils, comme l'a dit le « prince de Conti (1), frère du grand Condé,

---

(1) Le prince de Conti voyant un jour Richard Crom-

« n'avait pas su profiter des travaux de son père, « et la majorité rappelait Charles au trône. » Quand le général fut sorti, on entendit Napoléon se dire tout haut à lui-même : « Lorsque « l'avocat *Gohier*, l'apostat *Syeyes*, le procureur « *Rewbel*, et le fripier *Moulins*, s'étaient fait « rois, je pouvais bien me faire consul, j'avais « pris mes licences à *Montenotte*, *à Lodi*, *Arcole*, « *Cheibreisse*, et *Aboukir*. »

Un soir qu'il avait jeté plusieurs papiers dans sa cheminée, il se retira sans faire attention qu'ils n'étaient pas tous consumés. Parmi ceux qui étaient échappés au feu, on trouva une carte sur laquelle cette pensée était écrite : « L'amour de la gloire ressemble à ce pont que « Satan jette sur le chaos, pour passer de l'en« fer en paradis; la gloire joint le présent à « l'avenir, dont il est séparé par un abîme im« mense; mais......» On ne put en lire davantage. Un autre papier, qui fut également ramassé avec soin, portait cette remarque profonde : « Les Lacédémoniens souffraient tous les mal« heurs, tous les inconveniens attachés aux

wel à Montpellier, lui dit, sans le connaître : « Olivier « Cromwell était un grand homme; mais son fils Richard « est un misérable de n'avoir pas su jouir du fruit des « crimes de son père. »

« vices, et toutes les gênes attachées à la vertu. « Ils n'étaient ni pères, ni maris, et cependant « ils n'avaient aucune des jouissances d'une vie « déréglée; ils se faisaient esclaves pour être « maîtres et conquérans. »

Après le débarquement de Napoléon à Sainte-Hélène, M. le docteur O'Meara lui fut attaché en qualité de médecin. Quelques contestations avec le gouverneur de l'île l'obligèrent, il y a deux ans, à revenir en Europe. A son retour en Angleterre, il publia son opinion sur l'état de la santé où il avait laissé le prisonnier, et sur la gravité que le climat pouvait ajouter au mal dont il était attaqué. Quelques mois avant de mourir, et lorsque personne ne pensait que sa fin fût si prochaine, l'ex-Empereur ayant vu annoncer dans les journaux anglais l'ouvrage du docteur O'Meara, témoigna le désir de l'avoir, mais on ne jugea pas à propos de le lui envoyer.

Dans les derniers jours du mois de janvier, il se plaignit d'un manque total d'argent, résultant du retard des remises qui devaient lui être faites. Il fit demander par M. le marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement français, que le gouverneur de l'île voulût bien lui avancer tous les mois 500 livres sterling, que le duc de Leuchtenberg ferait remettre à Londres par la maison Baring.

Lorsque le capitaine anglais Poppleton prit congé de Bonaparte à Sainte-Hélène, l'ex-Empereur lui offrit une tabatière enrichie de diamans, en lui disant : « Adieu, mon ami, voilà « la seule bagatelle qui me reste. Je vous la « présente afin que vous puissiez faire voir après « ma mort ce gage de ma reconnaissance. »

L'ex-Empereur avait à Longwood deux petits tableaux parallèles auprès desquels il s'arrêtait souvent : l'un représentait son couronnement avec Joséphine, sa première épouse, l'autre son mariage avec Marie-Louise.

Toutefois, l'heure devait bientôt sonner où il faudrait perdre de si riches souvenirs, où Napoléon serait forcé d'abandonner le songe de sa puissance comme il en avait quitté, sept ans auparavant, l'enivrante réalité. Sans être préparé à la mort, il s'attendait à mourir bientôt, parce qu'il sentait les progrès de sa maladie. Si elle n'eût point été aggravée par le chagrin, il aurait pu fournir une plus longue carrière; car il était dans un âge encore loin de la vieillesse. Son imagination était toujours aussi active, son génie toujours aussi jeune que dans les beaux temps de sa gloire. Ses destins seuls étaient vieillis; son étoile avait pâli, son bonheur seul était usé.

Le 15 mars, après avoir été déjeûner dans un

endroit retiré, à peu de distance de Longwood, situé près d'une source dont il buvait souvent, il se trouva fortement incommodé. De retour à Longwood, il ne voulut point se coucher; il s'assied dans un fauteuil, où il s'assoupit quelques instans. Il mangea peu à dîner. Après ce repas, il se jeta sur un petit lit de camp qu'il avait apporté de France, et qui lui servait dans ses campagnes. Depuis son établissement à Sainte-Hélène, il lui arrivait souvent de goûter quelques instans de repos sur ce lit de camp. Cette fois, il y resta plusieurs heures. Puis il se leva, reçut quelques personnes auxquelles il parla du malaise qu'il éprouvait. Cependant il résista, et ne voulut se coucher tout-à-fait qu'à son heure ordinaire.

La journée du lendemain, 16 mars, se passa à peu près de même que celle du 15, à l'exception qu'il ne sortit pas.

Le 17, il se leva encore, mais il fut obligé de se recoucher vers midi; et dès lors il ne sortit plus de sa maison de Longwood. C'est là que les progrès de sa maladie se déclarèrent. Il fit venir son propre médecin, le professeur Antommarchi. Ce docteur le soigna seul, depuis le 17 jusqu'au 31. A partir de cette époque, il resta alité.

Pendant les derniers temps, c'est-à-dire, de-

puis le 1er. avril jusqu'au 5 mai, il recevait les visites journalières du professeur Antommarchi, conjointement avec le docteur Arnott, attaché au 20e. régiment anglais. Il leur déclara qu'il ne prendrait aucune espèce de médicamens, les regardant comme inutiles; depuis, il a constamment refusé de prendre tous ceux qu'on lui offrait.

Un mois avant sa mort, il déclara qu'il ne relèverait pas de sa maladie, et ajouta qu'il en connaissait mieux la nature que ses médecins; que la douleur qu'il ressentait ressemblait à celle que lui occasionnerait un couteau qu'on lui plongerait dans le corps, et qui s'y briserait, la blessure se refermant ensuite à l'extérieur.

Il y avait long-temps que le mal dont il devait mourir l'occupait. La preuve qu'il en connaissait parfaitement l'origine, c'est qu'il décrivait souvent sa maladie aux personnes qu'il voyait; mais il n'avait jamais pu convaincre ses médecins qu'il en avait une juste idée. Dès le commencement, il en avait fait la description, en notant soigneusement les différentes sensations qu'il éprouvait à différentes époques; il ne quitta ce travail que quelques jours avant sa mort. Cette description est destinée à son fils.

Vers le 10 ou le 12 d'avril, il donna ses instructions aux personnes qui l'entouraient, afin

de régler ses affaires et de mettre ses papiers en ordre.

Le 15, dans un moment où M. Arnott était auprès de lui, il fit, avec un canif, un N sur une tabatière, et lui en fit présent.

La maladie dura six semaines : elle agit d'abord sur le corps du malade, au point de défigurer ses traits ; mais bientôt ils reprirent leurs formes et leur noblesse naturelles.

Plusieurs jours avant de mourir, il fit mettre le buste de son fils au pied de son lit, et ses yeux restèrent fixés dessus jusqu'à son dernier soupir ; il paraissait avoir un bien vif attachement pour cet enfant.

Le mardi 1er de mai, on pensa pour la première fois que la maladie était dangereuse ; le mercredi 2, elle empira ; le jeudi 3, on désespéra de sa vie. Le docteur Shorst, médecin en chef, et le docteur Mitchell, premier médecin des forces navales de station, dont on avait offert les services, ainsi que ceux des autres médecins de l'île, ont été appelés en consultation par le professeur Antommarchi, le 3 mai ; mais on ne les invita point à voir le malade.

Le vendredi 4, il alla un peu mieux, ayant pris quelques rafraîchissemens.

Pendant le jour, on faisait des signaux de Longwood, de deux heures en deux heures ; ils

portaient en substance : *toujours de même, point de changement.*

La nuit du 4 au 5, on n'eut plus d'espoir. Le samedi à trois heures du matin le malade perdit connaissance; deux heures après, les extrémités étaient froides, il n'y avait presque plus de pouls.

L'amiral, le marquis de Montchenu et son aide-de-camp, informés de l'état désespéré du malade, se rendirent immédiatement à Longwood, pour être témoin, comme on le suppose, de sa mort prochaine. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer depuis qu'il avait perdu connaissance, furent : « *Mon Dieu!... Et la Nation* « *Française!... Mon fils!... Tête armée!...* » on ne peut savoir quelle liaison ces deux mots *Tête armée*, pouvaient avoir dans son esprit, mais on les a entendus distinctement, vers sept heures du matin, le jour de sa mort; quelques instans après, il dit : *France!... France!...* Ce furent ses dernières paroles. Il rendit son dernier soupir le samedi 5 mai 1821, à six heures moins dix minutes du soir.

Lorsqu'il eut expiré, il avait l'air d'être endormi. Sa figure était calme, il était facile d'y reconnaître quelque chose de noble; elle était encore, quatorze heures après sa mort, une des plus imposantes qu'on pût voir. Mais la chaleur

du climat est telle que peu de temps après ses traits étaient méconnaissables; et lors de l'exposition du corps, après avoir été ouvert, il s'était déjà fait un changement total dans tout l'ensemble.

Le docteur Arnott était auprès du malade au moment de sa mort, et lui vit rendre le dernier soupir. Le capitaine Crockat, officier de service, et les docteurs Shorst et Mitchell virent le corps immédiatement après. Le docteur Arnott resta auprès pendant la nuit.

Le lendemain, à sept heures du matin, M. H. Lowe, lieutenant-général, se rendit à l'appartement où était le corps, accompagné du contre-amiral Lambert, commandant en chef de la station; M. le marquis de Montchenu, commissaire du roi de France, et chargé des mêmes fonctions de la part de l'empereur d'Autriche; le brigadier-général Coffin, commandant en second; MM. Thomas L. Brooze, et Thomas Greentree, écuyer, membres du conseil du gouvernement de l'île; et les capitaines Brown Hendry et Marryall, de la marine royale, accompagnaient le contre-amiral et le lieutenant-général. Après avoir vu la figure de Napoléon Bonaparte, ils se retirèrent.

On permit ensuite, du consentement des personnes qui composaient sa maison, aux officiers

de terre et de mer qui le désirèrent, aux officiers et employés civils de la compagnie des Indes orientales, et à plusieurs autres individus résidant dans l'île, d'entrer dans la chambre où était le corps, et de le voir.

Le capitaine Maryall, de la marine royale, le dessina à la prière de sir Hudson-Lowe, gouverneur de l'île, et avec la permission du comte Montholon et du maréchal Bertrand. On assure que la ressemblance est parfaite. Le capitaine Maryall a dessiné aussi le tombeau et la procession du convoi de Napoléon.

Comme Bonaparte avait manifesté le désir que l'on ouvrît son corps, et que les autorités le désiraient aussi, pour que l'on connût le véritable état de sa maladie, l'ouverture eut lieu le lendemain de sa mort 6 mai, à deux heures, en présence des docteurs Shorst, Arnott, Burton, du 66e. régiment anglais, et Matthew-Livingstone, médecin au service de la compagnie des Indes. Le professeur Antommarchi assistait à sa dissection. M. le général Bertrand et M. le comte de Montholon étaient aussi présens.

A la première vue, le corps qui avait de très-petits os et de très-petits muscles, paraissait très-gras, ce qui fut confirmé par la première incision vers le bas-ventre, où la graisse avait plus d'un pouce et demi d'épaisseur sur l'abdo-

men. En pénétrant à travers les cartillages des côtes, et en examinant la cavité du thorax, on vit une légère adhésion de la plèvre gauche à la plèvre droite. Environ trois onces d'un fluide rougeâtre étaient contenues dans la cavité gauche, et près de huit onces dans la cavité droite; les poumons étaient très-sains; le péricarde était dans son état naturel, et contenait environ une once de fluide.

Le cœur était de la grandeur naturelle, mais couvert d'une forte couche de graisse; un de ses rognons était renversé; les oreillettes et les ventricules n'avaient rien d'extraordinaire, si ce n'est que les parties musculaires paraissaient plus pâles qu'elles n'auraient dû l'être.

En ouvrant l'abdomen, on vit que la coiffe qui couvre les boyaux était extraordinairement grasse, et en examinant l'estomac, on s'aperçut que ce viscère était le siége d'une grande maladie. De fortes adhésions liaient toute la surface supérieure, surtout vers l'extrémité du pylore, jusqu'à la surface concave du lobe gauche du foie; en les séparant, on découvrit qu'un ulcère pénétrait les enveloppes de l'estomac à un pouce du pylore, et qu'il était assez grand pour y passer le petit doigt.

La surface intérieure de l'estomac présentait une masse d'affections cancéreuses ou de parties

squirreuses se changeant en cancer; c'est ce qu'on remarqua surtout près du pylore; l'extrémité cardiaque, moins une petite étendue vers le bout de l'œsophage, était la seule partie qui parût saine; l'estomac était plein de sédiments de café.

La surface convexe du côté gauche du foie adhérait au diaphragme, à l'exception des adhésions occasionnées par la maladie de l'estomac; le foie ne présentait rien de malsain.

Le reste des viscères abdominaux était en bon état. On a trouvé que Napoléon serait mort plutôt si le foie n'avait pas pénétré de force par le trou de son estomac, ce qui empêchait les alimens de s'échapper.

Après cette opération, on habilla le corps, on le revêtit de l'uniforme vert, à paremens rouges, que Bonaparte portait souvent, et de toutes les étoiles de ses ordres.

Quant à l'exposition du corps, et à l'admission générale des habitans pour le voir, sir Hudson, gouverneur de l'île, s'en rapporta absolument à MM. Bertrand et Montholon, qui, non-seulement y consentirent, mais désirèrent même que cette cérémonie eût lieu.

Son aumônier et ses domestiques lui ayant rendu les devoirs prescrits par la religion catholique, on le plaça, revêtu de son uniforme vert,

sur ce petit lit de camp en fer qui lui servait jadis dans ses campagnes, et qui cette fois lui tint lieu de lit de parade. Il avait, entre autres décorations, l'étoile d'or de la Légion d'Honneur sur le côté. Le prêtre qui se trouvait là, lui avait mis un crucifix d'argent sur la poitrine. Il avait sous son corps le manteau de drap bleu brodé en argent qu'il portait à la bataille de Marengo. Sa chambre était tendue de drap noir. A la tête du corps étaient l'autel, le prêtre, le maréchal Bertrand et le comte de Montholon. Tous ses domestiques étaient aussi présens. Ce qu'il y avait de plus touchant, c'était madame Bertrand, qui était dans une chambre voisine, d'où on l'entendait pleurer amèrement. Quelqu'un ayant dit à cette dame que le chagrin avait peut-être hâté le trépas de Napoléon, elle répondit qu'elle connaissait assez bien sa maladie pour assurer le contraire, et qu'il en serait mort même à Austerlitz, au milieu de toute sa gloire.

Il resta exposé le 6 et le 7. Pendant ces deux jours, une foule immense vint le voir. C'était pour tout le monde un spectacle des plus frappants, de voir, pour ainsi dire, au milieu des rochers, le corps inanimé d'un homme qui avait commandé à l'Europe, et fait trembler les rois. Les derniers du peuple, en contemplant cette figure muette et pâle, semblaient voir dans une

fin si indigne d'un pareil personnage, une leçon terrible pour les grands de la terre.

Le 8 mai, on l'embauma et on l'ensevelit. On remarqua qu'il avait le plus beau corps qu'il fût possible de voir; ses mains étaient blanches comme de la cire, et molles, quoiqu'il y eût trois jours que le frisson de la mort les avait touchées. On remarqua aussi une légère blessure à la tête, qu'il avait reçue de la hallebarde d'un sergent anglais à Toulon; au-dessus du genou une seconde blessure reçue à Ratisbonne, par le choc d'une balle morte, et enfin une troisième à la cheville du pied, reçue en Italie. Son crâne n'a pu procurer aux cranologistes la satisfaction qu'ils attendaient. Les docteurs Mitchell et Burton se sont donné beaucoup de peine pour avoir la forme de sa figure; mais le gypse qu'ils se procurèrent dans l'île était si mauvais, que tous leurs efforts furent inutiles.

Le corps, revêtu de son uniforme et de ses décorations, a été renfermé dans un cercueil de plomb qu'on a mis ensuite dans deux autres cercueils d'acajou, dont la partie supérieure et les côtés extérieurs étaient simples; les bords étaient garnis d'ébène noir, et des vis d'argent s'élevaient sur le couvercle.

Une loi du parlement d'Angleterre avait défendu, dès le commencement de sa captivité,

de lui donner d'autre titre que celui de Général. La pompe de ses funérailles ne laissa rien à désirer, eu égard aux lieux où elles se firent. Son enterrement eut lieu le 9 mai. On lui rendit, avec toute la magnificence possible, les honneurs dus à un officier-général du plus haut rang. Voici l'ordre qu'on observa dans cette cérémonie funèbre. Napoléon Bertrand, fils du maréchal; le prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux; le docteur Arnott, du 20ᵉ régiment anglais, médecin de Bonaparte; le corps dans une voiture de deuil, attelée de quatre chevaux; douze grenadiers, pour descendre le cercueil au bas d'une colline où la voiture ne pouvait aller; le cheval de l'ex-Empereur, conduit par deux domestiques. Le comte de Montholon et le maréchal Bertrand portaient les coins du drap mortuaire; c'était le manteau bleu qui venait de lui servir pour le lit de parade. L'épée de Napoléon était sur son cercueil. Madame Bertrand et sa fille suivaient dans une voiture découverte. Des domestiques des deux côtés et derrière. Des officiers de marine et de l'État-major; les membres du conseil; le général Coffin; le marquis de Montchenu; l'amiral et le gouverneur; lady Lowe et sa fille, en grand deuil, dans une voiture couverte. Les dragons, les volontaires de Sainte-Hélène, le régiment de Sainte-Hélène, l'artillerie

de terre, le 66e régiment anglais, les soldats de marine, le 20e régiment, l'artillerie royale. Le corps a été reçu à la sortie de Longwood, par trois mille hommes de troupes, et quatre détachemens de musiciens rangés le long de la route. Après le passage du corps, les troupes le suivirent, et s'arrêtèrent au-dessus de l'endroit où il devait être déposé, occupant la route qui longe la vallée, tandis que le cortége descendait par une route pratiquée exprès. Le corps fut alors enlevé par douze grenadiers, et porté au tombeau, où il reçut la bénédiction du prêtre. Il a été descendu dans une chambre pratiquée dans un vaste caveau en pierre. Une grande pierre recouvre le tombeau; et l'espace intermédiaire est rempli de mâconnerie renforcée de fer.

On a pris toutes les précautions pour empêcher l'enlèvement du corps; une garde d'officiers est chargée de veiller sur le tombeau. Le cœur de Napoléon, que MM. Bertrand et Montholon désiraient rapporter en Europe, a été remis dans le cercueil; il est dans une coupe d'argent remplie d'esprit de vin. Son chirurgien désirait garder l'estomac, mais il est également conservé dans un vase d'argent.

Onze salves d'artillerie ont été tirées pendant la cérémonie.

Napoléon est enterré dans un endroit très-romantique, situé dans une vallée, près d'une place appelée *Hut's-gate* (la Porte de la Cabane).

Lors de son arrivée à Sainte-Hélène, le maréchal Bertrand demeurait à Hut's-gate, en attendant qu'on lui eût construit une maison près de celle de l'ex-Empereur, qui visitait souvent la famille du maréchal. Près de là est une source d'eau excellente dont Napoléon se faisait souvent donner un verre. Madame Bertrand et le maréchal étaient toujours avec lui. Il leur a dit plusieurs fois : *S'il arrive que je meure sur ce rocher, faites-moi enterrer dans cet endroit.* Il désignait sa place près de la source, au-dessous de deux saules. Lorsqu'on ouvrit son testament, on y trouva encore cette demande. Le lieu qu'il désignait était presque inaccessible, quoique n'étant qu'à un mille et demi de Longwood ; mais les pionniers y font une route.

La maison destinée à Bonaparte était complètement terminée ; M. le maréchal Bertrand le lui ayant annoncé, il répondit qu'elle lui servirait de tombeau, ce qui eut lieu effectivement, car on enleva les pierres d'une partie de la maison pour former le caveau.

Le 11, tous ses effets ont été exposés aux regards du public : on n'a jamais rien vu de plus mal composé que sa garde-robe : des vieux ha-

bits, des chapeaux, des pantalons qu'un garde-marine voudrait à peine porter. Il était extrêmement difficile de lui faire mettre quelque chose de neuf : après l'avoir porté une heure ou deux il le rejetait, et reprenait ses vieux habits.

Quelque temps avant de mourir, il a élevé le sieur Marchand, son domestique, au rang de comte, et a fait promettre à MM. Bertrand et Montholon de le traiter comme tel. Il l'a en outre comblé de bienfaits.

Il a laissé au docteur Arnott, cinq cents napoléons; à lady Holland, une très-belle tabatière de camée antique que le Pape lui avait donnée. Il a renfermé dans la tabatière un petit morceau de papier, sur lequel il avait écrit lui-même, pour remercier cette dame de ses attentions. Il a disposé de ses effets les plus précieux, consistant particulièrement en vaisselle plate et très-belle porcelaine de Sèvres, en faveur de MM. Montholon et Bertrand.

On a tenu secret le reste du testament, qui a été envoyé avec d'autres papiers de Napoléon, au Gouvernement anglais.

DOCUMENS

SUR LA MALADIE ET LA MORT

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

PREMIER DOCUMENT.

Ce fut le 17 mars, à son réveil, que l'Empereur éprouva l'atteinte décisive du mal dont il vient de mourir. J'étais dans le petit salon bleu, où après avoir préparé la table à thé, j'allais traverser la galerie qui conduit au billard, lorsque John, un petit mulâtre que M. Marchand a pris à son service particulier, accourut, tout éffaré, pour me dire que son maître me demandait. Sa Majesté se meurt, ajouta cet enfant. Je traverse d'un saut les deux antichambres, et j'entre par le cabinet de garde-robe. L'Empereur, à demi-habillé, était assis sur un pliant de canne, et respirait de l'éther que M. Antomarchi, son

médecin, lui tenait sous le nez. Sa Majesté était fort pâle. M. Marchand vint à moi, et me dit : Je dispose un moment de John, que j'envoie chez M. le grand-maréchal ; Sa Majesté s'est trouvée mal il y a un quart-d'heure ; et comme son accident a commencé par deux ou trois cris fort alarmans, j'ai peur qu'il n'ait des suites. Je crois que le grand-maréchal est à la ville ; mais nous aurons Madame ; ce sera une consolation pour Sa Majesté, qui a déjà dit plusieurs fois : Que va dire Bertrand ? Madame Bertrand va être bien émue. Qu'on lui cache cet accident. — Malgré cela, continua M. Marchand, je crois prudent de la faire venir. Pendant la courte absence de John, obligez-moi, mon cher *Philippe* (1), de demeurer dans la première antichambre. — L'Empereur, en levant les yeux, remarqua que son valet-de-chambre me parlait dans l'embrâsure d'une fenêtre et à demi-voix : Qu'est-ce qu'il y a, s'écria-t-il en se levant brusquement ? C'est Philippe, répondit M. Marchand ; il a entendu du bruit et est venu demander s'il n'était rien arrivé à Votre Majesté. Ici l'Empereur poussa un

---

(1) On croit que c'est *Novare*, un des valets de chambre de l'Empereur.

soupir entrecoupé, que je pourrais appeler un cri ; il s'assit, et posant la main sur sa poitrine dont il avait écarté tous vêtemens, il dit d'une voix concentrée : Là, c'est là ! M. Antommarchi tâta le pouls et présenta le flacon d'éther ou d'alcali, je ne sais lequel. Eh! non, s'écria l'Empereur, en le repoussant avec impatience, ce n'est pas faiblesse ! c'est la force qui m'étouffe, c'est la vie qui me tue ! Puis s'élançant d'un bond à la fenêtre entre-ouverte contre laquelle j'étais adossé, il acheva de l'ouvrir avec une certaine violence, et jetant sur le ciel un coup-d'œil rapide, il s'écria : 17 mars! à pareil jour, il y a 6 ans (1), il y avait des nuages au ciel (2)!.... Et se retournant vivement, il ajoute à demi-voix : Ah! je serais guéri, si je revoyais ces nuages!... Le valet-de-chambre et le médecin l'engagèrent à se recoucher ; il y consentit ; et comme il entrait dans son lit, je le vis prendre la main de M. Antommarchi, la poser sur son estomac nu, et l'entendis prononcer ces paroles : C'est un couteau

(1) Il était à Auxerre, marchant de l'île d'Elbe sur Paris. (*Note du Rédacteur.*)

(2) Cet horizon du ciel de Sainte-Hélène est presque toujours sans nuages, et en quelque sorte immobile. (*Idem.*)

de boucher qu'ils m'ont mis là, et ils ont brisé la lame dans la plaie.

(Extrait d'une lettre du sieur *Philippe N.*, attaché à la maison de Napoléon.)

DEUXIÈME DOCUMENT.

NOTE *communiquée à Son Excellence sir* HUDSON LOWE, *gouverneur de l'île de Sainte-Hélène, par le professeur* ANTOMMARCHI, *médecin ordinaire de Son Excellence le général* NAPOLÉON BONAPARTE (1).

31 mars 1821.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Conformément aux ordres du gouvernement et aux instructions transmises par Votre Excellence, j'ai l'honneur de vous communiquer la note que j'ai rédigée sur l'état de situation du général Bonaparte. Cette note est le résultat fidèle des observations cliniques que j'ai faites au chevet du malade, et desquelles j'ai tenu journal.

---

(1) Le docteur attaché particulièrement à Napoléon, et payé par lui, donnait à ce prince ses titres souverains; ils ont été supprimés dans la version qui est sous nos yeux.

« Le 17 du courant, à sept heures et quelques minutes du matin, le premier valet-de-chambre du général Bonaparte, monta chez moi, pour m'apprendre que son maître éprouvait un accident qui demandait ma présence et mes soins.

« Etant descendu dans la chambre à coucher du général, je le trouvai debout, courbé devant une table, sur laquelle il s'appuyait fortement. Sa physionomie exprimait visiblement une grande douleur musculaire ; il avait les lèvres contractées, les sourcils plissés, et les yeux très-saillans hors de l'orbite. Son visage passait alternative ment et rapidement d'une pâleur livide à un rouge foncé et vergeté. Il éprouvait un tremblement universel.

« Aussitôt qu'il m'entendit ouvrir, il s'écria sans tourner la tête : Venez, venez, docteur, et voyez si c'est le foie, comme le prétendait O'Meara et Stockoe ! Votre Excellence, se rappellera que telle était en effet l'opinion de ces médecins.

« La mienne n'était pas fixée, elle ne peut même l'être encore sur une maladie qui simule tant de formes analogues à celles d'autres maladies. Mais le général est plus positif. Après le bain et deux remèdes émolliens que j'avais ordonnés, on le mit au lit; et c'est alors qu'il me dit : Ce sont des obstructions au pylore, ou un ulcère à l'estomac. Mon père en fut atteint, la

Grande Duchesse (1) en a eu sa part, et la Reine de Naples (2) ne vaut guère mieux. J'en mourrai aussi et bientôt. C'est une affaire de quelques semaines. Qu'on me donne du café. Je m'y opposai formellement. Il se fâcha. Pourquoi cette contrariété, dit-il; ne suis-je pas condamné? Cela n'est pas sûr, répondis-je; mais ce qui l'est, c'est que les spiritueux vous *dépêcheraient*. Tant mieux, cria-t-il avec exaltation! puis prenant un ton radouci: Si vous étiez mon ami, dit-il, vous ne me refuseriez pas du café. Je suis votre médecin, répliquai-je, et je vous ordonne le silence et la potion.

« Un traitement lénitif a eu lieu depuise le 17 jusqu'au 31. Il y a eu des intermittences, et vendredi une fausse métastase. J'ai été trois heures de la nuit dans l'opinion qu'un abcès était formé et se mûrissait dans la poitrine. A sept heures, il se manifesta tous les symptômes d'une fluxion, qui disparurent vers midi, et qui laissèrent le malade dans sa situation habituelle.

« C'est celle qu'il a aujourd'hui. Il éprouve une prostration totale de ses forces musculaires,

---

(1) La princesse Elisa, morte des suites d'un ulcère à la matrice.

(2) La princesse Caroline, ex-reine des Deux-Siciles.

et une grande exaltation de ses forces nerveuses. L'imagination, engourdie les premiers jours, s'est réveillée plus ardente, plus brillante, et plus rêveuse que riche. L'appétit, qui d'abord avait disparu, reprend par intervalles avec immodération, puis tombe tout-à-coup. Le malade éprouve pour certains alimens, jusqu'alors familiers, un dégoût invincible. Il a de longs accès d'une mélancolie noire, dont l'invasion avait pu faire croire à M. O' Meara que le général était attaqué du mal de rate (1) compliqué par celui du foie. Pour moi, javoue que je ne pourrais, sans témérité, prononcer un jugement. Ma conscience me défend donc aussi d'ordonner un traitement systématique et suivi.

« Dans cet embarras, je m'adresse à V. Exc. pour qu'elle veuille bien m'adjoindre deux ou quatre hommes de l'art, tant de ceux qui sont attachés au gouvernement et à l'armée, que des praticiens de l'île. J'insiste sur l'adjonction de ces derniers, parce que je ne mets pas en doute qu'indépendamment des affections morales qui

---

(1) Napoléon ayant eu, en effet, une *splénalgie* (affection de la rate), les journaux anglais dirent qu'il avait *le spléen*, lequel, ajoutèrent-ils généreusement, finira ce que Waterloo a commencé.

(*Note du Traducteur.*)

ont agité en tant de sens l'existence de Napoléon, le climat et la localité viennent d'obtenir sur cette existence une influence que je crois décisive.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

TROISIÈME DOCUMENT.

Résumé de la première consultation des médecins.

Ils furent appelés au nombre de cinq, sans compter le professeur Antommarchi, médecin ordinaire : ce sont MM. *Thomas Shorst* premier médecin des forces navales stationnées à Sainte-Hélène ; *Francis Burton*, médecin du 66e régiment ; *Arch. Arnott*, médecin du 20e régiment : *Chas. Mitchel*, médecin du *Vigo* ; et *Matthew Livingstone*, médecin de la compagnie des Indes. (Ce dernier habite Sainte-Hélène).

On remarquera, qu'à l'exception du docteur Arnott, aucun de ces hommes de l'art ne vit Napoléon : ils discutèrent et établirent leur consultation sur le rapport du professeur Antommarchi, assisté de M. Arnott. Ce dernier, qui connaissait particulièrement le malade, et dans

lequel celui-ci paraît avoir mis de la confiance, ouvrit un avis par lequel nous terminerons ce document. . . . .

M. Shorst pensa que Napoléon était atteint de marasme et touchait à la consomption ; il en donna pour preuves l'affaiblissement progressif des facultés vitales et surtout la diminution rapide de l'embonpoint. Il prescrivit un régime atténuatif, et jugea que pour prévenir la détérioration totale qui menaçait, il fallait lui opposer une sorte de dissolution artificielle. En conséquence, il proposa que l'on affaiblît le malade par tous les moyens que l'art indique, après quoi l'on travaillerait à le fortifier. Cette marche parut au médecin Shorst *philosophique* et décisive pour le salut de l'ex-Empereur.

M. Francis Burton ne crut voir dans la situation de ce prince, qu'une tendance ordinaire à l'hydropisie : il conseilla les remèdes pratiqués en pareil cas.

Nota. — On remarquera que, quoique cette opinion ait paru la moins vraisemblable, ce que l'événement a confirmé, elle n'en a pas moins été transmise en Angleterre, et adoptée par le gouvernement. *The courrier* du 22 juin annonce positivement que Napoléon est *hydropique.* Les ministres qui on fait cette communi-

cation dans leur journal officiel, croyaient-ils à son authencité? on ne le saurait supposer; mais elle répondait, ou semblait répondre aux objections trop méritées que leur adressait l'opposition sur les traitemens éprouvés par Napoléon. En effet, il serait ridicule d'imputer aux *taquineries* d'un gouverneur royal, un résultat aussi grave que l'hydropisie; il n'y aurait nulle proportion entre la cause et l'effet. On voit où conduit ce raisonnement: à disculper Sir Hudson Lowe, et à n'attribuer qu'à un accident naturel la maladie *purement physique* du célèbre prisonnier. C'est dommage encore une fois, que l'issue de l'événement soit venue donner un démenti à l'obligeante consultation de M. Burton, et aux inductions officieuses du *Courrier*.)

Le docteur Mittchel ne partagea nullement l'avis de son confrère. Par l'exposé pathologique de la situation du général, il démontra que son excellence était affectée d'obstructions au pylore. Les dégoûts habituels, les appétits désordonnés du malade, semblèrent au médecin des symptômes évidens. Il ordonna, entre autres traitemens, des bols de ciguë, mais avança, avec plus de zèle que de discrétion, que la constitution robuste, l'énergie naturelle et acquise du malade, et ses habitudes, exigeaient

impérieusement un exercice long, rude et développé.

Tout en partageant l'opinion de son confrère, M. Matthew Livingstone attribua au climat une partie des souffrances de *l'illustre exilé* (ce fut l'expression dont il se servit). Conclure sur ce texte, c'eût été trop; mais il est naturel d'en induire que le véritable topique à appliquer au mal de Napoléon, eût été un changement de lieu, de position et de fortune.

C'était depuis long-temps le sentiment, et ce fut l'avis formel de M. Arnott. Ce médecin, ayant été appelé d'abord auprès du malade, avait eu tout le temps et toutes les facilités possibles pour ses observations. Il paraît, d'après leur résultat, qu'il pensait sur la nature de la maladie de Napoléon, comme les docteurs O'Meara et Stockoe; mais il mettait à la guérison de ce prince deux conditions, sans lesquelles, selon lui, tout traitement deviendrait dérisoire. La première, c'est que le gouverneur sir Hudson fût rappelé, parce qu'il était plus aisé de changer cet officier, qu'à celui-ci de changer de caractère; la seconde condition, c'est que M. O'Meara, dans la supposition que l'on continuât l'exil à Sainte-Hélène, obtînt la permission d'entreprendre sur le malade un traitement général et suivi. On sait que sur ceux du caractère de Bonaparte,

c'est-à-dire, où l'imagination domine, la confiance aveugle dans le médecin est la condition préalable et indispensable du traitement, et en quelque sorte, la moitié de la cure.

Selon M. Arnott, cette cure eût été aussi radicale que prompte, si la détention de l'ex-monarque eût été levée, ne fût-ce que fictivement, et si on lui eût accordé, à lui et aux siens, la liberté de se réfugier aux États-Unis. Mais la politique *égoïste* des modernes peut-elle se concilier avec l'humanité? et que le malheur soit mérité ou non, n'est-il pas un titre aux reproches, à l'opprobre, et l'épouvantail de la pitié? La devise de l'Angleterre, qui la tient des Romains, est devenue celle du siècle : *Væ victis!*

QUATRIÈME DOCUMENT.

Fragmens attribués à Napoléon.

.... On fait circuler dans la ville un petit écrit attribué à *Bony* (1) : je vous l'envoie. Ce sont des fragmens tracés, comme il en avait l'habitude,

(1) Abrégé de *Bonaparte*. Nom que les soldats anglais donnaient à l'ex-Empereur.

sur des morceaux de papier, et qu'on a ramassés autour de son lit. Fussent-ils authentiques, je ne vois pas trop quel est leur mérite, et surtout quelle est leur valeur. Pour être un homme extraordinaire, tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit n'est pas extraordinaire. A entendre le vulgaire, ceux qui sortent de sa ligne ne boivent, ni ne mangent, ni ne digèrent: n'ont ni les besoins, ni les vices, ni même les défauts de l'humanité. Leur valet-de-chambre pense autrement (1). Quoi qu'il en soit, c'est pourtant au valet-de-chambre de *Bony* que vous aurez l'obligation de ces follicules. En les joignant à ma lettre, il me semble vous envoyer des pastilles stercoraires du grand Lama. (*Paragraphe d'une lettre de Sainte-Hélène.*)

Premier fragment. — Ils n'y entendent rien.

---

(1) Marmontel a dit qu'*il n'y avait point de grand homme pour son valet-de-chambre*: c'est la phrase d'un bel esprit, à laquelle j'oppose la pensée d'un génie observateur. Un sot, a dit La Bruyère, n'entre, ne sort, ne s'assied, ne crache, ne se mouche comme un autre. Il en est ainsi des êtres rares et privilégiés que la nature a marqués du sceau de l'originalité. N'interrogez pas sur eux les faiseurs de satyres ou d'oraisons funèbres, mais ceux qui les pratiquent en déshabillé, et, comme aurait dit Montaigne, *les braïettes lâchées.*

(*Note de M.* Regnault-Warin.)

Pylore, obstruction, hépatite, hépatocèle; je crois même qu'ils ont dit *hépatomphale :* science de mots qui cache l'ignorance de la chose. Docteur, voulez vous savoir quelle est ma maladie? *c'est un Waterloo rentré.*

Deuxième fragment. — Arnott, que signifie ceci? Des éblouissemens, des vertiges, point d'appétit ou un appétit strident. Un prurit, un chatouillement, une démangeaison dans la région de l'estomac. Puis lassitude, calme plat, immobilité. Le café, fort et beaucoup, me ressuscite. Il cause une cuisson interne, un *rongement* singulier, une douleur qui n'est point sans plaisir. J'aime mieux souffrir que de ne pas sentir.

Troisième fragment.—Montholon lit fort bien; madame Bertrand lit mieux. *Hector,* dans sa bouche, me fait un effet tout neuf. Lancival avait bien du talent, et Talma aussi. *Astianax!..* en entendant nommer *Astianax,* j'ai pensé à mon fils. Comme Hector, les lâches m'ont traîné vaincu, c'est-à-dire mort, dans la poussière où ils se cachaient depuis trente ans. Ah! que tout cela fait mal! Plus de gloire pour la France, veuve et découronnée. Les Bourbons n'ont du sang d'Henri IV que la bonté: c'est son épée qu'il faut à cette nation valeureuse. — Mon mal me mord! — Je pense que les insectes éclos de la fange

contre-révolutionnaire bourdonnent; que, nouveau Prométhée, je suis cloué à un roc où un vautour me ronge! Oui, j'avais dérobé le feu au ciel pour en doter la France; le feu est remonté à sa source, et me voilà! —

Quatrième fragment. Quelle absinthe m'avez-vous donné là, Antommarchi? Cet Italien a tout le flegme d'un Saxon. Il va me dire *qu'il le fallait.* Oh! je ne prendrai pas le reste. Pour me faire vivre, vous m'empoisonnez! O'Meara me traitait mieux. Bon Dieu, que de médecins! comment guérirais-je? Et ce *bon* Hudson Lowe par dessus! je serai enterré ici (1).

Cinquième et dernier fragment. (Il est chargé de ratures, au milieu desquelles on ne peut distinguer que ces mots: « *Vin du cap... La France...* « *ulcère... Mes amis, vous m'avez... ingratitude...* « *les maréchaux .. fidélité... de l'eau d'Hut's-gate...* « *rien à mon fils que mon nom...* »

---

(1) Napoléon avait contre ce gouverneur une antipathie insurmontable; il ne l'a vu que trois fois. Deux jours avant sa mort, on assure qu'il dit : Je vais échapper à mon geolier; mais, mon Dieu, si vous me damnez, ne me donnez pas pour diable un autre sir Hudson!

CINQUIÈME DOCUMENT.

Mort de NAPOLÉON BONAPARTE. — *Dépêche de sir Hudson Lowe, gouverneur de l'île Sainte-Hélène, à lord Bathurst, ministre des affaires étrangères.*

MILORD,

Il est de mon devoir d'annoncer à V. S. que Napoléon Bonaparte est mort, à environ six heures moins dix minutes du soir, le 5 mai, après une maladie qui l'avait retenu chez lui depuis le 17 mars dernier.

Il a été soigné dans le commencement de sa maladie, c'est-à-dire, depuis le 17 jusqu'au 31 mars, par son propre médecin, le professeur Antommarchi seul; pendant les derniers temps, c'est-à-dire, depuis le 1er avril jusqu'au 5 mai, il recevait les visites journalières du docteur Arnott, du vingtième régiment de S. M., conjointemement avec le professeur Antommarchi.

Le docteur Shorst, médecin en chef, et le docteur Mitchell, premier médecin des forces navales de station, dont on avait offert les services, ainsi que ceux des autres médecins de l'île,

ont été appelés en consultation par le professeur Antommarchi, le 3 mai; mais on ne les invita point à voir le malade.

Le docteur Arnott était auprès de lui au moment de sa mort, et lui vit rendre le dernier soupir. Le capitaine Crokat, officier de service, et les docteurs Shorst et Mitchell virent le corps immédiatement après. Le docteur Arnott resta près du corps pendant la nuit.

Ce matin de bonne heure, à environ sept heures, je me rendis à l'appartement où était le corps, accompagné du contre-amiral Lambert, commandant en chef de la station ; le marquis de Montchenu, commissaire de S. M. le roi de France, et chargé des mêmes fonctions de la part de S. M. l'empereur d'Autriche ; le brigadier général Coffin, commandant en second des troupes; Thomas L. Brooke et Thomas Greentree, écuyers, membre du conseil du gouvernement de l'île, et les capitaines Brown Hendry et Marryal, de la marine royale.

Après avoir vu la personne de Napoléon Bonaparte, qui avait la figure découverte, nous nous retirâmes.

On permit ensuite, avec le consentement des personnes qui avaient composé la maison de

Napoléon Bonaparte, aux officiers de terre et de mer, qui le désirèrent, aux employés et officiers civils de l'honorable compagnie des Indes orientales, et à plusieurs autres individus résidant ici, d'entrer dans la chambre où était le corps et de le voir.

Aujourd'hui à deux heures, le corps a été ouvert en présence des médecins dont les noms suivent: le docteur Shorst, le docteur Arnott, le docteur Burton, du soixante-sixième régiment de S. M.; Matthew Livingstone, médecin, au service de la compagnie des Indes.

Le professeur Antommarchi assistait à la dissection. Le général Bertrand et le comte Montholon étaient présens.

Après avoir examiné avec soin les différentes parties intérieures du corps, tous les médecins présens tombèrent d'accord sur leur nature dans un rapport ci-joint.

Je ferai enterrer le corps avec les honneurs dus à un officier général du plus haut rang. J'ai confié cette dépêche au capitaine Crokat, du vingtième régiment de S. M. qui était l'officier de service auprès de Napoléon au moment de sa mort; il s'embarque à bord de la goëlette de S. M., *le Héron*, que le contre-amiral a détachée

de l'escadre sous son commandement pour porter cette nouvelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

H. LOWE *Lieutenant-Général*,

Au très-honorable Lord Bathurst, etc.

Longwood, le 6 mai 1821.

SIXIÈME DOCUMENT.

RAPPORT *des Médecins, après la dissection du corps de* NAPOLÉON.

A la première apparence, le corps paraissait très-gras, ce qui fut confirmé par la première incision vers le bas ventre, où la graisse avait plus d'un pouce et demi d'épaisseur sur l'abdomen.

En pénétrant à travers les cartilages des côtes, et en examinant la cavité du thorax, on vit une légère adhésion de la plèvre gauche à la plèvre des côtes. Environ trois onces d'un fluide rougeâtre étaient contenues dans la cavité gauche, et près de huit onces dans la cavité droite; les poumons étaient très-sains, le péricarde était dans son état naturel, et contenait environ une once de fluide; le cœur était de la grandeur naturelle

mais revêtu d'une forte couche de graisse ; les oreillettes el les ventricules n'avaient rien d'extraordinaire, si ce n'est que les parties musculaires paraissaient plus pâles qu'elles ne devaient l'être.

En ouvrant l'abdomen, on vit que la coiffe qui couvre les boyaux (*l'omentum*) était extraordinairement grasse; et en examinant l'estomac, on s'aperçut que ce viscère était le siége d'une grande maladie. De fortes adhésions liaient toute la surface supérieure, surtout vers l'extrémité du pylore jusqu'à la surface concave du lobe gauche du foie ; en les séparant, on découvrit qu'un ulcère pénétrait lès enveloppes de l'estomac, à un pouce du pylore, et qu'il était assez grand pour y passer le petit doigt.

La surface intérieure de l'estomac, c'est-à dire, presque toute son étendue, présentait une masse d'affections cancéreuses ou de parties squirreuses, se changeant en cancer : c'est ce qu'on remarqua surtout près du pylore. L'extrémité cardiaque, moins une petite étendue vers le bout de l'œsophage, était la seule partie qui paraissait saine ; l'estomac était presque plein d'une grande quantité de fluide ressemblant à du marc de café.

La surface convexe du côté gauche du foie adhérait au diaphragme. A l'exception des adhé-

sions occasionnées par la maladie de l'estomac, le foie ne présentait rien de mal-sain.

Le reste des viscères abdominaux etait en bon état.

On remarqua une légère différence dans la formation du rognon gauche.

Signé Thomas Shorst, *premier médecin*; Arch. Arnott, *médecin du 20e régiment*; Françis Burton, *médecin du 66e régiment*; Chass. Mitchell, *médecin du* Vigo; Mathew Livingstone, *médecin de la compagnie des Indes*.

SEPTIÈME DOCUMENT.

Funérailles de Napoléon Bonaparte.

Je vous ai écrit le 6 pour vous donner quelques détails sur Napoléon; je me hâte de vous transmettre les particularités suivantes :

Napoléon avait été indisposé depuis longtemps, et il était retenu au lit depuis environ quarante jours. Le mardi premier mai, nous pensâmes, pour la première fois, que sa maladie était dangereuse; le mercredi elle empira.

Jeudi on désespéra de sa vie; vendredi il alla

un peu mieux, ayant pris quelques rafraîchissemens. Samedi, à cinq heures du matin, on n'eut plus d'espoir de son rétablissement. Pendant le jour, on faisait des signaux de Longwood, de deux heures en deux heures; ils portaient en substance; « toujours de même, point de changement. » Jusqu'à cinq heures où le signal fut donné, ses extrémités sont froides; il n'y a presque plus de pouls. » En conséquence l'amiral, le marquis de Montchenu, commissaire du roi, et son aide-de-camp, se rendirent immédiatement à Longwood, pour être témoins, comme on le suppose, de sa mort prochaine, qui eut lieu à six heures dix minutes précises le même soir.

Napoléon perdit connaissance à environ trois heures du matin, le 5 mai; les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent : « *mon Dieu...... la nation française !* » Il était bien maigri en comparaison de ce qu'il était lorsque je le vis, il y a environ quatre ans. Napoléon resta exposé le 6 et le 7 courant; il était revêtu de son uniforme, une étoile sur le côté et une croix d'argent sur la poitrine; il reposait sur un petit lit de camp qu'il avait avec lui dans la plupart de ses campagnes; il avait sous son corps son manteau de drap bleu brodé d'argent, qu'il portait à la bataille de Marengo et qui

a servi de drap mortuaire à ses funérailles ; la chambre où il était était petite et tendue en noir.

A la tête du corps étaient l'autel, le prêtre, le maréchal Bertrand, le comte Montholon, et tous les domestiques étaient présens ; tous convinrent qu'il avait le plus beau corps qu'ils eussent jamais vu. Son corps n'est pas embaumé ; mais son cœur est conservé. On lui a rendu, le 9 du courant, les honneurs que l'on rend aux restes de l'officier-général du grade le plus élevé, ou en d'autres paroles, les plus grands honneurs que l'on pouvait lui rendre dans l'île.

Voici l'ordre de la marche : Napoléon Bertrand, fils du Maréchal ; le prêtre, revêtu de ses habits d'ecclésiastique ; le docteur Arnott, du 20e régiment ; le médecin de Napoléon ; le corps, dans une voiture attelée de quatre chevaux ; douze grenadiers de chaque côté, pour descendre le corps au bas d'une colline où la voiture ne pouvait aller : le cheval de Napoléon, conduit par deux domestiques ; le comte Montholon et le maréchal Bertrand portaient les coins du drap ; madame Bertrand et sa fille, dans une voiture découverte ; des domestiques des deux côtés et derrière ; les officiers de marine et de l'état-major ; les membres

du conseil; le général Coffin; le marquis de Montchenu; l'amiral et le gouverneur; Lady Lowe et sa fille, en grand deuil, dans une voiture découverte; des domestiques à droite, à gauche et derrière. Les dragons, les volontaires de Ste.-Hélène, le régiment de Ste.-Hélène, l'artillerie de Ste.-Hélène, le 66e régiment, les soldats de marine, le 20e régiment, l'artillerie royale.

Onze salves d'artillerie ont été tirées pendant la cérémonie.

Il a été renfermé dans un cercueil de plomb, revêtu de son uniforme, de ses étoiles, ordres, etc... Ce cercueil a été mis ensuite dans deux autres cercueils d'acajou. La partie supérieure et les côtés extérieurs du cercueil étaient simples, les bords étaient garnis d'ébène noir, et des vis d'argent s'élevaient sur le couvercle.

Napoléon est enterré dans un endroit très-romantique, situé dans une vallée, près d'un lieu appelé Hut's-gate (la porte de la cabane). Voici quelle est la cause de ce choix. Lors de son arrivée, le maréchal Bertrand demeurait à Hut's-gate, en attendant qu'on lui eût construit une maison près de celle de l'ex-Empereur, qui visitait souvent la famille du Maréchal; très-souvent il allait se promener du côté d'une source d'eau excellente (on la regarde comme

la meilleure de l'île), et s'en faisait donner un verre.

Madame Bertrand et le Maréchal étaient toujours avec lui, et il leur disait : S'il arrive que je meure sur ce rocher, faites-moi enterrer dans cet endroit; et il indiquait sa place près de la source, au-dessous de deux saules.

La maison destinée à Napoléon était complétement terminée : Bertrand le lui ayant annoncé deux jours avant sa mort, il lui répondit qu'elle lui servirait de tombeau, ce qui eut lieu effectivement, car on enleva les pierres d'une partie de la maison pour former le caveau. Le 12, tous ses effets ont été exposés aux regards du public (1).

HUITIÈME DOCUMENT.

Nouveaux détails extraits des journaux anglais et de lettres particulières.

NAPOLÉON a été enterré mercredi 9, sous les saules, dans l'endroit qu'il avait indiqué, à

(1) Ces deux documens différant par quelques détails de ceux qui précèdent et qui leur sont analogues, nous n'avons pas cru devoir les omettre, afin que le lecteur judicieux et impartial pût les comparer entre eux

environ un mille et demi de Longwood. Un cortége composé de l'état-major et de tous les officiers de marine, suivait le corps, qui était dans une voiture tendue en noir, et renfermé dans un cercueil d'acajou.

Il a été reçu à la sortie de Longwood, par trois mille hommes de troupes, y compris l'artillerie et une partie des soldats de marine, avec quatre détachemens de musiciens rangés le long de la route. Après le passage du corps, les troupes le suivirent, et s'arrêtèrent au-dessus de l'endroit où il devait être déposé, occupant la route qui longe la vallée, tandis que le cortége descendait par une route pratiquée exprès. Le corps fut alors enlevé par vingt-quatre grenadiers des différens corps présens, et porté au tombeau, où il reçut la bénédiction du prêtre : il a été déposé dans une chambre pratiquée dans un vaste caveau en pierres. Une grande pierre recouvre la chambre, et l'espace intermédiaire est rempli de maçonnerie renforcé de fer.

On a pris toutes les précautions pour empêcher l'enlèvement du corps ; il est probable que les commissaires français ne désiraient pas moins ces précautions que le gouverneur de

l'île. Le corps est renfermé dans trois cercueils, un de chêne, un de sapin, et le troisième d'acajou. Son cœur, que Bertrand et Montholon désiraient rapporter en Europe, a été remis dans le cercueil; mais il est dans une coupe d'argent remplie d'esprit de vin; son chirurgien désirait garder l'estomac; mais il a été également conservé dans une coupe d'argent.

Comme tout ce qui a rapport à un homme si extraordinaire doit être extrêmement intéressant, je vous dirai qu'après avoir assisté à ses funérailles, je me suis rendu à Longwood, où Marchand, son domestique, me montra sa garde-robe. Je n'en ai jamais vu de plus mal composée: des vieux habits, des chapeaux, des pantalons qu'un garde marine ne daignerait pas porter; mais Marchand m'a dit qu'il était extrêmement difficile de lui faire mettre quelque chose de neuf; et qu'après l'avoir porté une heure, il le rejetait, et reprenait ses vieux habits.

Ses dernières paroles furent... « *Tête Armée !* » On ne peut savoir quelle liaison elles avaient dans son esprit; mais on les a entendues distinctement, vers les cinq heures du matin, le jour de sa mort.

Une garde d'officiers est chargée de veiller

sur le tombeau. Bertrand, Montholon, et le reste de la maison partiront dans une quinzaine, à bord du *Camel*.

Le capitaine Marryal a dessiné l'endroit où le corps est déposé et le cortége.

— Vendredi soir, *le Rosario* est arrivé de Sainte-Hélène, avec des dépêches, et la nouvelle officielle, adressée au gouvernement, concernant l'enterrement de Napoléon, le 9 mai, dans un bosquet de saules, dans la vallée de Rupert. Le capitaine Marryal est parti de suite pour l'amirauté; il apporte, dit-on, les papiers de Napoléon, son testament et d'autres documens qui y ont rapport.

— On dit qu'il a laissé une fortune considérable, et qu'il a libéralement récompensé ses domestiques, et surtout son cocher, qui lui avait sauvé la vie dans un moment dangereux. Le comte Bertrand désire, dit-on, résider en Angleterre pendant le reste de ses jours.

— *Le Héron*, qui a apporté les dépêches officielles au gouvernement, a ordre de se tenir prêt à repartir pour Sainte-Hélène, pour y porter des dépêches à Sir Hudson Lowe et à l'amiral Lambert. Elle ont probablement rapport au départ

des troupes et de la station. Il doit mettre à la voile demain.

— Une lettre du 7, porte ce qui suit :

Hier nous sommes allés à Longwood, où nous avons vu Napoléon : il était revêtu de son uniforme, et avait un crucifix sur la poitrine ; son prêtre était auprès de sa couche ; il pleurait et était en grand deuil. A la tête étaient Bertrand et Montholon, qui versaient également des larmes ; mais ce qu'il y avait de plus touchant, c'était madame Bertrand, qui était dans une chambre voisine, où elle pleurait amèrement. Ses paroles faisaient voir la force de son attachement et les regrets qu'elle éprouvait de la mort de Napoléon. L'uniforme qu'il portait était celui qu'il avait après la bataille de Marengo.

— Plusieurs jours avant sa mort, il avait fait mettre le buste de son fils au pied de son lit, et ses yeux restèrent fixés dessus jusqu'à son dernier soupir. Il avait l'air endormi. Sa figure était calme ; il était facile d'y reconnaître quelque chose de noble et d'imposant. On a placé sur son cercueil, l'épée et le manteau qu'il portait à Marengo.

QUELQUES ANECDOTES.

I. — Dans les trois premières années de son exil, Napoléon n'était pas informé, ou l'était mal, de la situation de l'Europe. Sir Hudson, minutieux observateur de sa consigne, gardait son prisonnier avec la rigoureuse sévérité d'une sentinelle. Ce gouverneur, en envoyant au monarque captif les *papers-news* du continent, en coupait les marges et les blancs, parce qu'on aurait pu y écrire avec de l'encre sympathique. Il oubliait que le comte Bertrand, que M. de Montholon, que le docteur O'Meara, que le valet de chambre Marchand avaient, de toute nécessité, des relations avec les habitans de l'île et par ceux-ci avec l'Angleterre, la France et l'Italie. Peu à peu la vérité filtrait, pour ainsi dire, goutte à goutte; il vint enfin un moment où Napoléon sut tout. Quand il connut 1815 et ses horreurs stupides, il dit : En 1793, ce fut la terreur des maniaques; en 1815, celle des *crétins*. (On sait que ces malheureux, quelquefois fort méchans, sont tous plus ou moins imbéciles.)

II. — Depuis deux ans il se levait et se couchait de bonne heure. C'était le plus souvent au bain qu'il dictait à M. de Montholon, et auparavant au comte Las-Cazes, ses *Mémoires*, qui sont prêts à paraître à Londres. On parle d'un écrit reconnu pour être de sa main par le maréchal Bertrand, et intitulé : *Les Trente-Cinq Jours* (1). Il y a aussi un morceau précieux qu'il appelait, en raillant : *Histoire de mon Usurpation*; car ajoutait-il, le succès ne m'a pas *légitimé*.

III. — Il affectionnait particulièrement le docteur Arnott, avec lequel il se plaisait à discuter sur son mal qu'il lui soutenait être incurable. On assure qu'il laisse à ce médecin 500 napoléons et une tabatière sur laquelle il a gravé lui-même, avec un poinçon, l'initiale de son nom. Il a aussi fait un legs considérable au cocher qui le sauva de l'attentat du 3 nivôse (la machine infernale.) Son désir était que Bertrand possédât son cœur; mais les sentimens généreux ne sont pas dans *la consigne* de sir Hudson.

IV. — On a publié à Londres des lettres du docteur O'Méara, dans lesquelles il a cherché

---

(1) Inséré sous ce titre même, dans le troisième volume de ce recueil : c'est *la Campagne de* 1815.

à démontrer, 1° que Napoléon était mort de la maladie du foie; 2° que lui, O'Méara, l'aurait guéri, s'il eût obtenu la permission de retourner auprès de l'illustre prisonnier (1).

V. — Napoléon aima beaucoup Marie-Louise; mais depuis les événemens de 1814, toute sa tendresse semblait surtout s'être réunie et comme ramassée sur le prince *Eugène*, si digne en effet de cet auguste attachement, et sur NAPOLÉON FRANÇOIS, qu'une fausse politique titra du nom de *Roi de Rome*, mais qui n'aura jamais de titre plus grand que celui de FILS DE NAPOLÉON; *Le* grand homme, auquel cet enfant doit la vie, n'a senti se ranimer et battre son cœur depuis six ans, qu'au souvenir de cet être chéri; ce fut une fête à Longwood, quand son buste, payé au poids de l'or, y fut inauguré: et les regards mourans du père se sont attachés et pour ainsi dire éteints sur l'image du fils.

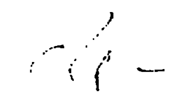
---

(1) Nous les avons relatées dans le présent volume.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.



PROSPECTUS.

TIRÉ A 30,000.

CORRÉARD, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL.

NOTA. Les ciseaux de la censure sont transformés en serpes déchirantes : ils mutilent tout ce qu'ils touchent. Nul, plus que le libraire Corréard, n'ayant à se plaindre de leur tranchant, il croit rendre service aux amis de la liberté, en signalant ici les noms de ceux qui exercent cet homicide ministère : êtres qui, ne produisant rien, empêchent de produire ; et qu'un publiciste a définis les *Eunuques de la littérature.*

MM. ANDREZEL (l'abbé d'), rue de la Planche, N. 14. — BAUDUS, au ministère des Affaires-Étrangères. — BRIFFAUT, rue du Bacq, N. 27. — DEBRIGNY, rue • — LACHAISE, rue — LANDRIEUX, rue Saint-Sauveur, N. 5. — LOURDOUEIX, rue Christine, N. 5. — MAZURE, rue du Cherche-Midi, N. 23. — PAIN, à Choisi-le-Roi. — ROUSSELLE, rue du Faubourg-Saint-Honoré, N. 66. — VANDERBOURG, rue de Bourbon-le-Château, N. 2. — VIEILLARD, rue Jacob, N. 11.

RECUEIL de Pièces authentiques sur le Captif de Sainte-Hélène, de Mémoires et Documens historiques écrits ou dictés par l'Empereur NAPOLÉON ; suivis de LETTRES de MM. le grand-maréchal comte Bertrand, le comte de Las Cases, le général baron Gourgaud, le général comte Montholon, les docteurs O'Meara, Warden et Antommarchi ; avec des notes de M. Regnault-Warin ; et accompagnés de Notices biographiques, par M. JAY, l'un des rédacteurs de *la Minerve française*. cinq vol. in-8 de 450 à 500 pages chacun. Prix du vol. 6 fr.

> Je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. NAPOLÉON.

Les quinze premières années du 19e siècle furent occupées par les travaux de Napoléon, que sa position et son génie surtout, bien plus qu'un titre qui n'était qu'un hommage au préjugé, avaient placé à la tête de la civilisation européenne. A Napoléon captif, mais toujours régulateur de ce grand mouvement, appartiennent encore, mais à d'autres titres, les six dernières années de cette époque, que sa chute, plus peut-être que son élévation, rendra si mémorable. Nous disons sa chute ; car c'est de cet événement que date l'élan général et simultané de l'Europe pensante aux réformes politiques, religieuses et morales ; en un mot, à une régénération complète. Quel que soit le jugement porté sur le moteur de cette impulsion, on ne saurait lui refuser la curiosité qui s'attache aux phénomènes, l'admiration qui récompense les actes surhumains et lorsqu'on réfléchit, avec l'historien de l'Empire Français (M. *Regnault Warin*), que « d'un rocher perdu de l'Atlantique il semblait présider « encore à ce développement aussi vaste qu'irrégulier de la sociabilité » ; quand on songe que « jamais Napoléon n'avait été si présent que depuis qu'il avait « disparu, comme jamais il n'a semblé *vivre d'une vie plus opiniâtre* que depuis « sa mort (1), » tout ce qui se rattache aux derniers mouvemens de cette vie prodigieuse et aux circonstances de cette mort non moins extraordinaire, a droit d'éveiller l'intérêt et de fixer la méditation.

Tels sont les motifs qui ont déterminé l'éditeur de ce Recueil à rassembler le

(1) *Introduction à l'Histoire de l'empire Français*, par M. R. W. -- Cet ouvrage se trouve chez l'éditeur du présent Recueil.

documens qui le composent ; voilà ce qui justifie son entreprise et leur publication.

Il renferme deux parties distinctes : l'une, qui tiendra une place considérable dans l'un des volumes de la collection, parait aujourd'hui sous le titre de *Memoires politiques sur la campagne de* 1815. L'Empereur, dont ces Mémoires sont l'ouvrage, les nommait *ses Trente-Cinq jours*. Leur authenticité, que n'a pas prétendu attaquer la réclamation de MM. Bertrand et Montholon, est attestée par M. O'Meara, dont la véracité n'a jamais été suspectée. M. le general Gourgaud, l'un des héros de cette campagne, *où le deshonneur n'a pas été pour les vaincus*, a bien voulu l'enrichir de pièces inédites du plus grand prix. Nous ajoutons qu'il vient de mériter les honneurs de la saisie.

L'autre partie se compose jusqu'ici de quatre volumes in-8°, de 450 à 500 pages chacun, avec deux gravures, soit carte ou portraits. Parmi ceux-ci, on remarquera celui du Captif de Sainte-Hélène, dessiné d'après nature, par le général Gourgaud ; celui de ce général lui-même ; ceux de MM. Bertrand, Las Cases et Montholon ; aussi celui de M. Las Cases fils.

La gravure représentant *Napoléon sur son lit de mort* sera donnée aux seuls souscripteurs, ou, à leur choix, la gravure représentant le *Tombeau de Napoléon*, ou celle du cortége qui l'accompagna à sa dernière demeure. Toutes ont été envoyées de Londres, et dessinées à Longwood.

Le 1er volume, qui a paru il y a environ un mois, renferme toutes les pièces relatives aux débats survenus entre Napoléon et sir Hudson Lowe, gouverneur de Sainte-Hélène, et aux discussions élevées au parlement d'Angleterre, au sujet de cette détention si déshonorante pour elle. On ne lira pas sans un vif intérêt tout ce qui a rapport à l'enlèvement de M. Las Cases et à sa déportation au Cap, c'est-à-dire à 800 lieues de Napoléon. La lettre de ce prince a consolé Las Cases de tant de maux ; elle adoucira la peine que ces maux auront causé au lecteur.

Trois divisions partagent en trois parties les matériaux dont se compose le 2e volume.

Dans la première, on retrouvera avec satisfaction les lettres du comte Las Cases à lord Bathurst et au prince Lucien : elle contiennent la relation du voyage et des premiers momens de la captivité de Napoléon. C'est l'accent de la vérité, l'élan d'une âme que révolte l'injustice, l'éloquence d'un dévouement sans bornes et sans mesure.

La correspondance de M. Warden occupe la 2e portion de ce volume. Cette correspondance, originale par la manière de l'écrivain, est remplie d'anecdotes piquantes et de détails singuliers sur la vie intérieure des exilés de Longwood.

M. Warden a pour antagoniste le rédacteur de la correspondance connue jusqu'ici sous le titre de *Lettres du Cap*, mais auxquelles nous restituons leur qualification véritable de *Lettres écrites de Longwood*. Toutes, en effet, ont été inspirées ou dictées par l'Empereur, qui emprunta le voile pseudonymique pour combattre avec avantage, et sans commettre sa dignité, un adversaire ignorant ou prévenu.

Des notes et des éclaircissemens accompagnent ces diverses publications. Ils ont été fournis par des esprits éclairés et par des plumes exercées.

Les documens qui rempliront les volumes suivans ne seront pas moins intéressans. Outre la Campagne de 1815, dont nous venons de parler, nos lecteurs liront avec un redoublement d'intérêt les conversations politiques de Napoléon ; la relation du 13 vendemiaire ; celle de la bataille d'Arcole le mémorable entretien du général Solignac, l'un des membres les plus courageux de la chambre des Représentans, avec l'Empereur, sur l'opportunité et les conséquences de l'abdication ; la scène aussi vive qu'intéressante qui eut lieu entre ce général et le président Lanjuinais, au sujet de la dissolution *forcée* de la Chambre, prononcée par ce dernier ; enfin le colloque du même général avec Fouché, dont sa franchise venait de percer les trames, et dont son patriotisme désintéressé voulait punir ses perfidies. A la suite de cet épisode curieux et inédit, on trouvera l'*Appel à la Grande-Bretagne*, par Santiné, huissier du cabinet de Napoléon ; les détails donnés par O'Meara sur l'intérieur et la

vie domestique de Longwood; la Correspondance du docteur Antommarchi avec les divers membres de la famille Napoléon, au sujet de la maladie *et du genre de maladie* de leur chef; enfin, des renseignemens confidentiels sur les derniers mois, sur les derniers momens, sur les dernières volontés et sur la mort de cet homme à jamais mémorable. Une Notice biographique sur Napoléon et sur MM. Bertrand, Las Cases, Montholon, Gourgaud, terminera ce travail que nous préparons à l'histoire. Cette Notice, rédigée sur matériaux authentiques, a mérité les soins d'un écrivain qui réunit l'indépendance à la modération, et la mesure à l'énergie: c'est nommer M. Jay. (*De la Minerve française.*)

LES TRENTE-CINQ JOURS, ou MÉMOIRES POLITIQUES SUR LA CAMPAGNE DE 1815, PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON; suivis de VINGT-QUATRE PIÈCES OFFICIELLES; de la LETTRE inédite du maréchal Grouchy, écrite à l'Empereur la veille de la bataille de Waterloo; ornés d'une carte du plan de la bataille, et d'une gravure d'après Horace Vernet. 1 vol. in-18. Prix 3 fr.

Cet ouvrage a été saisi par ordre du procureur du roi.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'ALLEMAGNE; ouvrage attribué au professeur Fischer, et saisi au-delà du Rhin; traduction nouvelle, avec des Notes et des Remarques de MM. Bignon, de Pradt, Regnault-Warin, Scheffer, Thérémin, etc. 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr.; par la poste 6 fr.

Cet ouvrage allemand, attribué au professeur Fischer, vient d'être, pour la seconde fois, traduit en français. La destinée de ce livre est assez bizarre. Saisi au-delà du Rhin, il a été imprimé en-deçà, et pourtant il ne serait pas encore public sans cette nouvelle édition. L'avertissement fait connaître le mot de cette énigme. L'auteur a donné pour titre à ce volume : *Considérations politiques sur l'état actuel de l'Allemagne*; il n'en faut pas conclure que la France soit désintéressée dans la question; si elle y rentre, seulement à la fin, comme accessoire, elle y occupe au commencement la place principale et dominante. Le publiciste allemand traite de la secousse produite dans l'Empire germanique par la révolution française; de la guerre contre la France; des divers traités avec cette puissance; de son influence et de celle de la Russie; de la création de la confédération du Rhin, et des traces ineffaçables qu'elle a laissées en Allemagne; de la grande coalition; du traité de Paris; des intérêts de l'Europe et de ses espérances.

Une foule d'objets d'un intérêt également élevé le recommande encore à l'attention des Français non moins qu'à celle des Allemands : nous indiquerons entre autres le congrès de Vienne, la quadruple alliance, la campagne de 1815 la chambre des représentans, le second traité de Paris, le congrès d'Aix-la-Chapelle. On conçoit tout ce que peuvent offrir de curieux et d'utile de pareils sujets, considérés sous un point de vue libéral par un étranger indépendant Nous avons observé surtout avec plaisir le changement qui s'est opéré à l'égard de la France dans l'opinion de l'Allemagne. Elle apprécie maintenant et l force des choses qui nous a rendus, malgré nous, conquérans, et notre caractère, digne de toute son estime, et la communauté d'intérêts qui doit nou conduire à un même but. Ce retour vers des idées de modération, de justice et presque d'affection, est d'un heureux augure pour le maintien de la paix e pour le bonheur des peuples. Ils ne furent ennemis si long-temps que par l soin que l'on prit de fomenter les plus aveugles préventions : ils commencèrer à être amis du jour où ils se connurent mieux. (*Cauchois-Lemaire.*)

Injonction a été faite aux journaux de ne point parler de cet ouvrage.

ÉTRENNES CONSTITUTIONNELLES, ou Almanach de la Charte contenant la Déclaration de Saint-Ouen, un Calendrier libéral les Listes des Pairs et des Députés, des Notices sur les édifices le plus remarquables de Paris, sur les postes, la conversion des ar

ciennes Mesures en nouvelles, etc.; la Charte, l' Ordonnance du 5 septembre, la Science du Bonhomme Richard, par Francklin; la population des chefs-lieux de sous préfectures, et la population de chaque département et chefs-lieux de département; 2e édition, augmentée de huit chansons, de M. Béranger. 1 vol. in-18. Prix, 1 fr. 50.; par la poste 1 fr. 75 c.

ADRESSE au Gouvernement et au Peuple Français, par M. Rienzi. Prix, 1 fr. 50 c.; par la poste 1 fr. 75 c.

Nota. L'auteur a été obligé de s'expatrier à cause de cet ouvrage.

LES SUISSES appréciés par l'histoire, quelques-unes de leurs perfidies, révoltes et refus de combattre; par Rivière, de Grenoble, ancien officier de cavalerie, deuxième édition. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 40 c.

APERÇU DES RÉVOLUTIONS survenues dans le gouvernement d'Espagne, depuis le premier moment de l'insurrection, en 1808, jusqu'à la dissolution des Cortès ordinaires, en 1814; par le comte de Torreno, grand d'Espagne, et membre des Cortès; traduit par M. Dunoyer, rédacteur du *Censeur*. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 50 c.

Nota. La censure a détruit les articles qu'on avait faits en faveur de cet important ouvrage.

L'OMBRE DE DIDEROT, et le Bossu du Marais, dialogue critique sur le salon de 1819; par Gustave Jal, l'un des rédacteurs du *Miroir*, auteur d'une *Visite au Musée du Luxembourg*. Prix, 2 fr. 50 c.; par la poste, 3 fr. 50 c.

Nota. Il est défendu de vendre cet ouvrage à la porte du Musée, attendu que les portraits des employés du gouvernement sont critiqués avec trop de vérité.

LA FENÊTRE DU GRENIER DE MON ONCLE, par Lewis, auteur du *Moine*; traduit de l'anglais par Benjamin Laroche, auteur des Lettres de M. Grégoire. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 50 c.

LE CHATEAU DE KENILWORTH, par sir Walter Scott; traduit de l'anglais par J. T. Parisot, traducteur de *Florence Macarthy*, et orné du portrait de la reine Elisabeth, et du plan du château de Kenilworth. Le troisième volume contient une Notice sur le château de Kenilwoth et sur le comte de Leicester. 4 vol. in-12. Prix, 10 fr.; par la poste 12 fr.

« Nous ajouterons, dit le *Courrier Français* en parlant de cette édition, que le portrait d'Elisabeth et un plan du château, indispensable pour l'intelligence d'une partie du roman, sont des avantages qui, joints au mérite supérieur de la traduction de M. Parisot, doivent lui faire donner la préférence *sur les autres traductions*, ainsi qu'on pourra en juger par la comparaison de quelques passages pris au hasard dans les trois éditions. »

RECUEIL DES DISCOURS prononcés par le général Foy, dans différens comités secrets; précédé de son projet d'Adresse, en réponse au discours du Roi. (Session de 1820.)

NAUFRAGE DE LA FRÉGATE *la Méduse*, faisant partie de l'expédition du Sénégal, en 1816; relation contenant les événemens qui ont eu lieu sur le radeau, dans le désert de Saara, et le rapport

agricole de a partie occidentale de la côte d'Afrique, depuis le le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie. Édition entièrement refondue, et augmentée du procès du capitaine de la frégate *la Méduse;* des nouvelles persécutions qu'on a fait éprouver à l'un des auteurs de cet ouvrage; des notes de M. Brédif, ingénieur des mines, et de celles de M. M***, officier de l'expédition, homme très-instruit que sa modestie nous empêche de faire connaître; et suivie de la Relation des événemens mémorables arrivés dans l'exploitation de houille de Beaujonc, près Liége, en 1812, et des Détails de la cérémonie qui a eu lieu pour la remise solennelle de la décoration de la légion-d'honneur accordée au brave Goffin, par l'empereur Napoléon; dédié à M. Lafitte, représentant du peuple Français; par Alexandre Corréard, ingénieur géographe, actuellement libraire, et par Henri Savigny, chirurgien de marine, présentement docteur en médecine. Cette édition est ornée de 9 gravures, par M. Géricault et autres artistes : elle forme un gros volume in-8 de 508 pag. Prix 7 fr.; par la poste 8 fr. 50 c.

Défense aux journaux d'annoncer cet ouvrage.

FRANKENSTEIN, ou le Prométhée moderne, par madame Shelly, nièce du docteur Godwin; roman très-original, où l'ont met en jeu des pasions surnaturelles. 3 vol. in-12 Prix 7 fr. 50 c.

On trouve dans cet ouvrage les aventures les plus bisarres, les positions les plus terribles et en même temps les plus touchantes. On voit ce nouveau Prométhée, pour ainsi dire, aux prises avec la nature, animer une matière inerte, s'effrayer de son ouvrage, qui devient son plus cruel ennemi. L'être qu'il a créé assassine de la manière la plus affreuse ses parens et ses amis les plus chers : c'est une espèce de vampire de lui-même. Aucun ouvrage français, et même anglais, ne saurait lui-être comparé. (*Courrier Français.*)

ARISTOCRATIE (DE L') ET DE LA DÉMOCRATIE, de l'importance du travail, et de la richesse mobilière; par Auguste Brunet, in-8. 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

CONSTITUTION POLITIQUE DE LA MONARCHIE ESPAGNOLE, promulguée à Cadix, le 19 mai 1812, traduite de l'espagnol, par Aimé Duvergier, ex-chef d'escadron; revue par quelques membres des Cortès, et principalement par le secrétaire rédacteur des procès-verbaux des discussions de la même assemblée, auteur du Cathéchisme politique, d'après la constitution espagnole; 3e Edit. suivie de la liste des membres des Cortès qui ont signé cette constitution, in-8. Prix 2 fr.; par la poste. 2 fr 50 c.

CONSTITUTION DU ROYAUME DE NAPLES; traduite par un ex-conseiller-d'état, sous le gouvernement du roi Joachim. 1 fr. 25 c.

HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE; par M. Karamsin, traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret, imprimée sur beau papier: 8 vol. in-8. 52 fr.

LÉGISLATION CONSTITUTIONNELLE, ou Recueil des Constitutions françaises, précédées des Déclarattions des droits de l'homme et du citoyen, publiées en Amérique et en France; par

C.-J.-B. Bonnin. 1 vol. in-8, imprimé en petit romain non interligné. Prix : 7 fr. ; par la poste, 7 fr. 50 c.

Cet important ouvrage est le premier Recueil complet que nous ayons de tous les actes constitutionnels de la France. Le soin que l'auteur a eu de recueillir les déclarations et projets de déclarations des droits de l'homme, se recommande aux amis des lois. On remarque surtout le projet de déclaration de Carnot et celui de Grégoire, peu connus et même rares aujourd'hui, ainsi que le projet de constitution de Mounier, qui a servi de base à toutes les constitutions qui ont été faites depuis, et celui du célèbre Condorcet, qui a été considéré de tout temps comme le plus parfait de tous. L'éditeur a recueilli en outre toutes ces pièces remarquables avec le plus grand soin, et pour rendre son ouvrage complet, l'a terminé par la déclaration de la chambre des représentans des Cent jours, ce qui le recommande à tous les amis des vrais principes et de la liberté. (*Le Constitutionnel*.)

LETTRE à M. le marquis de Latour-Maubourg, ministre de la guerre, sur son Budget et divers actes de son administration, par Martius Veter, colonel d'État-Major, en retraite. Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 25.

DEUXIÈME LETTRE à M. le marquis de Latour-Maubourg; par Martius Veter. Prix : 1 fr. 50.

Nota. On attribue ces deux Lettres à un maréchal de France.

PREMIÈRE PÉTITION DE M. MADIER DE MONJAU A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS; suivie des Considérations constitutionnelles, par M. Jay; des Discours de MM. Saint-Aulaire et Devaux, prononcés dans la séance du 25 avril, en faveur de la pétition; de la Réponse de M. Madier aux insultes de la *Quotidienne;* d'une Lettre de M. Barbaroux, avocat de Nîmes, sur la pétition de M. Madier; de la Pétiton des veuves de Nîmes, et de la Lettre à M. Lainé, ministre d'état, membre de la Chambre des Députés. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50.

DEUXIÈME PÉTITION DE M. MADIER DE MONJAU suivie de sa lettre à M. le comte Portalis, sous-secrétaire d'Etat. Prix, 1 fr. 50 c.; par la poste 1 fr. 75 c.

LETTRE DE M. MADIER DE MONJAU, à M. Pasquier, ministre des affaires étrangères. Prix, 1 fr. ; par la poste 1 fr. 25 c.

MÉMOIRE DU PARLEMENT DE PARIS, TOUCHANT L'ORIGINE DES DUCS ET PAIRS, 1710; Discours chrétien et politique de la puissance des rois vers 1649; l'Intérêt des provinces (des parlemens), 1649; l'Étendard de la liberté publique, 1649; précédés du Passé, du Présent et de l'Avenir, par rapport aux circonstances actuelles; par J. Lovand. In-8. Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 50 c.

RELATION DE L'EXPÉDITION DE RIEGO, par son chef d'état-major, ornée des portraits de Quiroga, Riego, Lopez Bannos, Y Arco Aguéro. Prix : 1 fr. 25 c. ; par la poste, 1 fr. 25.

Nota. La police a fait des reproches aux limonadiers de ce qu'ils avaient cet écrit dans leur café.

RÉFUTATION (en ce qui concerne le siége d'Ancône), DU XI[e] TOME DES VICTOIRES ET CONQUÊTES, etc., de 1792 à 1815, et Récit véridique des Opérations de la division aux ordres du général Monnier en 1799 et 1800, dans la Marche et place d'Ancône; par le colonel Le Couturier, etc., etc., l'un des défenseurs d'Ancône, in-8. Prix: 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50.

Nota. Cet ouvrage a été tiré a 6000 exemplaires; il en reste encore 1000 : il est indispensable à la collection des Victoires et Conqnêtes.

SESSION de 1819, ou Recueil des Discussions législatives des deux Chambres pendant cette Session; orné du plan de chaque Chambre, tous deux parfaitement coloriés, gravés par Collin. (Chaque plan se vend séparément 2 fr.) 3 vol. in-8 d'environ 600 pages chaque, imprimé en petit-romain non interligné et grande justification. Prix : 21 fr.; par la poste, 26 fr.

Cet ouvrage est un tableau exact de la session de 1819, si remarquable par l'importance des questions constitutionnelles et inconstitutionnelles qui y furent agitées, et par le talent que le côté gauche déploya dans les discussions ; telles que celle relative à l'*indignité* (M. Grégoire), et la suspension de la liberté de la presse ; de la liberté individuelle ; à la mise en accusation de M. Decazes ; à la réforme de la loi des élections de 1817; aux scènes dont faillirent être victimes M. Chauvelin, plusieurs autres députés et M. Decazes; au meurtre du jeune Lallemand ; aux pétitions de M. Madier de Montjau, sur l'existence d'un gouvernement occulte, etc. etc. On a remarqué avec juste raison que depuis la constituante nous n'avions jamais réuni, dans aucune de nos assemblées nationales autant de beaux talens que dans celle de 1819. Le 3[e] volume contient les discours en faveur de la loi des élections, en 1817. (*M. Jay.*)

HUIT JOURS D'ABSENCE, ou l'Hospice du Mont-Cenis, par J. Thomas. 4 gros vol. in-12, avec 4 jolies gravures d'après les dessins de Chasselat. Prix : 10 fr.

DE LA REINE D'ANGLETERRE ET DE NAPOLÉON BONAPARTE, tous deux morts d'un cancer; par Alexandre Barginet (de Grenoble). Brochure in-8. Prix : 1 fr.

SUR NAPOLÉON, ou Réponse aux journaux contre-révolutionnaires qui s'intitulent *Quotidienne*, *Gazette de France*, *Journal des Débats* et *Drapeau blanc*; par Alexandre Barginet (de Grenoble) 2[e] édition Prix : 1 fr.

LA NUIT DE SAINTE-HÉLÈNE, Héroïde sur le tombeau de Napoléon-le-Grand; par Alexandre Barginet (de Grenoble). 2[e] édit. In-8. Prix : 1 fr.

ÉLÉGIE SUR LA MORT DE NAPOLÉON, suivie de ses adieux à Marie-Louise; par la veuve d'un soldat. In-8. Prix : 75 c.

ÉLOGE FUNÈBRE DE NAPOLÉON, prononcé sur sa tombe par le grand-maréchal Bertrand. 4[e] édition. Prix : 75 c.

L'OMBRE DE NAPOLÉON AUX FRANCAIS, par Simonot, ancien aide-de-camp. In-8. Prix : 75 c.

UN MOT SUR NAPOLÉON, suivie d'une Ode sur sa mort; par F. M. Prix: 50 c.

LETTRE de M. Ternaux aîné, membre de la Chambre des Députés, à ses Correspondans, suivie de pièces justificatives et de son opinion sur le Projet de loi des Finances de 1821. 2e édition. In-8. Prix : 1 fr. 50 c.

PROCÈS de Paul-Louis Courrier, vigneron de la Chavonnière, condamné le 28 août, à l'occasion de son Discours sur la souscription de Chambord. In-8. Prix 2 fr.

Il y a défense expresse d'annoucer cet ouvrage.

AUX AMES DÉVOTES de la Paroisse de Veretz, département d'Indre-et-Loire; par Paul-Louis Courrier, vigneron de la Chavonnière. In-8. Prix : 50 c.

LETTRE à M. Mounier, directeur général de la police, sur la mort de Napoléon; par le général Berton. 7e édition, augmentée d'un Avis, du Budget du baron Mounier sous l'empire, et d'un Extrait du *Morning-Chronicle* du 21 juillet 1821. Prix : 50 c.

DISCOURS prononcé par M. Éliçagaray, au Collége de Marseille, extrait du *Caducée*. 2e édition. Prix : 50 c.

Pour paraître le 15 décembre.

ROSARIO, ou les Trois Espagnoles; par M. Regnault-Warin. 3 vol. in-12. Prix : 7 fr. 50 c.

Ce roman, qui repose sur un fait historique arrivé durant les troubles révolutionnaires, présente les situations les plus attachantes et des caractères largement tracés. Ceux des *Trois Espagnoles*, et plus particulièrement ceux de *Rosario* et son amant, sont de ce nombre. On ne verra pas sans pitié ce dernier, égaré par des passions contraires, expirer sur un échafaud, victime de celle qui, avec plus de solidité dans le caractère, eût dû le conduire au bonheur. On remarquera que, dans ce dernier ouvrage, le pinceau de M. Regnault-Warin, accoutumé aux scènes fières et terribles, s'est amolli pour en tracer de plus tendres, et qu'il a su peindre les charmes et les malheurs de l'amour avec autant d'intérêt qu'il avait exprimé la terreur et la vengeance.

LES PASTORALES DE LONGUS, ou Daphnis et Chloé, traduction complète, par Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière. 1 vol. in-8 pap. fin satiné, sur caractères neufs de Firmin Didot, et imprimé par P. Dupont. Prix 5 fr.; pap. vélin, 10 fr.

Ce roman, ou plutôt ce poëme célèbre, que Bernardin de Saint-Pierre lisait une fois tous les ans, et que Rousseau appelle chef-d'œuvre inimitable, n'a pu pourtant être lu en entier ni par l'un ni par l'autre. Même dans le texte grec il y avait des lacunes, avant que M. Courier eût découvert en Italie un manuscrit complet de Longus, au moyen duquel il a fait imprimer à Rome l'ouvrage entier en grec, après quoi il a completté la version d'Amyot, en y corrigeant beaucoup de fautes.

En tête de ce volume on trouvera un récit des persécutions éprouvées par M. Courier sous le gouvernement impérial, au sujet de sa découverte d'un morceau inédit de Longus, et sa Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache d'encre faite à un manuscrit de Florence; pièce relative au même sujet, et dont les exemplaires sont fort rares.

Il sera probablement défendu aux journaux d'annoncer cet important ouvrage à cause du nom de son auteur.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DUPONT.